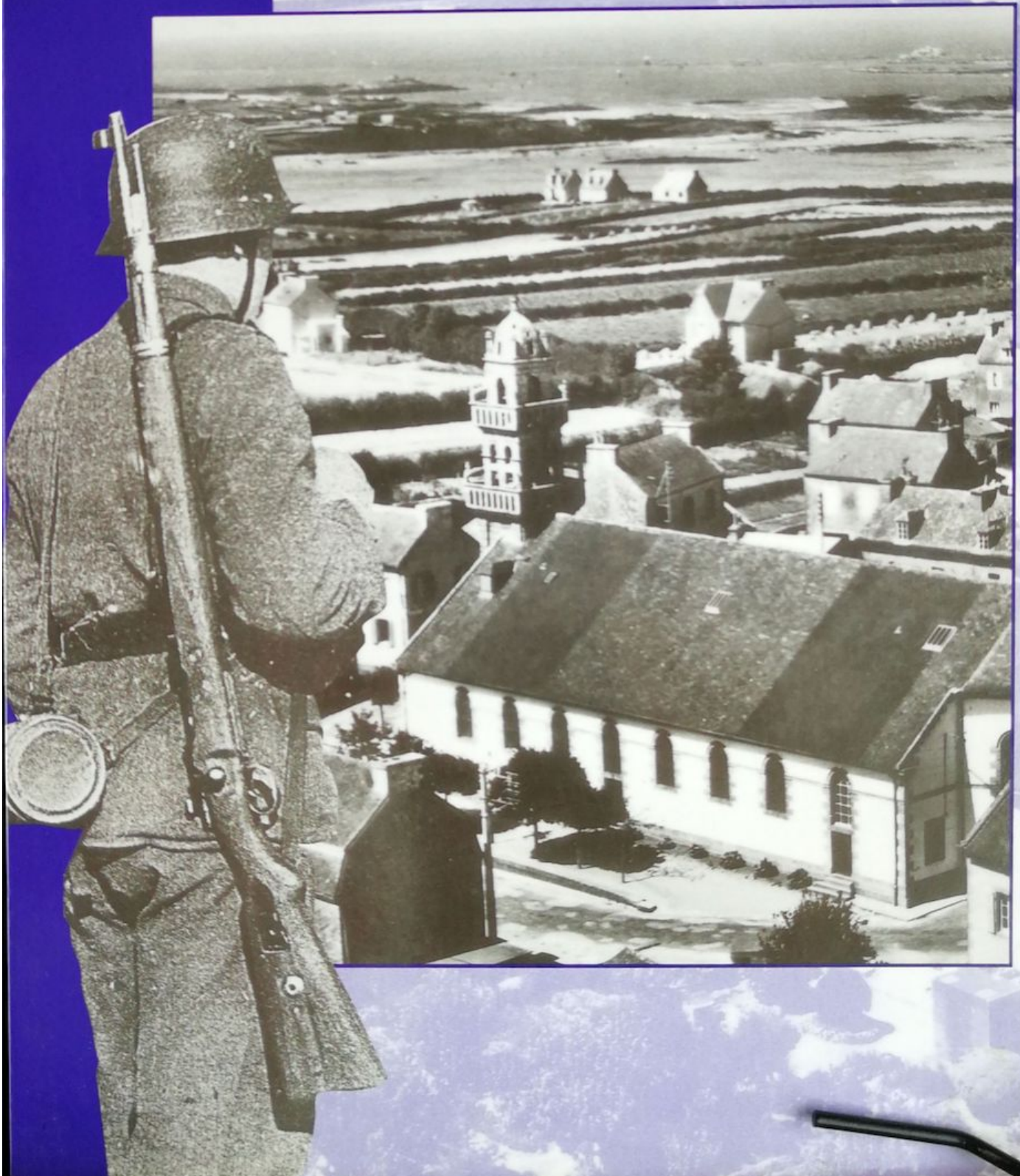


Jacques Michel

# LES ANNÉES NOIRES D'UN VILLAGE BRETON



Jacques Michel

**LES ANNÉES NOIRES  
D'UN VILLAGE BRETON**

Une Nation, la nôtre, sûre de son rayonnement planétaire, subit en juin 1940, une magistrale défaite militaire, infligée par une autre nation qui n'avait jamais caché ses intentions belliqueuses.

Le désarroi, le renoncement, le culte de l'obéissance dévoyée, aboutiraient à l'asservissement d'un peuple si des hommes n'avaient relevé le gant en cautionnant leur vie.

Jacques MICHEL, témoin et acteur de cette époque, a voulu rassembler avec tact, pour l'histoire, les témoignages, les archives et les faits avérés, touchant les citoyens d'un village de l'extrême Ouest du pays, LANDEDA avec son port, L'ABER-WRAC'H connu des vrais marins.

Ainsi la Werhmacht arriva au coeur du bourg le 19 juin 1940 avec son artillerie attelée (1) pour s'y ancrer pendant plus de quatre années jusqu'au 11 août 1944.

Le persévérant chroniqueur rappelle comment :

- Ces bretons, aux coiffes et chapeaux à guide traditionnels, assumèrent leur destin et subirent surtout les malheurs d'une Marine Nationale désorientée, meurtrie, abandonnée au culte de l'infailibilité des chefs ... pendant que d'autres s'exprimèrent, "au loin", sur terre et dans les airs...

- De jeunes audacieux partirent, "plein Nord", "au 360", sur des embarcations fragiles pour gagner la mythique "Angleterre".

- La Résistance, extérieure et intérieure, se rejoignit souvent par la côte hasardeuse des Abers, avec l'aide efficace des britanniques envers lesquels, avant-guerre, les bretonnants montraient leur suffisance ...

- L'occupant conscient de sa force imposa son diktat et fit édifier, par la contrainte, "son mur de l'Atlantique" parsemant le rivage de champs de mines et de blokhäus ... solides.

Ainsi avec aisance, honnêteté, sans porter de jugement, le mémorialiste remet sa précieuse contribution à l'Enseignement, la Recherche authentique ou simplement la Lecture du passé aux descendants d'une génération affrontée à l'in vraisemblable.

Nul doute que cet ouvrage, rassemblant épisodes et péripéties de portée locale, pourra servir de spécimen aux historiens des cités ayant subi la même Occupation

Sans le rechercher, l'auteur a tissé un morceau de la fresque régionale des sinistres années où se côtoyaient abandon, dignité, grandeur et servitude, héroïsme ou passivité soit toutes les facettes du comportement d'êtres civilisés.

Il rend, sans prétention, hommage et reconnaissance à ceux qui donnèrent leur vie pour la liberté et l'honneur des autres et payèrent pour des fautes qu'ils n'avaient pas commises.

"Simoun"

Général de division de Gendarmerie (2°S) René OMNES.

(1) J'étais présent.

L'armistice du 11 novembre 1918 mettait fin au cauchemar de la Grande Guerre déclenchée le 3 août 1914.

Le Traité de VERSAILLES, signé le 28 juin 1919 avait soulevé un immense espoir... Pourtant, le 3 septembre 1939 commença une nouvelle guerre qui allait ensanglanter le monde.

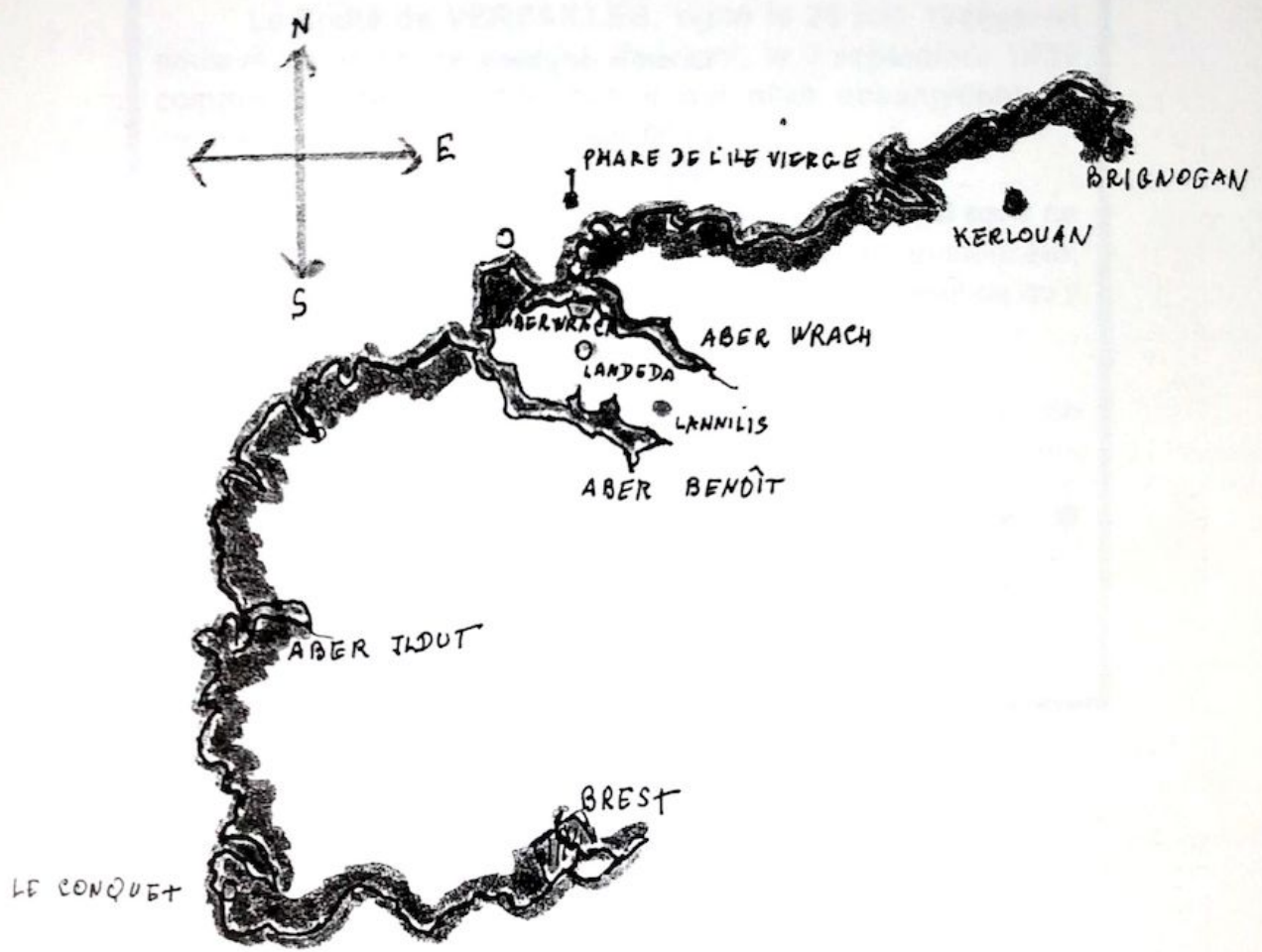
Mon village se trouva, une nouvelle fois, plongé dans ce drame. Ses enfants, mobilisés comme leurs pères l'avaient été, participèrent à ce tragique conflit et mon village connut ce qu'il n'avait jamais connu : l'occupation.

Période trouble faite d'abord de soulagement, de résignation, d'angoisse devant la division de la FRANCE et des Français : d'un côté PETAIN, de l'autre de GAULLE. Une situation difficile à vivre et que, soixante ans plus tard, on ne peut juger si on ne la replace pas dans son contexte.

Mais comment en est-on arrivé là ?

## TABLE

|  |  |
|--|--|
| ■ Prologue : De Versailles à Dantzig ..... | P 7  |
| 1939 :                                     | La drôle de guerre   |
| 1940 :                                     | Le 10 mai<br>Bilan   |
| Sous la botte :                            | Ils sont là<br>Les réquisitions<br>La vie continue<br>Le S.T.O.<br>Le ravitaillement<br>Les rapports humains |
| ■ Au fil des années .....                  | P 91   |
| 1941 :                                     | Affrontements et malheur   |
| 1942 :                                     | Sur mer<br>Défense de la côte  |
| 1943 :                                     | Une année cruciale<br>La résistance<br>Les évasions  |
| 1944 :                                     | Le 6 juin<br>Lutte contre l'occupant<br>Le 11 août<br>La libération  |
| 1945 :                                     | La guerre continue<br>La victoire  |
| ■ Se souvenir .....                        | P 176  |
| ■ Remerciements .....                      | P 180  |
| ■ Bibliographie .....                      | P 181  |
| ■ Annexes .....                            | P 183  |
|  | La convention d'armistice<br>Extrait du livre de M. Pollard  |



## PROLOGUE

Le visage de L'Europe a été profondément modifié à la suite des différents traités signés après l'armistice du 11 novembre 1918.

Une belle architecture qui volera en éclat après l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler en Allemagne



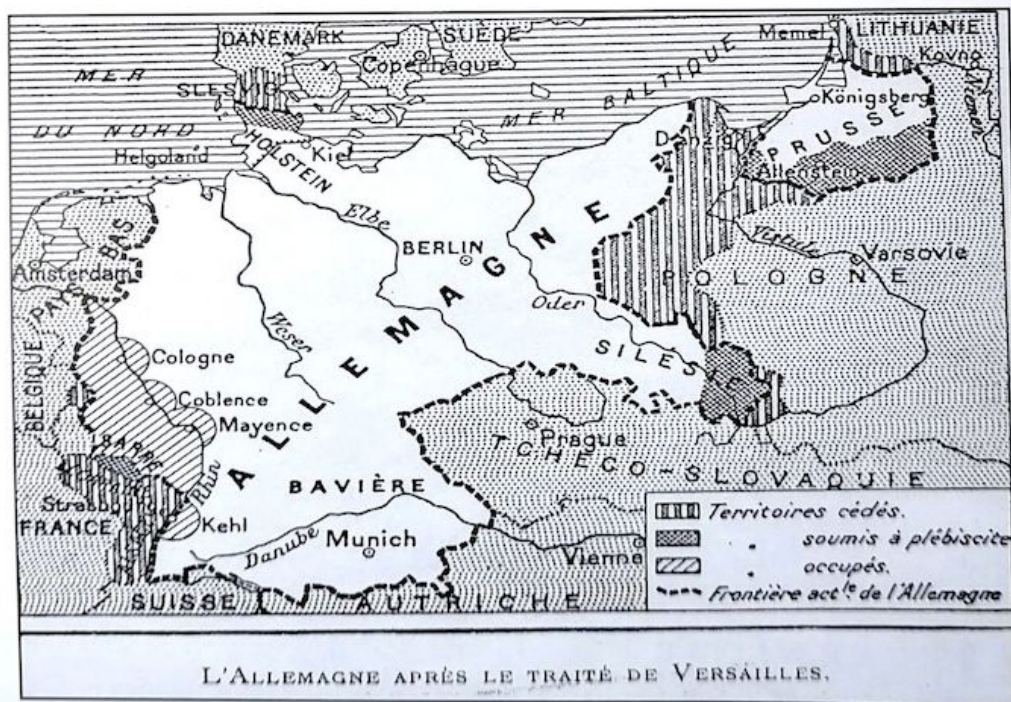
## TRAITE DE VERSAILLES

La Conférence de Paris ouverte en janvier 1919, en vue d'aboutir à la conclusion de la paix, s'appuie sur les quatorze points formulés par le président américain Wilson acceptés par les Allemands.

### LES 14 POINTS DU PRESIDENT WILSON

- . Nécessité d'une diplomatie ouverte (...), plus de traités secrets
- . Liberté totale des mers en temps de paix comme en temps de guerre.
- . Suppression des barrières économiques, égalité en matière commerciale
- . Réduction des armements.
- . Règlement des questions coloniales tenant compte des intérêts des populations.
- . Evacuation de la Russie par l'Allemagne et règlement permettant au peuple russe de déterminer son avenir.
- . Restauration de l'indépendance de la Belgique
- . Restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, qui doit être évacuée par les Allemands.
- . Détermination des frontières de l'Italie en fonction des *nationalités*.
- . Faculté pour les peuples d'Autriche-Hongrie de développer leur autonomie.
- . Evacuation de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro : accès à la mer de la Serbie.
- . Limitation de la souveraineté ottomane aux régions peuplées de Turcs
- . Restauration d'une Pologne, avec accès à la mer.
- . Association de toutes les nations pour procurer à tous les Etats, grands et petits, des *garanties d'indépendance politique et d'intégrité territoriale*.
- . Le programme des 14 points, soumis au parlement français, le 11 janvier, est adopté, suivant l'ordre du jour Augagneur, par 377 voix contre 113.

Le traité sera signé le 28 juin 1919 dans la galerie des glaces qui avait vu la proclamation de l'empire allemand le 18 janvier 1871.





## L'INFERNAL ENGRENAGE

A Landéda comme partout en France, on suit les événements qui se déroulent en Allemagne. Adolf Hitler (1889 - 1945) regroupe tous les mécontents de son pays : déçus du traité de Versailles considéré comme un véritable diktat, victimes de la crise économique.



Clichés Viollet.

D'abord considéré par la classe possédante comme un dangereux agitateur, il finit par la rassurer. C'est le soutien des représentants de la grande industrie (Krupp, Thyssen ...) qui en lui fournissant les fonds nécessaires, va lui permettre d'accéder au pouvoir, au poste de chancelier puis, à la mort du maréchal Hindenburg, de lui succéder à la tête de l'état le 2 août 1934. A l'intérieur il élimine tous ses opposants, même au sein de son parti (nuit des longs couteaux) et instaure un régime autoritaire. Toute une politique qui n'a qu'un seul objectif : réaliser à l'est cet espace vital nécessaire à l'expansion économique que recherchent les milieux d'affaires qui reconnaissent en Hitler le maître d'ouvrage de leur projet.

Dés lors, va se mettre en route l'engrenage qui va aboutir à la seconde guerre mondiale. Déjà, dès 1933, à la conférence économique mondiale, Hugenberg, ministre de l'économie du Reich, avait réclamé la restitution des anciennes colonies allemandes, la livraison de territoire à l'est pour l'expansion de la "race allemande".

Le 12 novembre, l'Allemagne quittait la S. D. N. (Société des Nations) où elle était entrée en 1926 sur proposition française.

### - 1935

Le 13 janvier, la Sarre vote son rattachement à l'Allemagne.  
Hitler rétablit la conscription.

Le 18 juin, un arrangement avec l'Angleterre permet à l'Allemagne de porter sa flotte de guerre à 35 % de la flotte anglaise ! Un effort particulier pour la construction de sous-marins !

### - 1936

Le 7 mars, l'Allemagne réoccupe la Rhénanie. Hitler dénonce le traité de Locarno, signé le 16 octobre 1925, par lequel l'Allemagne reconnaissait ses frontières avec la France et la Belgique, mais refusait d'étendre le pacte à la Tchécoslovaquie et à la Pologne. Hitler et Mussolini soutiennent en Espagne le général Franco qui a déclenché une guerre intérieure contre le gouvernement légal. Les nations occidentales, elles, se rallient à la non intervention. En Angleterre, les Conservateurs ne s'inquiètent pas de la situation en Espagne tant "ils sont hantés par le bolchevisme". (Ouest-France. Les années 40).

### - 1938

Le 12 mars, Hitler proclame l'Anschluss, annexion de l'Autriche qui devient province allemande, sans susciter de réactions. Encouragé, il réclame à la Tchécoslovaquie la région des Sudètes considérée comme germanophile.

Devant la nouvelle menace qui se profile, l'Angleterre et la France envisagent les mesures qui pourraient être prises (conférence de Londres 26, 27, 28 avril) mais en Angleterre "le gouvernement n'avait pris et ne voulait prendre aucun engagement d'aucune sorte au sujet de la Tchécoslovaquie, il soutenait que, ni l'opinion publique anglaise, ni chose plus grave, l'opinion de ses dominions, ne consentiraient à prendre les armes pour la défense de la Tchécoslovaquie"

(Déclaration d'Edouard Daladier à la Chambre des députés, 18 juillet 1946)

D'autre part, la Pologne refusait le passage des troupes russes par son territoire.

En France, certains estimaient "qu'il fallait maintenir, à l'ouest, la paix à tout prix, quitte à abandonner à Hitler la Mitteleuropa, ce qui contiendrait au moins les hordes soviétiques" (J. P. Azéma 1939 - 1940)

Le 30 septembre, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France signent les accords de Munich, sans la Russie. La région des Sudètes devient allemande. Pour Chamberlain "c'est la paix assurée pour notre temps", une paix qu'en France nombreux sont ceux qui la qualifient de honteuse.



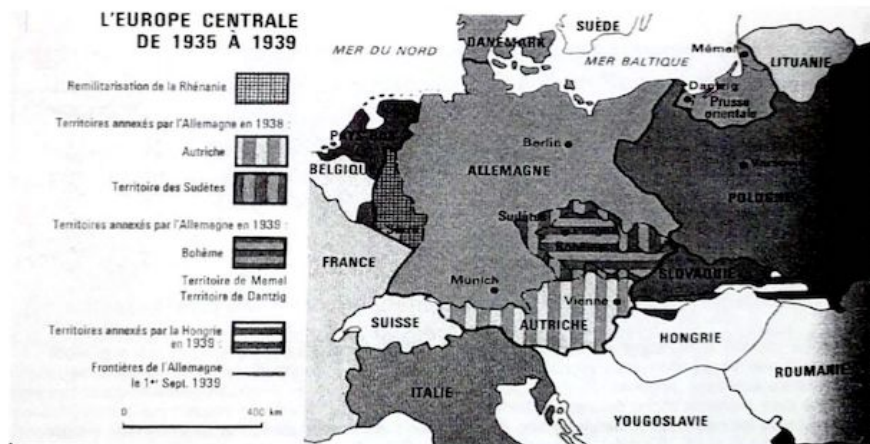
14 Béné sont les artisans de la paix. Chamberlain, Daladier, Hitler, Mussolini et Ciano à la conférence de Munich en octobre 1938.

- 1939

Une nouvelle fois encouragée, Hitler fait envahir le reste de la Tchécoslovaquie le 14 mars, mais " en faisant entrer la Wehrmacht dans Prague le 15 mars, Hitler avait indiqué, on ne peut plus clairement, que la boulimie territoriale du Reich ne se cantonnait plus dans l'absorption des Volksdeutsche : l'espace vital nazi, c'était l'Europe tout entière. Bon nombre de Munichois devaient en convenir" ( J. P. Azéma)

Le 22 mars, la Lituanie accepte le retour de Memel à l'Allemagne.

Le 26 avril, Hitler exige le retour de Dantzig dans le Reich et la construction de routes et de voies ferrées dans le "corridor polonais". Se dessine alors, en dépit d'une méfiance réciproque un rapprochement entre la France et l'Angleterre d'une part et la Russie d'autre part.



Alors que des négociations commerciales sont engagées entre l'Allemagne et la Russie, au sujet de fournitures antérieurement commandées par la Russie aux usines Skoda en Tchécoslovaquie, des négociations Angleterre-France-Russie, entamées le 23 juillet 1939 se heurtent, encore une fois, au refus de la Pologne d'accorder l'entrée des troupes russes sur son territoire. Finalement, devant un conflit prochain, peu convaincue par les nations occidentales, la Russie signe avec l'Allemagne le pacte germano-russe de non agression le 23 août "On peut toujours faire un bout de chemin avec le diable, le temps de franchir le pont" dit un proverbe russe. Hitler, le diable, qui n'a pas renoncé à étendre ses conquêtes plus à l'est, ce qui reste son objectif.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Dantzig prononce son rattachement à l'Allemagne.

Le 2, au matin, les Allemands entrent en Pologne. Mussolini accepte bien la proposition française de médiation, mais l'Angleterre fait échouer cette tentative, exigeant que les Allemands se retirent de la Pologne. C'est l'échec.

Le 3, la Grande Bretagne, à 11 h 15 déclare la guerre à l'Allemagne, suivie par la France à 17 heures. L'histoire de Landéda va douloureusement s'inscrire dans cette tragédie qui s'abat sur le monde.



### LA DROLE DE GUERRE

Alors que les Polonais, malgré leur héroïsme, sont rapidement anéantis, rien n'est entrepris pour les aider, alors qu'un protocole signé à Paris le 19 mai 1939 prévoyait, qu'en cas d'agression, une intervention de l'aviation française sur l'Allemagne et des actions offensives à compter du troisième jour de la mobilisation. La rapidité de l'armée allemande en Pologne ne permet pas l'intervention prévue. Varsovie capitule le 27 septembre. Pourtant le 4 octobre, on esquisse un geste. L'Etat-major français monte un semblant d'attaque, une reconnaissance dans la Sarre qui aboutira à l'occupation de quelques localités désertées par leur population, avant le retrait le 21 vers l'abri de la ligne Maginot.

La Pologne vaincue, Hitler offre la paix que les Alliés refusent.

Sur le front français rien ne bougea. Edouard Daladier pouvait déclarer le 22 décembre 1939 :

“Les formes de la guerre ont surpris. Une expression se propage au front et à l'arrière : drôle de guerre.

Certes, ceux qui l'emploient ne trouvent pas que la guerre est drôle, mais expriment ainsi leur surprise devant ces formes nouvelles, tout à fait imprévues, qui mettent en face l'une de l'autre, dans leurs propres fortifications, les deux armées les plus puissantes du monde."

Drôle de guerre ! Mais au 30 novembre on comptait pourtant de nombreuses pertes humaines :

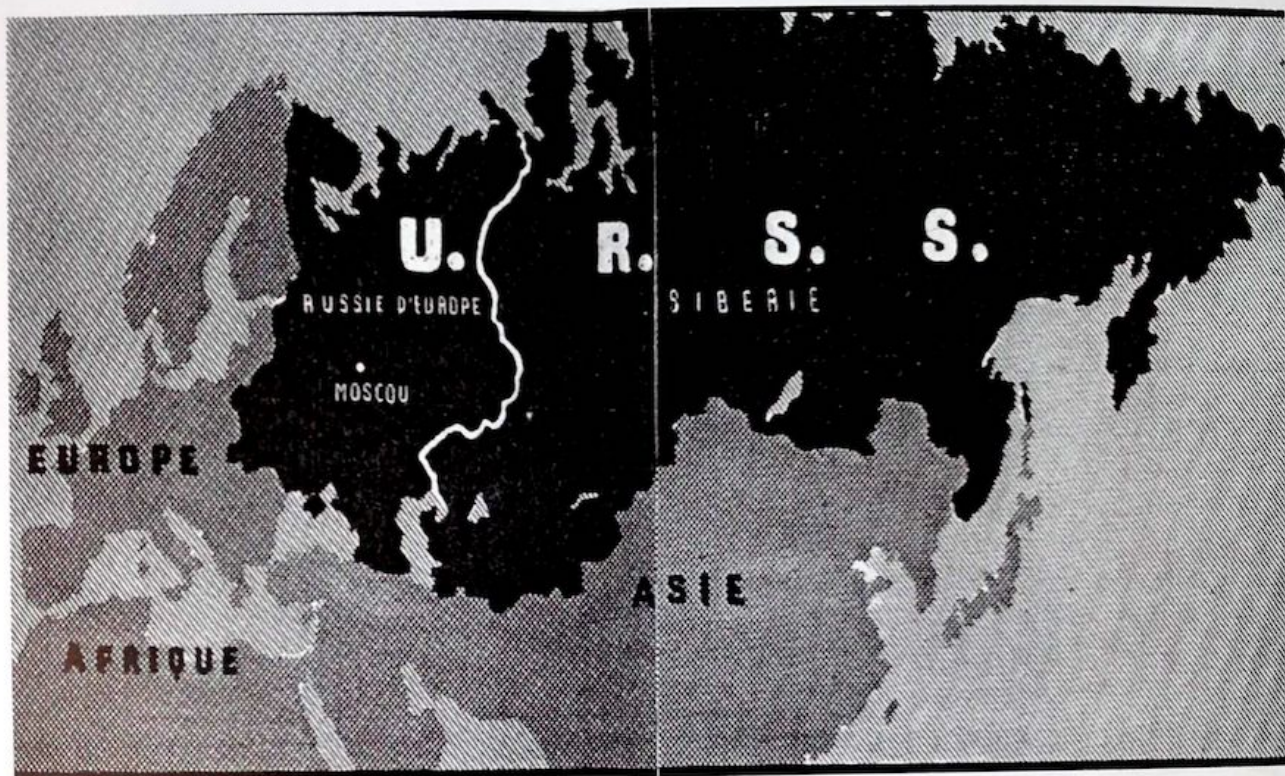
|                    |             |
|--------------------|-------------|
| - armée de terre : | 1136 hommes |
| - marine :         | 256         |
| - air :            | 42          |

- Alexis HAMON du sous-marin TURQUOISE décéda le 2 septembre 1939

- Yves PRIGENT, sergent chef du 1<sup>er</sup> Régiment d'infanterie Coloniale le 21 novembre À Hué (Annam)

Drôle de guerre en effet, le journal MATCH, ne titrait-il pas dans son numéro du 5 octobre 1939 carte à l'appui :

### " L'OURS RUSSE EN MARCHÉ SUR L'EUROPE "



même s'il concluait :

"La Russie de Staline saisit l'occasion de s'emparer de territoires polonais et de mettre sa main lourde sur les pays baltes. Elle se garantit en même temps contre les aspirations de son associé provisoire, l'Allemagne."

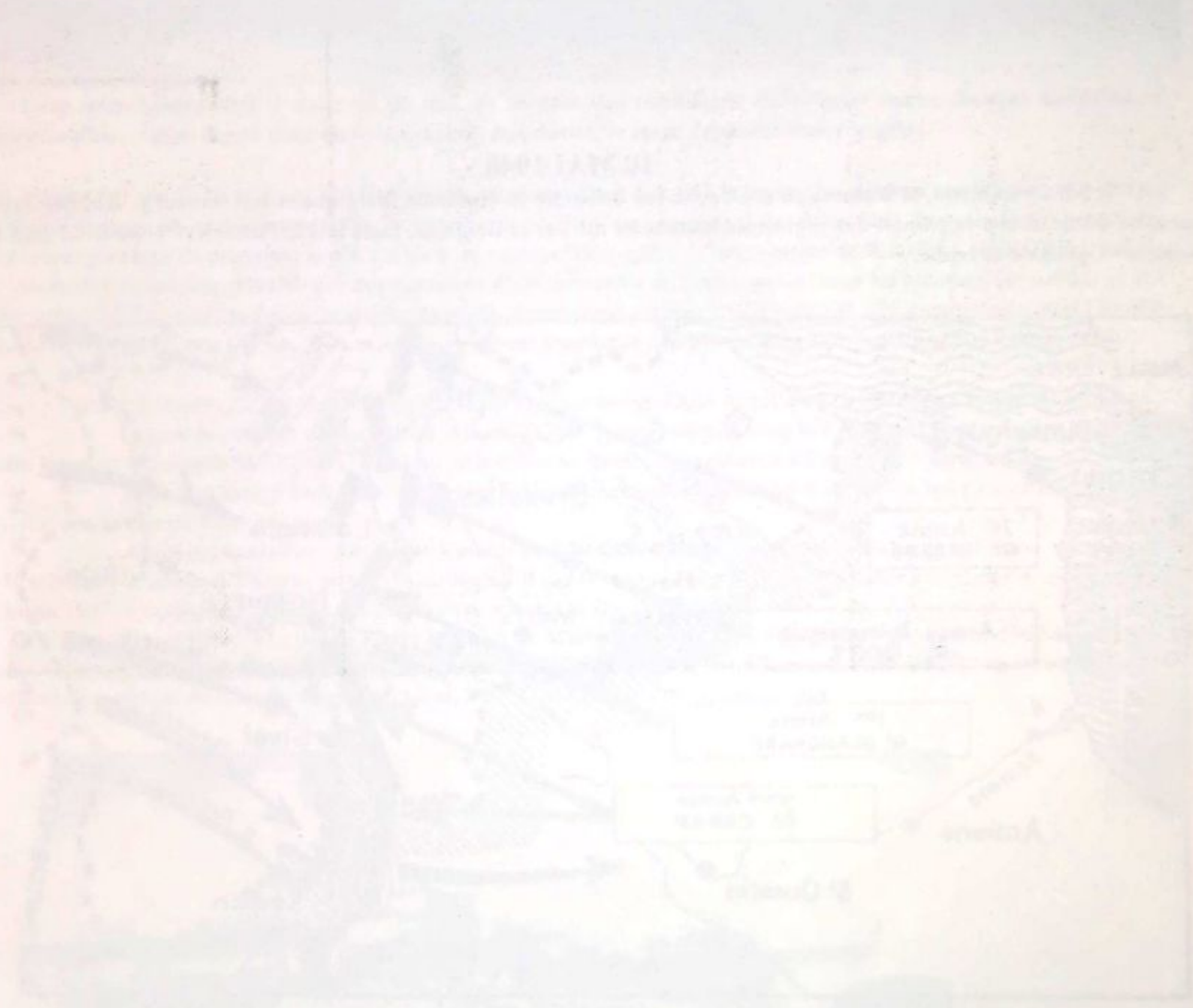
Drôle de guerre enfin. Si en France rien ne bouge, c'est qu'on espère vaincre l'Allemagne économiquement en la privant de ses approvisionnements stratégiques et donc d'aller porter la guerre ailleurs, ce qu'on appela "guerre périphérique".

Les stratèges français visaient le minerai de fer suédois et le pétrole roumain et russe.

Pendant la guerre qui avait éclaté entre la Russie et la Finlande le 30 novembre 1939, on envisagea d'envoyer en Finlande, pour l'aider dans sa lutte, un corps expéditionnaire de 50 000 hommes appuyé par 100 bombardiers ! La Norvège et la Suède refusèrent le passage de ces troupes. On pensa alors à un débarquement à Persamo, port finlandais de l'extrême nord, occupé par les Russes. Ainsi on contrôlerait une zone stratégique de surcroît riche en nickel et on en profiterait pour couper la route d'approvisionnement du Reich en fer suédois

En ce qui concerne le pétrole, on projeta en mars 1940 de bombarder la région de Bakou, d'attaquer la Russie et de prendre Moscou en tenaille à partir du Caucase et de la Finlande, ce que préconisait le général Bergeret, futur ministre de Pétain ! Les Anglais, qui refusaient d'envisager une guerre contre la Russie, orientèrent donc les opérations sur la Norvège et le fer suédois.

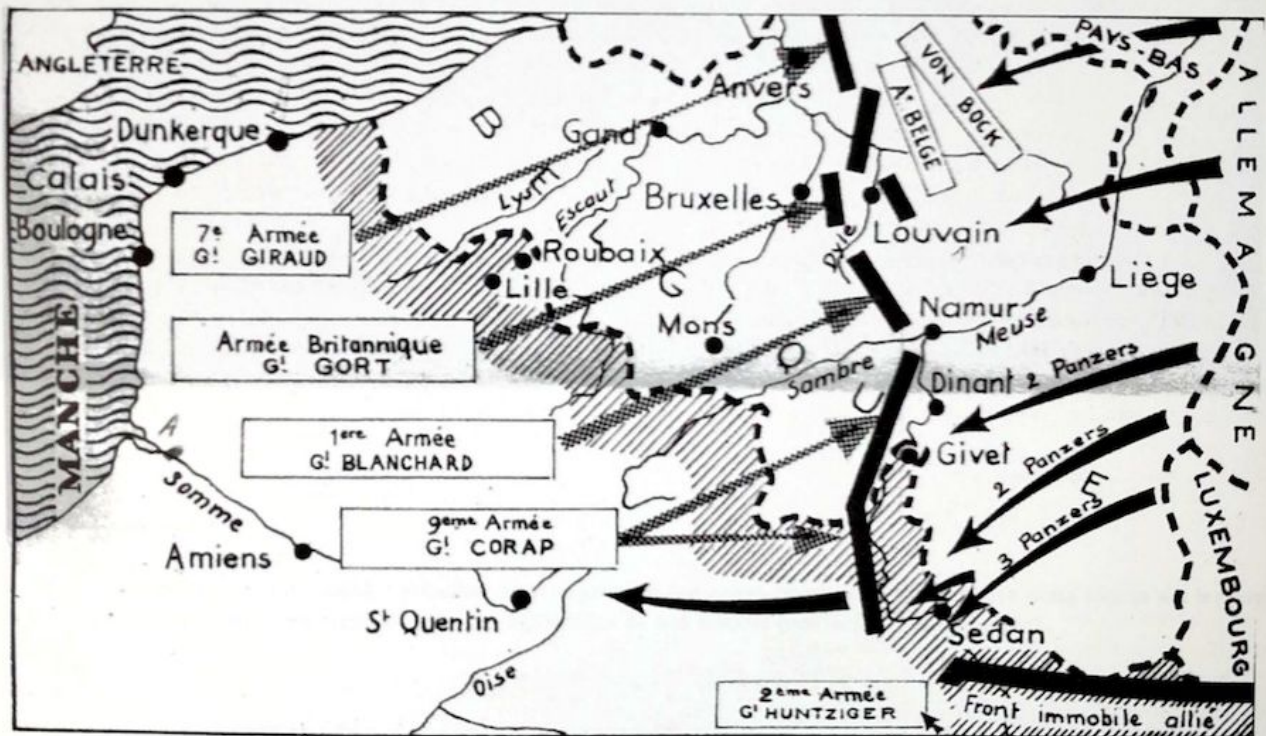
Le 9 avril, les Allemands précédèrent les Alliés, occupant le Danemark et plusieurs villes norvégiennes. La réaction des Alliés se porta sur le port norvégien de Narvick qui fut pris le 28 mai. L'Etat-Major, vu le tour inquiétant que prenait la bataille déclenchée en France le 10 mai décida le réembarquement des troupes. Le 7 juin c'en était fini de la "guerre périphérique"





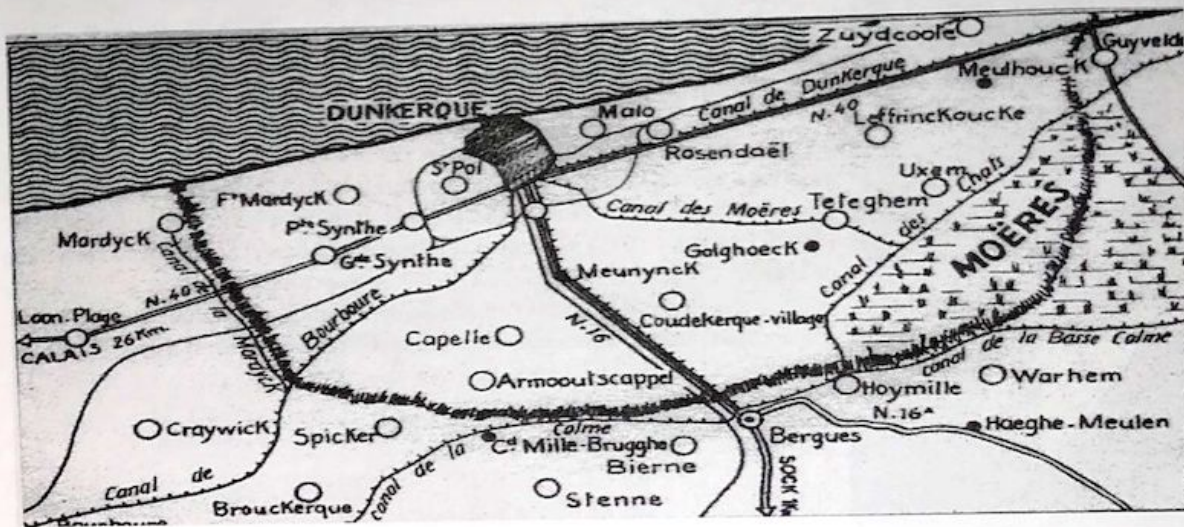
### 10 MAI 1940

A 5 h 35 du matin, la Wehrmacht déclenche son offensive en Hollande, Belgique et Luxembourg. La 7ème armée française ou se trouve la plupart des régiments bretons se rue sur la Belgique, mais le 12, l'offensive allemande dans les Ardennes l'oblige à se replier.



Jean Calvarin, né le 12 mars 1915, participe aux opérations. En septembre 1939, il avait quitté sa ferme et rejoint à Guingamp le 48ème Régiment d'Infanterie. Caporal mitrailleur il avait été des premières actions conduites dans la Sarre, étonné de ne trouver que des villages abandonnés et des campagnes désertes. Mais cette fois la situation était plus sérieuse.

L'arrivée des Allemands à Abbeville et à la mer enferme les soldats alliés dans une véritable nasse. Il fallut se résoudre à évacuer ces malheureux pris au piège.



Leur réembarquement, à dater du 26 mai, se fit dans des conditions difficiles et même souvent dramatiques. L'amirauté anglaise s'était donné pour tâche d'évacuer, en priorité, le corps expéditionnaire anglais.

C'est ainsi que le 29 mai, sur 473 10 évacués, on ne comptait que 655 Français, les Anglais considérant que chaque marine devait évacuer ses ressortissants. De douloureux incidents s'étaient multipliés, des soldats français furent brutalisés, rejetés à la mer parce qu'ils prenaient la place d'un honorable soldat anglais. L'intervention de Winston CHURCHILL mit fin à cette situation douloureuse. Finalement des centaines d'embarcations de toutes sortes, sous les attaques des avions et des vedettes lance-torpilles allemandes, et en dépit des pertes, purent évacuer jusqu'au 4 juin 338 226 combattants dont 120 000 français. Mais 35 000 de nos soldats, faits prisonniers durent prendre le chemin du Reich (... Jean CALVARIN en était).

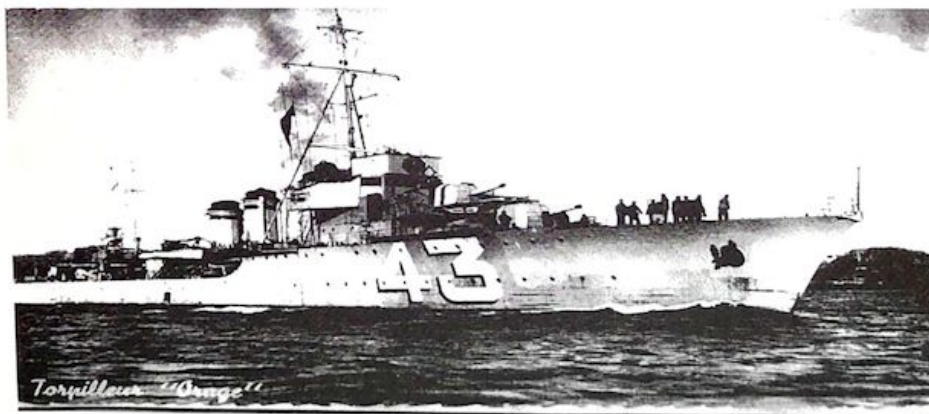
La marine française fut sévèrement frappée dans ces opérations. Deux torpilleurs modernes en furent les victimes.

Le comportement courageux de René GEORGELIN, embarqué sur le CHACAL, coulé devant Boulogne le 20 mai lui valut la croix de la Légion d'Honneur et la Croix de guerre avec citation à l'ordre de l'Armée.

Né à Landéda le 26 février 1907, élève à l'école communale, bercé par les récits de son père officier à quatre galons, il se sentit très tôt attiré par la mer

Après des études au lycée Saint-Vincent de Pont-Croix puis au Prytanée militaire de la Flèche, il prépara à Brest le concours d'entrée à l'École navale. A sa sortie, il est affecté à Toulon comme officier canonnier. Lieutenant de vaisseau en 1937, c'est sur le CHACAL qu'il se trouve à la déclaration de guerre.

Louis CHAPEL, fils de Pierre Marie et de Marie Françoise Le Goff, né le 28 novembre 1902 à Landéda, second maître torpilleur, ancien sous-marinier à embarqué, en 1939, sur le torpilleur ORAGE. Le 23 mai, victime des bombardiers ennemis et des vedettes lance-torpilles, l'ORAGE est coulé devant Boulogne





Né le 16 juin 1913 à Landéda, fils de Louis et de Marie Jeanne Laot, cultivateur.

Engagé volontaire le 23 février 1931 (2<sup>ème</sup> dépôt de Brest), il effectue un stage de 6 mois à l'école des fusiliers puis rejoint le 3<sup>ème</sup> dépôt (Lorient) où il est affecté, d'abord sur le JEAN BART (1931 - 1932), ensuite sur le LAMOTTE PIQUET (1932 - 1937) sur lequel il effectue le tour du monde, avec campagne double en Chine (11.7.1937 - 21.8.1937). A son retour, il regagne le 2<sup>ème</sup> dépôt, puis est affecté au 5<sup>ème</sup> dépôt (Toulon) sur le VALMY (10.5.38 - 6.2.42). En juin 1940, ce bâtiment s'illustre lors de l'évacuation de la poche de Dunkerque. A cette occasion L. GUIZIOU reçoit la croix de guerre avec étoile de bronze. Le VALMY rejoindra ensuite Toulon.

### Contre-Torpilleur "VALMY"

30 JANVIER 1940

Engagement au canon  
avec le sous-marin "U-55" qui est détruit

10 JUILLET 1940

Citation à l'Ordre de l'Armée de Mer  
de la

### TROISIÈME ESCADRE

Sous le commandement  
du Vice-Amiral d'Escadre DUPLAT (E. M. H.)  
a magnifiquement exécuté une mission de  
bombardement contre la terre sous le feu des  
batteries côtières et les attaques des vedettes  
rapides ennemies.

Réf. Ordre 1.306 F. M. F. 3 du 10-7-1940

Je certifie que :

Le Quartier-maitre Fusilier  
GUIZIOU Louis, 597-B-31

était présent à bord du

### "VALMY"

1° Le 30 Janvier 1940.

2° Le 14 Juin 1940 pendant les opérations  
de bombardement contre la terre.



Le Capitaine de Frégate BRÉBANT  
Commandant le "VALMY"

*T. Brebant*



Bord, le 25 Juillet 1940.

T O U L O N

TROISIEME ESCADRE  
-----  
3ème ESCADRE LEGERE  
-----  
3ème D.C.T.  
-----  
C.T. "VALMY"  
-----  
COMMANDANT.  
-----

== EXTRAIT DE CITATION ==  
-----

REFERENCE : D.M 1306 F.M.F.3 du 10 Juillet 1940

-----  
Le Capitaine de Frégate BREBANT Commandant le  
" V A L M Y "

CITE A L'ORDRE DU BATIMENT  
(Citation de Régiment)

Le *Quartier Maître Fusilier* **Guiziou**  
*Matricula 597-B-31.* *Louis*

avec le motif suivant :

" A toujours depuis le début des hostilités, fait  
" preuve d'un grand zèle professionnel et d'un ma-  
" gnifique entrain dans la préparation du bâtiment  
" au combat, notamment au cours de l'opération de  
" bombardement contre la terre du 14 Juin 1940."

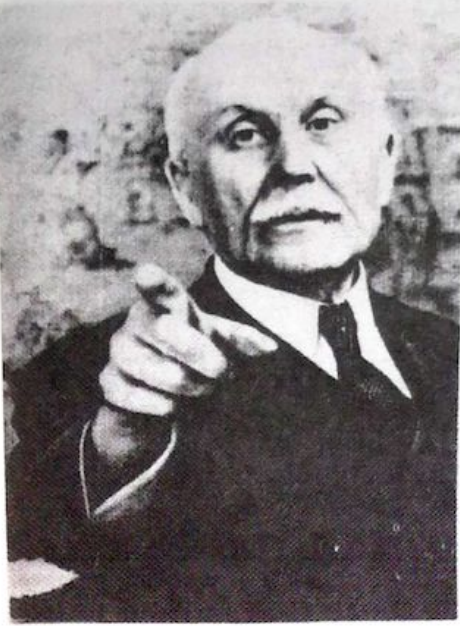
Cette citation donne droit au port de la Croix  
de Guerre 1939 avec étoile en bronze.

*Brebant*  
-----

Dans cet épouvantable affrontement, l'aviation ne reste pas inactive. Maître radio navigant, Gabriel TANGUY participe à une mission au-dessus de Boulogne. Né au bourg le 26 novembre 1905, fils de Jean-Marie et de Marie Le Gall, il est le neveu de J-M Le Gall, aviateur, tué à l'est du canal de Suez, le 28 janvier 1915. Touché par la flack allemande, son hydravion fait difficilement route vers sa base de Berre l'Etang, volant à basse altitude, à la recherche d'un plan d'eau, pour finalement heurter une colline et s'écraser dans le Tarn, au sud-est d'Albi, à Saint-Salvy de la Balme. Pouvant encore s'exprimer -mais en breton- pris pour des Allemands, les trois aviateurs sont secourus, enveloppés dans des couvertures et évacués vers l'hôpital de Castres où Gabriel, grièvement brûlé, décède le 12 juin. (Légion d'honneur à titre posthume).

Une stèle dite des "aviateurs", fleurie chaque année le 11 novembre, rappelle, dans le village, la catastrophe.





En France, un maréchal glorieux conjure la nation de rester unie



*A Londres, un général rebelle et inconnu déclare parler au nom de la France.*

Ce n'est qu'après avoir nagé plusieurs heures dans une mer couverte de mazout que Louis CHAPEL est recueilli par un des navires dépêchés sur les lieux. Réembarqué sur le contre-torpilleur EPERVIER, il fera ensuite route vers l'Afrique. Durant cette période André MORVAN qui sera maire de Landéda (1953 - 1977) est médecin dans la marine.

Après Dunkerque, le front français reconstitué fut enfoncé et Paris était occupé le 14 Juin.

L'amistice, sollicité par le maréchal Pétain, chef du gouvernement, signé le 22 juin, met fin au combat et est accueilli avec soulagement par la population. Mais, ailleurs, le combat allait continuer après l'appel, le 18 juin, du général de Gaulle, qui sera déchu de la nationalité française par Vichy. Cette dualité allait être la cause de douloureux cas de conscience et source de confrontations souvent fratricides, jusqu'en 1942 qui verra les forces françaises, hors de France, reprendre le combat aux côtés des Alliés.

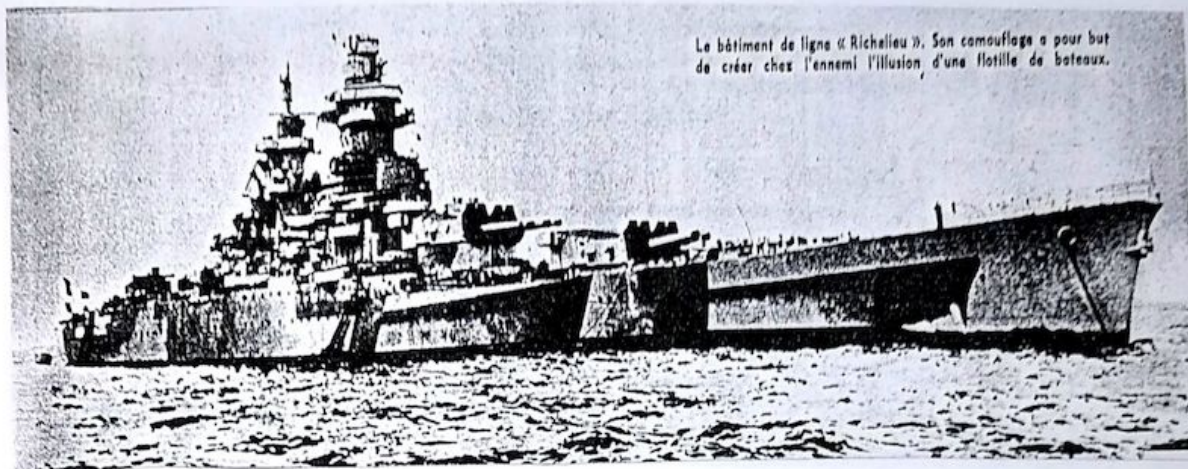
En dépit de la résistance opposée à l'armée allemande, celle-ci poursuit son avance. Paris est tombée le 14 juin. Il faut se rendre à l'évidence, les Allemands arriveront jusqu'ici.

A Brest, l'animation est grande. D'abord sceptiques, civils et militaires doivent admettre la dure réalité. Dès le 18, une flotte innombrable quitte le port et prend la route du sud.

"Les 80 bateaux de commerce qui encombraient la rade appareillent un à un. Puis vint le tour du RICHELIEU qui sortit, imposant et fier, avec deux torpilleurs d'escorte, le FRONDEUR et le FOUGUEUX. Il avait embarqué, le matin, les 180 élèves de l'Ecole navale, interrompus, les malheureux gamins, dans leur algèbre, en plein milieu des examens. Puis ce fut le tour du PARIS, vieux cuirassé chargé des apprentis de toutes les écoles, on vit aussi partir le JULES VERNE avec ses sous-marins, 14 fuseaux noirs qui suivaient en file indienne. Et tout autour, bien entendu, la brouille des petits bateaux ..."

A VUILLIEZ.

Alfred MAREC, né le 7 octobre 1919, incorporé le 1<sup>er</sup> octobre 1936, en qualité d'apprenti-marin à l'école de maistrance sur l'ARMORIQUE, et qui a successivement servi sur les cuirassés PARIS et LORRAINE (1-4-38/1-3-40), avait été affecté sur le RICHELIEU le 1<sup>er</sup> mars 1940. C'est à son bord qu'il quitte Brest.



D'autres prendront la direction du nord.

C'est de Brest que Gonzague de POULPIQUET s'embarque le 18 juin pour l'Angleterre sur le transport de troupe MEKNES. Né à Landéda le 18 août 1920 il avait été élève de l'école publique de la commune avant de poursuivre ses études au collège Bon Secours puis au lycée de Brest. Il subissait les épreuves du concours à l'école navale à l'arrivée des troupes allemandes. C'est alors, sans hésiter, qu'en compagnie d'élèves et d'autres candidats il décida de s'embarquer pour combattre.

(C'est aussi ce jour-là que Madame de GAULLE s'embarque pour l'Angleterre avec sa famille, dont Philippe, futur amiral)

Le 18 juin, 12 chalutiers, ramenant des soldats évacués de Cherbourg jette l'ancre dans le chenal de l'Aber-Wrac'h. C'est sur l'un d'entre eux, le LUCIEN GOUGY, que 28 jeunes garçons s'embarquent pour rejoindre l'Angleterre.

"La brise est molle ; tendre est la houle. Voici le fort Cézou et sa tour où Jean Appriou jouait autrefois à la petite guerre, l'île Stagadon et son unique demeure de goémonier, les grèves sur lesquelles beaucoup ont souvent flané."

*"Je vois disparaître un à un le blanc sémaphore, les derniers amers de l'embouchure ... Dans une sorte de buée, mes regards restent attirés par les dernières maisons du port. Je sens peser sur moi une angoisse, et me ressaisis face au large. Là ou désormais commence l'inconnu vers lequel je me lance".*

Route plein est pour tromper les patrouilles éventuelles. Une heure plus tard le patron hurle :

-<< Trois debout sur le pont ! Les autres couchés sous les filets, ou dans la cale ! >>

Il a vu venir de loin un Dornier. L'ordre est vite exécuté, et la direction suivie par trois marins débonnaires satisfait l'observateur qui, après deux passages, poursuit son vol.

Au coucher du soleil les mouettes rebroussement chemin, et à la tombée de la nuit le bateau met cap au nord, à toute puissance. Le phare de la Vierge adresse encore des clins d'œil amicaux, mais ils vont cesser. L'allure faiblit cependant. Certaines unités se trouvent en panne de moteur et il faut filer une remorque.

Le lendemain les mouettes anglaises ont pris le relais. A neuf heures, <<haut dans le ciel et entourant les bassins à flot se ballottent d'énormes saucisses ventruës : les ballons antiaériens>>. Les moles, les quais de Plymouth se découvrent. Une vedette de la Navy leur fait franchir sans encombre les barrages de mines et filets à l'entrée.

Ils débarquent le vendredi 21 seulement, ainsi que d'autres exilés de France, pour être regroupés au *Mental Hospital*, l'asile de vieillards, converti en Centre d'accueil, et le 22 gagnent *Anerley School*, l'orphelinat sous la tutelle du *London County Council*, le Conseil de la région londonienne, ayant perdu en chemin cinq compagnons. Un capitaine les informe de la création prochaine d'une légion de volontaire.

René Pichavant  
Les Clandestins de l'Iroise

Parmi ces volontaires : Jean APPRIOU qui s'apprêtait à subir les épreuves du deuxième baccalauréat,  
: Jean LE HIR qui travaillait à l'usine Glaizot.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ

du 15 JUILLET 1918.

ARTICLE 35.

MARINE NATIONALE.

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

CERTIFICAT DE Pointeur d'Artillerie

Les soussignés, Membres de la Commission d'examen de l'École de Canonnage, certifient que le (1) Apprenti  
Mazze Alfred (2) 1716-E-36  
né à Lannilis (Finistère), le 7 Octobre 1919, a justifié devant eux de l'instruction théorique et pratique  
nécessaire pour obtenir le certificat de Pointeur d'Artillerie et être admis à servir en cette qualité.

Fait à Toulon, le 1<sup>er</sup> avril 1938.

Les Membres de la Commission d'examen,

Le Président de la Commission,

*[Signature]*

(1) Grade, nom et prénoms.  
(2) Immatriculé au Bureau maritime de recrutement de

Dès le 25 juin, conformément aux accords de l'armistice, une ligne de démarcation coupe la France en deux : au sud la zone, dite "libre" avec pour capitale Vichy, au nord la zone occupée.

Encore, faut-il y distinguer :

- la zone dite "verte" (grüne zone), placée sous l'autorité du gouverneur de Hollande et de Belgique et qui comprend les départements du Nord, Pas de Calais, Aisne, Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Saône, Doubs - la partie septentrionale littorale "zone rouge" qui deviendra zone interdite à l'automne 1941.



Le courrier, d'abord suspendu entre les deux zones, rétabli le 26 septembre 1940, se réduit, jusqu'en mars 1941 à de simples cartes "interzones", non cachetées, permettant de s'exprimer à travers treize lignes de formules préinscrites. Gare à celui qui se jouait de ces dispositions, il voyait revenir son courrier impitoyablement contrôlé.

FRANCE

PRIX DE VENTE 0,90

1941 VAR

CARTE POSTALE

UN COMPTE COURANT

EXPÉDITEUR

Madame Louis Cesson  
 Villa Plan Logis  
 15 Rue Famine  
 Loubon Var

DESTINATAIRE

Mlle Paulette Leroux  
 L'Aber Grack  
 Dinistere

Après avoir complété cette carte strictement réservée à la correspondance d'ordre familial, biffer les indications inutiles. — Ne rien écrire en dehors des lignes.

ATTENTION. — Toute carte dont le libellé ne sera pas uniquement d'ordre familial ne sera pas acheminée et sera probablement détruite.

Cesson le 1<sup>er</sup> janvier 1941

Nous sommes en bonne santé  fatigué   
 légèrement, gravement, malade, blessé   
 tué  prisonnier   
 décédé  sans nouvelles   
 de La famille va bien   
 besoin de provisions d'argent   
 nouvelles, bagages. Monsieur Madelle est de retour à Loubon   
 travaille à Paulette et Jean Chamard va entrer   
 à l'école des Beaux-Arts a été reçu   
 j'ai écrit à Papa, Éléonore par avion le 1<sup>er</sup> janvier  
 de ses nouvelles. Mille baisers à tous.

Affectueuses pensées. Baisers.

Signature  
 Cesson

## Mers-el-Kébir

La signature de la convention d'armistice ne signifie aucunement le retour des hommes au pays. Il y a bien sûr tous les marins qui servent dans la Royale et les prisonniers dirigés vers l'Allemagne.

Le sort des premiers est déterminé par l'article 8 de la Convention qui stipule :

*"A l'exception de la partie qui sera laissée au gouvernement français pour la protection de ses intérêts dans son empire colonial, la flotte de guerre doit être rassemblée dans des ports qui seront désignés ultérieurement, elle y sera démobilisée et désarmée sous contrôle allemand et italien. La désignation des ports se fera selon le lieu d'attache des navires en temps de paix ... Tous les navires qui se trouvent hors de France doivent être ramenés en France."*

Si une partie de la flotte rallie Toulon, de nombreux bâtiments sont disséminés de par le monde.

Faire revenir les navires dans les ports occupés par les Allemands, c'était à plus ou moins brève échéance les voir utilisés par l'occupant.

Déjà le 16 juin l'ambassadeur britannique avait remis à Paul Reynaud, président du Conseil deux télégrammes exigeant que

"La flotte française fût envoyée dans les ports britanniques en attendant les négociations concernant l'armistice"

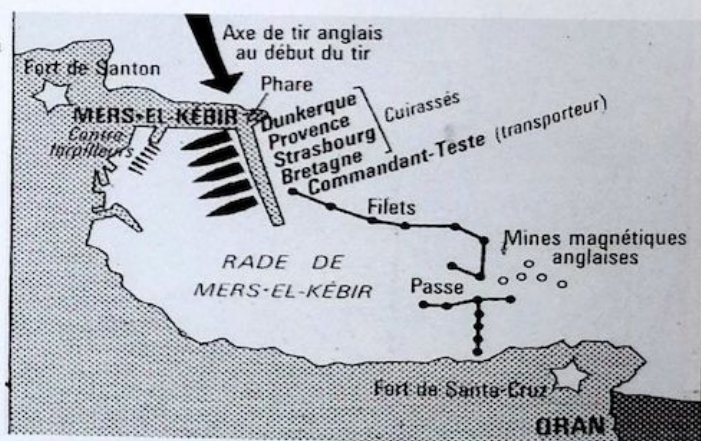
Dès le 24 juin les Lords de la Mer en arrivaient à la conclusion qu'il fallait prendre le contrôle de la flotte française ou au moins la neutraliser. Le 1<sup>er</sup> juillet le Cabinet britannique donnait l'ordre à la Royal Navy de se préparer à exécuter "Catapult" deux jours plus tard.

Dans les ports anglais quelque deux cents bâtiments légers brutalement assaillis furent occupés par les Anglais. Ce qui n'incita évidemment pas les marins à rejoindre les Forces Françaises Libres.

A Alexandrie un accord aboutit au désarmement de la flotte et à sa non utilisation par les Anglais à moins de rupture de l'armistice. Les bâtiments se rangeront aux côtés des Alliés en 1942.

Seuls une cinquantaine de marins, dont le lieutenant de vaisseau Louis Honoré d'Estienne d'Orves, qui sera fusillé par les Allemands en 1941, rallièrent le Général de Gaulle.

A Mers-el-Kébir, il en alla tout autrement où, à six kilomètres d'Oran, était mouillée une partie de la flotte française de l'Atlantique : quatre cuirassés, un transporteur embossés à la jetée, cap vers la terre, six contre-torpilleurs au fond de la rade et d'autres petits bâtiments. Les négociations engagées sur le devenir des bâtiments, ayant échoués, à 17 h 54, le 3 juillet, la flotte anglaise qui comprenait le "Hood", le plus important croiseur de bataille déclencha un tir meurtrier atteignant le "PROVENCE", le "BRETAGNE" qui coule en quelques minutes, le "DUNKERQUE", le "TERRE-NEUVE", l'avisos "RIGAULT de GENOUILLY", "L'ESTEREL"..... entre autres. Le carnage dura peu mais on comptait 1297 victimes. "J'ai ouvert le feu à 17 h 54 et l'ai stoppé à 18 h 04" précisa l'amiral Sommerville.



Sur le BRETAGNE, périrent, parmi les 1012 victimes :

- Jean ABILY, maître canonnier
- Yves ACH
- Jean LE VERGE
- François MAZE



- Clément MENUT, né le 16 mars 1895, engagé dans la marine en 1920, servit sur les sous-marins ERMIONE et PONCELET. Maître principal en 1938



Jean LANDURE, né le 21 Juin, second maître, 2<sup>ème</sup> classe canonier →

-François TREGUER, premier maître chauffeur fut l'un des 210 tués du DUNKERQUE qui ne regagna Toulon qu'en 1942



Marcel VIGOUROUX figure parmi les 6 survivants du dragueur ESTEREL, victime d'une torpille destinée au STRASBOURG

Après une courte maladie, René SALAUN, né le 6 janvier 1912 s'est éteint le 16 juillet 1991.

Avec lui disparaît un des survivants de Mers-El-Kebir ; quartier-maître chef, il était embarqué sur le cuirassé "BRETAGNE".

Bien souvent il racontait ce qui s'est passé le 3 juillet 1940, ce jour, une escadre anglaise commandée par l'Amiral SOMMERVILLE composée des cuirassés Hood, Barham et Résolution ainsi que de nombreux bâtiments d'escorte se présenta au large du port algérien.

Dès le début de l'engagement, la "Bretagne" fut durement touchée provoquant l'explosion de ses soutes à munitions. A ce moment, René se trouvait à son poste de combat dans une des casemates armées en canon de 138.

Aussitôt après avoir été atteinte, la "BRETAGNE" prit très vite de la gîte tandis que la batterie se remplissait rapidement de fumée, René n'ayant plus rien à faire dans sa casemate, réussit à monter sur le pont puis se jeta à l'eau déjà recouverte d'une épaisse couche de mazout.

Après avoir aidé plusieurs camarade à se maintenir à la surface, il réussit à se hisser sur une chaloupe de laquelle il participa au sauvetage de nombreux marins avant qu'ils ne disparaissent sous la couche de mazout qui était en feu.

Pendant ce temps, la gîte du navire continuait de s'accroître jusqu'au moment où il se retourna quille en l'air, entraînant dans la mort tous les marins restés à bord.

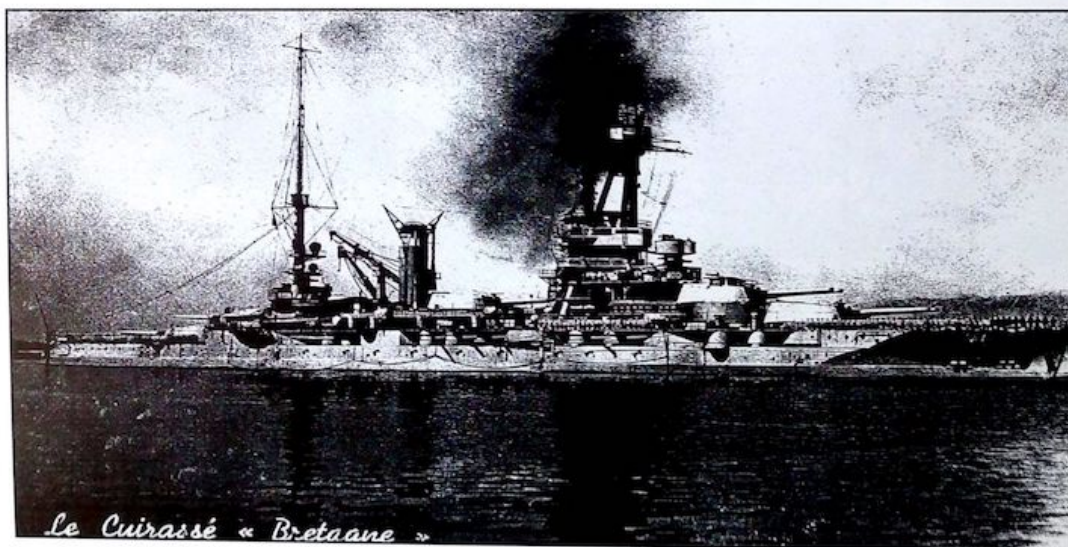
Après un bon mois passé dans un centre de repos près d'AIN-EL-TURK, il regagna la métropole à TOULON pour une nouvelle affectation sur le croiseur "MARSEILLAISE", il y resta jusqu'au sabordage des bateaux le 27 novembre 1942, puis comme beaucoup d'autres marins, il fut mis en congé d'armistice qu'il passa près de sa famille.

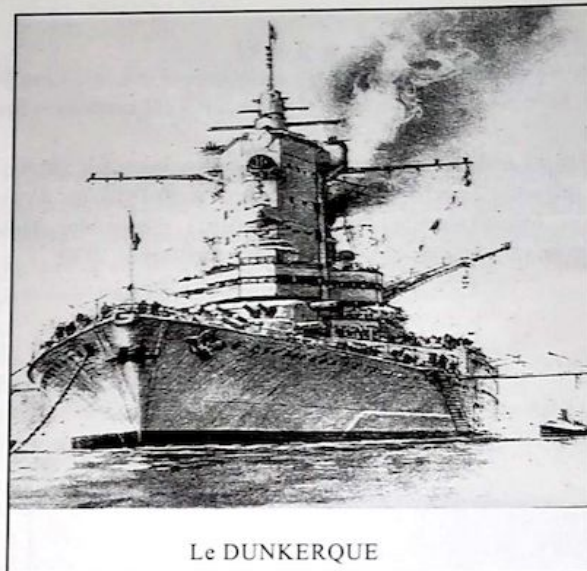
En 1944, après le débarquement des alliés en Normandie, n'écouter que son devoir de militaire, il entra dans un groupe de FFI, puis à nouveau il retourna à TOULON pour embarquer sur le croiseur "DUGUAY TROUIN"

Les hostilités terminées, sur sa demande, il fut démobilisé, retourna à Landéda puis trouva un emploi à la voilerie de l'arsenal de Brest, il prit enfin sa retraite après bien des péripéties rencontrées jusque là.

Ne voulant pas rester inactif, il occupa son temps en travaux d'atelier et jardinage, ainsi qu'à la mairie dont il fut conseiller municipal pendant 18 ans.

F. Aubeneau  
Cahiers de Landéda





Le DUNKERQUE

De Gaulle déplora, le 8 juillet, sur les ondes de la BBC :

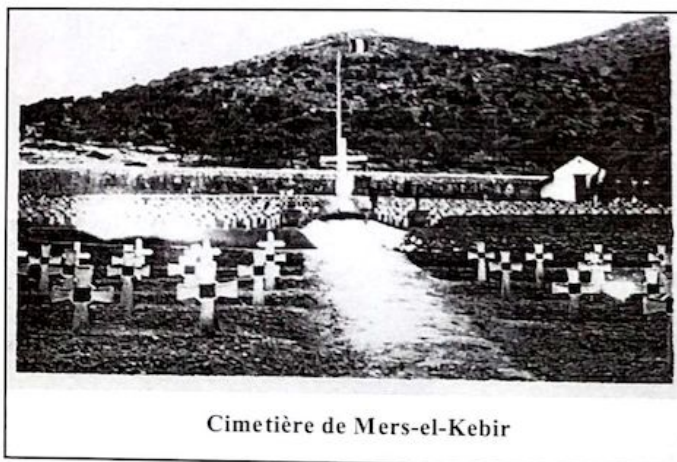
“l'épisode particulièrement cruel, l'affreuse canonnade d'Oran”, il concluait cependant :  
“Il n'y a pas le moindre doute que, par principe et par nécessité, l'ennemi les aurait, un jour, employés, soit contre l'Angleterre, soit contre notre empire.”

Cette attaque de la part de nos alliés détourna une grande partie de la marine de poursuivre la lutte aux côtés des Anglais et fit naître dans la population un sentiment de révolte.

Dans la mémoire collective, Mers-el-Kébir, resta synonyme de trahison et ce ressentiment se retrouvera ultérieurement.

Par une lettre du 15 octobre, le directeur de l'Intendance Maritime en zone occupée demande au Maire de prévenir les familles “avec ménagement”.

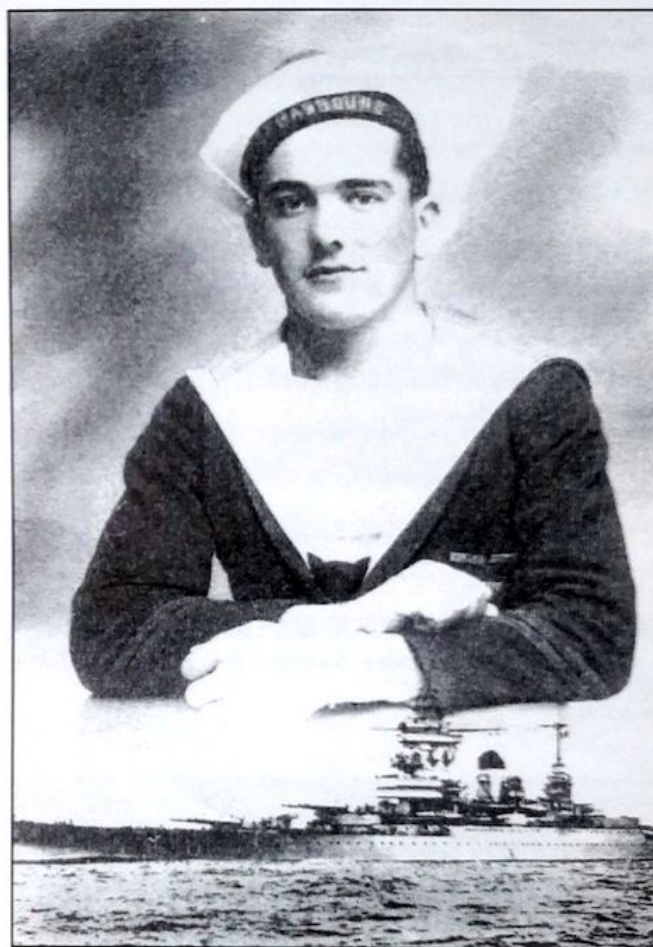
“Après Mers-el-Kébir nous avons eu droit à une remise à niveau de nos consciences, écrit le Général Omnès. Le recteur Saliou ne cesse de marteler ses sermons de mots simples et compréhensifs à tous : “Soyez peut-être résignés, provisoirement, mais soyez dignes”. Il savait toucher le cœur du pays profond.



Cimetière de Mers-el-Kébir

Seul le "STRASBOURG", pourtant atteint, lui aussi, réussit à s'échapper et à rejoindre Toulon. A son bord Jean RAGUENES, infirmier, prodigua soins et réconfort à ses camarades blessés.

Né le 2 Mai 1919 à Landéda, engagé volontaire dans la marine le 10 Août 1936 c'est au 2ème dépôt de Brest, où il reste jusqu'au 2 avril 1938, qu'il passe son brevet d'infirmier. Affecté alors sur le STRASBOURG, il est à Mers-el-Kebir et servira sur le même navire jusqu'au 7 septembre 1940.



## Dakar

23-25 septembre

Sûr de sa légitimité, De Gaulle envisagea de rallier à lui l'empire colonial français, visant d'abord l'Afrique noire et particulièrement DAKAR stratégiquement et politiquement importante. Une idée que Churchill jugea intéressante préférant une attaque par mer à une action par la terre que préconisait De Gaulle. L'armada anglaise se heurta devant Dakar à une vive résistance des Français -encore sous le coup de Mers-el-Kebir- placés sous l'autorité de Pierre BOISSON, fidèle à Vichy et qui avait reçu l'appui d'une flotte dont le rôle était de ramener à la raison l'Afrique équatoriale.

Un officier du MONTCALM illustra cette bataille où l'on voit le GEORGES LEYGUES sur lequel est alors Jean RAGUENES, tirer de tous ses bords sur les assaillants et le RICHELIEU faisant aux Anglais la réponse de Cambronne, mais sera immobilisé par une torpille.

Ce fut un échec pour De Gaulle qui écrivait à son épouse le 28 septembre :

"L'affaire de Dakar n'a pas été un succès"

P. de Gaulle

Mais la marine de Vichy ne pouvait plus contrer le ralliement à la France libre de l'Afrique Equatoriale.

La résistance des marins amena cependant Hitler à accepter le réarmement de certaines unités pour la défense de l'Afrique et même à envisager une collaboration militaire avec Vichy.

Durant ces quelques mois décédèrent :

- Joseph BELLEC, le 14 juillet 1940 sur le SUFFREN à ALEXANDRIE
- Jean LE HIR, le 25 septembre, matelot sur le pétrolier RHONE à CASABLANCA



Jean Appriou (à gauche) et Jean Le Hir, la mèche blanche visible sur le Westernland vers Dakar... Tous deux enfants de Landéda. leurs chemins vont diverger. Le premier sera parachutiste au 2<sup>e</sup> R.C.P. le second finira son temps de FFL à la 2<sup>e</sup> D.B.



# LA TRISTE HISTOIRE DE WINSTON CHURCHILL

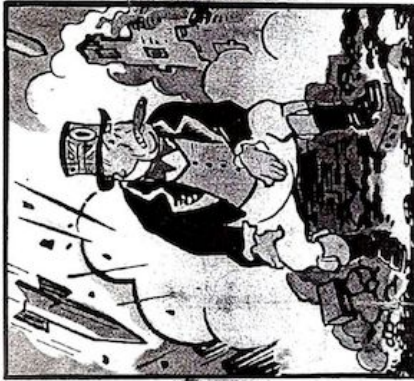
descendant de John Churchill, duc de Marlborough

la façon des Images d'Épinal.

Pour servir à l'édification des jeunes Français



Malbrough allait en guerre,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
Malbrough faisait la guerre:  
C'était à Malplaquet. (ter)



En mil neuf cent quarante,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
Son descendant déchanté,  
Il est mal embarqué ! (ter)

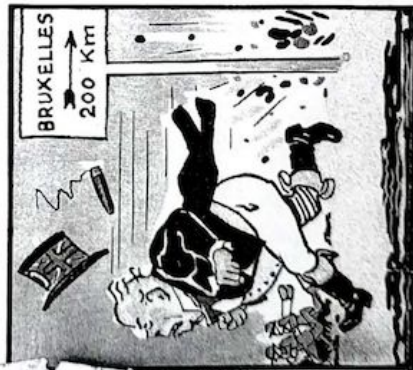


Sur les côtes de Norvège,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
Churchill prend un bain d'siège  
Et rembarque illico ! (ter)

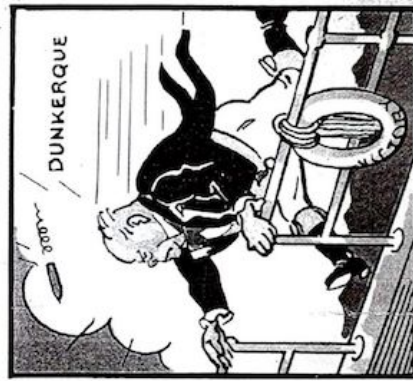


Notre frontière  
est sûr ve  
est prin

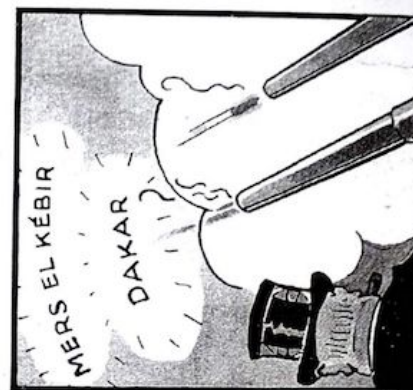
Avec la peau des autres,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
Avec la peau des autres,  
L'Anglais est un héros ! (ter)



Il montre son adresse,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
Pour les r'cords de vitesse,  
L'Anglais est un champion.



Faut voir comme il rembarque,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
Faut voir comme il rembarque,  
C'est sa spécialité ! (ter)



Sur mer est sa maîtrise,  
Miron-ton, ton-ton miron-taine,  
J'allais dire trahitise...  
Le mot m'a z'échappé ! (ter)

Extrait d'un  
troct allemand



Et puis, il y a les prisonniers.

La "drôle de guerre" a fait 92 000 morts, 250 000 blessés, près de deux millions de prisonniers. Prisonniers ... mais vivants ! Parmi eux Landéda en compte 31.

Tous croient puisque la guerre est terminée qu'ils vont bientôt revenir au pays. Ils vont bien vite déchanter. Ils ne savent pas quel calvaire les attend.

Si les Allemands libèrent quelques blessés, malades ou exemptés, ils ont gardé en France 80 000 soldats originaires d'outre-mer et renvoyé chez eux les 75 000 Alsaciens et Lorrains devenus "citoyens du Reich" et bientôt mobilisés dans l'armée allemande, pour tous les autres cap à l'est, direction l'Allemagne.

Jean CALVARIN a vécu ce douloureux voyage. Fait prisonnier à Dunkerque, c'est à pied, dans une longue colonne escortée de militaires qu'il marche vers son destin. Gare à ceux qui, assoiffés, quittent les rangs pour quelque fontaine ou quelque puits, ils sont impitoyablement abattus. Les rescapés seront "accueillis" dans les 70 camps (14 pour officiers: oflags, 56 pour les hommes de troupes et sous-officiers : stalags.)

Ils vont vivre là, dans des baraques, souvent en bois, groupées par quatre (les blocks), entourés de barbelés, surveillés depuis des miradors équipés de projecteurs et par des patrouilles avec chiens.



(Collection Viollet)

Deux cents hommes par baraque, ayant pour lits des couchettes superposées, recevant une médiocre nourriture, sans nouvelles des leurs dans les premiers temps de leur captivité. Une promiscuité acceptée, parfois pénible. Peut-être ont-ils espéré une proche libération quand, le 25 juillet 1940, une dépêche annonça une éventuelle "indépendance" de la Bretagne, mais ils durent vite déchanter, tant les recruteurs de volontaires connurent l'insuccès de leur démarche.

L'occasion sera donné de sortir du camp pour travailler dans les commandos destinés à une usine, un chantier, une ferme.

Jean CALVARIN finit par arriver en Poméranie, près de Rostok, interné au stalag II A, où il fut affecté dans un commando d'une quinzaine d'hommes pour travailler dans une ferme avec quelques Polonais et sous la garde d'une sentinelle armée. Les travaux ne manquaient pas : les 75 vaches à traire, 3 fois par jour, le taureau à bichonner, la moisson, le battage dont

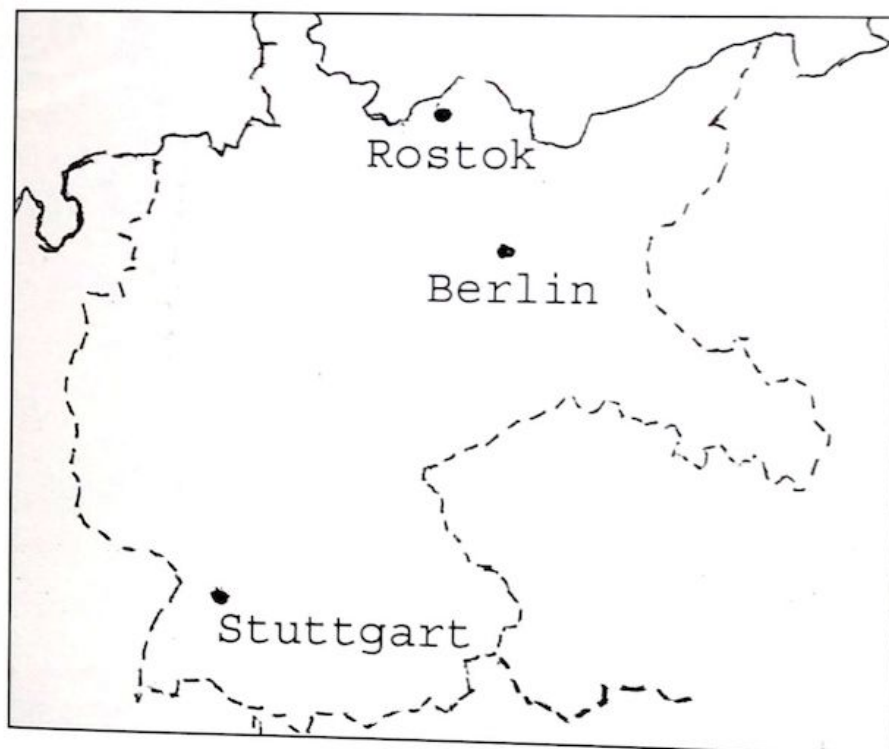


on ralentissait la cadence en provoquant quelques incidents.

Il y avait aussi le "système D". La nourriture, ici, était suffisante, mais on pensait aux camarades restés au camp. Aussi quelques petits cochons de lait disparaissaient-ils comme les œufs au grand étonnement de la fermière surprise du peu de production de la volaille.....



Le 25 septembre 1941, il sera libéré comme soutien de famille ainsi que Pierre BRETON de Tromenec, ancien combattant 14-18.



Jean Pierre SALAUN, frère de René, né à Plouguerneau le 1<sup>er</sup> juin 1913, bachelier, enseignait en 1939 en Palestine où il apprit l'arabe complétant ainsi les langues qu'il parlait déjà : français, breton, anglais, russe.

Rappelé le 2 septembre 1939, il rejoint l'infanterie et le 13 mai 1940, c'est à Blessy, dans le Pas-de-Calais qu'il est fait prisonnier;

Le voici interné dans un stalag. La nourriture y est exécrable : soupe d'ortie, rutabaga. Il s'évade, mais repris, il est après un simulacre de maladie, affecté près de Stuttgart, comme jardinier, dans une propriété confortable où vit avec leur fille, un couple qui a perdu son fils tué au front.

On est ici bien loin de la guerre qui se déroule à l'est, mais on redoute pourtant l'arrivée des soldats soviétiques qui - dit-on - pillent et violent sur leur passage. Pris de panique et pour échapper aux horreurs annoncées, le maître des lieux tue femme et fille et se suicide.

Jean Pierre, resté seul, sera délivré par les Alliés le 24 mai 1945.

A son retour, c'est chez son frère qu'il s'installe. Il sollicite un poste administratif à la mairie où il gravira tous les échelons, terminant sa carrière comme secrétaire-général.



Dès Noël 41, les premiers colis apportèrent un peu de douceur. Au siège de la Croix Rouge de Lannilis, on confectionne ces colis en prenant sur sa carte d'alimentation et en ajoutant chaussettes et vêtements.

François-Marie LE GALL, né à Kermenguy, en Landéda, le 15 août 1892, fils de Jean-Marie et de Marie Yvonne LE GUEN Marin-pêcheur, levé le 8 décembre 1912 (2<sup>ème</sup> dépôt) a fait carrière dans la Marine nationale, servant successivement sur le FRANCE, le JULES MICHELET ..., au bataillon de Bizerte (1927 - 1931), au groupe mobile de Montebourg (Cherbourg), à Casablanca (1937 - 1939), avant de revenir à Brest. Accidenté, admis à l'hôpital maritime, il se voit refuser une permission de sortie par le médecin major, ce qui lui vaut d'être fait prisonnier, le 19 juin 1940. Dirigé sur Saint-Brieuc, il prend le chemin de la captivité et connaît l'enfermement au stalag XII A, à Fribourg..

Père de 4 enfants, il est "rapatrié sanitaire" le 15 mars 1941, et après un court passage à l'hôpital d'Auch, il est admis à la retraite en juillet 1941. (27 ans 2 mois 10 jours de service)

Maître canonier, il fit l'objet de rapports élogieux : "très bon gradé, dévoué, consciencieux .... en qui on peut avoir toute confiance ...."

Revenu à Landéda, il v exerce la profession de "coiffeur" et décéda le 20 février 1970.

DÉCRET  
DE 17 JUILLET 1908  
ART. 224

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MARINE NATIONALE  
EQUIPAGES DE LA FLOTTE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
DE 7 JUIN 1909  
ART. 52 - MOD. 3  
D. M. DE 29 JUIN 1916

## Certificat de Pointeur

Les soussignés, Membres de la Commission d'examen instituée par l'Article 224 du Décret N° 10 du 17 Juillet 1908, certifient que M. François Marie Le Gall, Français né à Landéda Finistère le 15 Août 1892 a justifié devant eux de l'aptitude au tir au canon nécessaire pour obtenir le Certificat de Pointeur et être admis à servir sur les bâtiments de la Flotte en cette qualité.

Fait, à bord de la " Bretagne ", à Corfou, le 18 Mars 1917

Les Membres de la Commission d'examen :  
Le Capitaine de Vaisseau, Président.

Nombre de points supplémentaires obtenus : 40



DÉCRET  
DE 17 JUILLET 1908  
ART. 224

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
MARINE NATIONALE.  
EQUIPAGES DE LA FLOTTE.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
DE 17 FÉVRIER 1916  
ARTICLE 54.

ÉCOLE DES MÉCANICIENS  
TOULON  
ET CHAUFFEURS DE LA FLOTTE

## CERTIFICAT DE SCAPHANDRIER.

Les soussignés, Membres de la Commission d'examen de l'École des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers, certifient que le (le) Quartier Maître François Marie Le Gall (1) né à Landéda Finistère le 15 Août 1892 a justifié devant eux de l'instruction théorique et pratique nécessaire pour obtenir le certificat de scaphandrier.

Fait à Toulon le 31 Janvier 1925

Les Membres de la Commission d'examen,  
Le Président de la Commission d'examen.

(1) Grade, sans et premier.  
(2) Inscriptions en ...

LE MÉCANICIEN INSPECTEUR DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES MÉCANICIENS ET CHAUFFEURS  
P. Reichel

Est-ce pour rappeler le "bon vieux temps" ou évoquer la préparation de colis que J. P. Pinchon, l'auteur de BECASSINE qui séjournait au "couvent des Anges, produisit cette illustration !



Lors des offices religieux, auxquels assistent des soldats allemands, les paroissiens prient pour le retour des êtres chers

« SOUVENEZ-VOUS DES PRISONNIERS,  
COMME SI VOUS ETIEZ CAPTIFS  
AVEC EUX. »

Lettre de saint Paul (Heb. XIII,3.)

## PRIÈRE POUR LES PRISONNIERS

**Oraison.** — O Dieu qui avez brisé les chaînes du bienheureux apôtre Pierre et l'avez fait sortir sain et sauf de sa prison, délivrez vos serviteurs qui sont aujourd'hui en captivité et accordez-leur, par les mérites de votre apôtre, de nous revenir sans que leur santé soit gravement altérée. Par N.S. J.-C.

**SECRETE.** — Que votre bénédiction, Seigneur, descende abondante, sur les offrandes de ce sacrifice ; qu'elle abrège la captivité de nos prisonniers et nous donne bientôt la joie de les voir libérés. Par N.S. J.-C.

**POSTCOMMUNION.** — Seigneur, nous supplions votre bonté d'exaucer nos prières : et par le sacrement que nous venons de recevoir, affranchissez vos serviteurs des liens de leur captivité. Par N.S. J.-C.

(Oraison N° 32, du Missel Romain.)

|                        |   |                 |
|------------------------|---|-----------------|
| Notre Dame de la Merci | - | Priez pour eux. |
| Saint Jean Baptiste    | - | Priez pour eux. |
| Saint Pierre à Liens   | - | Priez pour eux. |
| Saint Paul             | - | Priez pour eux. |
| Saint Nicolas          | - | Priez pour eux. |
| Sainte Jeanne d'Arc    | - | Priez pour eux. |
| Saint Jean de Matha    | - | Priez pour eux. |
| Saint Pierre Nolasque  | - | Priez pour eux. |
| Saint Vincent de Paul  | - | Priez pour eux. |

(Dans certains camps, on invoque surtout ces Saints : les uns parce qu'ils ont été prisonniers, les autres parce qu'ils sont intervenus en faveur des prisonniers.)

**Aumônerie des Prisonniers de Guerre**  
2, rue Leneveux, Paris 14<sup>e</sup>.  
Imprimerie : Paris 20-XII-40. P. Touzé



Au dos de cette image pieuse, éditée par l'aumônerie des prisonniers de guerre : « La prière pour les captifs ».

(Collection B. Le Marec).

21 prisonniers seront libérés avant 1945, en particulier des goémoniers, les Allemands ayant un grand besoin d'iode.

Les derniers ne retrouveront la liberté qu'après le 8 mai 1945.



D'autres manifestations de soutien sont organisées au bénéfice des prisonniers. C'est ainsi que Georges Menut né à Landéda le 25 octobre 1911, alors instituteur au Relecq-Kerhuon, musicien et homme généreux, monte plusieurs revues pour financer l'envoi de colis (+ 15 novembre 2000).



SEMAINE DU  
**SECOURS NATIONAL**  
DU 21 AU 28 AVRIL 1940

Dès le début de la guerre, le SECOURS NATIONAL développa un mouvement de solidarité en faveur des victimes du conflit. Il fallait maintenant y inclure les prisonniers.

### C'EST LA GUERRE,

avec son cortège de misères et de souffrances !

Alsaciens, Lorrains, Mosellans voisins des champs de bataille, quittent leurs foyers en quelques heures pour se réfugier dans l'Ouest...

Des dizaines de milliers d'enfants sont séparés de leurs mères devant les périls qui guettent les grandes agglomérations...

D'innombrables familles de mobilisés restent désemparées après le départ de celui qui les faisait vivre...

Les Français rapatriés de Pologne, d'Allemagne, de Tchécoslovaquie, ont tout perdu dans la tourmente...

Des artistes, des écrivains, des intellectuels de toutes sortes voient leurs ressources taries par la guerre.

Des petits commerçants et artisans perdent leur clientèle, leurs moyens de travail et sont voués à la misère...

Des vieillards voient disparaître les réserves qu'ils s'étaient assurées pour le repos de leurs vieux jours.

Pour guider et coordonner les milliers d'initiatives nées pour soulager ces émouvantes détresses, le Gouvernement a créé le **SECOURS NATIONAL**.

En évitant la dispersion des efforts, il garantit l'équitable répartition des ressources.

Grâce à son action, bien des résultats heureux ont déjà été obtenus : foyers, ouvroirs, assistantes sociales, amélioration des logements, création de jardins potagers familiaux, subventions aux œuvres, etc... Mais la tâche qui reste à accomplir est encore immense.

Il faut vaincre les ennemis de l'intérieur que sont l'inquiétude, la gêne, la souffrance, la misère...

Pour les vaincre, le **SECOURS NATIONAL** vous appelle.

Une part importante de vos ressources, si minimes soient-elles, doit être consacrée à cette lutte.

Pendant une semaine, le concours de tous va être spécialement sollicité. Il faut que chacun réponde à cet appel.

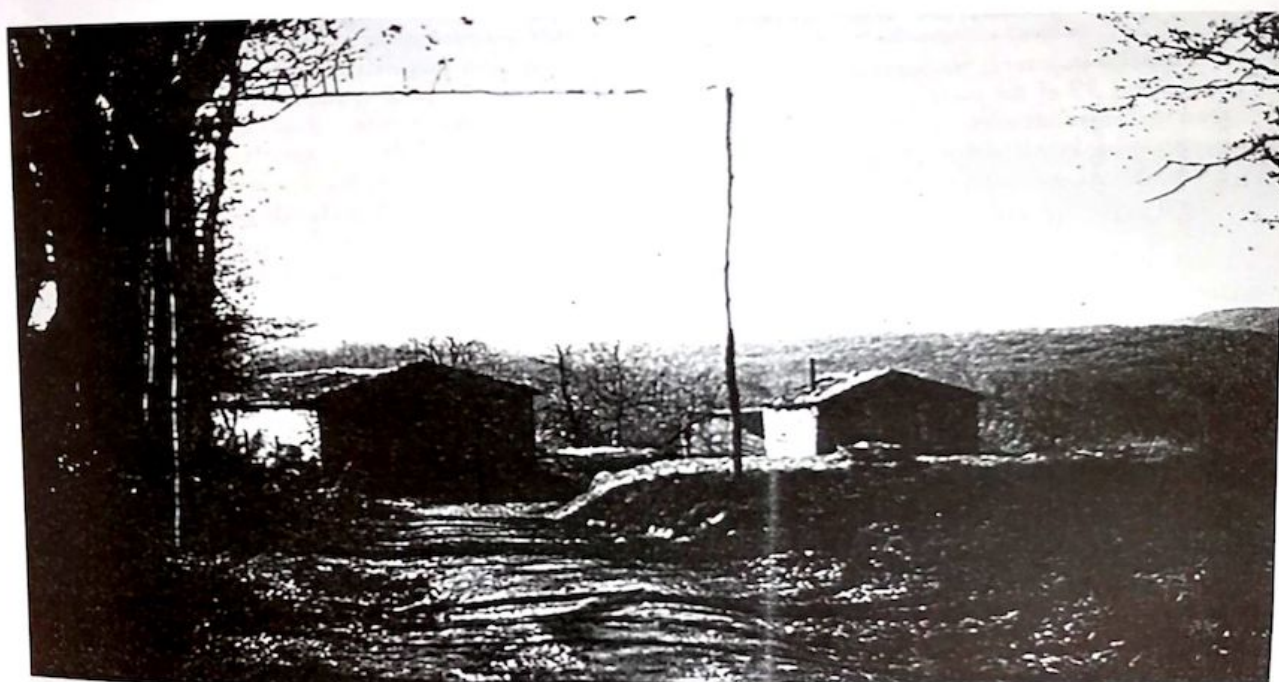
Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'un seul Français est resté insensible aux souffrances de ses compatriotes.

Donner au **SECOURS NATIONAL**, c'est maintenir le moral de la nation, c'est enlever aux combattants tous soucis pour leurs familles, c'est hâter l'heure de la victoire finale, c'est préparer une paix féconde.

## LES CHANTIERS DE JEUNESSE

Le 8 juin, quatre vingt dix mille jeunes hommes des classes 39/3 et 40/1 avaient été mobilisés. "Marie-Louise" de la 3<sup>ème</sup> République, disposés à combattre, ils ont été les oubliés des clauses de l'Armistice. Pas question de les conserver sous les drapeaux mais ils faut pourtant les nourrir et les encadrer dans la zone sud, non occupée, dite "libre". Cette tâche est confiée au général de la Porte du Theil, passionné de scoutisme et fidèle de Pétain, chargé d'organiser, sur le modèle de l'armée, les groupements de jeunesse. Créés par une loi du 3 juillet 1940, 52 groupements implantés dans la nature où les jeunes recevront "une formation physique, civique et morale".

Ils seront installés dans des bergeries, des maisons forestières, des domaines abandonnés avant de recevoir des baraques qu'il faudra monter.



Entrée d'un camp dans la Montagne Noire (Tarn)

Dans les chantiers, on fabrique du charbon de bois pour les automobiles qui utilisent les gazogènes, on taille du bois de mine, on fait du forestage et de l'artisanat, on perce des routes, on redonne vie à des lieux abandonnés.

Une main d'oeuvre peu onéreuse. Tous les jeunes de la zone libre y passeront 8 mois : 4 classes d'âge, 360 000 jeunes y seront mobilisés.



Organe bimensuel du Groupement 35 de la Montagne-Noire

## Appelés trop tard

*« Soldats sans armes, ils ont été vaincus sans combattre. »*

Appelés trop tard, les hommes du dernier contingent 39 et du premier 40, après dix mois de fausse sécurité, n'ont connu de la guerre que la débâcle.

Découragés, sans instruction militaire — devant l'invasion, certains ont dû évacuer leurs casernes le lendemain même de leur incorporation — ils ne pouvaient constituer l'armée

d'armistice qui devait incarner la FRANCE encore debout. Allait-on renvoyer chez eux ces jeunes hommes, pour qui les dix premiers mois n'avaient pas su être une fervente veille d'armes ? Allait-on les renvoyer à leurs intérêts personnels, alors que deux millions de prisonniers payaient les fautes de la FRANCE ? Allait-on les renvoyer dans leur foyers, alors que 100.000 de leurs aînés — dont la plupart avaient déjà connu le feu — montaient toujours la garde et veillaient sur la FRANCE libre ?

C'est pour eux que le Maréchal PÉTAIN fit ouvrir dans toute la FRANCE libre des Chantiers de la Jeunesse : 40 chantiers sont déjà fondés, groupant 100000 jeunes hommes sans compter ceux de l'Afrique du Nord.

Ces chantiers ne sont pas des casernes : le jeu des pelles et des pioches ne dissimule aucun maniement d'armes. La discipline n'est pas militaire : elle est plus humaine et plus compréhensive. La hiérarchie non plus : les chefs n'ont pas été choisis pour leur ancienneté ou le nombre de galons cousus sur la manche ; il ne leur suffit plus de contrôler de haut le travail des cadres subalternes, à qui on demandait moins d'autorité que de poigne, ils doivent être des guides qui soient assez aimés, pour ne pas avoir besoin de se faire craindre.

Ces chantiers ne sont pas non plus des Camps de Travailleurs, bien qu'ils contribuent à restreindre le nombre des chômeurs, quand bien des usines restent fermées. Ils ne sont pas là pour produire, mais pour un combat sans armes, dont eux-mêmes sont l'enjeu. La défaite, conclusion fatale de 20 ans de vie facile, les a laissés faibles, souvent pauvres d'idéal et de forces. En créant les Chantiers de la Jeunesse pour eux, le Maréchal PÉTAIN a voulu faire d'eux des êtres forts qu'une vie rude et pénible — celle qui nous attend, pour longtemps peut-être — saura exalter et non abattre.

Leur effort n'est donc pas un jeu :

ces hommes, qui sont arrivés trop tard pour se battre, ne doivent pas être traités comme des scouts. Leur jeunesse n'est féconde que dans la mesure où elle est virile. Lorsqu'ils abattent un arbre ou refont une route, ils ne jouent pas aux bûcherons ou aux cantonniers : ils travaillent.

Dès la fin de 1940, une intense propagande se développe dans les journaux des Groupements en faveur du régime de Vichy.

Pourtant, si, 35 000 jeunes sont envoyés en Allemagne à partir de 1942, les chantiers fournissent aux réfractaires vivres et matériel. Certains passeront massivement au maquis et prendront part à la lutte contre les Allemands. Résistant aux exigences toujours croissantes de l'occupant, la Porte du Theil, démis le 4 janvier 1944 par Laval, arrêté le 5 par la Gestapo est déporté à Munich. Libéré, d'abord condamné, frappé d'indignité nationale, il sera relevé de cette peine.



Auguste SALAUN (de Saint-Antoine)



Né à Landerneau le 13 décembre 1919, c'est à Bordeaux où il est arrivé le 8 juin 1940 que l'armistice lui permet d'échapper à la captivité et d'être évacué en zone dite "libre" où il est versé dans un chantier de jeunesse.

Par cet été, magnifiquement ensoleillé, il participe à la moisson dans une ferme de la région. Démobilisé en janvier 1941, il reviendra au pays (décédé le 11 janvier 1997).

Jean Louis René PALLIER.

Né le 13 novembre 1913 à Landéda, il était entré dans la marine nationale le 6 juin 1913 et avait servi sur le PLUTON basé à Toulon, comme second maître fourrier. Démobilisé en 1940, il rejoint les Chantiers de Jeunesse avec un grade équivalent à celui de lieutenant et dirige un camp dont l'effectif égale celui d'une compagnie, successivement à Saint-Pons en Thouières dans l'Hérault, Castillon en Couserans dans l'Ariège, Excideuil et Bergerac en Dordogne. Il portera l'uniforme vert (nature oblige) qui a remplacé les premières tenues hétéroclites de 1940.

Retrouvant l'armée de terre à la libération, avec le grade d'aspirant, il servira dans la zone d'occupation française en Allemagne : Pays de Bade, Wurtemberg.

Il quittera l'armée le 15 octobre 1951 et décèdera à la suite d'un accident de la route le 4 août 1962.

A l'issue de leur service les jeunes des Chantiers recevront un certificat de moralité et d'aptitude.



# CHANTIERS DE LA JEUNESSE

GROUPEMENT N° 35

## CERTIFICAT DE MORALITÉ ET D'APTITUDE

M \_\_\_\_\_  
né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_  
domicilié à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_  
a été affecté au Chantier de la jeunesse n° 35 du 12/9/40 au 20/1/41  
Il y a servi avec vaillance, en esprit d'équipe avec ses camarades pour l'honneur de la  
Jeunesse française. Il s'est fait remarquer par son ardeur et sa bonne humeur au travail.

### IL A FAIT PREUVE DES APTITUDES SUIVANTES :

#### Aptitudes morales et sociales

Idéal Très élevé  
Esprit d'initiative Grand  
Loyauté Irreprochable  
Volonté Normale  
Ascendant sur ses camarades Bonne influence

#### Aptitudes intellectuelles

Intelligence Grande  
Instruction générale Développée  
Diplômes Bacc. Math.

#### Aptitudes physiques

Athlétisme Moyen  
Marche Bon  
Natation Sait nager  
Résistance à la fatigue Résistant  
Acuité visuelle Normale  
Acuité auditive ))

#### Aptitudes professionnelles

Travail du bois Sans objet  
Travail du fer \_\_\_\_\_  
Electricien \_\_\_\_\_  
Tailleur \_\_\_\_\_  
Bourellier \_\_\_\_\_  
Cordonnier \_\_\_\_\_  
Conduite des motocyclettes \_\_\_\_\_  
Conduite des automobiles :  
Tourisme \_\_\_\_\_  
Poids lourds \_\_\_\_\_  
Gazogènes \_\_\_\_\_  
Réparation et entretien des moteurs \_\_\_\_\_  
Cuisinier \_\_\_\_\_  
Soins aux animaux \_\_\_\_\_  
**Aptitudes à diriger un chantier**  
Routes \_\_\_\_\_  
Forestier \_\_\_\_\_  
Agricole \_\_\_\_\_

### Il a mérité les brevets suivants :

Sans objet  
GROUPEMENT N° 35, le 31 Janvier 1941



# SOUS LA BOTTE



*sur les dunes de Sainte- Marguerite.*

## ILS SONT LA ....

Le 19 juin 1940 " une voiture de commandement précédée d'un motocycliste, s'arrête près de l'église ; un officier à grosse casquette en descend bientôt suivie d'une colonne d'artillerie tractée par des chevaux" écrira le général Omnès. Le 20 vers, 16 heures, Landéda est occupée par les premiers éléments motorisés.

Une longue nuit de 4 ans commençait.

Pour comprendre ce que sera la vie à Landéda à partir du 20 juin, il faut se référer à la convention d'armistice signée à Compiègne le 22 juin 1940, à 18 heures, heure d'été allemande qui stipule dans son article 1 :

"Dans la partie de la France occupée par les allemands, le Reich exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à favoriser par tous les moyens les ordonnances pour l'exécution de ces droits et à les faire appliquer avec l'aide de l'administration française. En conséquence, le gouvernement français doit impérativement aviser les autorités et services des territoires occupés qu'ils auront à se conformer aux décisions des commandants militaires allemands et à collaborer correctement avec ceux-ci".

L'autorité qui doit faire face à la nouvelle situation est le conseil municipal issu des élections du 5 mai 1935 et qui comprend :



Joseph KERAUDY  
maire 1918\_ 1944

Messieurs-Joseph KERAUDY : maire  
-Gabriel KERSEBET : adjoint  
-François CABON : adjoint  
-Jean LE GOFF  
-François BODENNES  
-Joseph LE DEUN  
-Jean-Marie BALCON  
-Jean Marie BELLEC  
-Jean LARSONNEUR  
-François OULHEN  
-Hervé CABON  
-Gongat BIHANNIC  
-Guillaume SYLVESTRE  
-Pierre ABILY  
-Louis CLEGUER  
-Ambroise MAGUER

Sous le régime de Vichy, en 1941, le conseil prendra le nom de "corps municipal" composé de 18 membres nommés par le préfet et le maire, Joseph KERAUDY, sera reconduit dans ses fonctions.

Pendant 4 ans, le corps municipal va gérer les affaires courantes : budget, voirie, aides, subventions ... Ce n'est que très rarement qu'on relève des décisions en rapport avec la situation du moment :

- 4 octobre 1941 à la demande du préfet, commande de 3 épreuves artistiques du chef de l'état pour être placée à la mairie et dans les écoles.
- 5 mars 1942 : délibération demandant la création de la province de Bretagne dans le cadre de la France.

- 23 mars 1942 : vœu en faveur de l'enseignement de la langue bretonne.

- 20 novembre 1942 : vote d'une subvention (10 francs) pour l'érection d'un monument à la mémoire de Jean V.  
( Si Jean V qui avait succédé à son père en 1399, réussit à maintenir la Bretagne en paix, en s'alliant tour à tour avec les Français et les Anglais, il autorisa cependant une armée à participer à la lutte contre l'Angleterre pour soutenir le prince gallois Owen Glandour). C'est pour cette dernière raison qu'il était de bon ton de rappeler sa mémoire.

C'est le maire qui est, cependant, responsable des relations avec l'occupant. A lui, encore, d'entendre, d'enregistrer les récriminations de ses administrés. Il va lui falloir doigté, mesure et même courage, face à un occupant qui est chez lui, maître des lieux, omniprésent, bien décidé à faire respecter "son ordre".

17 Juillet 40

l'Intendant Militaire  
15 rue Laënnec - QUIMPER

330

Monsieur l'Intendant Militaire,

La Commune de LANDEDA est occupée depuis fin Juin dernier, par de la troupe allemande, comportant un nombre important de chevaux (200 environ).

Ces chevaux, sont logés dans de nombreuses fermes - petites exploitations plutôt, comme vous le savez - et les hommes chargés de les soigner - n'ont pas hésité et n'hésitent toujours pas à prendre chez le cultivateur, hôte, la nourriture (paille, trèfle, etc..) nécessaire à la subsistance de leurs animaux.

Il s'ensuit que, sous peu, les cultivateurs de LANDEDA ne vont plus avoir la nourriture indispensable pour leurs propres bêtes et se verront dans l'obligation de vendre celles-ci, et, finalement d'abandonner l'exploitation de leurs fermes.

L'autorité militaire allemande recherche, actuellement, le trèfle nécessaire à ses chevaux. J'ai recherché, sur sa demande, les cultivateurs de LANDEDA, acceptant de vendre ce trèfle; or, mes recherches sont restées vaines. Aussi, cette autorité a-t-elle décidé de prendre, contre remboursement, il est vrai, ce qu'il lui faut, déclarant, toutefois, qu'elle se préoccuperait de la fourniture envisagée par la Commune de LANNILIS, limitrophe de la Commune de LANDEDA.

Je vous rends compte de ces faits, en vous demandant de vouloir bien me donner tous renseignements utiles pour me permettre de faire assurer le règlement des fournitures faites par les cultivateurs.

Veuillez agréer, Monsieur l'Intendant Militaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

17 Juillet 40

le Commandant Supérieur  
des Troupes allemandes à LANDEDA.

329

Monsieur le Commandant,

Il vient d'être porté à ma connaissance que des soldats allemands, logés chez l'habitant, se permettent, dans la propriété même de l'habitant, de prendre des tenues, qui, à notre avis, sont contraires à la décence.

Déjà, la circulation en costume de bain, sans peignoir, est interdite dans la Commune de LANDEDA, en vertu de l'arrêté municipal n° 10, en date du 24 Juillet 1937, approuvé par M. le Sous-Préfet de BREST, le 26 du même mois. (ci-joint copie de cet arrêté).

Aussi, j'espère qu'il m'aura suffi de porter ce renseignement à votre connaissance, pour que vous interdisiez aux sous-officiers, caporaux et soldats, placés sous votre haute autorité, de se mettre en costume de bain, sans peignoir, non seulement sur la plage, mais dans les propriétés dans lesquelles ils sont hébergés.

Dans un autre ordre d'idées et pour éviter de regrettables accidents aux baigneurs, j'ai dû, il y a quelques années, prendre l'arrêté - dont vous trouverez, ci-joint, une copie - interdisant de déposer ou de jeter des verres cassés, ordures, etc ... dans les grèves de LANDEDA.

Je saisis l'occasion pour vous signaler la correction parfaite des troupes allemandes, séjournant sur le territoire de la Commune de LANDEDA.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Le 26 Juillet, le Commandant du canton de LANNILIS fait état des dispositions précises et d'un incident qui témoigne de l'état d'esprit de la population à l'égard des troupes occupantes.

L a n n i l i s

## P u b l i c a t i o n .

Après le fixment définitif des frontières du rayon j'ai pris le commandement administratif du canton de Lannilis et le commandement militaire des bourgs de Lannilis, Landéda et des autres hamots qui y appartiennent.

C'est ma bonne volonté de bien assister - sans déranger les points de vue militaires - l'administration civile, surtout

- a) la mise en marche de l'industrie,
- b) la sûreté de l'agriculture,
- c) l'assurance du ravitaillement de la population civile
- d) la protection de la santé publique,
- e) le repatriement des réfugiés,
- f) le droit de travailler,
- g) l'assurance sociale.

Toutes sortes de propositions, désirs et de souhaits de la population doivent être apportés sur le chemin des autorités civiles (mairie - sous-préfecture - préfecture Quimper) à la commandanture allemande qui les protège après pourparlers avec Mr. le préfet de Quimper.

J'ai connu des cas où les patrons des magasins ont essayé de demander des prix plus élevés que les ordinaires aux soldats allemands. J'examinerai la vente par des organes spécialement établis. Si l'on trouve quelqu'un, il attendra la fermeture du magasin et une amende considérable.

Le 24 juillet 1940 à Landéda le vent a emporté un drapeau à croix gammée, qui était suspendu là. La sage femme, Mme. Françoise Martin, Landéda, se trouvant au voisinage, a applaudi l'occurrence avec rires et claquements des mains. Je regarde cela comme offense connue du drapeau de la plus grande Allemagne. Après que la sustite a oralement et par écrit profondément regretté sa conduite, je ne la punirai pas.

Ce n'est point pas faiblesse que j'ai agi ainsi.

J'ai fait une exception parce que c'est le premier cas et parce que Mme. Martin assiste aux jeunes mères d'avenir. C'est pourquoi je l'ai laissée sans punition.

Je désire une entente loyale des administrations militaire et civile et une conduite raisonnable de tous les habitants conforme à la situation donnée. Je regretterais d'être forcé par des actions irréfléchies d'un seul à prendre des mesures qui seraient un dommage.

Dès leur arrivée, les Allemands prennent plusieurs dispositions qui iront s'aggravant avec les années.

Le 9 Août, les bateaux des pêcheurs et des goémoniers sont réquisitionnés mais seront remis à leurs propriétaires peu après pour leur permettre d'assurer la subsistance de leurs familles.

Le 19 Août, les bicyclettes sont à leur tour réquisitionnées, même celle du garde-champêtre, ce qui vaut une réclamation du Maire.

Les habitants sont invités à remettre leurs armes. Le 7 Février 1941 un rappel de la Kommandantur précise que tout détenteur d'arme sera "fusillé militairement". Trente armes à feu seront déposées à la Mairie.

Le 23 Août, les sorties en mer, d'abord interdites, sont autorisées entre le lever et le coucher du soleil avec interdiction de prendre des passagers et obligation de se signaler aux postes de garde (Cézon, le Vill).

Le 4 Septembre: interdiction de danser.

Le 4 Octobre: interdiction de porter l'emblème tricolore "une amende élevée sera infligée".

Le 29 Octobre: interdiction des cortèges et discours. Sont autorisés seulement les dépôts de couronnes avec ou sans cocarde pour les personnes isolées.

Le 14 Janvier 1941: interdiction de la pêche en mer. Mesure rapportée peu après.

Le 15 Février: la sonnerie des cloches est interdite de 18 heures à 10 heures du matin pour ne pas empêcher de déceler l'approche d'avions ennemis (bombardements de BREST).

Le 30 Août 1941: interdiction est donnée pour que les touristes s'abstiennent à venir dans les localités côtières.

A toutes ces mesures s'ajoutent les contraintes liées au déroulement d'exercices militaires. C'est au cours de tels exercices que sera détruite la ferme construite sur Garo.

Standortkommandantur  
Lannilis.

Monsieur  
Le Maire de  
Landéda.

Monsieur,

Par la présente vous êtes prévenu que l'armée allemande à l'intention, d'arranger un exercice de tir lundi, le 30 Juin pendant le temps de 7.30 jusqu'à 12.00 heures (heure Allemande.) La ligne, limitante l'espace mis en danger passe comme indiquée ci-après:  
Ile Vierge (inclus), Ile D'Erch, branchement des chemins (Mezglas) la croix près de Prat Allan, Ile Carn-ar-Gaz (inclus).  
Il faut libérer l'espace en direction de la mer jusqu'aux ~~îles~~ îles Ile Vierge, Le Chien, Le Tabenter, Le Trépiéd.

*Occupation*  
Reçu le 28 JUN 1941  
le 28 Juin 1941.

Standortkommandantur Lannilis.

*La population comprise dans la zone dangereuse  
devra évacuer pour se mettre à l'abri.*



# L'INTERDICTION DE LA PÊCHE EN MER DANS LE FINISTÈRE

Dans son numéro du 14 janvier 1941, la « Dépêche de Brest » a publié un décret du commandant en chef de la Marine de l'Ouest de la France interdisant la pêche en haute mer et la pêche côtière pour le département du Finistère et les îles avoisinantes.

Cette interdiction devait entrer en vigueur le 15 janvier 1941.

Il faut noter que cette mesure est due au fait que malheureusement quelques pêcheurs avaient abusé de la confiance dont ils jouissaient en essayant de mettre leurs bateaux à la disposition de quelques éléments qui cherchaient à s'éloigner du pays d'une manière illicite et défendue, non seulement par les autorités allemandes mais aussi par le propre gouvernement français.

C'est bien à regret que les autorités allemandes se sont trouvées dans l'obligation de défendre dans la région mentionnée l'usage des bateaux de pêche, malgré les inconvénients que cela apporte à un grand nombre d'habitants.

La responsabilité incombe exclusivement à ceux qui ont provoqué cette interdiction. *Dépêche du 24 janvier 41*

**APPEL ET CONSEIL AUX POPULATIONS CÔTIÈRES DE BRETAGNE**

**AUFRUF UND RAT AN DIE KUSTENBEVÖLKERUNG DER BRETAGNE**

*La sous-préfecture de Brest communique le texte officiel de l'Amirauté allemande de l'Ouest :*

1° Il est hors de doute que ce sont de graves agissements délictueux vis-à-vis des autorités allemandes et condamnés par le gouvernement français qui ont amené M. l'amiral commandant en chef les forces navales de l'Ouest à prendre un ordre comportant la fermeture des ports de la côte de Bretagne, ce qui paralysait l'industrie de la pêche.

2° M. l'amiral ayant bien voulu se rendre compte que seuls quelques-uns étaient coupables et que, par leur faute, une immense population laborieuse pouvait se trouver privée de pain, a, par grande bienveillance, mais à condition que tous :

Les administrateurs de l'inscription maritime;

Les armateurs;

Les pêcheurs, etc...

Respectent loyalement les instructions.

Donc, en considération de la misère dans laquelle tomberait la pauvre population des pêcheurs, par suite de la mesure concernant la fermeture des ports, l'amiral, commandant en chef des forces navales de l'Ouest, a décidé, sur la demande exposée par le capitaine de vaisseau Le Normand, de Brest, d'adoucir les prescriptions de l'interdiction du 15 janvier 1941.

Dès maintenant, la pêche côtière est autorisée dans les conditions fixées par l'instruction du 20 août 1940.

Sont, en conséquence, admis à la pêche côtière: tous bateaux non pontés destinés aux pêches suivantes : maquereau, sardine, poissons de ligne, huîtres, coquillages, homards, langoustes.

Les autres pêches demeurent interdites.

On s'attend que cette mesure de bienveillance n'amène personne à commettre soit directement, soit indirectement des actes hostiles aux troupes d'occupation.

Faute de quoi, l'Autorité allemande serait dans l'obligation de prendre de nouveau des mesures très rigoureuses, dont l'efficacité serait durement ressentie par la population des pêcheurs.

En conséquence, il est ordonné à tous les administrateurs, syndics et autres agents maritimes, d'avoir à veiller très fidèlement et très attentivement aux prescriptions de l'Autorité allemande.

Le 25 janvier 1941.

Le capitaine de vaisseau  
Le Normand, commandant  
la marine française à Brest,  
Signé : LE NORMAND.

*Mitteltung der Sous-Prefektur von Brest, des Offiziellen Textes der Deutschen Admiralität Westfrankreichs*

1) Es ist ohne Zweifel, dass es die ernststen verbrecherischen Umtrieben gegenüber den deutschen Behörden, verurteilt von der französischen Regierung sind, die Herr Admiral, Marinebefehlshaber Westfrankreichs, dazu geführt haben, eine Schliessung der Hafen an der bretonischen Küste zu befehlen, wodurch die Fischerei praktisch lahmgelegt ist.

2) « Herr Admiral », der sich wohlwollend davon überzeugt hat, dab nur einige Schuldige sind, durch deren Verschulden eine ungeheure, arbeitsame Bevölkerung sich brotlos finden würde, hat in seinem grossen Wohlwollen und unter der Bedingung, dass alle Verwaltungen der Inscription maritime, der Reeder, Fischer usw. folgende Anordnungen ehrlich respektieren :

Es ist beschlossen worden, im Hinblick auf die Not, von der besonders die ärmere Fischereibevoölkerung durch die Sperrungsverordnung betroffen ist, hat sich der Marinebefehlshaber Westfrankreich auf die durch Capitaine de Vaisseau Le Normand aus Brest von der franz. Regierung vorgetragenen Bitten hin zu folgender Lockerung der Sperrverordnung vom 15. 1. 41 entschlossen :

« Ab sofort ist die Küstenfischerei in dem gesperrten Gebiet nach den in der Fischereiverordnung vom 20. 8. 40 niedergelegten Richtlinien wieder gestattet :

Es dürfen zum Fischfang nur auslaufen :

Alle nicht gedeckten Boote zum Fang von Makrelen, Sardinen und anderen Kleinfischen und zum Austern-, Muschel-, Hummer- und Langustenfang an der Küste.

Die übrige Fischerei bleibt bis auf weiteres gesperrt.

Es wird erwartet, dass diesen Entgegenkommen nicht dazu ausgenützt wird, Handlungen zu begehen, die sich direkt oder indirekt gegen die deutschen Besatzungstruppen richten. In diesem Falle würden erneut scharfe Massnahmen ergriffen werden müssen, deren Auswirkungen die Fischereibevoölkerung besonders hart treffen würden ».

Folgedessen ist an alle Verwalter, Syndikus und anderen maritimen Vertretern der strenge Aufruf erlassen, treuestens und mit grosser Aufmerksamkeit über die hier obengenannten Unterweisungen zu wachen.

Der Kapitän zur See Le Normand,  
Befehlshaber der Französischen  
Marine in Brest.

Gezeichnet : LE NORMAND.

Le climat, peu à peu, devient plus pesant. Devant la résistance qui se fait plus active, l'occupant n'hésite pas à faire appel à la délation.

FELDKOMMANDANTUR (V) 752

Verwaltungsgruppe

V.2.

O B J E T :

Actes de sabotage

Quimper, le 2 Août 1941

16 AOUT 1941

Le nombre des actes de sabotage s'est accru d'une façon importante des temps derniers. Ce fait doit vraisemblablement être attribué à une excitation de grande envergure de la population civile française par : des activités communistes, par la sourde propagande gaulliste et l'audition de la radio anglaise en langue française.

Je vous invite :

- a) à avertir la population par les moyens les plus convenables (publications dans la presse, affiches) qu'à l'avenir les Services de l'Administration Militaire allemande prendront les mesures les plus sévères pénales et préventives.
- b) à signaler aux organes responsables de la Police que si la Gendarmerie ou la Police Française manquaient de déclarer les actes de sabotage, ces défaillances seraient passibles des sanctions les plus rigoureuses.

Veuillez m'adresser un compte-rendu d'exécution pour le 10 Août 1941.

Pr le Feldkommandant

signé: VISCHER

oberkriegsverwaltungsrat

Copie conforme transmise pour exécution en ce qui concerne le paragraphe b) à :

MM. les Maires de l'Arrondissement

Brest; le 13 Août 1941

Le Sous-Préfet,

JEAN-GIRAUD

Dès le printemps 1941, les bombardements de BREST se multiplient, visant les cuirassés allemands qui y ont trouvé refuge. Aussi convient-il de respecter les consignes de camouflage, les lumières des bourgs permettant aux aviateurs de se repérer.

~~Standort~~ ~~Commandantur~~  
L a n n i l i s

*Occupation*  
Lannilis, den 22. August 1941

Dem Herrn

Bürgermeister von

L a n d e d a .

*Publié  
le 31 AOUT 1941*

Es ist mir aufgefallen, dass in letzter Zeit die Verdunkelung der Häuser Ihrer Gemeinde sehr schlecht ist.

Sie werden aufgefordert, hier sofort einzuschreiten und Abhilfe zu schaffen, andernfalls sich die Standortkommandantur genötigt sieht, Massregeln zu ergreifen bzw. die Eigentümer der schlecht verdunkelten Häuser zu bestrafen.

Der Standortkommandant  
A.B.



*Hamm*  
Leutnant.

Traduction:

J'ai constaté que le camouflage de beaucoup de maisons de votre commune est très mauvais.

Vous êtes demandé, de changer ça immédiatement, autrement je suis obligé de prendre des mesures et à punir les propriétaires des maisons mal camouflées.

Le Commandant de la Place.

Standortkommandantur  
Lannilis

Lannilis, den 24.11.41

An die Bürgermeisterei  
von Lannilis Landlock

Auf Befehl der Kreiskommandantur von Brest, teile ich Ihnen mit, dass der Bürgermeister für die Verdunklung der Gemeinde verantwortlich ist. Er erteilt die Befehle an die Polizei die Zivilhäuser zu überwachen. Schwere Geld und Haftstrafen sind angedroht. Im Falle, wo die Bürgermeister oder ihre Polizeiorgane es an der nötigen Aufsicht oder Strenge fehlen lassen, werden der Bürgermeister und die Polizei mit empfindl. Strafen belegt.



Der Standortkommandant

I. *W. Weisberg*

Leutnant *A.*

*W. Weisberg*

J'ai l'honneur de vous dire par ordre de la Kreis-Kommandantur de Brest que le maire est responsable pour la défense passive dans la commune. JI donne des ordres à la police de surveiller les maisons civils. Lourdes amendes et prison sont menacés. En cas où le maire ou la police se laisse manquer à la surveillance ou sévérité nécessaire, le maire et la police seront puni sensiblement.

En 1942, la situation militaire devient plus préoccupante pour le Reich. Plus question d'envahir l'Angleterre, c'est qu'à l'Est une gigantesque bataille est engagée depuis l'invasion de l'Union Soviétique le 22 Juin 1941. On pense plutôt à se protéger contre un éventuel débarquement à l'ouest, et la côte est déclarée "zone côtière interdite". Il faut pour en sortir ou y entrer une autorisation spéciale particulièrement motivée. LANDEDA se trouve dès lors presque coupée du monde.

# B R E S T

RÉDACTION : 13, rue de Slam. Tel 21-53

7 avril 1943

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN ZONE CÔTIÈRE INTERDITE

La Préfecture nous communique l'ordonnance allemande ci-après :  
Par suite d'une nouvelle réglementation de l'ordonnance relative à la zone côtière interdite, l'attention de la population est attirée sur les prescriptions formelles suivantes :

1° L'autorisation de se rendre en zone côtière interdite NE peut, comme auparavant, être obtenue QUE lorsqu'elle présente un intérêt du point de vue de l'administration et de l'économie générale.

Il n'est pas tenu compte des circonstances personnelles et familiales. Des dérogations sont accordées : a) en cas de décès de l'époux, du père, de la mère ou des enfants; b) aux ouvriers français permissionnaires travaillant en Allemagne et rendant visite à des membres de leur famille ayant leur domicile ou leur résidence habituelle dans la zone côtière interdite.

2° Les personnes ayant DEPUIS AU MOINS SIX MOIS leur domicile ou leur lieu de résidence habituelle dans une localité du Finistère extérieure à la zone côtière interdite, peuvent à nouveau, comme par le passé, se rendre dans la zone côtière interdite DE CE DÉPARTEMENT SANS AUTORISATION PARTICULIÈRE.

Elles doivent être porteurs d'une carte d'identité avec photographie ET d'un certificat de résidence, délivré par le maire compétent.

L'accès de la zone côtière interdite des départements LIMITROPHES n'est autorisé, comme auparavant, que si l'intéressé est porteur d'un laissez-passer spécial. Le délai de six mois n'entre pas en ligne de compte pour les ouvriers travaillant pour l'armée allemande, dans la mesure où ils peuvent se justifier par la présentation d'un certificat délivré par un service allemand compétent. Ce certificat devra faire mention du lieu de travail dans la zone côtière interdite, ainsi que du domicile ou lieu de résidence habituelle à l'intérieur du département côtier.

Les infractions à l'ordonnance relative à l'entrée en zone côtière interdite seront passibles des sanctions les plus rigoureuses et, le cas échéant, d'une peine d'emprisonnement.



LA DELIMITATION DE LA ZONE COTIERE INTERDITE DANS LE FINISTERE

# BESCHEINIGUNG

(Constatation)

Herr } Mr  
Frau } Mme  
Frl. } Mlle

geb. : \_\_\_\_\_  
né le \_\_\_\_\_

wohnhafte in : LANDÉDA  
habitant à \_\_\_\_\_

reist nach : \_\_\_\_\_  
part à \_\_\_\_\_

am : \_\_\_\_\_ Zweck : \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ pour que faire ?

Genehmigt,

Le Maire,

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE \_\_\_\_\_  
Gemeinde \_\_\_\_\_

## **Attestation -- Bescheinigung**

Je soussigné, Maire de \_\_\_\_\_  
Der Unterzeichnete, Bürgermeister von \_\_\_\_\_  
certifie, — afin de pouvoir se rendre en zone interdite de la région côtière —  
bescheinigt zum Zwecke der Einreise in die Küstensperrzone

que M (1) \_\_\_\_\_  
dass \_\_\_\_\_ (nom et prénoms) (Name u. Vorname)  
\_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(profession) (Beruf) \_\_\_\_\_ (date et lieu de naissance) (Geburstag u. Ort)

domicilié à \_\_\_\_\_  
wohnhafte in \_\_\_\_\_  
à son domicile légal (2) sa résidence habituelle (2)  
seinem ihren Wohnsitz seinen ihren gewöhnlichen Aufenthalt  
depuis le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
seit dem \_\_\_\_\_ in \_\_\_\_\_ hat.

Le Maire,  
(An Bürgermeister)

(Cachet de la Mairie)

**Avis important.** — Cette attestation n'est valable, pour passer en zone interdite de la région côtière, que si la personne en question est en possession d'une carte d'identité officielle munie d'une photographie.  
**Zur Beachtung.** — Diese Bescheinigung berechtigt nur in Verbindung mit einem amtlichen Lichtbildausweis zur Einreise in die Küstensperrzone.

- (1) Monsieur, Madame ou Mademoiselle.  
Herr, Frau, Fraulein.  
(2) Rayer la mention inutile.  
Unnotige Angaben sind zu streichen.

M. P. CORNOUAILLAGE, GIMPES



27 JUL. 1942

QUIMPER, le 20 JUILLET 1942.

Aux Maires de toutes les Communes  
du Finistère.

La Protection nécessaire de la population et de l'Armée d'occupation contre les auteurs d'attentats, d'actes de sabotage et autres agitateurs nécessite la prise des mesures les plus rigoureuses envers toutes les personnes suspectes, résidant dans le Département.

A l'avenir, les communes de la zone occupée qui dissimuleront de telles personnes ou leur prêteront assistance, en seront rendues responsables.

Il est donc du devoir de toutes les communes du Département de faire appréhender et de signaler immédiatement à la Kommandantur allemande la plus proche toute personne suspecte quelle qu'elle soit, dès son apparition. Dans les communes de moindre importance, toute personne inconnue doit en général être considérée comme suspecte.

Les communes qui par leur faute contreviendront à cette obligation devront s'attendre aux sanctions les plus sévères.

LE FELDKOMMANDANT  
signé: ANGERER.  
Oberst.

A communiqué =

gardiens. chamfettes

Chapel. Travers

Chapel. Joseph Chapel

Le Guen Joseph Le Guen

sur information

ou à la mairie après enregistrement

Pour l'Allemagne, l'évolution de la situation militaire, la menace plus précise d'un débarquement, vont conduire les occupants à des mesures extrêmes. Il faut empêcher les voitures de circuler et, dernière décision, priver la population de recevoir les nouvelles de LONDRES et de prendre connaissance du déroulement des événements.

A LANDEDA, le 16 Mai, la Feldkommandantur ordonne l'enlèvement des pneus des voitures, ce qui concerne 16 véhicules. A la fin du mois ce sont 75 postes radiophoniques qui seront remis à la Mairie.

Mais il est maintenant trop tard. Les Alliés vont débarquer le 6 Juin. La Libération est en vue.

**MAIRIE  
DE LANDEDA  
(FINISTÈRE)**

**L'enlèvement des pneus des voitures  
de tourisme et des voitures commerciales  
immobilisées ainsi que des « tourisme »  
commerciales autorisées à circuler**

La Feldkommandantur de Quimper communique:

Tous les pneumatiques et batteries d'accumulateurs appartenant aux catégories de véhicules précitées, sont réquisitionnés avec effet immédiat. En conséquence, j'ordonne ce qui suit:

1<sup>o</sup> Toute personne possédant ou ayant la charge de voitures de tourisme ou commerciales non autorisées à circuler ou de voitures de tourisme commerciales autorisées à circuler est tenue de démontrer les pneumatiques de ces véhicules et de les remettre en même temps que les pneumatiques qui se trouveraient par ailleurs en sa possession. Elle est également dans l'obligation de remettre les batteries de ces véhicules. En outre, les garagistes sont tenus d'enlever les pneumatiques des véhicules automobiles des catégories sus-visées, garés dans leurs établissements, de démonter les batteries d'accumulateurs et d'en assurer la remise. Les équipements pneumatiques et les batteries qui seraient par ailleurs en leur possession tombent également sous le coup de la réquisition.

2<sup>o</sup> Les pneumatiques et les batteries seront remis aux mairies par leurs propriétaires pour le 25 mai 1944. Chaque enveloppe, chambre à air, ou batterie sera pourvue par les propriétaires d'une étiquette indiquant leur adresse, ainsi que le numéro d'immatriculation et la marque de leur véhicule. L'étiquette mentionnera également la puissance du moteur. Vous voudrez bien me faire connaître pour le 17 mai 1944 les noms des mairies préposées à la collecte des pneumatiques et des batteries.

3<sup>o</sup> La mairie compétente établira une liste en triple exemplaire rela-

tive aux pneumatiques qui lui auront été remis. Cette liste fera mention des mêmes renseignements que ceux figurant sur les étiquettes. Les listes de cette nature seront délivrées à l'Abnahme-kommando (détachement chargé de la réception).

4<sup>o</sup> Le 26 mai 1944, les pneumatiques et batteries entreposés dans les mairies seront recueillis par des détachements de l'armée allemande, qui délivreront à cette occasion des accusés de réception faisant état des valeurs respectives de la marchandise prise en charge. Les mairies veilleront à ce que les pneumatiques et les batteries d'un même propriétaire ne soient pas séparés, afin qu'ils puissent être transmis en même temps aux Abnahme-kommandos.

5<sup>o</sup> Sont dispensés de l'obligation de remettre leurs pneumatiques et leurs batteries, les propriétaires dont les véhicules sont livrés au profit de la Feldkommandantur. Ils recevront des Ponts-et-Chaussées une attestation correspondante qui sera revêtue du cachet de la Feldkommandantur. Cette attestation tiendra lieu de pièce justificative à l'égard des organismes de contrôle allemands.

6<sup>o</sup> Toute personne essayant, avant le délai fixé pour la remise des pneumatiques et des batteries de vendre, d'échanger ou de dissimuler ceux dont elle est propriétaire, sera passible d'amendes et d'emprisonnement ou de l'une de ces peines seulement. En outre, il sera procédé à la saisie sans indemnité de son véhicule.

7<sup>o</sup> Les mêmes sanctions seront prises si, après le 26-5-44 les services de contrôle allemands constatent la présence de pneumatiques et de batteries soumis à la présente réglementation et appartenant à des civils ou organismes français.

**Reprise des postes**

**O.F. de T. S. F. 1444**

La mairie nous transmet l'ordre suivant de la Feldkommandantur :  
La détention d'appareils récepteurs radiophoniques de toute nature est interdite.

Toute personne possédant un semblable appareil est tenue de le remettre pour le 4 juin 44 au plus tard, à la Bibliothèque municipale, 6, rue Bugéaud.

Toute personne entrant ultérieurement en possession d'un poste de T. S. F. devra se conformer sans retard à ces prescriptions.

Les postes devront porter la mention lisible du nom et de l'adresse de leur propriétaire. Les intéressés devront présenter, autant que possible, la facture d'achat. Ils rechercheront, pour l'indiquer au bureau chargé de la réception, le numéro de l'appareil.

Une attestation de dépôt sera immédiatement remise par la mairie.

En cas de non-remise d'un poste de T. S. F., le délinquant sera passible des peines les plus rigoureuses, ainsi que de la confiscation de leur appareil, conformément au paragraphe 22 de l'ordonnance du 18 décembre 42, relative à la protection de l'armée occupante.

— \* —

# LES REQUISITIONS

## 1.- LES BIENS -



Ortskommandantur  
L' Aberwrach

Loger la troupe constitue la première préoccupation de l'occupant. La garnison restera nombreuse, 700 hommes environ, en dépit des départs compensés par l'arrivée de nouvelles unités.

La réquisition touche les immeubles et installations importantes.

Le 20 Juin 1940, l'usine de Saint-Antoine est occupée ainsi que l'Hôtel Botquelen (Les Dunes).

L'Hôtel Belle Vue doit mettre à disposition 40 chambres, 4 salles, cuisine et garage.

28. August 1940.

### B e s c h e i n i g u n g .

Es wird hiermit bescheinigt, dass in dem Hotel Belle-Vue, L'Aberwrach

40 Zimmer  
4 Säle  
Küche und  
Garage

von deutschen Soldaten vom 9. Juli bis 1. August 1940 belegt waren.



*[Handwritten Signature]*  
Oberleutnant

L'Hôtel de la Baie des Anges connaîtra une occupation variable avec obligation d'accueillir les troupes de passage, les musiciens en particulier.

Les écoles aussi devront participer au logement de la troupe. L'école publique des garçons se verra amputer d'une classe le 25 Avril 1941 et les élèves prendront leur récréation sur la place du bourg (6 Octobre 1941). Le 8, l'école sera complètement occupée par la troupe avant de l'être par les ouvriers de l'Organisation Todt, le 9 Septembre 1942.

BREST, le 15 Octobre 1941

NOTE POUR Monsieur CHOSSEC

Ci-dessous, nous vous remettons demande de branchement pour l'alimentation de la nouvelle école de Landéda, installée à ~~Landerneau~~ à la suite de l'occupation de l'école communale :

"Landéda le 8 Octobre 1941.-

En raison de l'occupation de l'école communale des garçons, la commune de Landéda a dû installer une classe dans un local de la propriété de M. François CALVARIN, commerçant au bourg.

Je vous serais obligé, par suite, de vouloir bien faire :

- 1°) installer un compteur dans ce local, et
- 2°) fournir le matériel nécessaire pour l'installation intérieure.

Je ne crois pas utile de vous faire ressortir l'urgence de l'installation sollicitée; aussi, je vous demande que celle-ci soit faite par priorité sur toute autre.

Veuillez agréer..."

Il y a lieu d'accorder la priorité à la demande du Maire.

*Chossec*  
9 septembre 1942. le Directeur de l'Energie industrielle

83, rue Jean Jaurès, 83

BREST.

Monsieur le Directeur,

L'Autorité militaire allemande vient de procéder à la réquisition de l'école communale des garçons, pour le logement d'ouvriers de l'Organisation TODT, et d'une pièce de la maison d'habitation de M. QUINTRIC -prisonnier de guerre - sise au bourg de LANDEDA, pour servir de schreibstube de la Batterie d'artillerie.

Je vous serais, par suite, reconnaissant de vouloir bien faire installer un compteur spécial, pour chacun de ces locaux.

*Le Maire*

De 1940 à 1944, l'armée allemande occupera l'école Notre-Dame des Anges, contraignant les classes à se disperser et à chercher refuge au presbytère, au patronage ou chez les commerçants.

Les élèves se retrouveront dans la cour de l'école pour les récréations et prendront leur déjeuner au bourg, chez Madame APPRIOU, en compagnie des enseignants, un maigre repas: soupe, rata, carottes. C'est à Kervenny chez Madame BREDIAM que le corps enseignant sera hébergé.

Histoire de l'Ecole N-D des Anges, 1987.

L'hospice est d'abord partiellement touché. Un pensionnaire, se croyant encore en 1914, présentait les occupants, à voix haute: "ce sont mes prisonniers".

A partir de Juillet 1943, l'hospice sera complètement réquisitionné. Le 30, les pensionnaires sont évacués à PLOUGUERNEVEL (Côtes d'Armor). Après avoir fait transporter une partie du mobilier à l'usine de Saint-Antoine, la Mère Supérieure, soeur Berchmans et les soeurs Pierre et Jean, partiront à SAINT-BRIEUC. Le 3 Septembre, l'infanterie allemande prendra possession de l'hospice qui subira de nombreuses dégradations (mobilier, matériel, immeuble).

La population sera elle aussi mise à contribution pour assurer le logement des militaires.

Les maisons seront réquisitionnées, en partie ou en totalité, pour la durée de l'occupation ou pour un temps limité toujours révoquant, selon les besoins de l'occupant.

Difficile d'imaginer ce que fut cette coexistence - cette promiscuité - sous le même toit entre occupant et occupé dans un climat qui ne devait pas toujours être au beau fixe.

Mais c'était la guerre et il fallut bien supporter et subir la loi du vainqueur !



Peter WEBER

17 Janvier 1943

# Ordre de Réquisition Requisitionsbefehl.

M. (1) Lerrien  
 Herr (1) \_\_\_\_\_  
 Domicilié à Lerrien, rue L'abbé Guina  
 wohhaft zu \_\_\_\_\_

est requis de fournir au porteur du présent les objets ci-après :  
 wird aufgefordert dem Ueberbringer Dieses nachstehende Gegenstaende auszuhändigen :

\_\_\_\_\_ 1 maison Ker-Kerrien \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ James de Sainte-Marguerite \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ du 31.3.41 jusqu'au 16.7.41 \_\_\_\_\_

Lannilis, den 27 octobre 1942.



Der Standortkommandant :  
 i. A.  
*[Signature]*

(1) Nom, prénoms et qualité.  
 (1) Name, Vorname und Beruf.  
 (2) Faire suivre la signature de l'adresse exacte et de l'indication de la formation à laquelle appartient le signataire.  
 (2) auch genaue Adresse und Truppenteil des Unterzeichneten angeben.  
 N. B. — Cet ordre de réquisition sera établi par les autorités allemandes et visé par le Maire.  
 N. B. — Dieser Requisitionsbefehl wird von den deutschen Behörden ausgestellt und mit dem Sichtvermerk des Bürgermeisters versehen werden.

STANDORTKOMMANDANTUR 624  
 N. B. Nr. 49 Sachgenoss III B  
 nach Beschlagnahmeverfügungen.  
 An Bürgermeisterei  
Landéda.  
 Zu Unterkunftszwecken werden folgende Häuser bzw. Räume beschlagnahmt :  
 1 Seitengebäude in Landéda, Besitzer : M. Le ROUSIC, Jean, wohhaft Haus Nr. 490  
 1 Dachboden in Landéda, Besitzer : Mr. Abily, Pierre, wohhaft Haus 509  
 1 kleines Haus in Landéda, Besitzer Mmo. Vve. L'Hostis, Marianne, Landéda-Keramool.  
 Die Häuser und Raum werden in Verwaltung und zur Verfügung der Standortkommandantur Lannilis gestellt.  
 Für den Ereiskommandanten  
 i. A.  
*[Signature]*  
 Hauptmann

A la Mairie de Landéda.  
 A des fins de logement, les maisons ou pièces suivantes sont réquisitionnées:  
 - une aile de bâtiment à Landéda. Propriétaire: Mr. LE ROUSIC, Jean, habitant la maison 490.  
 - un grenier à Landéda. Propriétaire: Mr. ABILY, Pierre, habitant la maison 509.  
 - une petite maison à Landéda. Propriétaire: Mme. Veuve L'HOSTIS, Marianne, Keramoal, Landéda.  
 Les maisons et pièces sont mises à la disposition et placées sous l'administration de l'état-major local à Lannilis.  
 Pour le Commandant de l'Arrondissement,

Dès 1942, les Allemands, préoccupés par l'idée d'un possible débarquement sur la côte ouest, commencent à prendre leurs dispositions pour mettre en place un système de défense qui les conduit à faire évacuer la population de certains points stratégiques.

Le 30 Mars 1942, une première mesure frappe Jean Le Deun, à Brouënnou, dont la maison est occupée par des militaires qui baptisent sa ferme: Villa Rosa.

KREISKOMMANDANTUR 623

Brest, den 30. März 1942

Br. B. Nr. 1519 / 42

Sachgebiet III

Betr. An

Bezug: die Bürgermeisterei

L a n d e d a (cant. Lannilis)

Das Haus Brouënnou Le Deun Jean Nr. 393 ist sofort von der Zivilbevölkerung zu räumen. Den Bewohnern ist im Einvernehmen mit der Standortkommandatur Lannilis eine andere Wohnung zuzuweisen.

Der Kreiskommandant  
I.V.

Hauptmann



Nachrichtlich:

II/I.R.683, Abt.Ia,

Standortkommandatur Lannilis.

La maison de Jean Le Deun à Brouënnou 393 doit immédiatement être évacuée par la population civile. Un autre appartement doit être assigné aux occupants de la maison, en accord avec l'état-major local de LANNILIS.

En Juillet, l'évacuation touche 6 fermes de Brouënnou dont les occupants sont hébergés ailleurs dans des conditions souvent difficiles. Une famille de 11 enfants devra vivre dans une seule pièce. Les plus grands enfants passeront leurs nuits dans d'autres maisons.

Quitter sa maison, les lieux familiers, une dure épreuve pour tous ces évacués qui voient s'installer chez eux des étrangers !

Ce n'est qu'en Août 1944 que toutes ces familles se retrouveront chez elles.

Le Maire de la Commune de LANDEDA  
à Monsieur le Préfet du Finistère  
Service des Evacués  
QUIMPER.

En réponse à la lettre de M. le Préfet du Finistère - Service des évacués - N° 4916, en date du 27/6/42, relative à l'évacuation d'une partie du hameau de Brouennou, en notre Commune, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nombre des bâtiments évacués est de sept (7) lequel comporte également de N° 393 ( LE DEUN, Jean ) évacué, à la date du 1er /4/42, par ordre de la Kreiskommandantur de BREST.

Quant au nombre des personnes évacuées et des conditions de logement de ces personnes, il se décompose comme suit :

- N° 393 - LE DEUN, Jean - épouse et 7 enfants logés à Frat Allan M. Paul MORVAN Propriétaire.
- N° 394 - BIHANNIC, François - épouse et II enfants logés à Kerisquin - M. BIHANNIC, Joseph propriétaire.
- N° 395 - LE GOFF, François - épouse et 2 enfants le gendre et 2 petits enfants, logés à Mescléguer, en LANNILIS - Mme Vve CABON propriétaire à LANDEDA.
- N° 396 - Vve CABON-FLOCH - I fils et I nièce, logés chez M. CABON, Hervé propriétaire à LANDEDA. (Kerisquin)
- N° 397 - CHAFEL, Jean - épouse et I nièce, logés à Poulmanou - chez M. CHAFEL, François propriétaire.
- N° 398 - FLOCH, Louis, épouse et 2 enfants, dont I infirme, logés à Kerheulguen, M. LE DEUN Laurent, Propriétaire.
- N° 400 - LE GOFF, Yves - épouse et 6 enfants et belle-mère, logés à Mescléguer, en LANNILIS par le gendre CABON, propriétaire à Mescléguer François précité.

Le Maire,



SOUS-PRÉFECTURE  
DE BREST

ÉTAT FRANÇAIS

BREST, LE 16 Mai 1944

LE SOUS-PRÉFET DE BREST.

A Monsieur le Maire de  
LANDEDA.

J'ai l'honneur de vous confirmer notre entretien téléphonique du 10 courant, vous donnant connaissance d'un ordre de la Feldkommandantur de QUIMPER, prescrivant l'évacuation de la propriété agricole "Cleus Foss", appartenant à M<sup>me</sup> MARIOU à LANDEDA.

Vous trouverez ci-joint copie de cet ordre.

Vous voudrez bien faire procéder à la mesure prescrite dans le délai fixé et me faire parvenir le compte-rendu d'exécution comportant le lieu d'hébergement des familles, afin que je puisse le communiquer en temps voulu à la Feldkommandantur.

J'ajoute que les intéressés auraient intérêt à faire établir par un Architecte appartenant au Conseil de l'Ordre, un état des locaux qu'ils abandonnent, suivant les directives ci-jointes de la

...

FELDKOMMANDANTUR 752  
Verwaltungsgruppe

• X Y WZ

G/G - 17.107

QUIMPER, le 19 Mai 1944

Préfecture du Finistère à QUIMPER.

Reçu le 30 MAI 1944  
Répondre le \_\_\_\_\_

Je soussigné certifie que Mme Vve CLEGUER-L'HOSTIS à Kéramoal commune de LANDEDA n° 507 a dû évacuer sa maison le 24.4.44 sur ordre de la Standortkommandantur.

Pr. le Feldkommandant  
BRAUN  
Militärverwaltungsamt.

n° 594844

Copie conforme transmise à  
Monsieur le Maire de LANDEDA.

A QUIMPER, le 24 MAI 1944

*T. F. F. F.*

1940

# JURISPRUDENCE IMMOBILIÈRE LE PAIEMENT DES QUITTANCES D'EAU, DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ en cas de réquisition de logement

Cette question préoccupe gravement les propriétaires des immeubles réquisitionnés.

Elle est indépendante de celle de savoir si au cas où les locaux ainsi occupés sont loués, la réquisition doit être considérée comme faite sur la tête du propriétaire ou sur celle du locataire, car même dans cette dernière solution, que nous considérons comme la bonne, les polices émises par les compagnies

concessionnaires, mettent à la charge du propriétaire, le prix de la consommation d'eau, de gaz ou d'électricité, même s'il n'occupe pas personnellement les lieux

Cette obligation doit-elle être considérée comme continuant à incomber au propriétaire, même au cas où les lieux servent au logement ou au cantonnement des troupes d'occupation ?

La Gazette du Palais, des 20-22 octobre 1940, contient, sur ce sujet, une note signée de M. Maurice Prévost, qui conclut par la négative.

L'auteur rappelle tout d'abord qu'en cas de réquisition de logement, opérée en exécution de la loi du 3 juillet 1877, le maximum de l'indemnité accordée aux prestataires des locaux réquisitionnés, est le suivant :

3 francs par nuit par lit d'officier;  
1 franc par nuit par lit de sous-officier ou soldat;

0 fr. 15 par place de cheval ou de mulet, par nuit, plus le fumier;

Et en cas de cantonnement, 0 fr. 15 par homme et par nuit, et 0,05 plus le fumier par cheval ou mulet.

Moyennant ces indemnités dérisoires, le prestataire qui, d'après la loi de 1877, doit le feu et la chandelle, resterait-il tenu des factures, souvent très élevées, d'électricité, d'eau, de gaz, consommés pendant la durée de l'occupation ?

Ce serait profondément injuste, même si ces dépenses pouvant être considérées comme dommages de guerre, pouvaient donner lieu à indemnité, car la question de savoir si la loi du 17 avril 1919, sur les dommages de guerre, est encore applicable, fait difficulté et dans la négative il faudrait attendre une loi nouvelle pour que le propriétaire eût satisfaction.

M. Maurice Prévost estime que le propriétaire n'est pas tenu au paiement de ces prestations.

D'après le § 18, du traité d'armistice, signé entre l'Allemagne et la France, le 25 juin 1940 c'est l'Etat français qui doit assurer l'entretien de l'armée d'occupation.

Aucune obligation n'incombe aux particuliers de ce chef.

C'est donc de l'Etat français, que les compagnies concessionnaires de l'eau, du gaz ou de l'électricité, doivent être considérées comme créancières au titre de dommages de guerre.

Les propriétaires ou locataires d'immeubles réquisitionnés par les troupes allemandes, ont cependant le devoir de prévenir les compagnies du fait de l'occupation, en déclinant pour l'avenir, toute responsabilité personnelle en ce qui concerne les dépenses pouvant en résulter.

Kommandantur  
LANDEDA  
Le, - 6 JUL. 1944

A M. *me Calvarin-Seit* . . . . .

LANDEDA, n° 15 bis

A partir du, - 1 JUL. 1944 . . . . .

la réquisition de *2 salles, l'écurie, le quincaillerie et chambre et poacherie.* . . . .  
est levée.

L'Autorité militaire allemande se réserve éventuellement le droit d'une nouvelle réquisition.



*Seit*  
*Calvarin-Seit*

Toutes ces réquisitions ne sont pas sans conséquences. La liste serait longue des dégâts, des destructions, des vols. Quelques exemples peuvent en donner une idée.

- Dégâts causés aux terrains :

- parcelles livrées à la pâture ou réquisitionnées pour les exercices militaires.
- champs interdits près de la batterie de Kergongant: 6 Mars 1942.
- parcelles prises à Kergleuz: 15 Mars.
- champs occupés à Pen-ar-Créac'h, Kérisquin ...: Juillet.
- pépinière de colza saccagée: 22 Janvier 1943.
- 204 pins coupés chez Madame Glaizot: Septembre.
- 6 arbres abattus à Cleuz-Foz: 13 Septembre.
- tranchée à ciel ouvert à Poulmanou, Kérvin, le Guéboc: 1er Octobre.
- terrassement pour l'établissement de la voie ferrée Bel Air - Ménez-ar-Godez: 21 Octobre.

- Destructions :

- "des soldats sont en train de démolir le pavé en ciment d'un garage": 12 Mai 1941.
- démolition d'une soue et d'une barrière à Poulloc: 12 Septembre.
- démolition des murs d'une villa: 10 Juin 1943.
- Mr. Quénéa déclare que l'infanterie cantonnée à la Maison Blanche (le Vill) a scié les montants de sa charrette et ont emporté une tonne en tôle: 5 Juillet.

- Vols :

- des soldats de l'artillerie cantonnés à Milizac sont venus à l'école et ont emporté la cloche: 22 Juillet 1942.
- vol d'une vache à Kérennoc: 2 Décembre 1942.
- vol de volaille chez Mr. Le Guen: 8 Mars 1943.
- les occupants de chez Madame Veuve Gaillard partent en emportant la baignoire: 23 Novembre 1943.

En 1944 :

- 86 dossiers d'indemnisation pour réquisition,
- 59 demandes concernant les dégâts causés aux maisons,
- 162 déclarations pour sinistre agricole  
seront déposés en Mairie.

2.- LES PERSONNES -

L'occupant est là, mais la vie continue, pourtant perturbée par cette présence indésirable.

Dans les nombreuses petites fermes, on continue à se livrer aux travaux habituels: culture, moisson, élevage de quelques bêtes. Pêcheurs et goémoniers seront autorisés à poursuivre leurs activités sous réserve de respecter les consignes de la douane (la Gast). C'est que l'Allemagne a besoin des algues pour son industrie chimique.

Cependant, dès leur arrivée, les Allemands vont imposer des corvées diverses à la population: transport d'eau, de matériaux, terrassement, ménage et lessive pour les femmes.

## Reçu de Réquisition Empfangsbescheinigung.

Le soussigné certifie avoir reçu de M. (1) \_\_\_\_\_  
Der Unterzeichnete hat empfangen von Herrn (1) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ wohnhaft zu \_\_\_\_\_

les objets ci-après: **pour vider les fosses d'aisances des cabinets aux allemands**  
nachstehende Gegenstände: **au Scémaphore et au Pacifique.**

empfangen zu haben.



A Landéda, le **11. November** 194**0**  
Landéda, den \_\_\_\_\_ 194...

(Cachet)  
(Dienststempel)

Signature (2)  
Unterschrift (2)

*J. Guing*  
Leutnant u. Ord. Offz.

(1) Nom, prénoms et qualité.

(1) Name, Vorname und Beruf.

(2) Faire suivre la signature de l'adresse exacte et de l'indication de la formation à laquelle appartient le signataire.

(2) auch genaue Adresse und Truppenteil des Unterzeichneten angeben.

N. B. — Ce reçu de réquisition sera rempli par les Autorités allemandes pour être remis à la personne désignée par le Maire pour fournir la réquisition.

N. B. — Diese Empfangsbescheinigung von den deutschen Behörden ausgefüllt und der vom Bürgermeister zur Lieferung der Requisition bestimmten Person ausgehändigt.

Commandanture allemande.

O.-U. den 16.7.41.

A

la Mairie de Landéda

Nous avons besoin un paysan avec cheval, qui transporté un Voiture avec un tonneau d'eau a la Dune.

Der Standortkommandant



Oberleutnant

O.U., den 31. Dezember 1941

B e s c h e i n i g u n g

Certificat

Es wird bescheinigt, dass Madame täglich 2 Stunden in der

Il est certifié, que Mme. travaille deux heures par jours

Wohnung der deutschen Offiziere zu Landéda während des Monats De-  
pendant le mois de decembre dans la maison des officiers allemands

zember arbeitete  
à Landéda.



I.V.

*Carhu*  
Leutnant.

Toutes ces corvées relèvent de la routine. Il va en être autrement, quand l'Allemagne engagée à l'est après l'invasion de la Russie le 22 Juin 1941 va devoir envisager de protéger l'ouest de l'Europe dans la crainte d'un débarquement allié et décider la construction de l'ATLANTIKWALL (le mur de l'Atlantique) qui sera l'oeuvre de l'ORGANISATION TODT du nom du général et ingénieur allemand chargé de la réalisation de cette gigantesque entreprise.

### - L'ORGANISATION TODT (O.T.) -

Le premier détachement des ouvriers de l'O.T. arrive à Saint-Antoine le 7 Avril 1942 et loge à l'usine. D'autres suivront, hébergés à l'école ou dans des camps.

Qui sont-ils ces ouvriers employés dans des entreprises en sous-traitance?

Des Français de métropole ou d'Algérie, des étrangers aussi, tous désireux surtout de ne pas partir en Allemagne.

Avec la présence de la TODT, les obligations vont devenir plus pesantes.

Le 15 Avril 1942, "un homme parlant le français avec un accent germanique, en tenue civile, demande que des affiches soient apposées concernant l'embauche de main d'oeuvre et de manoeuvres spécialisés".

Une demande qui ne reçoit pas d'écho favorable.

Le 15 Octobre 1942, le Maire reçoit le télégramme suivant émanant de la Préfecture :

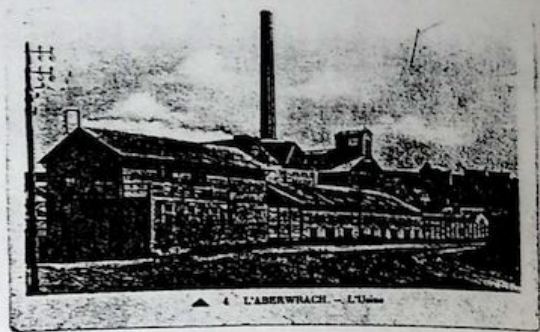
"En exécution ordre de la Feldkommandantur de QUIMPER, devez à partir 30 Septembre 1942, à disposition de l'O.B.L. Nord, organisation TODT BREST, contingent LANDEDA, 6 ouvriers en vue exécution travaux. Utilisez à cet effet main d'oeuvre dont présence non indispensable temps normal pour un temps provisoire. Vous prie rendre compte exécution de cet ordre".

Le 6 Novembre, il est procédé au recensement des entreprises et de leur personnel. Mesure qui touche à LANDEDA 55 personnes, 1'usine de produits chimiques, 2 charrons, 1 forgeron, 2 constructeurs de barques, 1 étameuse, 1 boulanger.

On relève les décès de :

- Gaspard FERNANDEZ, né au Portugal, manoeuvre, le 19 mars 1942
- Théophilus Joséphus VANHAECKE, né à Mariakerke, en Belgique, le 10 février 1943.

Lors de la libération, Angelo ANVERSA, Pasquale BARBARITA, Adelmo MANCINI, Italiens, rejoindront les F.F.I.



Il règne à LANDEDA, un climat d'inquiétude. De multiples bruits circulent.

"On parle encore de prendre des ouvriers comme par exemple les marins démobilisés. Il y a 7 ou 8 de LANDEDA qui ont reçu des papiers pour se rendre à la visite et ensuite destination Outre-Rhin. Pour encore, personne ne s'est présenté. Après le coup de TOULON (27 Novembre 1942), je m'y attendais, tout le monde devait y penser? Hitler a plus d'un tour dans son sac. On parle aussi de prendre les inscrits maritimes pour travailler avec l'O.T., les 10% d'après certains en commençant par les jeunes gens".

Lettre de François Le Verge  
21 Février 1943

Déjà, le 8, il avait été procédé au recensement des ressortissants français (hommes) nés entre le 1er Janvier 1912 et le 31 Décembre 1921.

Depuis son arrivée la TODT n'est pas restée inactive. Elle a ouvert une carrière (firme Steinindustrie) et installe un concasseur sur un terrain de Monsieur Kerboul à Saint-Antoine.

Recensement  
de toutes les entreprises  
du Finistère, y compris  
les entreprises artisanales

Par ordre de M. le chef de l'administration militaire du district d'Angers, il est procédé au recensement de toutes les entreprises situées dans le secteur de la Feldkommandantur, y compris les entreprises artisanales.

En conséquence, tous les entrepreneurs du département sont instamment invités à établir une déclaration précisant :

- 1° La nature de l'entreprise;
- 2° Le nombre des ouvriers :
  - a) Nombre total, dont : 1° hommes; 2° femmes; 3° jeunes gens de moins de 20 ans;
  - b) Ouvriers spécialisés classés par catégories professionnelles;
  - c) Ouvriers auxiliaires classés par catégories professionnelles.

Les déclarations devront être adressées dans un délai de 8 jours aux mairies dont dépendent les entreprises.

Kreiskommandantur 623  
Br.B.Nr. 798 /42.

Brest, den 20. Febr. 43

Recu le 23. 2. 43

Betr. : Requisition.

Die Bürgermeisterei  
L a n d e d a

wird angewiesen, auf Kosten des franz. Staates (Quartierlasten) für die Unterkunft Unterkunft 1 km nördl. Landeda der Einheit F.P.Nr. 43 903 O.T. für nachstehende Arbeiten - Gegenstände - eine Requisition auszustellen:

Lieferrn von Strom für die o.a. Unterkunft.

concerne  
la carrière Kerboul  
à St. Antoine  
et 175 m de l'axe  
192

réquisition pour  
le logement de l'unité  
FP Nr 43903 O.T.  
Furnir le courant pour  
le logement sus-mentionné.



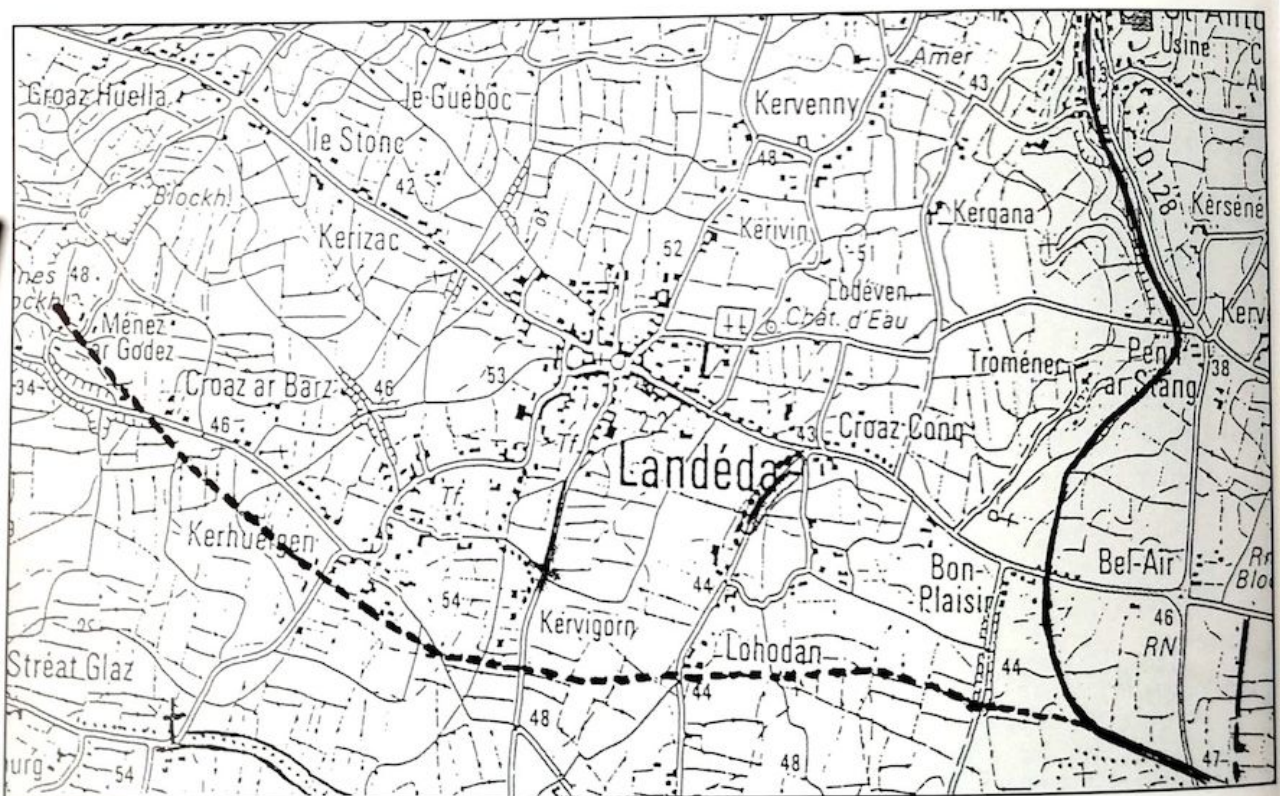
Für den Kreiskommandanten  
H. A.  
*[Signature]*  
Hauptmann

une voie ferrée étroite passait par LOHODAN. Elle était destinée à acheminer les matériaux nécessaires à la construction des ouvrages fortifiés que les Allemands édifiaient à Ar Méan. Partant de la voie normale qui aboutissait à l'Aber-Wrac'h, elle s'allongeait, à travers champs en direction de Croas Huella.

Empruntant une tranchée dont la terre avait été rejetée sur les côtés, elle aboutissait à un quai de déchargement situé à Ménez ar Godez.

Ils étaient nombreux ceux qui travaillaient là, des étrangers, des Espagnols surtout, des requis, des membres de l'organisation Todt. Cantonnés dans l'usine de l'Aber-Wrac'h, ils étaient répartis chaque jour sur les endroits à fortifier.

Le chauffeur de la locomotive, un Français, tel un Père Noël, distribuait au passage ses briquettes de charbon, à la plus grande joie des habitants. Pourtant, certains jours, s'étant montré trop généreux dans sa distribution et ne pouvant alimenter sa machine, il devait revenir pour récupérer le précieux combustible !.



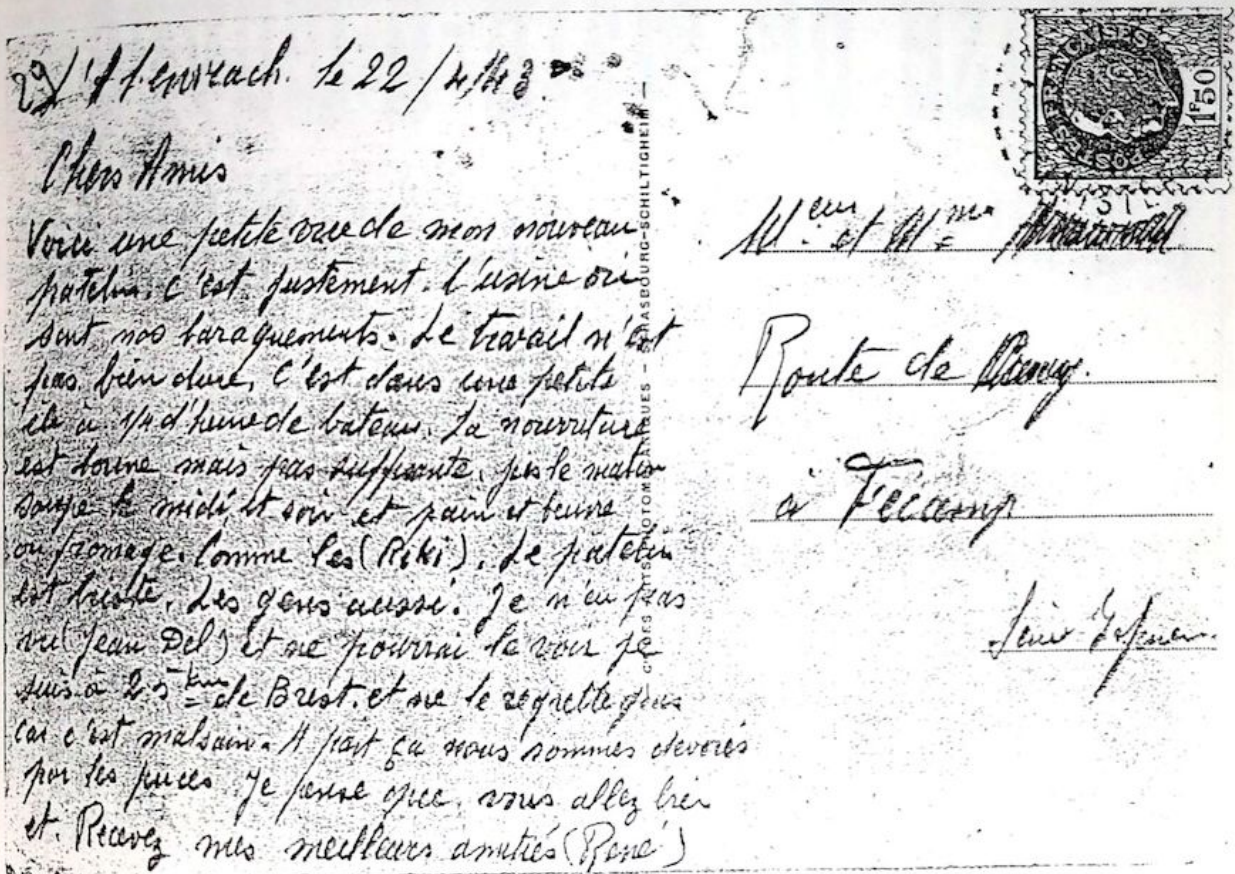


Les travaux avancent.

Le 28 Mars 1943, il est signalé à la Mairie que "l'O.T. fait enlever la totalité du sable de Toul-an-Dour au risque de transformer en île la presqu'île de Sainte-Marguerite".

Le 16 Avril, l'O.T. demande des charrettes avec attelage et conducteurs pour transporter le sable de Toul-an-Dour au Vill.

La correspondance figurant au verso d'une carte postale est intéressante dans la mesure où elle nous renseigne sur les conditions de vie des ouvriers et des requis sur place (reki dans le texte).



Tous les désignés ne répondent pas à l'appel. Le 9 Mars 1943, 4 jeunes gens désignés pour les Dunes sont absents.

Ouvriers de la TODT, requis sur place, ne semblent pas suffire pour les travaux entrepris. Une affiche publiée en Avril 1943 annonce la réquisition de tous les hommes de la Commune.

Par lettre du 2 Juin, les pêcheurs sont réquisitionnés pour assurer la garde des ports: l'Aber-Wrac'h, le Vill, Poulcansot.

**ETAT FRANÇAIS**

**Préfecture du Finistère**

**Mise de Main-d'œuvre**  
**à la disposition des Troupes Allemandes**

La population est avisée que toutes les personnes du sexe masculin requises en vue de l'exécution des travaux de construction de première urgence pour les Troupes Allemandes cantonnées dans la commune, doivent satisfaire immédiatement et sans condition, à cette réquisition, conformément à l'Art. 52 de la Convention de la Haye.

Toute abstention serait considérée par les Autorités Allemandes comme un refus et sanctionnée par le Tribunal Militaire.

*Publié le 25 AVR. 1943*

Imprimerie du Commerce - Quimper.

Le 31 Octobre 1943, le Préfet L. Dupiech communique au Maire: "les autorités allemandes viennent de prescrire le recensement des hommes de 18 à 55 ans".

Le 28 Novembre, une ordonnance précise que "les ouvriers de la Commune, devront se présenter munis de pelles, bûches et pioches. Les ouvriers auxiliaires recevront un salaire de 7,60 francs. Une soupe collective dite "Bunkersuppe" leur sera délivrée. La main d'oeuvre est personnellement responsable de l'exécution stricte et la plus rapide possible".

Un ordre de la Feldkommandantur du 19 Décembre 1943, adressé au Maire lui notifie que "votre commune doit mettre à disposition des troupes allemandes pour exécution travaux militaires 100 hommes qui auront à se présenter le 21-12-43 à 9 heures où ils recevront les instructions de la troupe".

Le 20 Janvier 1944, la Feldkommandantur demande au Préfet de porter à la connaissance de la population les précisions suivantes :

- 1.- Les travaux à effectuer sont nécessaires en vue de la défense contre la tentative annoncée d'invasion anglo-américaine.
- 2.- Une collaboration active et conforme aux instructions de la troupe peut permettre d'éviter la mise en application des mesures de grande envergure telles: endiguement, inondation, évacuation.

Les travaux militaires sont prioritaires, aussi, le 4 Avril 1944, une circulaire précise: "malgré la venue du printemps, il y a lieu de fournir à la troupe la main d'oeuvre et les attelages qu'elle demande".

Toutes ces mesures de réquisition se révèlent insuffisantes, tant les besoins du Reich sont importants.

Le Gouvernement de Vichy, n'a pas attendu 1944 pour apporter sa contribution à l'effort de l'Allemagne. Depuis Montoire en Octobre 1940 ne s'est-il pas engagé dans la collaboration!

Pour accroître la main d'oeuvre mise à la disposition de l'Allemagne il a institué le Service du Travail Obligatoire (le S.T.O.).



# LE S.T.O.

Toutes les mesures précédentes ne suffisent pas pour satisfaire les immenses besoins de l'Allemagne: réquisition sur place, appel aux volontaires, embauche dans les entreprises. C'est Vichy qui prend la décision d'apporter son aide au Reich en instituant par la Loi du 16 Février 1943, le SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE en Allemagne, mesure qui frappe tous les jeunes gens nés entre le 1er Octobre 1919 et le 31 Décembre 1922 (classes 39 - dernier contingent -, 40, 41, 42).

Dans une lettre du 1er Mars 1943, François Le Verge écrit à son frère: "Vous avez dû sûrement entendre parler du recensement des jeunes de la classe 40, 41, 42. Job et moi sommes touchés par ce recensement. Nous devons passer la visite jeudi prochain. Pour le moment, on parle de réserve pour les inscrits et les cultivateurs, c'est-à-dire qu'on les réquisitionnera sur place s'il le faut".

On veut aller vite. Les jeunes astreints au S.T.O. sont invités à se présenter à la Mairie. Les formalités de recensement doivent être terminées pour le 28 Février et celles de la visite médicale le 5 Mars (la hantise des Allemands, c'est la tuberculose). Dès le 3 Mars, le Préfet demande communication de la liste de ceux qui ne se sont pas présentés aux opérations de recensement. Ils sont 21.

Le 30 Avril, le Préfet notifie "que ne soit délivré aucun titre de ravitaillement à ceux qui ne pourraient fournir leur certificat de recensement".

Pourtant les opérations traînent en longueur. Une nouvelle visite médicale est fixée au 11 Juin à la Mairie de Lannilis: "ceux qui ne se présenteront pas seront automatiquement classés dans la catégorie "FORT" et recherchés pour être dirigés immédiatement sur l'Allemagne".

Après la Loi du 11 Juin, les jeunes doivent être en possession de la carte de travail indispensable pour obtenir les titres de ravitaillement.

Le 26 Juin, 30 cartes sont remises mais quatre jeunes refusent de signer et un déclare ne pas savoir signer.

Dès lors, on n'a qu'un seul objectif: ne pas partir en Allemagne.



Mod. 3

ETAT FRANÇAIS  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
DU SERVICE  
DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

CARTE DE TRAVAIL  
SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE  
(Loi du 16 février 1943)

DELIVRÉE PAR LA  
PRÉFECTURE DE **FINISTÈRE**

N° 29.101.22.17

Nom du titulaire: \_\_\_\_\_  
Prénoms: \_\_\_\_\_  
Profession: Amateur pêcheur

Inscrit maritime - Brest 2348 IP

## La Préfecture communique :

### SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

**Avis aux jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922**

Par ordre du Gouvernement, tous les jeunes gens nés en 20, 21 et 22, sont invités à se présenter aux dates indiquées ci-après à la Mairie de leur résidence (lieu de recensement) pour retirer leur carte de travail.

Jeunes gens nés en 1920, du 22 au 25 mai 43 ; jeunes gens nés en 1921, du 26 au 28 mai ; jeunes gens nés en 1922, du 29 au 31 mai.

Pour justifier leur emploi réel lors de l'établissement de la carte de travail, les jeunes gens devront produire, s'ils sont agriculteurs, une attestation signée par le maire et le syndic de la Corporation Paysanne.

Sont considérés comme agriculteurs les personnes se livrant personnellement et professionnellement aux travaux agricoles et l'élevage (producteurs de céréales, vigneron, agriculteurs, maraichers, jardiniers de profession), qu'ils soient propriétaires cultivant eux-mêmes ou bien fermiers, métayers, ouvriers agricoles, valets de ferme, bouviers, porchers, vachers, charretiers, conducteurs de tracteurs et de camions agricoles, régisseurs.

Personnel des exploitations forestières (bûcherons, bûcherons-charbonniers, bûcherons-câbleurs, conducteurs d'animaux de trait attelés pour débardage du bois, conducteurs de camions forestiers, mueltiers, résiniers, scieurs, sur parterres de coupes.

Le personnel des entreprises de

battages et de travaux agricoles.

S'ils appartiennent à des professions industrielles ou commerciales, le certificat de travail prévu par décret du 27 mars 43.

S'ils sont fonctionnaires, d'une carte d'identité de fonctionnaire, s'ils sont étudiants, une carte d'identité ou certificat du chef de l'établissement attestant qu'il était inscrit dans l'établissement à une époque antérieure au 31 décembre 42.

D'une manière générale, une attestation émanant de l'employeur ou de l'autorité administrative ou professionnelle compétente.

Les jeunes gens qui ont déjà reçu leur carte de travail devront également se présenter à la mairie pour vérification de leur situation.

Dans l'avenir, seront désignés d'office pour le travail en Allemagne, tous ceux qui ne pourront pas présenter leur carte de travail ou qui seront trouvés porteurs, soit d'une fausse carte de travail, soit d'une carte qui ne comporterait pas de chef légitime d'exemption.

L'attention des jeunes gens est attirée sur le fait qu'ils auront dorénavant à présenter la carte de travail en même temps que leur carte d'identité pour un grand nombre d'opérations courantes : opérations postales, retrait des titres d'alimentation, etc... et au cours de tous contrôles de police.

A partir du 7 juin  
*Ouest* - 2 JUIN 1943  
les Français astreints  
au service obligatoire  
devront être porteurs  
de la carte de travail

VICHY, 1<sup>re</sup>. — Le Journal Officiel de ce matin publie la loi du 31 mai 1943 instituant la carte de travail. A partir du 7 juin 1943, tous les Français et ressortissants français résidant sur le territoire français et astreints au service obligatoire du travail, en vertu des décrets pris en application de la loi du 16 février 1943, devront être titulaires de la carte de travail du modèle prévu par les instructions prises conformément à cette loi et délivrée par le préfet de leur domicile ou de leur résidence. Ils seront astreints à présenter cette carte, à toute réquisition.

La présentation de la carte de travail sera obligatoirement exigée à l'occasion de toute vérification d'identité et de toute formalité administrative impliquant cette vérification.

#### Sanctions prévues

Un emprisonnement de six mois au moins et de trois ans au plus, sans préjudice des peines plus graves qui pourraient être encourues, frappera :

1) Toute personne qui aura fabriqué une fausse carte de travail ou falsifié une carte de travail originairement véritable ou fait usage d'une telle carte, ou aura concouru à en faire délivrer une à autrui.

2) Toute personne qui se fera faire délivrer une carte de travail comportant des mentions qui ne lui sont pas applicables ou aura fait usage d'une telle carte, ou aura concouru à en faire délivrer une à autrui.

3) Toute personne astreinte à posséder la carte de travail qui se sera abstenue, sans raison valable, de se faire délivrer cette carte.

En outre, sera déferée à la section spéciale et punie des travaux forcés à perpétuité toute personne qui aura imprimé de fausses cartes de travail.

Les titulaires de la carte de travail devront en être porteurs et pouvoir la présenter à toute réquisition, sous peine d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 200 à 1.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement.

3 4

13 août 1943

## PÊCHE

### LE SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE ET LES DÉPARTS POUR L'ALLEMAGNE

Il est rappelé que, pour instituer l'équité sociale dans les départs pour l'Allemagne, les règles en vigueur sont les suivantes :

Tous les jeunes gens nés en 1922 doivent, sauf le cas d'incapacité physique, être désignés pour le travail en Allemagne. Il en va de même pour les jeunes gens nés en 1919 (dernier trimestre), 1920, 1921, sous la réserve des exemptions énumérées d'une façon précise par les règlements.

La liste et les conditions d'application se trouvent dans toutes les mairies.

La loi du 11 juin 1943 édicte des peines sévères à l'encontre des jeunes gens qui se soustrairaient à leurs obligations, ainsi que des personnes qui se font leurs complices (internement administratif, amende de 10.000 à 100.000 francs, sans préjudice de poursuites judiciaires).

D'autre part, l'attention des chefs d'entreprise et industriels est attirée sur la responsabilité qu'ils encourrent ou peuvent encourir à cet égard.

Peut être poursuivi pour complicité le patron qui garde, qui emploie dans son entreprise un jeune homme en situation irrégulière, c'est-à-dire un jeune homme né entre le 1<sup>er</sup> octobre 1919 et le 31 décembre 1922, dont la carte de travail ne comporte pas la mention expresse de son affectation dans l'emploi qu'il occupe ou veut occuper.

Tout jeune homme qui n'a pas de carte de travail doit être, à tortiori, présumé en situation irrégulière et son patron se rendrait coupable de complicité en le gardant ou en l'embauchant.

En juin 1943, on recense à Landéda 113 jeunes dont plusieurs ne sont pas originaires de la Commune.

Une certaine résistance passive semble se manifester. Aussi le Commissariat à la main d'œuvre notifie, le 23 Août "que tous les jeunes gens doivent partir en Allemagne. Ceux qui séjournent en France sont déclarés "REFRACTAIRES" à moins qu'ils ne soient titulaires d'une exemption".

Ils sont nombreux ceux qui évoquent une situation délicate, une maladie ... ce qui entraîne une vive réaction de la Préfecture.

4ème division

-----  
3ème Bureau

-----  
S.T.O. 37

PREFECTURE DU FINISTERE

-----  
Quimper, le 3 Juillet 1943

-6 JUIL 1943

Le Préfet du Finistère  
à Messieurs les Maires du département

Objet -Service du travail obligatoire - Classe 1942.

La Feldkommandantur me signale qu'un grand nombre de jeunes gens de la classe 1942 se présentent à son bureau d'embauche avec des certificats établis par les Maires attestant qu'ils se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt en vue d'obtenir une exemption de départ pour l'Allemagne.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous abstenir de délivrer de tels certificats.

En effet, aucune exemption ne peut être accordée aux jeunes gens nés en 1922. Il est donc inutile que les jeunes gens s'exposent à faire un voyage parfois long et onéreux et qui sera toujours inutile.

Pour le Préfet :  
LE SECRETAIRE GENERAL,

VIRENQUE

En dehors des jeunes qui ne sont pas appelés pour l'Allemagne: agriculteurs, fonctionnaires, étudiants qui doivent présenter une attestation valable, d'autres jeunes échappent au S.T.O. Ce sont d'abord ceux qui sont employés dans une entreprise travaillant sur place.

*beidecke*

Der Militärbefehlshaber  
in Frankreich

Paris, le 20 octobre 1943.  
**22 NOV. 1943**  
N° 000273

## AVIS

au chantier ..... O. B. L. Nord ..... de O. T.  
de Oberbauleitung

La main-d'oeuvre employée a tout moment dans cette entreprise est reconnue comme travaillant dans le cadre d'un plan approuvé. Cette firme est donc exemptée, en conséquence, de prélèvement de main-d'oeuvre.

Ceci n'exclut pas, le cas échéant, le déplacement temporaire de la main-d'oeuvre vers d'autres entreprises travaillant dans le cadre du plan approuvé et situées sur le territoire français. Les contrats de travail ne sont pas touchés par les dispositions ci-dessus.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich

Dienststelle der  
F.F.Nr. 43 903  
Az.: F 3 -Vo-

O.U., den 26.5.43.

An die  
franz. Gendarmerie  
L a n n i l i s.


*Employés à la société ACS  
affectés à LOT  
n'ont pas besoin de se rendre  
à Quimper en vue d'un transfert  
en Allemagne.*

Betr.: Dienstverpflichtung nach Deutschland.

Laut telefonischer Mitteilung der Feldkommandantur in Quimper wird der franz. Arbeiter Paul L a l l o z und Omer P r o v o s t der bei der Fa. A C S (Keller) beschäftigt ist, für die OT sichergestellt. Er braucht daher nicht zur Verpflichtung nach Deutschland nach Quimper zu fahren.

Heil Hitler!  
Im Auftrag  
*(Rabben)*

*Provost in Belgien  
Lalloy in Morille*



Ce sont aussi ceux qui bénéficient d'une dérogation prévue par les décrets d'application parus en Février 1943, précisant que sont dégagés des obligations du S.T.O., les jeunes gens ayant accompli plus de deux ans de service militaire.

D'autre part le service de deux ans est réduit d'un temps égal passé aux armées ou dans les Chantiers de Jeunesse (8 mois).

UNITE MARINE BREST  
-1-1-1-1-1-1-1-1-

-1- ATTESTATION -1-

*Maître*

Le Capitaine de Corvette MICHAUD, Commandant l'Unité Marine Brest, certifie que le Quartier-Maître Electricien M A G U E R Paul, né le 18 Août 1920 à LANDEDA (Fre) a accompli CINQ Années de services militaires effectifs.

Est dégagé de toute obligation sur la loi du travail obligatoire. (Référence : C.M.n°34 Cab. du 7/6/43).

Brest, le 19 Juillet 1943.



Le Capitaine de Corvette MICHAUD  
Commandant,

*[Signature]*

*annulation faite par la Mairie de M. MAGUER Paul le 20 JUIN 1943. La même joint adressée à l'abbé note au Ref. P.O.*

*Abordille fait le 25 JUIN 1943*



Monsieur le Maire de *Landedda (Finistère)*

CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MARINE MILITAIRE  
29 rue des Pyramides  
PARIS 1er

PARIS, le 16-6-43.  
23 JUIN 1943

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que M. *Costas François* administré par mon service, demeurant *Landedda (Finistère)* marin de l'Etat en congé d'armistice, appartenant à la classe 1942, a accompli dans la Marine Militaire *vingt (20)* mois de service, et qu'aux termes de l'Instruction 347 CAB du 7 juin du Commissaire Général au Travail obligatoire, ce temps de service peut être déduit des 2 ans de service obligatoire. Par suite, il y a lieu d'annoter la carte de travail délivrée à l'intéressé (que j'avise par le même courrier) de la mention "A déduire du temps de travail obligatoire 20 mois passés aux armées".

Le Commissaire en Chef de la cl. GREGAN  
Chef du Centre Administratif  
de la Marine Militaire,

*[Signature]*



L'état français et l'autorité allemande poursuivent leur entreprise de recrutement: recensement de la classe 1943, extension aux hommes de 16 à 50 ans et aux femmes sans enfant de 18 à 45 ans des obligations du service du travail (Communication du Préfet du 4 Mai 1944).

La mauvaise volonté à l'égard de ces mesures se manifeste de plus en plus.

Le nombre de jeunes gens encore au pays déclenche une rafle avec perquisition à l'Aber-Wrac'h, le 23 Mai 1944.

En conclusion, seuls 7 jeunes n'ont pu se soustraire au départ en Allemagne. "Déportés du travail", ils seront rapatriés en Mai 1945.

4ème division  
-----  
3ème Bureau  
-----  
n° 51 S.T.O

PREFECTURE DU FINISTERE  
-----

Quimper, le 15 Novembre 1943

Le Préfet du Finistère  
à Messieurs les Maires du département,

Objet - Recensement des jeunes gens de la classe 1943 - Visite médicale.

Par circulaire n° 48 du 18 Septembre dernier, je vous ai indiqué que le Gouvernement avait décidé que les jeunes gens nés en 1923 - à l'exception des agriculteurs - seraient mis à la disposition du Commissariat Interministériel à la main-d'oeuvre en vue d'être utilisés sur le territoire National pour satisfaire les besoins présents et futurs de l'Economie Nationale.

A cet effet, tous les jeunes gens intéressés par cette mesure ont été convoqués pour subir au début du mois une visite médicale à la mairie de leur chef-lieu de canton.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'afin de permettre à tous ceux qui ne se sont pas présentés à cette visite de régulariser leur situation, une nouvelle visite aura lieu à la Mairie de Quimper et à la Mairie de Brest le 18 Novembre courant, de 9 heures à 12 heures et de 15 à 18 heures.

Les jeunes gens qui se présenteront devront être porteurs de leur carte d'alimentation. Ils recevront, pour leur retour à leur domicile, un bon de transport leur donnant droit à la gratuité du voyage.

Je vous serais obligé de vouloir bien en informer vos administrés.

Pour le Préfet :  
Le Secrétaire Général,

R I V A I N

Reçu le 17 NOV. 1943  
à 11 h.

Pour échapper au S. T. O. Tous les moyens sont bons : faux certificats médicaux, faux papiers d'identité, recherche d'une planque.

André ALLARD fut l'un de ces réfractaires au S. T. O. Fils de cheminot, il était né le 21 juillet 1921 à Orléans. Le choix qu'il fait est pur hasard : rejoindre Brest, hasard encore d'y retrouver des camarades rencontrés lors de match de football et qui travaillent à la Todt. Grâce à l'abbé SALIOU, recteur de Landéda, qui l'héberge au presbytère, le voici employé chez M. BODENNES, fermier de Kérizac.



E. MANACH, dans son rapport, rend un hommage appuyé au recteur et à son vicaire, Mr. BERNARD qui "nous ont apporté pendant la période de clandestinité une aide très précieuse".



C'est à la chorale qu'André rencontre Yvonne SEITE qu'il épousera devenant ainsi Landédaen. Recherché, il échappe à la police pour finalement entrer aux F. F. I., participant aux opérations dans le secteur. Il fera ensuite carrière dans la Gendarmerie après la libération de Brest. En retraite en 1976, il décèdera le 21 juin 1993.

RINNEVUOS UD ETIMOO

# LE RAVITAILLEMENT

Il constitue pour tous la grande préoccupation de cette période. C'est que les Allemands prennent tout. Les directives formulées par Franck, gouverneur général de la Pologne, sont également valables ici :

"La seule manière d'administrer l'économie consistera à exploiter ce pays sans aucun ménagement en lui prenant tous ses produits alimentaires, les matières premières nécessaires à l'économie de guerre allemande, à réduire l'ensemble de l'économie au minimum indispensable à la simple survie de la population".

Pour répartir la pénurie, l'état français institue les cartes de ravitaillement qui resteront encore en vigueur bien des années après la fin de la guerre (armistice du 8 Mai 1945).

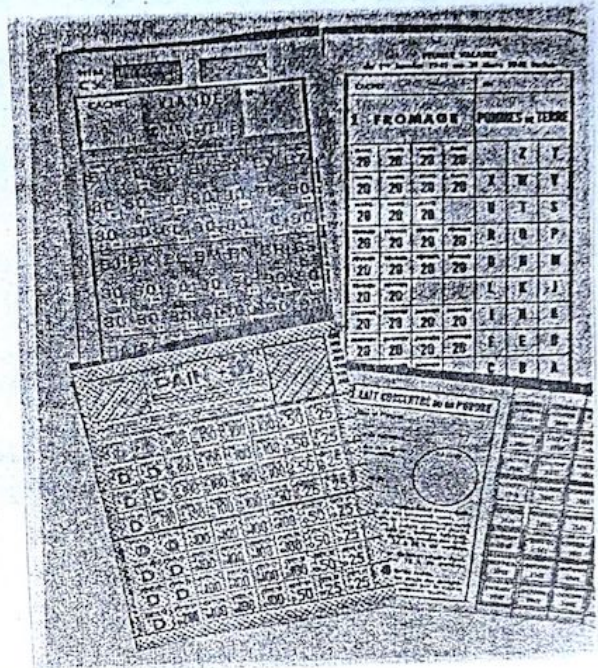
Voici venu le temps des restrictions, le temps de la chanson sur l'air de "Lily Marlène" chère aux soldats allemands :

On n'a plus de beurre  
On a la margarine,  
On n'a plus de sucre  
On a la saccharine,  
Et comme on n'a plus de café  
On fait griller des pois cassés.

C'est ça l'régime allemand,  
C'est ça l'régime allemand.

L'humour ne perdait pas ses droits !

Le 17 Avril 1941, la presse annonce l'interdiction de la viande bovine.



## AVIS OFFICIELS

DIRECTION DU RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

17 avril 1941

### PLUS DE POT-AU-FEU NI DE ROSBIF

M. le préfet du Finistère vient de prendre les arrêtés suivants :

Vu le télégramme ministériel n° 026.243 du 10 avril 1941,

Arrête :

Article premier. — A compter du 15 avril, et jusqu'à nouvel ordre, la mise en vente et la consommation de bovins sont interdites dans le département.

Art. 2. — Outre les sanctions pénales, et la réquisition des denrées,

toute infraction aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup>, entraînera la fermeture temporaire de l'établissement pour une durée qui ne pourra être inférieure à un mois.

Art. 3. — M. le secrétaire général, MM. les sous-préfets, les maires, le directeur des services vétérinaires, le directeur départemental du Ravitaillement, les commissaires de police, la gendarmerie, et tous les agents de la force publique, sont chargés de l'application du présent arrêté.

|  |           |           |           |           |           |  |           |           |           |           |           |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TITRE 4683<br>Grands Centres<br><b>PAIN JM</b>   |           |           |           |           |           | TITRE 4683<br>Grands Centres<br><b>PAIN JM</b> |           |           |           |           |           |
| FÉVRIER 1949   |           |           |           |           |           | JANVIER 1949                                   |           |           |           |           |           |
| LA LOI PUNIT DES PEINES LES PLUS GRAVES LA CONTREFAÇON, LE TRAFIC ET LA MISE EN CIRCULATION IRREGULIERE DES TITRES D'ALIMENTATION. |           |           |           |           |           |  |           |           |           |           |           |
| FEV. 1949  | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | JAN. 1949                                      | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 |
| XIV  | XV        | 750       | 375       | 375       | 175       | XIV  | XV        | 750       | 375       | 375       | 175       |
| JM   | JM        | JM        | JM        | JM        | JM        | JM   | JM        | JM        | JM        | JM        | JM        |
| FEV. 1949  | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | JAN. 1949                                      | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 |
| ②  | 750       | 750       | 375       | 175       | 25        | ②  | 750       | 750       | 375       | 175       | 25        |
| JM   | JM        | JM        | JM        | JM        | JM        | JM   | JM        | JM        | JM        | JM        | JM        |
| FEV. 1949  | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | FEV. 1949 | JAN. 1949                                      | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 | JAN. 1949 |
| ①  | 750       | 750       | 375       | 350       | 25        | ①  | 750       | 750       | 375       | 350       | 25        |
| JM   | JM        | JM        | JM        | JM        | JM        | JM   | JM        | JM        | JM        | JM        | JM        |

|    |          |   |  |   |   |   |   |    |  |    |
|----|----------|---|--|---|---|---|---|----|--|----|
|    |          |   |  | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |  |    |
| 50 | <b>A</b> | 0,695.933   |  |   |   |   |   |    |  | 11 |
| 49 |          | REPUBLICQUE FRANCAISE   |  |   |   |   |   |    |  | 12 |
| 48 |          | <b>SEINE</b>  |  |   |   |   |   |    |  | 13 |
| 47 |          | Département de  |  |   |   |   |   |    |  | 14 |
| 46 |          | Mairie de   |  |   |   |   |   |    |  | 15 |
| 45 |          | <b>CACHAN (Seine)</b>   |  |   |   |   |   |    |  | 16 |
| 44 |          | <b>CARTE DE CHARBON</b>   |  |   |   |   |   |    |  | 17 |
| 43 |          | <b>POUR BESOINS DOMESTIQUES</b>   |  |   |   |   |   |    |  | 18 |
| 42 |          | <b>CHAUFFAGE 1947-1948</b>  |  |   |   |   |   |    |  | 19 |
| 41 |          | Titulaire <i>Michel François</i>  |  |   |   |   |   |    |  | 20 |
| 40 |          | Adresse <i>92 R. des Vignes</i>   |  |   |   |   |   |    |  | 21 |
| 39 |          | Foyer composé de <i>3</i> personnes   |  |   |   |   |   |    |  | 22 |
| 38 |          | CACHET DU FOURNISSEUR CHOISI  |  |   |   |   |   |    |  | 23 |
| 37 |          |   |  |   |   |   |   |    |  | 24 |
| 36 |          | LA LOI PUNIT D'EMPRISONNEMENT ET D'AMENDE QUELCONQUE<br>FALSIFIE, FABRIQUE ILLICITEMENT, MET EN CIRCULATION<br>ET UTILISE IRRÉGULIÈREMENT UN TITRE DE RÉPARTITION |  |   |   |   |   |    |  | 25 |
| 35 |          | Volet à conserver par le Titulaire  |  |   |   |   |   |    |  | 26 |

|                 |      |              |           |
|-----------------|------|--------------|-----------|
| 2° Trim. 49     | ①    | 2° Trim. 49  | ②         |
| 2° Trim. 49     | 250g | 2° Trim. 49  | 50g       |
| PÂTES           |      | MAT. GR.     | RESERVÉES |
| S. ALIMENTAIRES |      | 2° Trim. 49  | 50g       |
|                 |      | MAT. GR.     | RESERVÉES |
|                 |      | 2° Trim. 49  | 50g       |
|                 |      | MAT. GR.     | RESERVÉES |
|                 |      | 2° Trim. 49  | 50g       |
|                 |      | MAT. GR.     | RESERVÉES |
| 2° Trim. 49     | 100g | 2° Trimestre |           |
| FROMAGE         |      | 1949         |           |
| S.              |      | 2° Trim. 49  | 50g       |
|                 |      | MAT. GR.     | RESERVÉES |

MAI 1949 - Titre N° 302

Lait entier ou standard - J

**GRANDS CENTRES**

Valable du ..... 1949

Talon destiné au fournisseur

MAI 1949 - Titre N° 302

Lait entier ou standard - J

Carte d'alimentation N° .....

**GRANDS CENTRES**

Valable du ..... 1949

Talon destiné au détaillant

|                               |   |             |      |      |      |      |      |      |      |
|-------------------------------|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>G<sup>DS</sup> CENTRES</b> | Lait entier ou standard <b>J</b> - Mai 1949 | <b>31/5</b> |      |      |      |      |      |      |      |
| 30/5                          | 29/5  | 28/5        | 27/5 | 26/5 | 25/5 | 24/5 | 23/5 | 22/5 | 21/5 |
| 20/5                          | 19/5  | 18/5        | 17/5 | 16/5 | 15/5 | 14/5 | 13/5 | 12/5 | 11/5 |
| 10/5                          | 9/5   | 8/5         | 7/5  | 6/5  | 5/5  | 4/5  | 3/5  | 2/5  | 1/5  |

JUIN 1949 - Titre N° 302

Lait entier ou standard - J

**GRANDS CENTRES**

Valable du ..... 1949

Talon destiné au fournisseur

JUIN 1949 - Titre N° 302

Lait entier ou standard - J

Carte d'alimentation N° .....

**GRANDS CENTRES**

Valable du ..... 1949

Talon destiné au détaillant

|                               |  |          |      |      |      |      |      |      |      |
|-------------------------------|--|----------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>G<sup>DS</sup> CENTRES</b> | Lait entier ou standard <b>J</b> - Juin 1949 | <b>×</b> |      |      |      |      |      |      |      |
| 30/6                          | 29/6   | 28/6     | 27/6 | 26/6 | 25/6 | 24/6 | 23/6 | 22/6 | 21/6 |
| 20/6                          | 19/6   | 18/6     | 17/6 | 16/6 | 15/6 | 14/6 | 13/6 | 12/6 | 11/6 |
| 10/6                          | 9/6  | 8/6      | 7/6  | 6/6  | 5/6  | 4/6  | 3/6  | 2/6  | 1/6  |

ANNEXE DE LA CARTE DE VÊTEMENTS

CATÉGORIE E N° **299**

Cacher

|                           |                           |                           |                           |                           |                          |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| AS <sup>E</sup>           | 20 <sup>E 33</sup> Points | 20 <sup>E 25</sup> Points | 20 <sup>E 17</sup> Points | 20 <sup>E 9</sup> Points  | 20 <sup>E 1</sup> Points |
| 10 <sup>E 41</sup> Points | 10 <sup>E 34</sup> Points | 10 <sup>E 26</sup> Points | 10 <sup>E 18</sup> Points | 10 <sup>E 10</sup> Points | 10 <sup>E 2</sup> Points |
| 5 <sup>E 42</sup> Points  | 5 <sup>E 35</sup> Points  | 5 <sup>E 27</sup> Points  | 5 <sup>E 19</sup> Points  | 5 <sup>E 11</sup> Points  | 5 <sup>E 3</sup> Points  |
| 5 <sup>E 43</sup> Points  | 5 <sup>E 36</sup> Points  | 5 <sup>E 28</sup> Points  | 5 <sup>E 20</sup> Points  | 5 <sup>E 12</sup> Points  | 5 <sup>E 4</sup> Points  |
| 2 <sup>E 44</sup> Points  | 2 <sup>E 37</sup> Points  | 2 <sup>E 29</sup> Points  | 2 <sup>E 21</sup> Points  | 2 <sup>E 13</sup> Points  | 2 <sup>E 5</sup> Points  |
| 1 <sup>E 45</sup> Point   | 1 <sup>E 38</sup> Point   | 1 <sup>E 30</sup> Point   | 1 <sup>E 22</sup> Point   | 1 <sup>E 14</sup> Point   | 1 <sup>E 6</sup> Point   |
| 1 <sup>E 46</sup> Point   | 1 <sup>E 39</sup> Point   | 1 <sup>E 31</sup> Point   | 1 <sup>E 23</sup> Point   | 1 <sup>E 15</sup> Point   | 1 <sup>E 7</sup> Point   |
| 1 <sup>E 47</sup> Point   | 1 <sup>E 40</sup> Point   | 1 <sup>E 32</sup> Point   | 1 <sup>E 24</sup> Point   | 1 <sup>E 16</sup> Point   | 1 <sup>E 8</sup> Point   |

|                 |                 |                 |                 |                 |                |                |                |                 |                 |                 |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| AR <sup>E</sup> | AL <sup>E</sup> | AI <sup>E</sup> | AF <sup>E</sup> | AC <sup>E</sup> |                |                |                |                 |                 |                 |
| AQ <sup>E</sup> | F7 <sup>B</sup> | F6 <sup>B</sup> | F5 <sup>B</sup> | B <sup>B</sup>  | G <sup>B</sup> | I <sup>B</sup> | J <sup>B</sup> | Q <sup>B</sup>  | S <sup>B</sup>  | E2 <sup>B</sup> |
| AP <sup>E</sup> | AM <sup>B</sup> | F2 <sup>B</sup> | F1 <sup>B</sup> | A <sup>B</sup>  | D <sup>B</sup> | H <sup>B</sup> | P <sup>B</sup> | L1 <sup>B</sup> | E1 <sup>B</sup> |                 |

du barème...

S D'ACHAT D'ARTICLES TEXTILES

| DATE | DÉLIVRÉ PAR | ARTICLES (2) |
|------|-------------|--------------|
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |
|      |             |              |

On peut ainsi manger de la viande et en faire profiter voisins et connaissances.

La pomme de terre et le blé constituent les deux éléments de base de l'alimentation, aussi est-ce avec effroi qu'on voit la première menacée par le doryphore qui s'était déjà manifesté au siècle précédent mais dont on ne parlait plus. Pourtant le 18 Juin 1941, on découvre des doryphores dans un champ du Maire à Croas Conq et le 18 Juillet, Madame SYLVESTRE-LEON déclare que le doryphore a envahi un champ entre Bel Air et Cleus Fos. Un seul remède pour enrayer ce fléau: destruction manuelle des insectes, larves et oeufs.

Est-ce similitude de comportement et voilà que l'occupant qui accapare tout, après avoir été le Fridolin, le frisé, le vert de gris, se voit surnommé doryphore!

Le blé transporté au moulin donne la farine qui permettra de fabriquer son pain dans le four familial.

On n'oublie pas les membres de la famille éloignés du pays. Dans une lettre du 21 Février 1943 adressée à son frère alors en zone sud, François LE VERGE écrit:

*"Jusqu'alors, nous n'avons pas à nous plaindre du ravitaillement en viande de quelque espèce que ce soit: vache, veau ou cochon" ... et le 1er Mars: "On vous a expédié 2 caisses: une caisse de carottes et une caisse de potatoes dans lesquelles on a inséré du "bleud, du kig et du amand" (farine, viande, beurre). Si vous voulez en recevoir d'autres, retournez-nous les emballages vides. Ici nous ne trouvons plus rien, plus de bois pour fabriquer des caisses".*

Au bourg, c'est différent. Pour se procurer un supplément de nourriture, les jeunes vont travailler dans les fermes, les femmes échangent contre du beurre ou de la farine, leur travail de raccommodage ou de lessive. Survivre donne des idées. Le système "D" se généralise ...

C'est ainsi que deux petites filles, à la demande de leur mère, allèrent remplir quelques bouteilles d'eau à l'anse de Saint-Antoine. A leur retour, interpellées par un douanier, elles furent contraintes de reverser le précieux liquide à la mer sous menace de procès verbal ... La soupe, ce soir-là, ne fut pas salée! ...

Les livraisons de blé n'ayant pas été jugées suffisantes, le Préfet lança un sévère avertissement en Avril 1944. Pourtant, il devait bien savoir que ce blé ne bénéficiait pas à la population, mais était expédié en Allemagne. Les photos d'époque témoignent de "la ligne" des personnes. Pas besoin de régime amaigrissant. La tuberculose faisait des ravages ...

Quelques mois supplémentaires d'occupation et la France eût connu une véritable hécatombe, un véritable génocide.

LE RATIONNEMENT EN FRANCE. Les tickets de rationnement et les rations journalières ▶

| Catégorie                   | Calories correspondant aux aliments rationnés (moyenne) | Rationnement (pour 1944) en |        |
|-----------------------------|---|-----------------------------|--------|
|                             |   | lait                        | pain   |
| E Enfants de moins de 3 ans | 1350 cal.   | 3/4 l.                      | 100 g. |
| J1 Enfants de 3 à 6 ans     | 1400 cal.   | 1/2 l.                      | 225 g. |
| J2 Enfants de 6 à 13 ans    | 1300 cal.   | 1/4 l.                      | 300 g. |
| J3 Jeunes de 13 à 21 ans    | 1400 cal.   | -                           | 375 g. |
| A Adultes de 21 à 70 ans    | 1150 cal.   | 1/4 l.                      | 300 g. |
| T Travailleurs de force     | 1150 cal.   | -                           | 350 g. |
| C Agriculteurs              | -   | -                           | 375 g. |
| V Vieillards                | 1100 cal.   | 1/2 l.                      | 225 g. |

Les rations sont chichement calculées.

En 1944, la ration de viande est réduite à 90 grammes avec os ou 60 grammes sans os ... par semaine!

Même Landéda connaît des situations contrastées selon que l'on réside au bourg ou à la campagne.

A l'époque, notre Commune ne compte que de petites exploitations agricoles entretenant 2 ou 3 vaches, un cheval, un porc ou deux, de la volaille. Dans cet environnement, il est difficile à l'occupant d'appliquer le précepte "Prendre ou il y en a".

Les familles étant souvent nombreuses, les excédents de production sont inexistants ou très limités. Une ferme moyenne de 10 hectares peut être imposée de 3 ou 4 bêtes de boucherie par an, nombre variable selon l'importance de la famille. Au début de l'occupation et par peur de représailles, on répond favorablement aux demandes formulées, mais avec le temps, on évolue, en ne livrant que de vieilles vaches ou des génisses rachitiques. Quant aux chevaux de trois ans et plus, s'ils ne sont pas réquisitionnés pour la boucherie, ils doivent être présentés devant une commission mixte franco-allemande à Landerneau pour les besoins de l'armée.

En général, habituées à vivre en autarcie, les familles paysannes arrivent à se nourrir grâce aux produits de la ferme. Comme avant, on continue à tuer le cochon dont la viande est facile à conserver, puis on en vient à tuer des veaux, des vaches, à tour de rôle dans les hameaux. Les autorités font bien procéder au recensement du bétail, mais si une patrouille visite une ferme, surprenant quelque carcasse attendant d'être découpée, elle se voit présenter un faux certificat, établi en bonne et due forme par le vétérinaire, justifiant l'abattage de la bête malade ou blessée!

4ème division

2ème Bureau

PREFECTURE DU FINISTÈRE

Quimper, le 5 Avril 1944

11 AVR 1944

*Signalé*

Le Préfet du Finistère  
à Monsieur le Maire de *Landeda*

Je viens de parcourir tout le département et de terminer mes réunions dans les cantons. Vous m'avez entendu et vous connaissez maintenant le problème du blé dans le Finistère. Vous savez que si des enfants, des femmes, des vieillards et des Réfugiés, déjà sous alimentés, risquent de mourir de faim, c'est la faute des Bretons qui ont perdu tout esprit de solidarité et qui ne connaissent plus l'amour du prochain.

Les cultivateurs du département ont déclaré eux-mêmes avoir récolté plus de 700.000 quintaux de blé. En déduisant les quantités de blé nécessaires pour la semence et l'échange, soit 300.000 quintaux, il restait à commercialiser 400.000 quintaux. Or, à la date du 20 Mars dernier, les cultivateurs n'avaient livré que 290.000 quintaux. Ils doivent donc, d'après leurs propres déclarations, faites sans aucun contrôle, livrer encore 110.000 quintaux de blé, quantité suffisante pour assurer jusqu'à la soudure la consommation en pain du département.

Responsable du ravitaillement de la population du département, j'ai, comme je vous l'ai exposé, conscience d'avoir mis tout en oeuvre pour assurer à chacun le pain quotidien.

Mais sans le concours de tous, mes efforts seront vains. Aussi je vous demande à nouveau de m'aider de faire comprendre leur devoir à vos administrés, d'inviter les cultivateurs à livrer tout leur blé disponible, les meuniers à ne pas faire de farine blanche ou à ne pas écraser clandestinement du blé, les boulangers à n'utiliser que de la farine extraite au taux légal, et tout le monde à ne pas manger du pain blanc.

Si certains ne voulaient pas se soumettre à la discipline générale, je vous serais obligé de vouloir bien me les signaler. Je n'hésiterai pas à leur infliger des sanctions administratives très sévères.

Je compte sur votre action personnelle pour nous permettre d'approvisionner le département et de refaire l'union des Finistériens. D'avance je vous remercie.

LE PRÉFET





## RAPPORTS HUMAINS

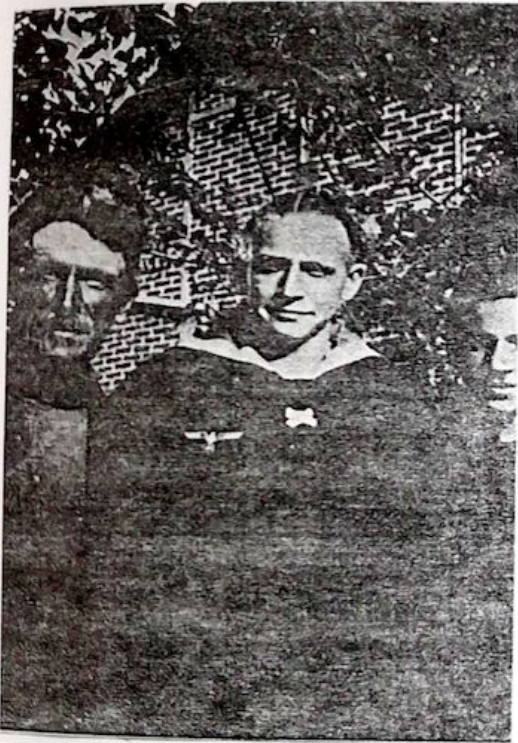
L'armée allemande est présente partout et il faut cohabiter avec les soldats dans sa maison réquisitionnée. On subit, on travaille au service de l'occupant, il faut bien vivre. Cette vie partagée rapproche. Le soldat est aussi un homme. Il distribue souvent bonbons et gâteaux aux enfants, partage parfois les repas. Dans certaines maisons, il écoute la T. S. F. qui diffuse les nouvelles de Londres. L'un deux, ne s'exclame-t-il pas, à l'annonce du débarquement : "*Hitler Kaputt*" ! D'autres montrent les photos de leurs familles et déplorent la séparation.

Parfois, un soldat, désigné pour le front de l'Est, laisse échapper des pleurs.

Certes d'autres se révèlent brutaux, menaçants, ils sont S. S., membres du parti nazi.

Même en guerre la solidarité des gens de mer n'est pas un vain mot.

Un jour de mai 1941, par une violente tempête, quatre marins allemands chavirent en s'efforçant de regagner leur bateau à bord d'un canot. Guillaume PERHIRIN se jeta à l'eau et sauva l'un des matelots. Les trois autres périrent noyés. Le Commandant Eberhardt ROGGE tint à féliciter ce courageux sauveteur et lui demanda ce qu'il voulait comme récompense. "*Faites libérer Monsieur Jean DROGOU. Il est prisonnier dans l'un de vos camps en Allemagne*".



Le marin avec son sauveteur

Et la jeunesse reste la jeunesse. Les enfants admirent ces soldats qui manœuvrent, qui étrillent leurs chevaux, qui défilent en scandant "*Ali, Alo*". Ils sympathisent avec les ouvriers cantonnés à Saint-Antoine partageant parfois avec eux un morceau de pain ou quelque friandise.

Les enfants qui gardent les vaches du côté du Vill s'amuse d'y voir rôder des jeunes filles autour des chantiers où travaillent les ouvriers étrangers de la Todt. Ils n'y voient pas malice. Des idylles se nouent. Après la guerre une jeune du pays épousera un ouvrier belge : l'Europe déjà !

E. Manach évoque d'autres rapprochements plus contestables. Jetons un voile.

Mais que venait-il chercher le soldat SCHIFFER, qui voulait-il retrouver, quelques dizaines d'années plus tard ?



Avec sa division, il avait foncé sur Bordeaux et la frontière, puis cantonné dans le Morbihan et le Finistère, avant de participer à l'invasion de la zone sud, pour être expédié sur le front de l'Est en 1941.

Avec l'extrait de son livret militaire, il me laissa cette carte souhaitant "bonne fête" en ayant pris soin de dissimuler la signature de sa correspondante.

Marschbewegungen auf den Marschstraßen ab Ausgangsbasis Hennebont:  
IR 317: Bonnalec—Kernéval—Rosporden—Pleyben—Chateaulin—Plougastel—Loperhet—Brest (Stab und I./317), Lanilis (II./317), St. Renan (III./317).  
I./AR 211: Mellac—Quimperlé—Briec—Hanvec—Tré—Landéla (Stab in St. Renan).  
IR 365: Pont Scorff—Melgven—Bannelac—Kerneval—Rosporden (I./365) Quimper—Armél—Plougastel—Andierne (III./365) — Pontl'Abbé (II./365) — Beg Meil/Concarneau (Stab IR 365).  
III./AR 211: Merlevenez—Kervignac—Baye—Pont Aven—Concarneau  
PIBtl. 211: Erdeven—Pont Scorff—Bannelac—Rosporden—Plonéis—Guengat—Douarnenez.  
II./AR 211: Kernéval—Rosporden—Chateaulin St. Soultz—Le Faou—Daoulas (Stab).  
Stab AR 211,  
NachrZug AR,  
5./AR 211: Quimperlé—Langolen—Hanvec—Le Faou—Pluhenec.  
NachrAbt. 211: Landévant—Chateaulin—St. Thurié—Quelléneq—Coray—Pleyben—Chateaulin.  
(Wegen der Marschübung wurden nicht die direkten Straßen zum Erreichen der Endunterkünfte genutzt.)  
29. 04. 1941 Tréboul  
Die Division übernimmt die Befehlsgewalt über den neuen Abschnittsbereich.  
Aufgabe: Küstenverteidigung, Besatzungsaufgaben, Feldausbildung.  
Der zu bewachende Küstenabschnitt beträgt rund 450 km.

Sous le 14-2-42  
Cher Gérard  
Je t'envoie cette carte pour  
te souhaiter une bonne fête  
j'espère que tu es en bonne  
santé, pour moi ça va, mais  
je ne ~~me~~ <sup>me</sup> ~~en~~ <sup>me</sup> ~~peux~~ <sup>peux</sup> ~~pas~~ <sup>pas</sup> ~~te~~ <sup>te</sup> ~~demander~~ <sup>demander</sup> ce que tu deviens  
vu que je ne reçois pas de  
nouvelle de toi.  
Je te quitte pour aujourd'hui  
reçoit d'une amie mille bons  
soirs.  
qui pense  
à toi

# AU FIL DES ANNÉES



- 1941 -

## EN MEDITERRANEE

Une région qu'Allemands et Anglais considèrent comme stratégique.

Le protocole de Paris, signé le 28 mai 1941, entre les généraux Huntziger (Fr) et Warlimont (All), prévoyant une collaboration militaire franco-allemande en échange de la libération de 83 000 prisonniers, ne fut pas suivi d'effet.

La Syrie, restée fidèle à Vichy, représentait pour les Allemands, une plate-forme permettant à leurs avions de bombarder Suez (et plus tard le Caucase).

Devant cette éventualité, le 8 juin 1941, Anglais et F. F. L. du général Catroux débarquent en Syrie mais se heurtent à une vive résistance des troupes vichystes commandées par le général Dentz (souvenirs douloureux de Mers-el-Kébir et Dakar encore très vivaces).

Après la capitulation de Dentz le 12 juillet, le gros des troupes est rapatriée en France. Louis Guizio participa à cet affrontement fratricide sur le VALMY.



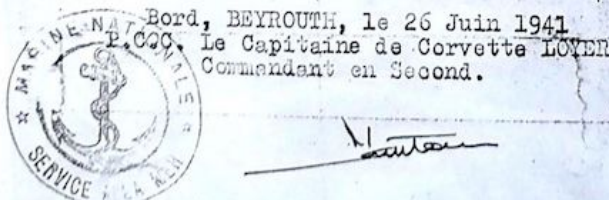
Par décision en date du 25 Juin 1941,

L'AMIRAL DE LA FLOTTE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A LA MARINE, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES MARITIMES FRANCAISES,

CITE A L'ORDRE DE L'ARMEE DE MER,

- le contre-torpilleur "VALMY"

" Sous le commandement du Capitaine de Dégate  
" GUIOT, a, en moins de 15 jours pris part comme  
" deuxième bâtiment de la 3ème D.C.T. a quatre en-  
" gagements dont deux extrêmement violents, avec des  
" forces ennemies très supérieures en nombre.  
" A réussi, avec le "GUEPARD", a avarier deux Tor-  
" pilleurs adverses.  
" Au cours de ces combats, ainsi que sous les nombre  
" ux bombardements aériens auxquels ils ont été sou-  
" mis, a manifesté brillamment aux yeux de tous la  
" remarquable valeur professionnelle et morale de  
" son Etat-Major et de son Equipage, et maintenu  
" avec honneur les plus belles traditions de la  
" Marine française.



**CARTE D'IDENTITÉ**

Nom : GUIZIOU  
Prénoms : Louis Jean Robert  
Profession : Employé de bureau  
Nationalité : Française  
Né le 18 juil 1913  
à Pandéla, Grèce  
Domicile : 3, rue de Belgique Vichy  
allié

Pièces justificatives produites ou Signatures des Témoins  
M. L. Informations militaires Vichy - 29-6-46  
M. L. Sejam, Vichy n° 44351 du 31-3-46  
M. L. Fiche de renseignements Vichy le 5-12-46

OFFICIALEMENT

A son retour L. GUIZIOU, affecté à l'Amirauté française à Vichy, démobilisé le 5 décembre 1942, reprendra le combat

contre les Allemands en 1944.

On ne note pas de transcription de décès en cette année 1941, mais l'invasion de la Russie par les Allemands le 22 juin entraîne à Landéda le départ d'unités pour le front de l'Est.

Le 23, quelques soldats de l'artillerie partent pour s'embarquer à Landerneau et le 30 octobre, c'est au tour de la 2<sup>ème</sup> batterie (oberleutnant Pesh) de partir pour Saint-Renan.

L'arrivée de la musique, le 17 novembre, ne compense pas ces départs.

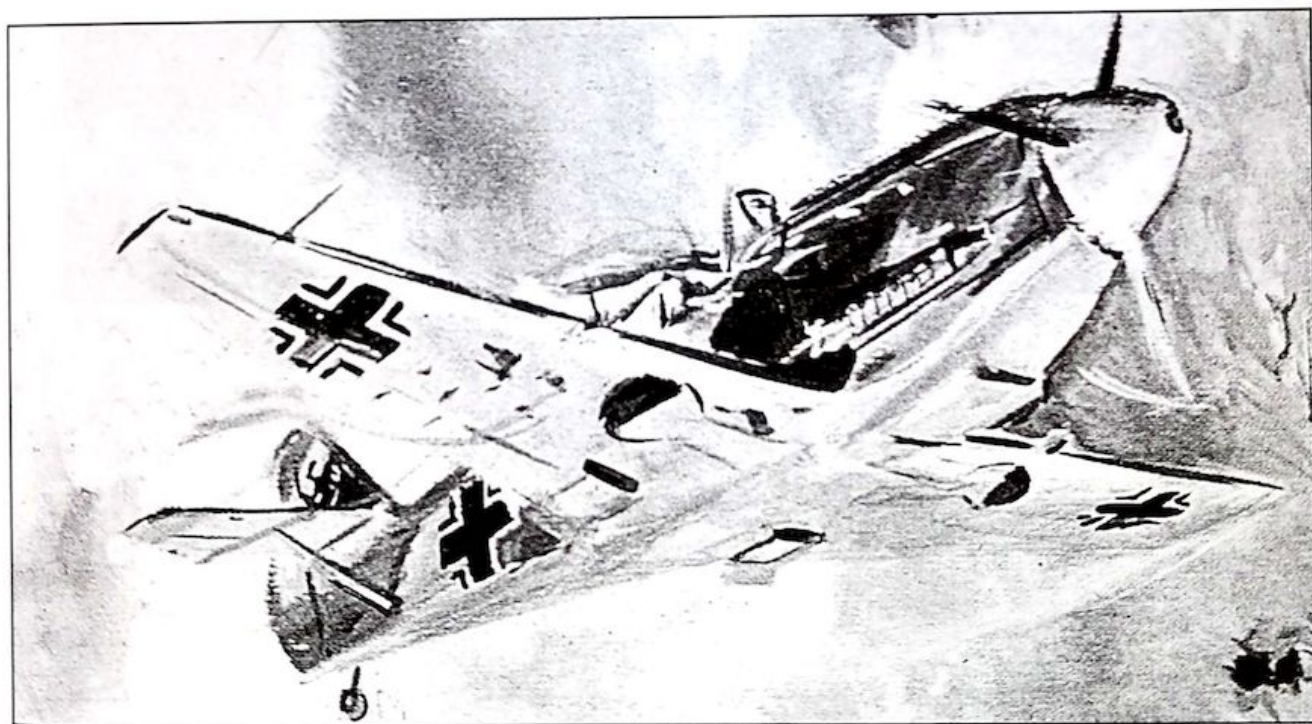
Louis PALLIER se souvient de cette journée de juillet 1941.

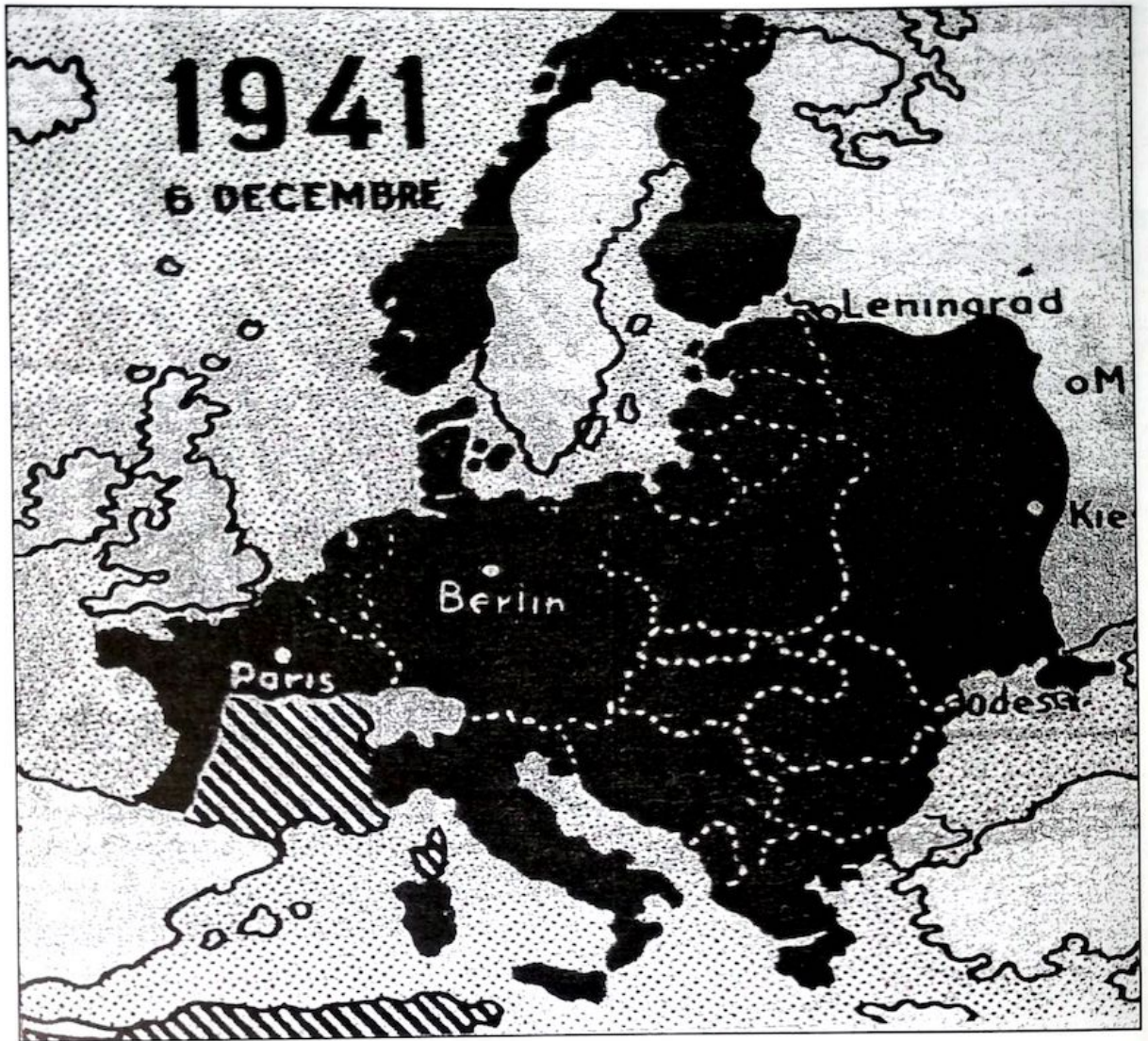
Avec son père, il était parti, sur la "JOSETTE" (BR 5134), après le contrôle de la GAST, relever les casiers vers Guenioc puis ensuite récolter le goémon sur le plateau de Trévors. Il avait vu passer les escadrilles alliées, en formation impeccable, se diriger vers Brest puis revenir en ordre dispersé, harcelées par les Messerschmitt au bec jaune.

Il avait vu sauter les aviateurs d'un avion en feu, dont deux furent récupérés et hissés dans le bateau. L'un s'appelait Eram Jacobsen et était anglais, l'autre était canadien.

Les Allemands eux aussi avaient assisté à ces combats aériens. Quelques-uns, réquisitionnant au Vill le bateau d'Ambroise ROUZIC - dit PITIOT - de Prat-Alan, se portèrent à la rencontre de la Josette. Une mauvaise manœuvre fit basculer à la mer l'un des Allemand qui refusa la main que lui tendait l'Anglais. C'est sur la grève de Beniguet que les deux prisonniers furent débarqués, au milieu d'une assistance nombreuse et cela n'alla pas sans incident. Madame LE TAC, dont le mari Joël était alors, après parachutage, en mission en France et qui sera capturé à Rennes le 5 février 1942, s'en prit violemment à un officier allemand.

Ce sauvetage vaudra à Monsieur PALLIER une lettre de remerciement des autorités alliées.





A l'ordre d'évacuation, chacun saute à l'eau pour essayer de rejoindre la côte à la nage. C'est alors qu'il entend le quartier-maître Henri CABIOCH, de ROHAN (Morbihan) lui crier :

- Oh ! LAOT, ne me laisse pas crever.

Dans une mer agitée, affrontant des rouleaux qui le repoussaient, Jean-François réussit à ramener son camarade grièvement blessé. Ayant perdu connaissance, il ne le revit plus. Henri CABIOCH devait être amputé des deux jambes.


Fait prisonnier par les Américains, puis libéré, Jean va désormais participer à la lutte aux côtés des Alliés et servira sur le sous-marin "ARETHUSE".

Louis CHAPEL, rescapé de 1940, avait été rejoint à Casablanca par son épouse et son fils après l'armistice. Mais c'est à Oran qu'il se trouvait, en ce début novembre, à bord de "L'EPERVIER".

Grièvement blessé, il décéda le 9 et rejoignit dans le cimetière de Mers-el-Kébir ses compatriotes tués le 3 juillet 1940. Son corps fut transféré en France après la fin de la guerre.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE  D'ORAN

---

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

---

ACTE DE DECES

Le Neuf Novembre mil neuf cent quarante deux, à dix neuf heures, est décédé à ORAN, Hopital Militaire BAUDENS, le nommé - - - - -

- Louis CHAPEL Christophe -  
marine nationale, Torpilleur " EPERVIER " second maitre  
" MORT POUR LA FRANCE "

Paul LEON, né le 22 février 1913, domicilié à Kerhuelguen, Second-Maître de manœuvre, périt sur le "TYPHON", victime lui aussi du tir du croiseur "AURORA".



Tombe de Louis CHAPEL à Mers-el-Kébir.

A quatre heures, le quartier maître radio BRACHER et le matelot gabier GUEGAN s'approchent du radeau et hisse l'aspirant LAMY auprès d'eux. A 5 h 30, ils s'entendent appeler par l'officier en second, l'enseigne de vaisseau VISSIAU. Il se trouve à quatre cents mètres sur un filet qui supporte aussi les corps de l'enseigne de vaisseau ALLONIER et du matelot Asdic LE DIZET.

Au moment du torpillage, l'officier en second est monté sur le pont au milieu de la fumée et de l'odeur de poudre due à l'explosion des grenades. Quelques hommes sur le spardesck à babord essaient de mettre à l'eau le canot n° 2, mais VISSIAU n'a pas le temps de les aider, tous sont submergés.

S'étant muni d'une bouée couronne et bien que secoué par la déflagration des grenades, il peut se dégager du bâtiment. Des grenades éclatent encore à grande profondeur malmenant les hommes qui ont pu se jeter à l'eau et qui, dans l'obscurité se débattent dans le froid et la forte couche de mazout.

On entend crier dans le noir. VISSIAU rassemble près de sa bouée les matelots LE DIZET et VARIN. Ce dernier, épuisé lui échappe et coule presque aussitôt. La fumée du phoscar est suffocante. L'enseigne de vaisseau ALLONIER rejoint, Vissiau y installe ses deux compagnons. LE DIZET perd connaissance. ALLONIER délire et a de fortes crampes et VISSIAU tente de le réchauffer. Tous deux meurent au bout d'un certain temps. Rejoint par le radeau qu'il a vu et appelé, VISSIAU reprend quelques forces grâce à une veste et aussi au rhum que lui passe LAMY.

Jusqu'au jour, l'officier en second a entendu distinctement les diesels d'un sous-marin tournant à faible vitesse.

La corvette "ACONIT" se rapproche. La lueur du phoscar confirme l'hypothèse d'un grenadage. Ni l'ASDIC, ni un tir éclairant ne donnent de résultat. Le "MIMOSA" est absent.

Vers 7 h 30, les quatre survivants sont enfin hissés à bord de l'escorteur l'"ASSINIBOINE".

**La Fin du MIMOSA**  
G. MENUT  
CL n° 11 septembre 1986

En Afrique, les forces allemandes et italiennes, battues à EL ALAMEIN, reculent, et le 8 novembre 1942, les Américains débarquent en Afrique du Nord.

Obéissant aux ordres, les marins, à contre-cœur, opposent une résistance vite écrasée.

Jean-François LAOT : né le 7 mars 1919 à Landéda, pupille de la Nation, engagé volontaire dans la marine (26 mai 1937), 2ème dépôt à Brest.

Sur "L'YSER" en 1940, il participe à l'évacuation de CHERBOUG, se retrouve à TOULON (5ème dépôt), sert sur le "RICHELIEU" et sur le sous-marin "PALLAS", ce dernier en carénage à ORAN, et affecté le 8 novembre 1942 sur le contre-torpilleur "EPERVIER" qui a reçu l'ordre d'appareiller pour la métropole, il prend la veille de l'onde capitale dès la mise au poste de combat, "L'EPERVIER" se heurte à une puissante armada. Touché par les tirs de "L'AURORA", désemparé, il tente de rejoindre la côte.

Jean-François transmet les derniers messages :

- "EPERVIER" entre en contact avec forces ennemies très supérieures.
- "EPERVIER" touché.
- "EPERVIER" en feu fait route sur le cap de l'AIGUILLE.



La guerre de l'Est nécessite l'envoi de nouveaux renforts. Le 1<sup>er</sup> avril la batterie d'artillerie quitte Landéda.

Outre-mer, des Français, après l'appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940 poursuivent le combat.

Gonzague de POULPIQUET qui s'était échappé de Brest le 18 juin avait, après un séjour de trois mois dans un camp, embarqué sur le cuirassé "GOURBET" stationné à Plymouth. Affecté pour deux mois à l'Ecole navale de DARMOUTH, il en sort deuxième de la promotion qui comprend entre autres Philippe de GAULLE : son bâtiment le "MIMOSA" qui escorte un convoi dans l'Atlantique est frappé d'une torpille dans la nuit du 9 juin à 1 heure 22, au large de Terre Neuve, Conzage de Poulpiquet disparaît avec le MIMOSA.



Le 3 juin 1942, le MIMOSA appareille pour assurer l'escorte d'un important convoi de navires marchands, en compagnie de son homologue "L'ACONIT" et d'unités canadiennes et anglaises. Laissons maintenant la parole au capitaine de Frégate De Morsier :

Dans la nuit du 8 au 9, au milieu de l'Atlantique, le convoi fait route au 248° à 8 nœuds. Le "MIMOSA" a son poste à environ 5 000 M sur l'arrière. A environ 3 000 M à babord se trouve un trainard.

A minuit, l'aspirant LAMY prend le quart et l'enseigne de vaisseau ALLONIER qui le quitte, l'informe que, pour le moment, la corvette se tenant en arrière de son poste, il a cessé les zigzags et qu'il fait tourner à 135 tours, un peu plus de 12 nœuds. L'asdic fonctionne en mode hydrophonique. Le "MIMOSA" n'a pas de radar. Le vent est très faible, la mer belle. La visibilité est de 3 milles dans les jumelles. Aucun changement de route n'est prévu au cours de la nuit. Le Commandant est sur la passerelle. Aucun sous-marin n'a été signalé dans les parages. Toutefois, dans l'après midi et au début de la soirée des contacts ASDIC ont été obtenus par l'escorte et quelques grenades ont été lâchées. Sans plus. A minuit, le C.F. BIROT donne l'ordre de reprendre les zigzags. Le "MIMOSA" est alors à 4 000 M du convoi et le trainard à 1 000 M environ. Il s'assure que l'officier de quart voit bien, et, après lui avoir donné les consignes habituelles pour la nuit -en particulier de le prévenir en cas de brume ou de tout autre incident- il se retire dans sa chambre. Il passe en général toute la nuit sur la passerelle et, s'il ne le fait pas cette fois, c'est qu'il considère la situation comme tranquille.

La corvette évolue derrière le convoi. A 1 h 20, ayant terminé la branche droite d'un zigzag et se trouvant sur l'arrière de l'avant dernière colonne, elle revient sur la gauche au 228. Sur la passerelle, LAMY surveille le trainard. A 1 h 22, une torpille frappe le "MIMOSA" à babord arrière. Il s'enfonce de l'arrière et reste dans cette position avec une légère gîte sur côté touché.

Moins d'une minute plus tard, une seconde torpille le frappe de nouveau au même endroit. La corvette s'enfonce encore et la gîte atteint 30 à 35°.

Des débris projetés en l'air par l'explosion retombent de toutes parts. Les grenades de la corvette, dont dix sont amorcées, explosent.

L'aspirant LAMY s'efforce en vain de faire tirer deux fusées blanches. L'arrière s'enfonce rapidement, l'eau atteint la passerelle et plaque l'officier de quart contre les rambarde à tribord. S'étant dégagé, il coule avec le bâtiment puis remonte à la surface, le temps de voir le "MIMOSA" mâté, qui va disparaître.

Il s'est écoulé en tout 3 minutes, peut être moins. Il tente de s'éloigner de la corvette. Plus tard, il trouve un radeau mais n'a pas la force d'y monter... Il fait froid. Une épaisse couche de mazout environne les survivants.

Forces Maritimes  
d'Afrique.

MARINE NATIONALE



IV<sup>e</sup> Région Maritime  
Marine ORAN

Par décision de Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre, Commandant en Chef les Forces Maritimes d'Afrique

(Orde n° 58 F. M. A. Tab. 1)

du vingt-cinq Décembre 1942

le Second Maître Forpilleur

du Centre Forpilleur "Espervier"

a été cité à l'ordre de l'Armée de Mer

" Au cours de l'engagement de l'Espervier contre des forces très supérieures,  
le 8 Novembre 1942, a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid remarquables.  
A été cité glorieusement à son poste de combat."

Cette citation donne le droit de porter la Croix de guerre avec Palme



A ORAN, le 1<sup>er</sup> Janvier 1943  
Le Vice-Amiral Rivault  
Commandant la Marine à ORAN.

a vu

REPUBLIQUE FRANÇAISE



# CITATION

EXTRAIT DE L'ORDRE N° 58 FMA/CAB

du

25 décembre 1942

Le Vice-Amiral d'Escadre MICHELIER  
Commandant en Chef des Forces  
Maritimes en Afrique

CITE A L'ORDRE DE L'ARMEE DE MER

Le contre-torpilleur "EPERVIER"

"Sous le commandement du Capitaine de Frégate LAURIN (J.Y.A.), étant encore  
"indisponible à l'issue d'une longue période de réparation a, dans la nuit  
"du 7 et 8 novembre 1942, activement contribué au cours d'un combat à bout  
"portant, à la destruction d'une corvette ennemie portant d'importantes  
"forces de commando, qui avait pénétré dans le port d'ORAN.  
"Le Lendemain, a été sérieusement engagé par des forces supérieures, alors  
"qu'il tentait de forcer le blocus du port d'ORAN. En flammes et à peu près  
"complètement désemparé, n'a cessé le combat qu'après épuisement de ses moyens  
"offensifs."

Signé : MICHELIER

Pour copie conforme

à TOULON, le 3 *février* 1987

Le Capitaine de Vaisseau *FLUGON*  
Commandant l'Ensemble F.M.A. C.G.R.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



# CITATION

EXTRAIT DE LA DECISION N° 147 FMA/CAB DU 1er JUILLET 1943

*Le Vice Amiral d'Escadre MICHELIER  
Commandant les Forces Maritimes et Aéronavales*

C I T E

A L'ORDRE DE L'ARMÉE DE MER

LE SOUS-MARIN "ARETHUSE"

*"Sous le Commandement du Lieutenant de Vaisseau GOUTTIER (J.M.) a réussi au cours d'une croisière de dix sept jours en Méditerranée Occidentale à torpiller un cargo mouillé sous la protection immédiate de la côte ennemie.*

*signé : MICHELIER*

*pour copie conforme*

*TOULON, le 12 février 1947*

*Le Capitaine de Vaisseau MONTLUÇON*  
Commandant l'Escadron M.M.-C.G.R.

Les Américains débarquent également au Maroc.

### Clément Joseph LE ROUX

Né le 31 mai 1900, fils d'Edouard et de Marie-Jeanne KERMADIC, orpheline très jeune, il embarque, après son certificat d'études, sur un des bateaux de François OULHEN puis entre à l'Ecole des MousSES (4 octobre 1915 - 1<sup>er</sup> avril 1917). Engagé volontaire, il participe à la Grande Guerre (Médaille polonaise).

Lors de la Seconde Guerre mondiale, il est sur le "BEARN" (1938 - 1941), puis sur le "JEAN-BART" à Casablanca, comme Maître principal électricien. C'est là que la guerre le retrouve. Il sera comme tant d'autres, victime de la politique de Vichy. En effet, le 8 novembre 1942, les Américains qui ont décidé d'aider la Russie, attaquent l'Afrique du Nord.

Toutes les propositions envisagées par le Département d'Etat, faites à Vichy, étant restées vaines, quel que soit le belligérant, l'ordre est donné de faire face. Le drame éclate le 8 novembre à Oran et Casablanca. Pendant que se déroulent les combats, des personnalités favorables aux Alliés engagent des négociations. Les Allemands surgissent en Tunisie. La violation des conditions d'armistice par les Allemands et l'invasion de la zone sud entraînent un retournement de situation et le 13 novembre l'armée reprend la lutte contre les Allemands.

A Casablanca, les Américains se heurtent à une violente résistance des Français. Le "JEAN-BART", amarré à son quai, immobilisé par un manque de puissance motrice, occupant une situation désavantageuse, en raison de la supériorité navale et aérienne des Américains, va cependant riposter. Frappé dix fois dont deux par des torpilles aériennes, l'arrière échoué, partiellement envahi par l'eau, il ne cessera de tirer que lorsque les navires américains se furent déplacés au-delà de la portée de ses canons. Commentant le combat, le contre-amiral LEWITT déclara :

*"Le JEAN-BART était un navire vigoureux. On le signala hors d'action et incendié. Mais, chaque fois, il rouvrit le feu avec tant de précision que les Américains étaient obligés de zigzaguer pour assurer leur sécurité".*

La presse locale rapporta ainsi l'événement :

A Casablanca, la défense nationale était beaucoup plus importante. Le cuirassé "JEAN-BART", dont on n'a pas oublié le fameux départ de Saint-Nazaire en juin 1940, avait réussi le nouveau tour de force de mettre au point, loin de tout arsenal, une de ses deux tourelles de 280 et avec les batteries côtières d'Al-el-Hank, a apporté un très sérieux appoint à la défense du port. Mais successivement bombardé par des projectiles de 406 et des bombes de très gros calibre, il a combattu pendant quatre jours, réussissant à refouler de puissantes unités navales.

C. J. LEROUX poursuivra sa carrière jusqu'au 31 décembre 1946, totalisant 36 ans 2 mois 27 jours de service, comme Officier de 1<sup>ère</sup> classe. (Médaille militaire, Croix de guerre, Légion d'honneur).





# BATIMENT DE LIGNE "JEAN BART"

COMBATS DES 8, 9, 10 NOVEMBRE 1942 A CASABLANCA

Le Vice Amiral d'Escadre Commandant en Chef des Forces Maritimes en Afrique

## Cite à l'ordre de l'Armée de Mer

Le Bâtiment de ligne JEAN BART

Sous le Commandement du Capitaine de Vaisseau BARTHES (E. G. M.), a été le pivot de la défense de Casablanca au cours des combats des 8, 9 et 10 Novembre 1942.

Par la vivacité de sa réaction et la précision de son tir, a arrêté le 10 un violent bombardement engagé par d'importantes forces navales ennemies.

Coulant et frappé par 6 abus de 406 et de nombreuses bombes, est resté prêt à tirer jusqu'à la cessation du feu.

## Cite à l'ordre de la Roue Division

Le Maître Principal Uctrision Le Roux Clément, matricule 108.682.2

Chargé de la Direction des Equipes de réparation avant à bord du "Jean-Bart", au cours des combats des 8, 9 et 10 Novembre 1942, a fait preuve de décision, d'activité et de sang-froid sous le feu.

Casablanca, le 15 Janvier 1943

P. c. c. Le Contre Amiral BARTHES  
Commandant le JEAN BART

Casablanca, le 7 Janvier 1943

Le Vice Amiral MICHELIER  
Commandant en Chef des Forces Maritimes en Afrique

Signé : MICHELIER

## DEFENSE DE LA COTE

En juin 1940, les Allemands sont convaincus qu'ils ne sont ici que de passage et que sous peu, ils vont débarquer en Angleterre. Des dunes certains ne croient-ils pas apercevoir, là-bas, à l'horizon, la côte qu'ils vont bientôt atteindre.

Il leur faudra déchanter.

La LUFTWAFFE doit d'abord écraser la défense anglaise. En dépit de ses attaques massives sur Londres et le sud de l'Angleterre, elle échoue se heurtant à la ROYAL AIR FORCE (R. A. F.) qui lui inflige d'énormes pertes. Hitler perd la bataille d'Angleterre et doit modifier ses plans.

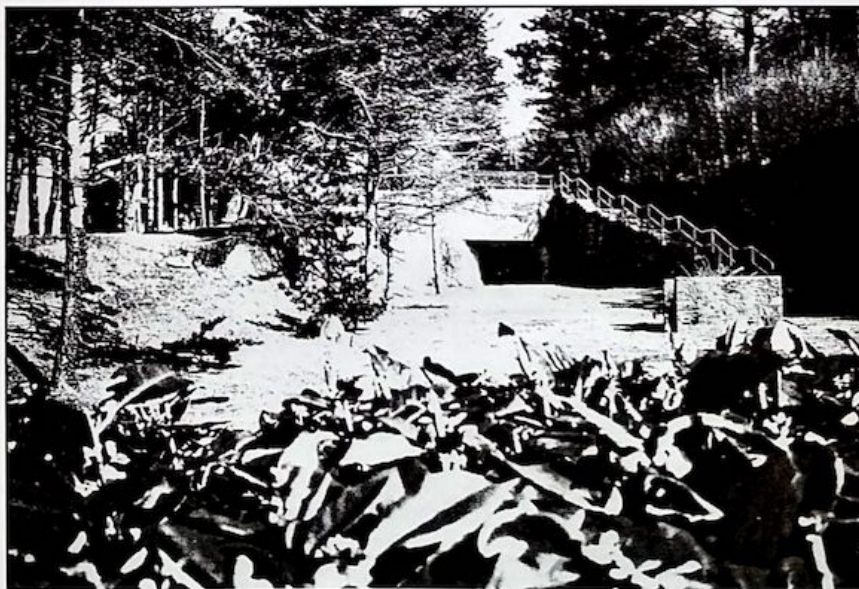
Ce n'est qu'en 1942 que les Allemands commencent à mettre en place un dispositif de défense destiné à interdire toute tentative de débarquement sur la côte.

En février 1942, *"un sous-officier prévient la Mairie que des mines terrestres sont posées aux Dunes de Sainte-Marguerite. Elles sont marquées par des poteaux avec des pancartes et entourés de fils de fer barbelé. Il est très dangereux de laisser approcher les animaux et les enfants"*. D'ailleurs, les chiens errants sur les terrains militaires et champs de mines seront *"fusillés"*.

Entre le printemps de 1942 et celui de 1944, les Allemands vont édifier l'ATLANTIKWALL, le mur de l'Atlantique, oeuvre de l'organisation TODT. Le premier contingent de l'O. T. Arrive à Saint-Antoine le 7 avril 1942. Landéda connaît alors une activité inhabituelle. Matin et soir des cars, dont un autobus parisien, transportant les ouvriers vers les divers chantiers qui s'échelonnent le long du littoral : Ile Longue, le Vill, Cleus Fos, Croas Huella ...

Camions, charrettes et même petit train sont utilisés pour le transport de Saint-Antoine aux chantiers des éléments en béton destinés à la confection des trépiers anti-chars, éléments encore visibles dans bien des endroits de la commune.

Entre les installations importantes, des champs de mines s'étendent, interdisant l'accès à la mer ou toute tentative de débarquement.



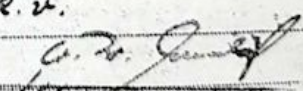
Du côté allemand, l'hiver russe a causé bien des souffrances et l'on voit arriver à Landéda, les soldats qui ont subi ses rigueurs.

Le livret militaire de Jojann Lingt, né le 24 janvier 1916, énumère ses campagnes de 1941 en Russie -Minsk (Juin) - Smolensk (Juillet) Viasma (Octobre) - Moscou (Décembre).

Le 19 Août, Otto Treü prend le commandement de la garnison de Landéda.

Jean Pierre QUERE est tué à Lorient le 30 mars.



| Schlacht- und Gefechtsbezeichnungen 110 J. D. |  | Wehrdienst   |   |
|---|--|--|---|
| vom 22. 6. — 31. 12. 41                       |  | 10. 1. 42.   |   |
| <b>Ostfeldzug 1941</b>                        |  | 15. 12. 41—18. 12. 41 Abwehrschlachten vor Moskau  |   |
| 22. 6. 41                                     | Doppelschlacht von Bialystock und Minsk                      | 25. 12. 41— 3. 1. 42 a)  | Abwehrkämpfe in der Winterstellung der 9. Armee |
| 18. 7. 41                                     |  |  |   |
| 22. 6. 41                                     | a) Durchbruch durch die Grenzstellungen                      | 4. 1.—28. 1. 42 b)   | Winterschlacht von Rshew                        |
| 24. 6. 41                                     | b) Verfolgungskämpfe bis zur Düna                            | 21. 2.—18. 4. 42 c)  | Abwehrkämpfe in der Winterstellung der 9. Armee |
| 11. 7. 41                                     |  |  |   |
| 8. 7. 41                                      | Schlacht bei Smolensk  | 19. 6. 42.   | 21. 8.—31. 10. 42                               |
| 5. 8. 41                                      |  |  |   |
| 9. 7. 41                                      | a) Durchbruch durch die Stalin-Linie                         | Stellungskämpfe im Bereich der Heeresgruppe Mitte  |   |
| 11. 7. 41                                     |  |  |   |
| 12. 7. 41                                     | b) Erstürmung von Pologk                                     | 2. 7.—12. 7.   | a) Angriffskämpfe ostw. Belyj                   |
| 15. 7. 41                                     |  |  |   |
| 16. 7. 41                                     | c) Kämpfe bei Nowel und Wel. Lukt                            | 30. 7.—26. 9.  | b) Abwehrschlacht im Raum um Rshew              |
| 29. 7. 41                                     |  |  |   |
| 26. 7. 41                                     | Abwehrschlacht bei Telnja und Smolensk                       | 25. 11.—15. 12.  | c) Winterschlacht um den Block der 9. Armee     |
| 1. 10. 41                                     |  |  |   |
| 30. 7. 41                                     | a) Kämpfe vor Wel. Lukt                                      | 22. 3. 44 Kämpfe im Rahmen im Rahmen der 9. Armee  |   |
| 17. 8. 41                                     |  |  |   |
| 18. 8. 41                                     | b) Verwendung im Operationsgebiet                            | <b>Truppenarzt</b>   |   |
| 21. 8. 41                                     |  |  |   |
| 22. 8. 41                                     | Schlacht bei Wel. Lukt                                       | bei Ia. Art. Inf. Bst. (mot.) 225  |   |
| 27. 8. 41                                     |  |  |   |
| 29. 8. 41                                     | (Schlacht bei Smolensk) Verfolgungskämpfe an der oberen Düna | Wentorf, Post Reimbek Wentorf, d. 28. 4. 42  |   |
| 31. 8. 41                                     |  |  |   |
| 2. 10. 41                                     | Doppelschlacht bei Wiasma und Wsiansk                        | Beiz.: Verletzung.   |   |
| 5. 10. 41                                     |  |  |   |
| 2. 10. 41                                     | a) Kämpfe um Belfelon  | Fehler-Nr.: A. 7. 844, A. 75. 840, A. 75. 845, A. 75. 846, A. 75. 847, A. 75. 848                                  |   |
| 20. 10. 41                                    |  |  |   |
|   |  | Tauglichkeitsgrad: R. v.   |   |
|   |  | <br>Stabsarzt und Truppenarzt |   |



Craignant un revirement français, HITLER fait connaître à Vichy son intention de pénétrer en zone sud en promettant "de ne pas porter atteinte au fonctionnement de l'Administration, ni au statut de l'armistice".

A Toulon, la flotte est là, sous les ordres de l'Amiral Jean de Laborde, un fidèle du maréchal PETAIN. Toulon, est en fait l'objectif des Allemands. Nom de code : Attila.

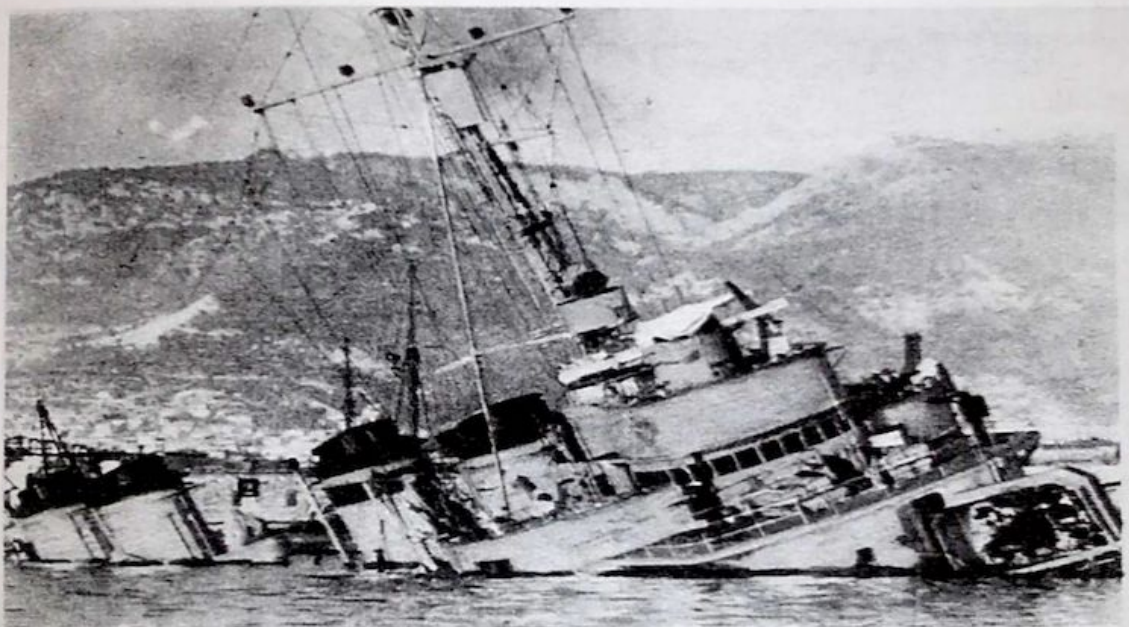
Le 27 novembre à 4 heures 30, les divisions allemandes foncent sur l'arsenal. Des vergues du "STRASBOURG" clignote l'ordre de sabotage. Quatre-vingts navires : cuirassés (DUNKERQUE, STRASBOURG), croiseurs, avisos, sous-marins, se sabordent.

Seuls quatre sous-marins s'échappent.

Une des plus belles flottes du monde vient de se suicider.

Vichy a tout perdu, sa marine, son empire. Le 23 novembre l'Afrique occidentale française, avec 75 000 hommes ainsi que le RICHELIEU et quelques autres navires, se sont ralliés à l'amiral DARLAN, sur qui compte les Américains.

Devant cet immense gâchis, on imagine les sentiments de révolte des marins démobilisés qui reviennent à Landéda



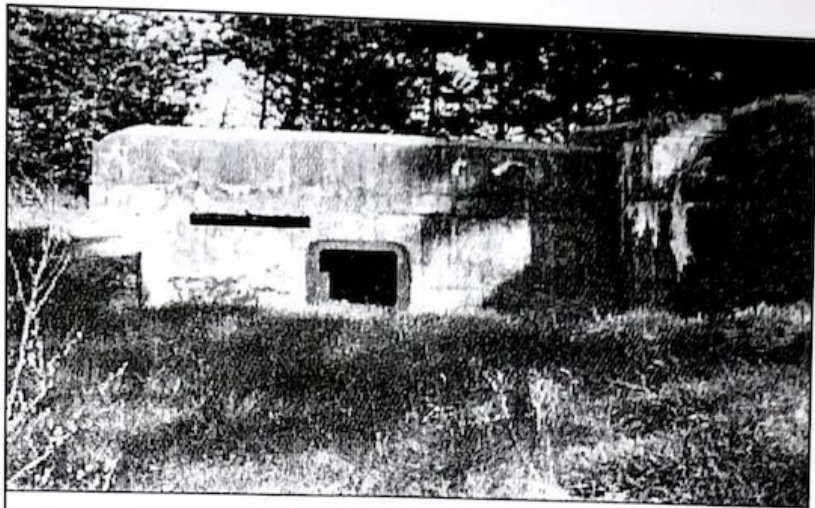
*Tous sabordés... Tous... Sous-marins, avisos, patrouilleurs... Une des plus belles flottes du monde vient de se suicider...* (Doc. ECPA).

A cette époque, Jean GUIZIOU, né le 2 avril 1912 à Landéda, sert au Sénégal (1942 - 1944)

Après avoir intégré Saint-Cyr en 1931, il a mené une longue carrière coloniale en particulier dans le 2ème régiment d'Infanterie Coloniale, la terminant comme Colonel. Il décéda à Versailles le 4 juillet 1992.

Le 4 décembre, le second-maître radio Volant François APPRIOU meurt en service commandé dans un accident survenu à Inezgane près d'Agadir (Maroc).

1942, c'est l'échec des Allemands devant Stalingrad où l'armée du Maréchal VON PAULUS capitule le 2 février 1943. Le vent de l'histoire a tourné. L'Allemagne doit maintenant redouter l'ouverture d'un nouveau front à l'Ouest et songer à repousser une éventuelle offensive.



**Au Vill**

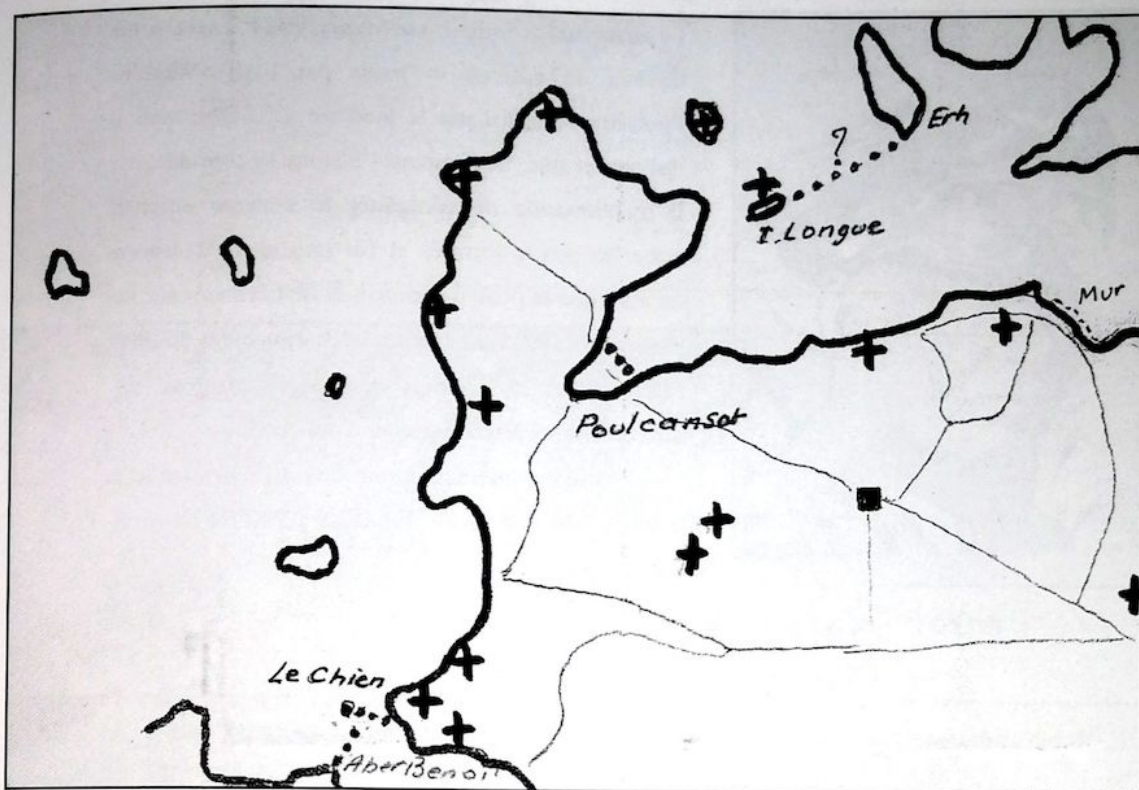


**Le mur à l'Aber-Wrac'h**

Des barrages flottants obstruent les abers, laissant un étroit passage pour les bateaux des pêcheurs et des goémoniers. A Poulcansot, un câble d'acier tendu à travers l'anse supporte une cinquantaine de mines et restera en place jusqu'en 1945.

La grève de Brouënnou qui pourrait se prêter à un débarquement est parsemé de pieux, de trépieds surmontés de mines, les "Katy mines".





Les mines seront cause de plusieurs accidents.

Le 14 Septembre 1942, vers 16 heures 30, Madame PERHIRIN née LE VERGE est tuée par une mine à Toul-an-Dour, et Yves ACH, âgé de 2 ans et demi l'est à Cougloury alors que son grand-père est grièvement blessé.

Le 10 Février 1943, c'est Jean LE DEUN (évacué de Brouënnou) qui est tué lui aussi à Toul-an-Dour alors qu'il faisait paître sa vache sur un champ de mines soit-disant enlevées quand l'animal heurta un engin occasionnant l'explosion.

Le 25 Janvier 1943, 3 Nord-Africains de l'O.T. sont blessés en allant laver leurs gamelles au ruisseau.

Le 9 Juin 1944, Laurent PRONOST de Quistillic est tué par une mine qui éclate dans une mare à purin près de sa maison.

Le 3 Juillet, la vache de Goulven LE GOFF est tuée.

Le 2 Août, Paul HELIES de Kermenguy fait éclater une mine terrestre en coupant de l'orge dans un champ miné entouré de fil de fer au Méchou Ar Zall et est criblé d'éclats.

Les mines continueront à tuer après le 11 Août.

Le mur de l'Atlantique qui vit engloutir tant de béton ne servit à rien. Il en reste de nombreux vestiges qui rappellent une sombre période ...

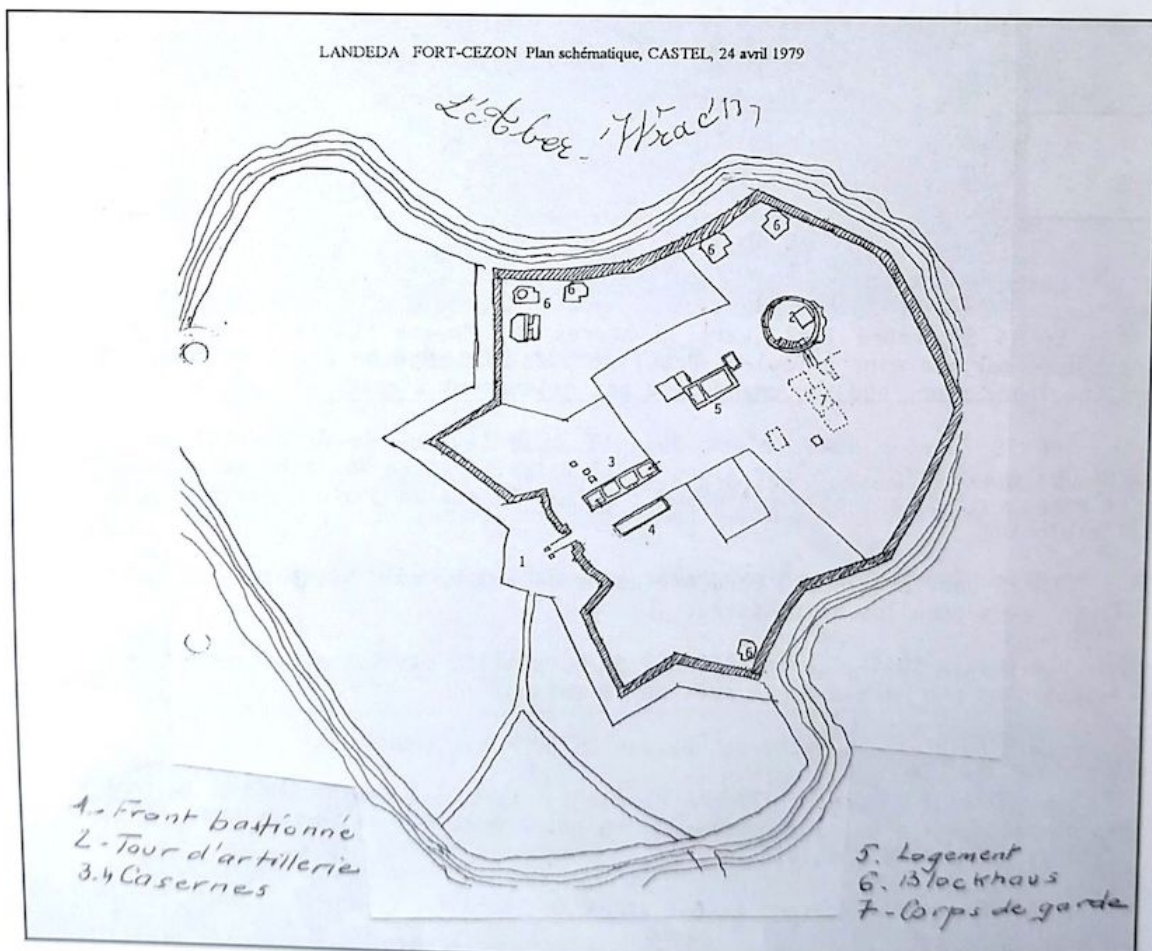


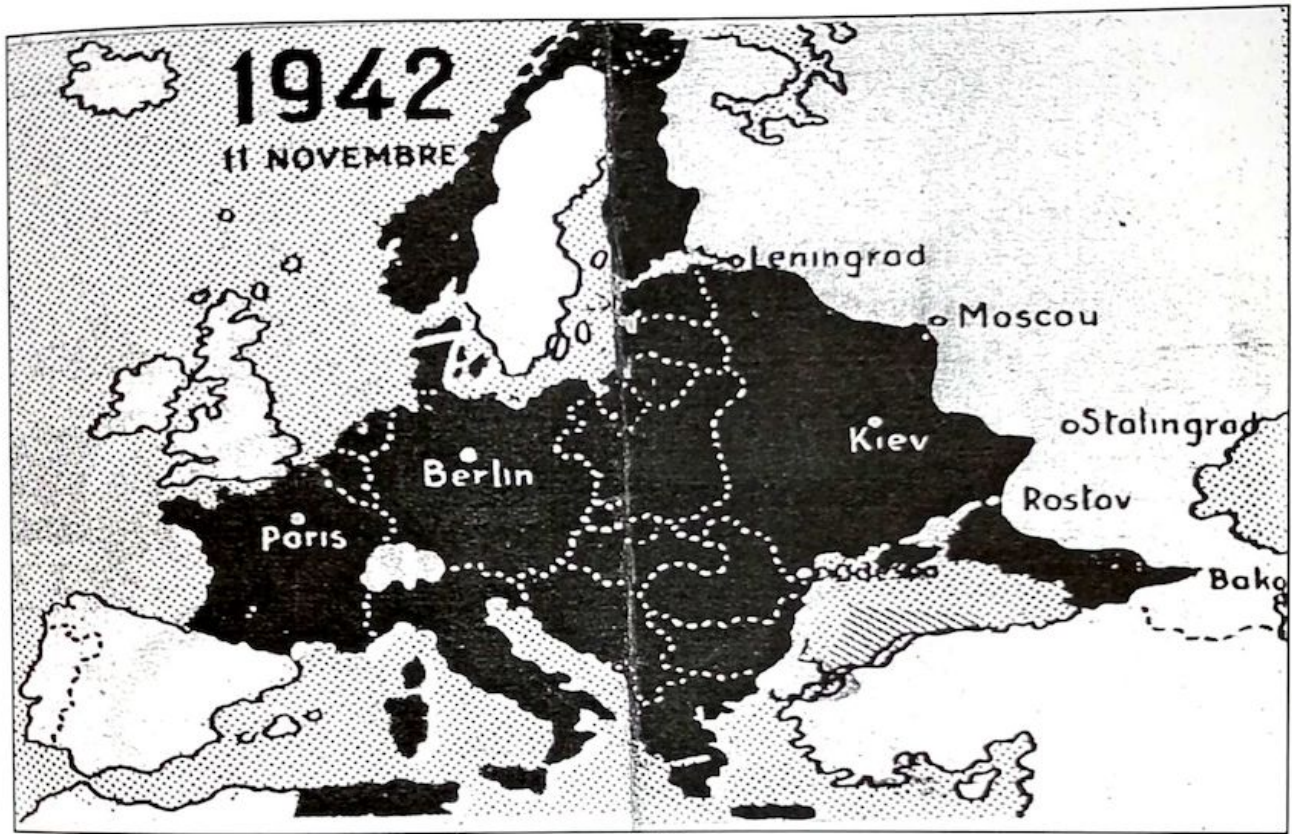
Le maréchal Rommel, en février 1944 inspecta les travaux de défense et passa par l'Aber-Wrac'h. Peut-être ne mit-il pas le pied sur CEZON, mais il dut penser que, décidément l'histoire se répétait !

Il recommanda de compléter le système défensif entre les points fortifiés et fut satisfait de constater en avril que la pose de poutres et de hérissons sur les plages propices à un éventuel débarquement doublait efficacement les champs de mines terrestres, notamment entre Brouënnou et Toul-An-Dour.

Le débarquement ayant lieu en Normandie le 6 juin 1944, les fortifications de CEZON ne servirent pas.

LANDEDA FORT-CEZON Plan schématique, CASTEL, 24 avril 1979





## - 1943

Une année cruciale.

Américains et Anglais poursuivent leurs attaques intensives sur les bases de Brest et de Lorient d'où partent les sous-marins qui harcèlent les convois à travers l'Atlantique.

Mais au retour des missions combien d'avions abattus ! Combien d'aviateurs tués, blessés, faits prisonniers !

Le 4 février, un fils de Gongat BIHANNIC est venu déclarer que son père a découvert le cadavre d'un inconnu qui n'avait ni tête, ni mains, sur l'île Tariec.

*"Il était vêtu d'une chemise kaki, chandail de laine kaki à fermeture éclair, un caleçon de laine, chaussettes grises, pantalon de toile bleu ardoise, combinaison de toile kaki à fermeture éclair et des bottes en caoutchouc fourrées à fermeture éclair.*

*Dans la poche extérieure de la poitrine gauche, il a été trouvé une boussole et dans celle de droite une pochette en toile cirée portant une inscription en langue anglaise et contenant diverses cartes d'Etat-Major (France et Allemagne), une somme de deux mille francs en coupure de cent et dix francs de la Banque de France, une réglette de métal portant un numéro. Les objets ont été confisqués par le chef de la compagnie d'infanterie allemande FP N° 30735 B.*

*Le corps fut inhumé le 6 à 16 heures".*

De nombreux combats aériens se déroulent au dessus de la côte. Un hydravion survolant Landéda est abattu par la D. C. A. et tombe en mer près du Vougot le 4 avril 1943. Le 11 août, une vingtaine d'avions britanniques attaquent sept vedettes lance-torpilles dans le port de l'Aber-Wrac'h, en coulant une dans le chenal et endommagent deux autres.

Une bataille décisive se livre dans l'Atlantique. Si les marines alliées subissent des pertes considérables, les Allemandes ne parviennent pas à interrompre le ravitaillement à destination de l'Europe et perdent finalement la bataille de l'Atlantique.

Le 12 novembre, une grande partie de la marine allemande quitte l'Aber-Wrac'h pour Arcachon en emportant un train complet de mobilier et le 21 les derniers marins partent pour d'autres bases.

1943 marque le commencement de la fin du grand Reich.

A l'est, c'est l'échec de Stalingrad, le 31 janvier. En Afrique l'armée française a rejoint les Alliés et participe aux durs combats de Tunisie où Allemands et Italiens ont débarqué. Tunis tombe le 12 mai.

Jean LAOT est affecté sur le sous-marin "ARETHUSE" qui coule un navire italien devant Savone (Italie). Pour les Alliés, l'heure est venue d'attaquer l'Italie. Le 10 juillet, ils débarquent en Sicile.

En Corse, les patriotes se soulèvent attaquant les Italiens qui occupent l'île depuis le 11 novembre 1942. Ils prennent Bastia le 9 septembre, Ajaccio le 10.

Contre l'avis des Américains, le sous-marin "CASABIANCA" débarque cent hommes le 13.

Jean LAOT, qui s'est porté volontaire, fait partie du raid des croiseurs "FANTASQUE" et "TERRIBLE" qui débarquent à Ajaccio avec cinq cents autres soldats, dans la nuit du 13 au 14 septembre.

Il est chargé de procéder à la remise en état de la station de radio d'Aspetto, permettant ainsi la reprise des transmissions avec Alger.

Les Allemands opposent une vive résistance avant de réembarquer.

Le 4 octobre marque la fin des combats. Le lendemain, de GAULLE met le pied sur le premier département libéré.

C'est en Corse que Jean LAOT reçoit son équipement américain et est affecté au groupe spécial d'assaut, détachement des îles.



C'est en 1943 que décèdent :

- Georges PETIT, marin de l'Etat, passager à bord du "YOMA", disparu en mer lors du torpillage de ce cargo par un sous-marin italien au large des côtes de Tunisie ou de Lybie, le 17 juin. (Alger - 1943)



Georges PETIT, son épouse, son fils, Madame Chapel et son fils Jean à Casablanca.

- Yves MAO, du "DURMONT d'URVILLE", le 3 octobre à Dakar.

- François GOURIOU, le 23 octobre, fils de Hervé et Marie-Jeanne Le GENDRE, né le 24 mai 1924, charpentier, célibataire, décède en son domicile au bourg, mais est porté "Mort pour la France", suivant la lettre n° 2138/3 PM2 en date de Vichy du 12 juin 1944 du Contre-Amiral BLEHAUT, secrétaire d'état à la Marine.

La nouvelle du débarquement en Corse fut amplement diffusée par les Américains à l'aide d'un petit journal lancé par l'aviation, journal qu'il était interdit de recueillir.

Apporté au Peuple Français par l'Armée de l'Air Américaine

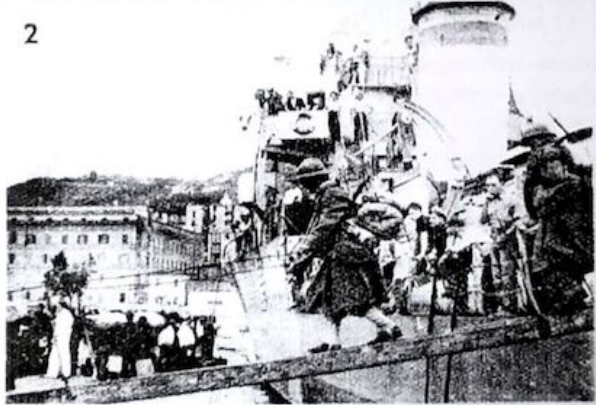
# L'Amérique en Guerre

LE 20 OCTOBRE 1943 No. 72



L'AMERIQUE EN GUERRE

Les soldats français sont accueillis sur le territoire français



La libération de la Corse, où des soldats américains ont combattu côte à côte avec les soldats français, a donné lieu à d'émouvantes manifestations de patriotisme de la part de la population. Des unités de la Marine française ont accompli des prodiges pour mener à bien les opérations de débarquement des troupes et du matériel. Les mouvements de résistance corse avaient déjà préparé le terrain, et comme a dit le Général de Gaulle, "ce que la Corse a fait éclater de ses sentiments et de sa volonté à la lumière de sa libération démontre ce que sont les sentiments et la volonté de la France toute entière". 1.—A bord d'un contre-torpilleur on lève les couleurs françaises. 2.—Les soldats français débarquent à Ajaccio. 3.—Les Français en colonne vont occuper la ville. 4.—Les enfants d'Ajaccio se pressent sur les quais pour accueillir leurs soldats.



## LA RESISTANCE

Le calme règne à Landéda, mais c'est un calme trompeur. Une vie nocturne et clandestine anime, la nuit, la côte et les îles dès 1941 - 1942.

Fin mars 1941, le bateau "le Grec" avait déposé un agent de renseignement.

Des bateaux anglais débarquent et embarquent des hommes et du matériel réceptionnés par un "comité d'accueil". Plusieurs tentatives échouent mais dans la nuit du 3 au 4 avril 1943, 12 containers furent dissimulés parmi les rochers de l'île Guénioc.

Encore fallait-il faire parvenir les armes aux résistants. Découvertes par des pêcheurs, elles furent cachées dans le fond d'un bateau et recouvertes de bâches et de goémon.

Est-ce à cette date que se déroula une scène qu'on évoque encore aujourd'hui.

A l'entrée de l'Aber-Benoit, la "Gast" veillait et pouvait contrôler la cargaison.

C'est alors qu'éclata à bord une de ces empoignades mémorables avec cris, injures, bagarre au grand amusement des douaniers allemands qui en oublièrent leur mission ! "Ah ! Ces Français, quels ivrognes !".

Joseph COUM, dit Job Laouic, était l'un d'eux.

L'important était de passer, de dissimuler son angoisse et de continuer à jouer le rôle salvateur.

On avait tremblé, mais on était passé et la cargaison pu être livrée.

Que de fois, certains allèrent jusqu'à Guénioc pour voir si d'autres arrivages avaient eu lieu. Avec quelles précautions, pour éviter, la nuit le bruit de la godille ou des rames préalablement enveloppées dans de vieux linges ! ..



.Job, son épouse et son chien. 1959

Sous la plume de Georges Michel Thomas, les "Cahiers de l'Iroise" rapportent :

"Dans le courant d'avril 1943, une jeune fille parcourt la région de Tréglonou - Lannilis, contactant, ici et là, diverses personnes en vue de l'organisation de la Résistance dans le canton de Lannilis. Il s'agit d'Alice Coudol, "Violette" dans la résistance, et qui mourra en déportation, victime de son courage. Le mois suivant, elle prend langue avec le gendarme J. F. Derrien qui accepte de devenir la tête du mouvement.

Et, en septembre 1943, "Jean-Maurice" - ce sera son nom - a constitué une section de commandement avec trois compagnies :

- 1ère compagnie (Lannilis). Commandant ; Aspirant Thomas Marcel.
- 2ème compagnie (Plouguerneau). Commandant : Adjudant Calvez.
- 3ème compagnie (Landéda, Tréglonou, Coat-Méal). Commandant : Premier-Maitre Fusilier Caraès.

Le gendarme J. F. Derrien prenait le commandement du bataillon secondé par Etienne Manach, adjudant en retraite.

## EVASIONS

Entre temps les évasions continuent.

Le 11 Juillet, fut signalée la disparition, à Cougloury, du bateau de pêche de Goulven LE DEUN, parti "pour une destination inconnue".

Que s'était-il donc passé?

De nombreux jeunes, réfractaires au S.T.O. et vivant dans la clandestinité, supportaient de plus en plus mal la présence de l'occupant et n'avaient qu'une idée "fuir plutôt que de rester sous le joug allemand".

Biel LAOT, de Saint-Pabu, était de ceux-là et décida de rejoindre l'Angleterre avec quelques camarades. Un réseau de Brest qu'ils purent contacter se chargea de mettre au point l'évasion, fixée au 9 Juillet 1943. Un sous-marin ou une vedette devait venir les recueillir à l'endroit choisi: Guénioc.

D'abord 5, mais rejoints par d'autres volontaires, ils atteignirent l'île avec au coeur un grand espoir. Espoir déçu, le rendez-vous ne put avoir lieu.

Revenir à Saint-Pabu c'était courir le risque de se faire prendre, aussi décidèrent-ils de partir par leurs propres moyens.

Avisant plusieurs bateaux goémoniers au mouillage à une centaine de mètres des dunes de Sainte-Marguerite, ils en choisirent un aux voiles moins voyantes. C'était celui de Goulven LE DEUN!

Dans la soirée du 10, ils s'éloignèrent de la côte. Dans la nuit une violente tempête éclata, la mer déchaînée menaça de les engloutir ... Aussi est-ce avec joie qu'après plus de trente heures de navigation ils touchèrent la côte sud de l'Angleterre.

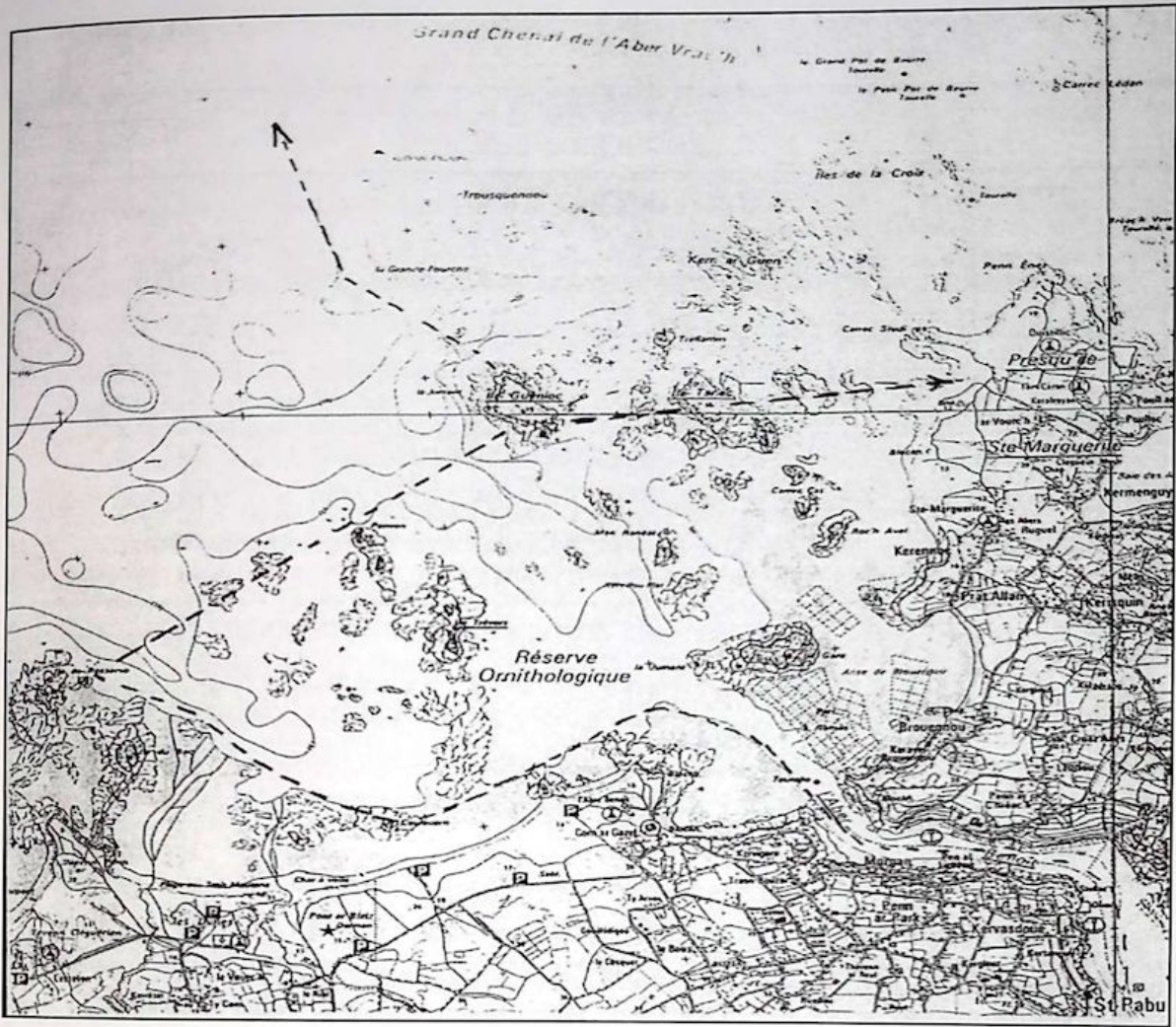
Quelque temps plus tard, ils s'engagèrent tous dans les Forces Françaises Combattantes.

Ils s'appelaient:

- Biel LAOT, les deux frères LE VERN, Yves et François BEGOC, tous les 5 de Saint-Pabu,
  - François ARZEL, de Lampaul,
  - Victor EOZEN,
  - BRIAND, de Moëlan-sur-Mer,
  - GUEGUEN, de Châteauneuf du Faou,
  - PORHEL, pompier à Landerneau.
- Voit annexe*

Soupçonné de complicité, Goulven LE DEUN put se disculper et échapper à la vindicte des Allemands.

Le 21 Août, vers 16 heures 30, Roger COZ, dont le frère était parti le 19 Juin 1940, de l'Aber-Wrac'h, quitta lui aussi ce port à bord de son bateau "L'HEOL II".



Extrait de son Journal

*« Quelques camarades étaient déjà abattus, la peur, l'anxiété, le mal de mer tout y contribuait. L'un d'entre eux se cacha sous le gaillard sous l'unique ciré. On a cru un moment à sa disparition.*

*A l'aube, au lever du soleil, l'horizon rouge laissait prévoir une tempête. En effet le vent devint de plus en plus fort. Par prudence nous mettons trois ris dans la voile pour larguer. La tempête nous mettait déjà à dure épreuve. Vers sept heures les lames crevaient sur nous.*

*A midi ce fut une vraie furie, le vent soufflait environ de 80 à 90 km/heure. J'en ai vu d'autres, mais celle-ci était vraiment de taille. Nous nous mettions face à la lame, 3 ris sans trinquette ; puis ensuite carré à la lame.*

*Les vagues déferlaient sous le bateau nous étions trempés jusqu'aux os. Le fond du bateau inondé nous obligeait à pomper, à pomper sans arrêt. Deux hommes se relayaient à la pompe, nuit et jour, par chance elle marchait bien. Nous courions de gros risques ; Je dus abaisser la grande voile, avec la trinquette le bateau étalait mieux à la lame. A dix sept heures la tempête faisait rage. Elle dura toute la nuit aveuglés par l'écume, on se perdait dans les vagues, d'au moins 6 mètres de hauteur.*

*N'en pouvant plus n'ayant pas dormi depuis quatre jours et quatre nuits, crevé, mort de fatigue, la faim nous tenaillait, mourant de soif, certains se mouillaient les lèvres à l'eau de mer, je demandais à mon camarade de tenir la barre. Une petite fausse manœuvre faillit nous être fatale. Une vague déferlante avec une force extraordinaire s'abattit sur nous, au risque de nous engloutir ; embarquant au moins 500 litres d'eau dans le bateau. Celui-ci s'enfonçait dangereusement. La plate forme flottait ; nous nagions dans l'eau du bord. Nous avons cru à notre dernière heure.*

*Les quelques hommes valides rassemblant leur force et leur courage, avec tous les petits moyens du bord vidèrent, pompèrent, sans arrêt. Heureusement que la pompe tenait bon.*

*Vincent Le Vern me relaya à la barre, car les tentatives des gars inexpérimentés risquaient de nous être fatales. Nous dérivions dans la nuit, la tempête et le brouillard désespérant de revoir l'horizon. Dans l'obscurité ne voyant pas venir les grosses vagues, nous ne pouvions les éviter. C'était affreux et désespérant. Nous étions tous à bout de force et de nerfs. Les uns pleuraient, appelant femme et enfants, les autres priaient. L'un de nos camarades le plus « crâneur », que nous surnommions plus tard « le tombeur des cœurs » promit de faire dire une messe si nous avions le bonheur de nous en sortir ».*

*Les dix évadés s'engagèrent dans les Forces Françaises libres (F.F.L.). Biel Laot choisit la marine, participa sur « La Renoncule » au débarquement en Normandie le 6 juin 1944, mais, victime d'un accident à bord, réformé, il reprit son ancien métier de pêcheur goémonier.*

21 AOÛT 1943  
Récit de Roger COZ

Le 21 août au matin, le vent est « venu au Sud-Ouest ». Il faut partir. Filant vent de travers, bâbord amure<sup>43</sup>, cap sur le chenal, je croise un camarade de pêche. Il me demande : « tu vas là-bas ? » Je réponds par l'affirmative. « Là-bas » c'est notre base de pêche habituelle. Je me planque derrière l'île de Stagadon, au milieu des rochers et me couche dans le fond du « Courlis ». Je suis à l'abri des vues du guetteur allemand qui veille du haut de l'île Vierge, le plus haut de France. La nuit venue, la brise a molli mais elle est encore utilisable. J'envoie ma toile et route Nord. Je n'ai jamais navigué dans l'obscurité. La mer est phosphorescente comme je ne l'ai jamais vue. Je dispose de la boussole de mon père, sous-officier d'infanterie. Ce n'est pas l'idéal, mais je fais avec.

Dès les premières heures je parcours une bonne distance mais que se passe-t-il ? La lune est sur « mon bâbord ». J'ai fait un demi-tour complet, j'ai dû m'assoupir. Je reprends mon cap initial. Le jour se lève, le vent aussi. Il y a déjà un fort clapot et la mer se « démonte » de plus en plus. Curieusement le mal de mer dont je souffrais dans la petite houle a disparu. Je suis au « portant ».

Il ne me reste plus qu'à diminuer ma voile. Je suis obligé de lâcher la barre. Je reçois un gros paquet de mer. C'est le premier. Je resterai longtemps trempé. Réussissant à prendre un ris, je remets en route à vitesse grand V. Malgré le vacarme de la mer, j'entends un bruit inquiétant. Deux Messerschmitt 109 passent à proximité au ras des flots. J'affale tout, et avec beaucoup de difficultés, je déploie l'emblème nazi, maintenant face aux lames qui se font de plus en plus hautes et me « coiffent » plusieurs fois. Je vide l'eau au plus vite mais capitule quand le « Courlis » se dresse presque tout droit. Je crains qu'il se retourne, quitte « la Cape » et mets « en fuite ». Plusieurs fois je suis « capelé » par des masses d'eau énormes. La deuxième nuit est entamée dans ces conditions. J'essaie de vider l'eau au fur et à mesure. Ma boussole est tombée « dans les fonds ». Amarré à mon banc et capelé d'une ceinture bricolée avec des morceaux de liège enfilés sur un orin, plusieurs fois je dis des prières et je fais des vœux (que je tiendrai presque). Je réussis à éviter que le « canote » chavire – et la nuit se passe... Je crois apercevoir des lueurs loin devant moi : peut-être le phare d'Eddystone (Sud Plymouth), le but à atteindre – Hallucination ? Je doute en effet qu'en pleine guerre les phares soient allumés. L'aube pointe son nez. Sur mon tribord, c'est bon – Je suis « en fuite » depuis au moins 15 heures. Engourdi par le froid, j'ai les jambes dans l'eau et suis trempé comme une soupe. Je n'ai pas encore touché à mes biscuits mais je n'ai pas faim. Le vent a diminué – la mer paraît maniable – Je vide mon bateau complètement et ce faisant retrouve ma boussole. J'envoie ma misaine avec un ris et pour éviter de doubler « Land's End » en cas de dérive, je fais Cap au Nord-Est. Le temps s'améliore rapidement. Un léger soleil me réchauffe un peu. Je largue mon ris et le « Courlis » fonce dans un clapot raisonnable. La gîte est importante. Je serais presque heureux si je ne pensais à mes parents dont l'inquiétude doit être insupportable. Je pense surtout aux risques des représailles à leur rencontre.

Une ou deux heures passent.

Je crois apercevoir des points blancs dans le ciel, droit devant moi. J'entends un roulement comme celui d'une canonnade. Je vois à nouveau des goélands et j'aperçois un phare. Je crois identifier Eddystone Rock.

Tout se précise. Les points blancs sont des ballons de protection antiaérienne. Il s'agit donc d'un grand port, sans doute Plymouth. Je vois maintenant la côte. Toujours aucun bateau ! Mais si ! Entre Eddystone et la terre, c'est un chalutier qui fait route à l'Ouest. Et si c'était un allemand ? Je me suis peut-être complètement perdu. Je m'approche. Personne ne me prête attention. Il y a un canot, un homme. Il est coiffé d'un béret, apparemment celui de la Royal Navy.

A la mer, les marins allemands portent un calot bleu qui a un peu le même aspect. Je ne suis rassuré que lorsque je distingue le « White Ensign » de la marine militaire britannique. J'agite mon ciré. Le chalutier stoppe. A ma corne ne flotte qu'un « guidon » jaune. Le pavillon tricolore a disparu dans la tourmente. J'accoste H.M.S. INCHGOWER – Where do you come from? – I come from Brittany. Bien accueilli notamment par le « skipper », un vieux marin pêcheur réserviste, je quitte mes hardes toutes blanches de sel et souillées par ... des tas de choses. Le skipper me prête une tenue. On m'offre à manger, à boire et à fumer. Les marins viennent à tour de rôle voir la « bête curieuse ». Tous ont un mot gentil. H.M.S. INCHGOWER drague les mines devant les passes de Plymouth. Il traîne aussi un chalut à poissons. J'assiste à plusieurs « levées ». La pêche est très bonne. En fin d'après-midi, à peine arrivés au mouillage, nous sommes accostés par une vedette et un officier de l'armée de terre m'emmène avec lui. Je lance un dernier regard au « Courlis II ». Je le reverrai au cours d'un passage dans le coin et il me sera rendu après la guerre.

<sup>43</sup> Amure : cordage établissant au vent le coin d'une basse voile

Nous sommes le 23 août. Mon aventure est terminée. Je n'ai mis que 50 heures pour traverser.

Le 24 août on m'habille. Me voilà déguisé en « Stan Laurel ». Un fonctionnaire de police en civil me prend en charge. Train pour Londres, puis taxi pour « Patriotic School ». De passage en bord de mer, Weymouth je crois, je vois des petits bateaux de guerre arborant les 3 couleurs françaises. Je pleure d'émotion.

Après « Patriotic School », tout se passe rapidement. Je m'engage dans les Forces Navales et rencontre mon frère. Après une formation accélérée j'embarque sur une frégate toute neuve.

Je vais passer deux années les plus exaltantes de ma vie. Je connais l'amitié avec de vrais hommes. J'oublie veulerie, lâcheté, honte. J'ai la joie de Participer. Je ne subis plus.

Mon cœur se gonfle à craquer de joie et de fierté le 5 juin 1944 au soir, quand nous faisons route vers la Normandie où nous arrivons le 6, au lever du jour.

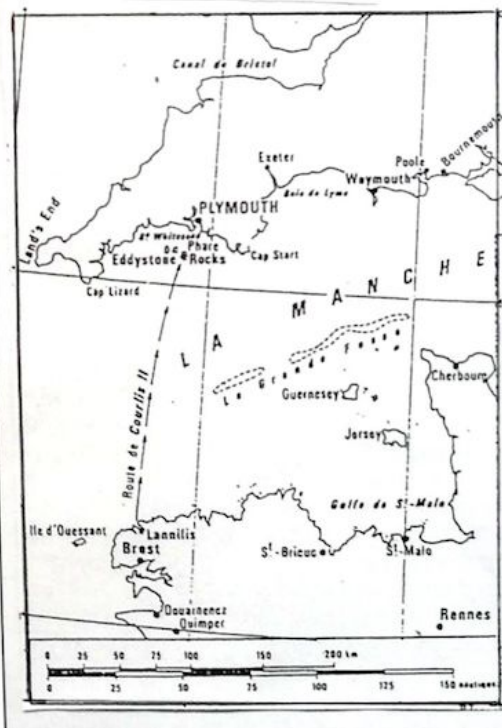
Jusqu'au 20 juin nous effectuons d'incessantes escortes entre l'Angleterre et la France dont la libération a commencé.

Au cours des veilles et des postes de combats je pense, avec une immense pitié, aux lycéens et étudiants « raisonnables » qui continuent à « préparer leur avenir » pendant que les jeunes étrangers combattent et meurent pour les libérer. J'ai la « trouille » le 20 juin vers 12 heures, (l'équipage est « à la soupe »), quand une mine explose à l'arrière de la frégate.

Je me dis que je vais me trouver à nouveau « à la patouille ». Mais non, le bateau, désespéré, est pris en remorque et ramené à Portsmouth.

Je fais l'expérience du service sur les navires de « sa Majesté » et, à l'occasion, apprécie à terre le charme des Anglaises et des Ecossaises.

## LA ROUTE DE COURLIS II



## AVIATEURS ALLIES EN TRANSIT

Former un pilote demandait des mois et des mois, aussi les alliés tenaient-ils à récupérer ceux qui étaient tombés, indemnes, en territoires occupés. Il appartenait aux réseaux comme Cahors-Asturie, Alliance, Var, Johnny, Jade-Fitzroy... d'établir des filières et d'entrer en contact avec Londres pour organiser le retour par mer.

Les aviateurs alliés arrivaient souvent de fort loin, de Belgique ou de l'Est de la France. Il fallait les héberger, les nourrir et, en période de restrictions il fallait parfois réaliser des miracles quand une caravane de trente aviateurs était annoncée.

Le 3 Novembre 1942, la camionnette de M.Galliou de Lannilis prenait en charge à Landerneau 16 hommes, aviateurs anglais et américains, mais aussi des civils belges et français. Le réseau Jade-Fitzroy avait monté le scénario du départ grâce à Jean-Louis Rolland, député, Jean Person, qui devait être déporté tout comme Rose Virot, mais aussi à Mao et Sarol.

Ils allaient d'ailleurs, au pays de Lannilis et Landéda, trouver en la personne du gendarme Derrien, une aide efficace.

Le 3 Novembre donc, les hommes débarquent à Landéda et Joseph Mouden et Amédée Rolland les mènent à l'île Guennoc.

Mao et son radio, Jeannot, entrent en relation avec Londres et lancent le message : « Les faux cols de Georges-Henri sont prêts chez la blanchisseuse ». Mais les impondérables firent que ce fut un faux départ. Le bateau anglais était venu à l'île Stagadon.

Les hommes restant à l'île Guennoc, il fallut les ravitailler. Vivres et couvertures leur furent portées par Rose Virot et le docteur de la Marnière.

Le contact, cependant, n'ayant pu être rétabli avec Londres, on décida de ramener les 16 hommes chez ce dernier.

Le 11 Novembre, nouvelle tentative de départ avec, cette fois-ci, un pêcheur de Landéda qui accepte de les conduire Outre-Manche. Par suite de mauvais temps, le départ est encore ajourné et les hommes conduits à l'île Tariéc sont récupérés par M.Bodénès, garagiste à Plouguerneau. Avec le concours de MM. Joseph Mouden, François Coum, Amédée Rolland et Théophile Jaouen, il les conduisit au château de Kérouartz, en Lannilis, domicile du docteur de la Marnière sous l'occupation.

Trois jours plus tard, ils gagnaient le domicile brestois du docteur, conduits cette fois MM.Bodiger et P.Chamaret.

Le 1<sup>er</sup> Décembre 1943, le camion Pelleau, de Plouvien, transportait 24 aviateurs à Landéda, toujours sous la direction de Mao et, toujours sous la conduite de Mouden, Rolland et Coum, ils partaient pour l'île Tariéc munis, chacun, d'un outil destiné à pêcher la palourde.

Cette fois-là, la vedette anglaise était au rendez-vous nocturne. Trois chaloupes s'en détachèrent et gagnèrent la côte. Mais le mauvais temps survenu jetait deux des chaloupes sur les rochers pendant que la troisième, ayant fait son plein, rejoignait la vedette. Au petit jour, les quinze rescapés des deux chaloupes, un officier anglais, et cinq hommes d'équipage se retrouvaient chez M. Le Guen, garde-champêtre à Landéda, mais les Allemands ayant découvert l'une des chaloupes, établirent des barrages.

Cependant, dans la soirée du 3, le gendarme Derrien parvenait à évacuer les hommes grâce au camion Tanguy, conduit par Joseph Pronost. Arrivés à Lannilis, les aviateurs gagnèrent Brest pour se cacher au domicile du docteur de la Marnière, tandis que l'équipage anglais filait sur Landerneau où Jean Person et Le Gall les accueillaient.

Un autre départ était prévu dans la nuit du 23 au 24 Décembre 1943. Dans l'après-midi du 23, le camion de Claude Tanguy allait à Landerneau récupérer les marins anglais et le courrier destiné à l'Angleterre, Mao, Sarol et Derrien assuraient la sécurité avec grenades et mitraillettes.

Vers minuit, Mao entra en contact, par phonie, avec le bâtiment anglais croisant au large. Mais le mauvais temps fit qu'aucun canot ne put quitter le navire et le départ fut annulé.

Tout le monde se réfugia chez Guillaume Le Guen, à la presqu'île de Sainte-Marguerite et, à l'aube, Derrien dépêchait la camionnette Tanguy pour prendre les hommes, répartis ensuite entre Lannilis et Tréglonou.

Pour quelques-uns, ce fut l'occasion d'un mémorable réveillon. Ils avaient trouvé asile chez M. Jean Le Hir en même temps que Mao, Sarol, Jeannot et Michel. Claude Tanguy arriva avec les deux marins anglais qu'il hébergeait, puis ce fut Amédée Rolland... On trinqua, la gaieté monta jusqu'à chanter « La Marseillaise » et « Typperary ». Imprudence, car un hangar dans la cour était occupé par les Allemands et deux sentinelles faisaient les cent pas devant la maison.

Pour comble, dans l'euphorie de la soirée, Jean Le Hir les invita à trinquer avec toute l'assemblée.

Fort heureusement, Derrien qui passait sur la route entendit les chants et les ultimes bouteilles de champagne vidées, on se sépara. Le lendemain, la radio passait le message "le Loing est une rivière rapide". Et, cette fois-ci, l'expédition réussit pleinement.

François Joseph LE GUEN

Né le 27 juillet 1981, domicilié à Prat-ar-Lan. Matelot de 1<sup>ère</sup> classe, inscrit maritime (n° 11323), quartier du Conquet, il navigue à la petite pêche puis est chargé des fonctions de garde maritime. Il rentre dans le réseau JADE-FITZROY, agent P1, appartenant aux Forces Françaises combattantes (16-10-1943). Il joue un rôle actif dans la résistance. Titulaire du témoignage de reconnaissance américain avec la citation : *A rendu de grand service à la résistance du canton de Lannilis en fournissant de nombreux renseignements sur les positions ennemis. A hébergé des aviateurs alliés en instance de départ pour l'Angleterre.* Décédé le 29 février 1968.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
NATIONALE & DES FORCES ARMÉES  
"GUERRE" d'appartenance aux F. F. C.

ATTESTATION

le porteur de la présente attestation en dessaisir en aucune circonstance, en cas de besoin, faire établir des copies conformes. — B.B.

— Original à conserver  
par l'intéressé 99.271

DIRECTION DU PERSONNEL  
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE  
6<sup>e</sup> Bureau

RÉFÉRENCE : I. M. N° 407/FFCI/Adm

du 17 avril 1947.

Monsieur LE GUEN François, Joseph

né le 27 Juillet 1881, a servi en qualité d'AGENT P. 1  
du 1.10.1943 au 31.1.1944 inclus  
au réseau "JADE FITZROY"  
des Forces Françaises Combattantes.

~~Opération~~

Paris, le 6 Juillet 1955

CERTIFIÉ EXACT :

Pour le Ministre et par Délégation  
Pour le Général, Directeur  
P.O. Le Lieutenant-Colonel BOITTE,  
Chef du 6<sup>ème</sup> Bureau



53  
Les services accomplis en qualité d'Agent P. 1 comptent comme services militaires actifs, suivants les dispositions de l'I. M. citée en référence

J. M. 532211. [24112]



Né le 3 octobre 1922 François COUM, prit une part active dans les opérations. Engagé le 18 mars 1942, matelot sur le croiseur "La Galissonnière", à Toulon il espère combattre les Allemands, mais les événements en décident autrement. Après le sabordage de la flotte, revenu au pays, il participe à la résistance (réseau Jade-Fitzroy). Il trouvera la mort lors de l'attaque de Kerbabu dans la nuit du 5 au 6 août 1944.



Jean-François Derrien, chef du bataillon des F.F.I. du canton de Lannilis. Gendarme à la brigade de Lannilis. Pseudonyme de Résistance : *Jean-Maurice*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

**MÉDAILLE COMMÉMORATIVE**  
DES SERVICES VOLONTAIRES DANS LA  
**FRANCE LIBRE**



Le Ministre des Armées certifie que *Jean-Maurice*  
*François Le Guen*  
a droit au port de la Médaille Commémorative des Services Volontaires  
dans la France Libre en application des prescriptions du décret  
N° 46.742 du 4 Avril 1946.

Enregistré  
sous le Numéro  
26223

A Paris, le 12 Août 1946  
Le Président  
de la Commission de Contrôle

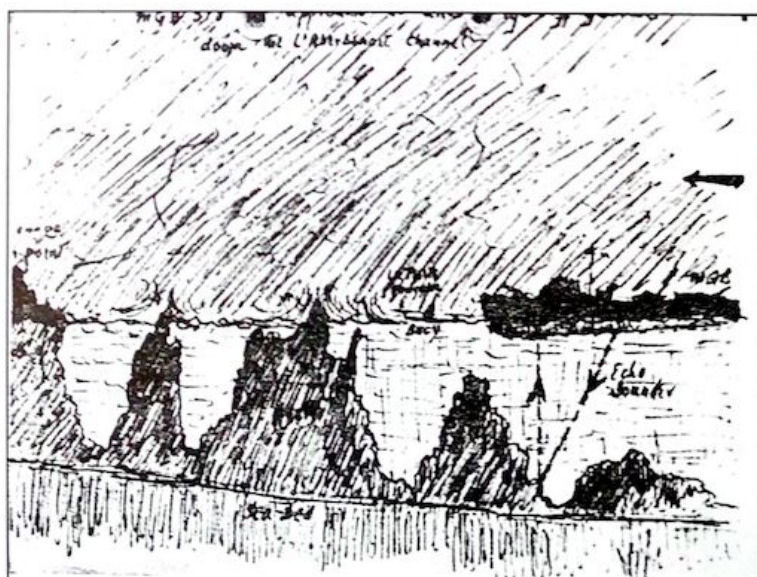
Ce fut la dernière opération menée sur notre côte trop périlleuse d'accès par le commandant David BIRKIN (1914 - 1991). Très tôt, dès la fin de l'été 1940, la marine britannique envisagea d'organiser des débarquements d'agents français sur les côtes bretonnes. En 1942, l'Amirauté chargea le Commandant BIRKIN des opérations clandestines entre la côte Nord de la Bretagne et l'Angleterre, comme officier navigateur de la 15<sup>ème</sup> Flotille des MGB (Motors Gunboats). Dans son rapport concernant l'embarquement de Noël 1943, D. BIRKIN, rend hommage à l'héroïque groupe de la Résistance locale. Il conduira d'autres opérations : Beg en Fry (Guîmaëc, Finistère), plage Bonaparte (Plouha, Côtes d'Armor) ...



Lt Cdr  
David BIRKIN,  
officier navigateur  
de la 15<sup>ème</sup> Flotille  
de Corvettes.



Michael Pollard.



LA PHASE D'APPROCHE DE LA M.G.B. 318 PRÈS DE L'ÎLE GUENIOC  
(Croquis Lt Cdr David Birkin.)

**Operations to Aber-Benoît (November - December 1943)**  
**Embarquements par Aber-Benoît (novembre - décembre 1943)**

5, 10 and 20 fathom lines. Depth below chart datum (Mean Low Water Springs)  
 Courbe de fond

Anchorage  
 Point d'ancrage

Height above chart datum (in feet)  
 Côte d'altitude

Island  
 île

Coastline, mainland  
 Côte, terre

Road  
 Route

Track of MGB  
 Trajet de MGB

Track of surfboats  
 Trajet de baleinières

German positions, blockhouse(s)  
 Postes allemands

Soundings in fathoms and feet below chart datum  
 Côte de fond au dessous du O des cartes (en bras et pieds)

Minefields  
 Champs de mines

Beginning of approach by soundings  
 Début de la phase d'approche (par sondages)

Rocky bottom, uncovered at Low Tide  
 Fond de roches, découvert

Sandy bottom drying at Low Tide, shore, beach  
 Fond de sable découvert, grève, plage

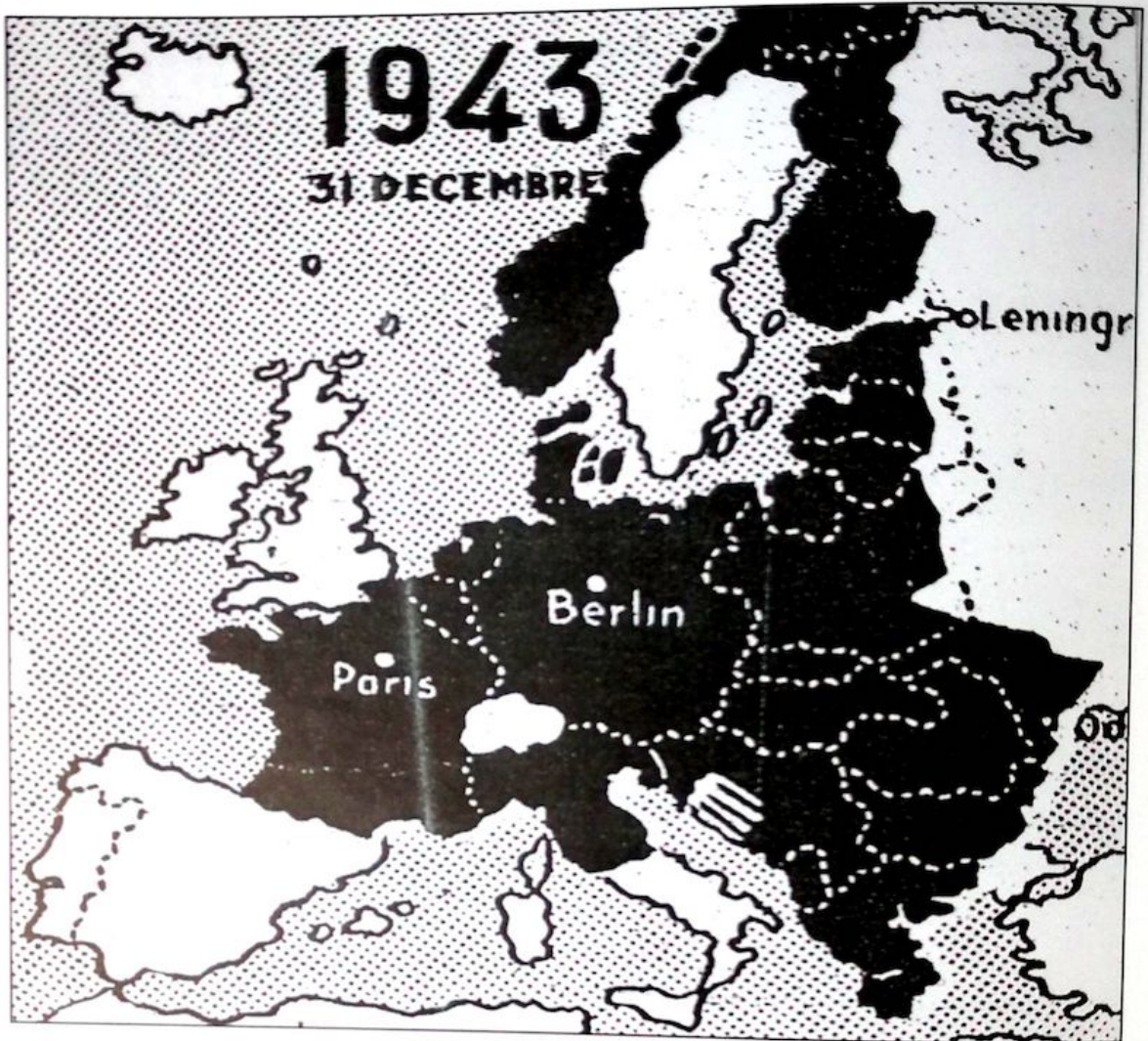
Track followed by 'MAHO' in Folboat canoe  
 Trajet effectué par 'MAHO' en pluriisoiro

Route followed by the evaders down to the beach  
 Parcours effectué par les évadés jusqu'au rivage

Route followed by the evaders along the beach to the lile Tarlec  
 Parcours effectué par les évadés sur la grève jusqu'à l'île Tarlec

Track followed by Sub Lt. Pollard in his surf-boat on 1-2 December 1943  
 Trajet effectué par Sub Lt. Pollard en baleinière le 1-2 décembre 1943





- 1944 -

Année de la libération de Landéda. Elle apporte aussi ses deuils.  
Le 23 janvier, décède à Oran Ambroise PRONOST, du "BRETAGNE".

Le journal tenu par Jean-Constant LE HIR nous renseigne sur les événements quotidiens de cette année.

Dans son ouvrage "Aviateurs de la Liberté", le colonel Henry Lafont, qui a rejoint de Gaulle le 30 juin 1940, rend hommage aux 413 aviateurs français des Forces Aériennes Françaises Libres (F. A. F. L.) Tombés lors d'opérations, morts pour la France. Parmi eux :

**Fry Daniel.** Né le 6 novembre 1909, à Villechétif dans l'Aube, il était entré dans l'armée de l'air en 1927 et avait obtenu son brevet de pilote. Libéré en 1931, rappelé en 1939, il avait rejoint l'école d'Etampes puis la base aérienne de Bordeaux où il avait été démobilisé en août 1940.

A Marseille, il réussit à s'engager sur un bateau allant à Beyrouth pour rapatrier les soldats de Vichy, qui après avoir résisté aux F. F. L. et aux anglais, avaient capitulé le 12 juillet 1941 et dont 8 % seulement des 30 000 hommes rejoignirent de Gaulle.

C'est à Beyrouth que, déguisé en femme, Fry Daniel rallie les F. A. F. L. le 15 septembre 1941 et est affecté au groupe de chasse n°1 Alsace en cours de formation à Rayak, au Liban. En 1942, son unité s'installe en Grande-Bretagne. C'est de là qu'il participe à des opérations sur la France.

Le 17 mars 1944, sur un Spitfire, il part de Saint-Erval, en Cornouailles, pour une mission "Sweep" (nettoyage) dans la pointe de Bretagne : Porspoder, Saint-Mathieu, Cap de la Chèvre, Landerneau et retour. En arrivant à proximité de la côte, victime de la flak allemande, il est aperçu en flamme et s'abîme en mer, à un mile du rivage, dans la passe de la Malouine.

(Croix de guerre avec palme. Médaille de la Résistance)

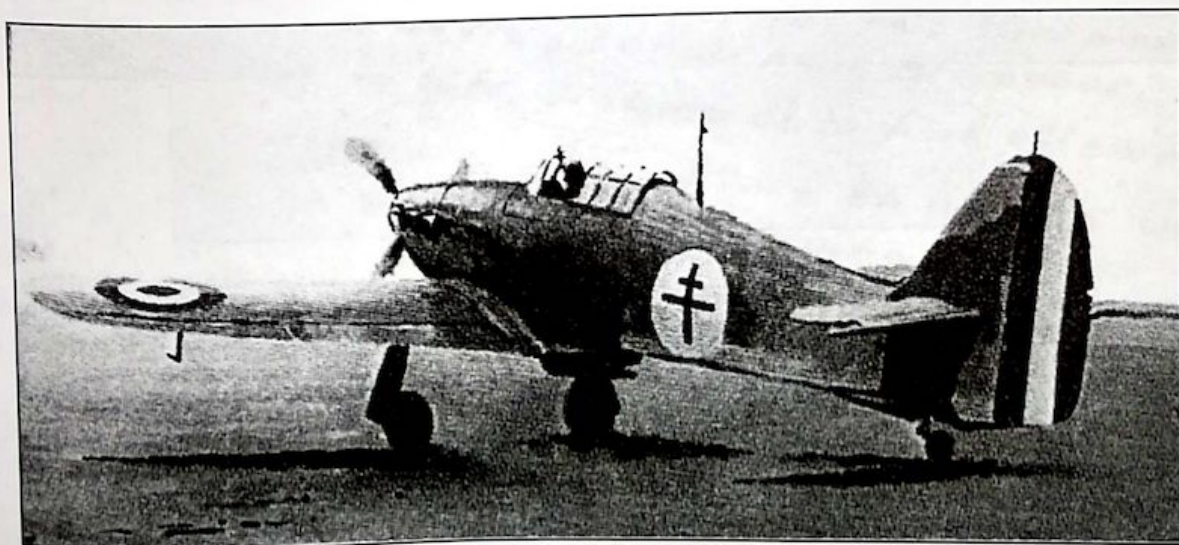


INSIGNE DES FORCES AERIENNES  
FRANÇAISES LIBRES



GRUPE ALSACE  
CHASSE

Spitfire





### Sa dernière mission

Le 18 mars 2004, lors d'une cérémonie organisée à l'initiative de colonel (E. R.) Le Hir, un hommage sera rendu au sémaphore, à ce valeureux combattant, en présence de pilotes de Mirage F 1, du groupe de chasse de Colmar, héritier du groupe n°1 "Alsace".

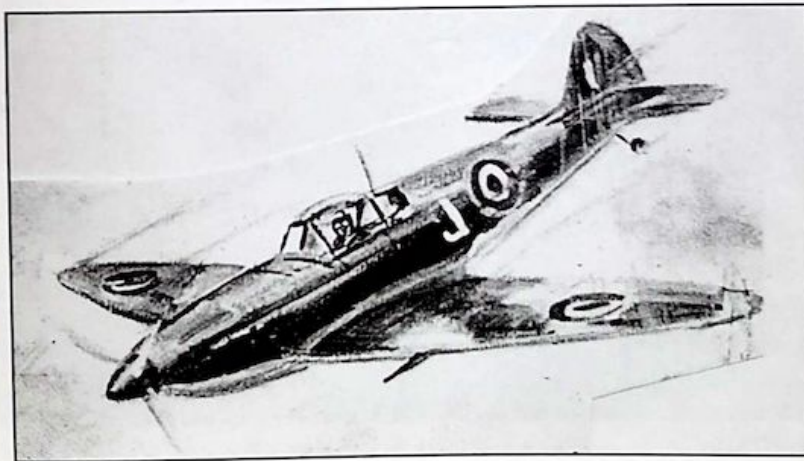


PETER WILLIAM, descendant d'une famille huguenote, né à Cambridgeen 1948, il a vécu à Canterbury dont son père était Lord Maire et fait ses études au collège de Pembroke à Cambridge. Il avait rejoint la R. A. F. en mars 1938.

Les attaques de l'aviation s'intensifient en 1944. Le 6 février, Peter William Lefebvre dit "Pip", attaque au canon les bateaux ancrés dans le port. Touché par la Flack de la batterie de Menez ar Godez, alors qu'il amorce sa remontée, ses équipiers le voient sauter en parachute qui n'a pas le temps de se déployer et Pip disparaît en mer ainsi que son appareil.

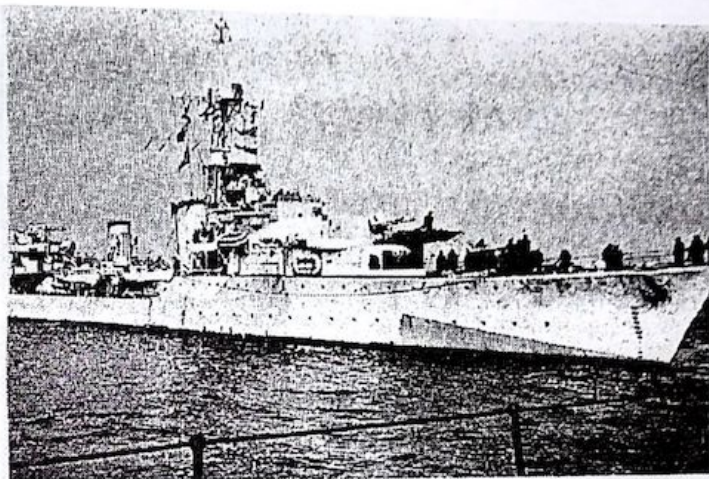
C'est près d'ici que son avion s'était écrasé le 16 avril 1943 à Ty Coz en Plouguin. Récupéré par la résistance, il avait pu, par l'Espagne, rejoindre l'Angleterre.

Plusieurs autres aviateurs perdirent la vie au cours de multiples opérations visant Brest ou l'Aber-Wrac'h. Le 3 mai, trois d'entre eux furent abattus lors de l'attaque d'un cargo parti du port.



Le 29 avril, le destroyer canadien "ATHABASKAN" est coulé au nord de l'Île Vierge lors d'un combat qui l'oppose à des torpilleurs allemands. D'ici, on entendit le bruit de la canonnade et la presse de l'époque annonça l'événement dans un communiqué laconique.

46 marins purent être recueillis par un autre navire canadien. 37 furent portés disparus, 91 corps s'échouèrent sur la côte, 87 marins furent sauvés par les Allemands dont 28 débarquèrent à l'Aber-Wrac'h. L'un d'eux décéda sur la cale des suites de ses blessures. Son corps déposé dans le dépôt de la machine de la gare fut ensuite inhumé dans le cimetière communal par la troupe allemande.



Le HMS Athabaskan coulé le 29 avril 1944 au large de l'île Vierge

### L'« Athabaska » a coulé au large des côtes de Bretagne

Berlin, 2. — Le contre-torpilleur ennemi de la classe Tribal, coulé hier matin, au large des côtes de Bretagne, par des torpilleurs allemands, est le destroyer canadien « Athabaska ». De construction récente, ce navire, qui ne figure sur aucune liste de la flotte anglaise, avait le 26 avril, coulé un torpilleur allemand dans les mêmes eaux.

Le nombre des membres de l'équipage canadien repêchés par les bâtiments de guerre et les canots de sauvetage allemands, est de 87, dont 85 vivants. Deux officiers et 49 hommes sont en bonne santé; quatre officiers et trente hommes sont blessés.



Cimetière de Landéda.

Il s'appelait John Mac NEIL, originaire de Core Buiton Osland (Canada). Les 27 autres furent regroupés dans la cour de l'hôtel "Belle Vue" avant d'être transférés à Brest puis dans un camp de prisonniers.



René GEORGELIN joua un rôle important dans cet épisode dramatique.

Revenu en France après Dunkerque, il était entré le 1er novembre 1940 dans le corps de l'Inscription Maritime et était devenu chef du quartier de Morlaix le 1er mars 1941. Participant dès l'origine à la Résistance il en prit le commandement à Morlaix en 1944.

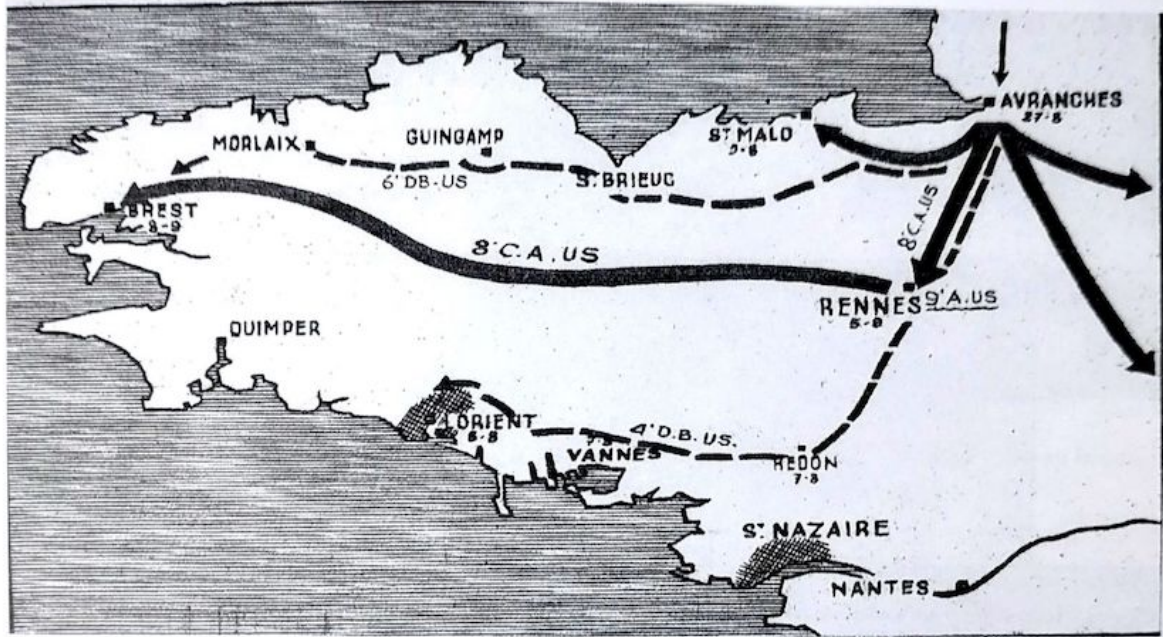
Sa fonction de chef de quartier lui permit de connaître le mouvement des bâtiments de la flotte allemande. C'est ainsi que le 28 avril 1944, il put prévenir le Quartier Général anglais de Plymouth que deux torpilleurs allemands s'apprêtaient à quitter Saint-Malo pour attaquer les mouilleurs de mines anglais. C'est alors que les deux bâtiments canadiens HAÏDA et ATHABASKAN reçurent l'ordre de se porter à leur rencontre.

L'action de René GEORGELIN dans la Résistance lui vaudra la médaille de la Résistance. Promu administrateur Général en 1965, il décédera à Brest le 20 octobre 1989.



6 JUIN 1944

Le 6 juin marque le tournant de la guerre. Le débarquement en Normandie donne lieu à de violents combats, mais le 30 juillet, après la percée d'Avranches les Alliés se ruent vers l'ouest, atteignant Brest le 8 août.



L'avance des Armées libératrices se trouve facilitée par l'action des Forces Françaises de l'Intérieur (F. F. I.) Qui partout harcèlent les allemands après avoir déclenché l'insurrection nationale.

Aimé AUBERVILLE a passé toute son enfance dans la maison de ses grands-parents à Saint-Antoine. Menacé par le STO, il se réfugie à Nantiat (Haute-Vienne) et sert dans les rangs des Francs-Tireurs et Partisans Français. Titulaire de la Croix de guerre, il revient à Chelles (Seine-et-Marne) où son père, vice-président du Comité Local de Libération a été fusillé par les Allemands.

(28 septembre 1916 - 13 avril 1995)

## LA LUTTE CONTRE L'OCCUPANT

Bénéficiant de parachutages d'armes dans la nuit du 2 au 3 août, les patriotes du canton vont pouvoir passer à l'action.

On sent chez l'occupant un certain désarroi.

Le 4 août, les vivres et les munitions de la compagnie allemande sont évacués de Landéda.

L'offensive de la résistance contre les positions allemandes du secteur est fixé à la nuit du 5 au 6, à 1 heure du matin. Elle vise Kerbabu, Tréglonou ainsi que Paluden (cette opération est annulée en raison du renforcement de la défense prévenue par une femme de service).

Le 5 août, au retour de mission, surpris par une patrouille, Jean TREGUER, Jean et Joseph BIHANNIC, Lucien CHAPEL, sont faits prisonniers et conduits à Lannilis. Combattants sans uniforme, considérés comme terroristes, ils ne pouvaient être que fusillés et ne durent la vie "qu'à l'intervention du Docteur LE BERRE de Lannilis, en échange et en reconnaissance des soins prodigués à des Allemands blessés dans un accident de side-car".

(A. BOSSARD - "Lannilis, coeur des Abers")

Le rapport d'Etienne MANACH, adjoint au chef cantonal, dans le "livre d'or de la France Combattante et Résistance", décrit le déroulement des opérations menées contre les positions allemandes.

*Nuit du 5 au 6 août 1944* - Le chef cantonal reçoit l'ordre d'attaquer les positions ennemies situées à Kerbabu en Lannilis et la casemate du pont de Tréglonou. L'attaque doit être générale et doit se faire à une heure du matin. La section de Tréglonou demande l'honneur d'attaquer la casemate de chez elle, satisfaction lui est donnée avec un effectif de 40 hommes, le restant, soit un effectif de 85 hommes, attaquera Kerbabu. A 23 h 30, nos hommes quittent le terrain.

L'ennemi ayant été mis au courant de nos intentions, renforce à temps ses positions, nous allions subir un échec surtout à Kerbabu où nos patriotes se sont trouvés en face d'une centaine d'hommes sur la défensive et non 25 comme il nous avait été signalé.

Nos hommes commencent par encercler la position ennemie et se préparent à l'attaque. A 1 heure, le signal est donné, tous les hommes bondissent vers les objectifs assignés, ils sont arrêtés et cloués au sol par un violent tir de barrage. Néanmoins, quelques groupes réussissent à avancer et donnent l'assaut à la position. L'ennemi, supérieur en nombre, en matériel et terré dans des emplacements de tir préparés à l'avance, interdit par son feu l'accès à la position. Le chef de détachement juge inutile de continuer le combat et donne l'ordre de repli ; au même moment l'ennemi contre-attaque. Nos hommes se regroupent au point de ralliement où l'on procède à l'appel. 9 manquants. Ce sont :

- Jean-François CARAES, de Landéda, Chef de section.
  - Jean-François LAOT, de Lannilis, jeune volontaire de 18 ans, tué à son poste de combat.
  - Théophile TROADEC, de Tréglonou.
  - François ROLLAND, de Landéda.
  - François COUM, de Landéda.
  - Olivier LE BRIS, de Tréglonou.
  - Prosper GUIZIOU, de Tréglonou.
  - Roger STEPHAN, de Tréglonou.
  - François FALHUN, de Tréglonou,
- blessés et tombés entre les mains de l'ennemi, qui les ont achevés.

On a eu à déplorer aussi plusieurs blessés (aux jambes, à la poitrine ou à la tête), les quartiers-mâîtres :

- François BALCON, Kermenguy en Landéda.
- Yves LAOT, Poulcansot en Landéda.
- Joseph LE ROUX, Stone en Landéda.
- Yves TREGUER, Pen-ar-Bez en Landéda.

Transférés à l'hôpital américain de Ploudaniel, ils purent reprendre leur service.

"Tandis que l'on se bat à Kerbabu, l'attaque de la casemate de Tréglonou se déclenche. Les Allemands s'y enferment. Une voiture s'arrête en face de l'ouvrage, trois officiers allemands et le chauffeur russe en descendent. Tirs des patriotes : deux officiers sont tués, les deux autres passagers, blessés, faits prisonniers. Le chef de section veut se servir de l'officier rescapé pour obliger les Allemands de la casemate à se rendre. La porte s'ouvre et deux soldats attirent à eux l'officier. Le chef de section les descend tous les trois et doit battre en retraite. Un patriote, J.-L. LANDURE, de Landéda, devait être tué à son poste de combat ... "Prisonnier, il avait été libéré le 31 mars 1944.

G. M. THOMAS  
"Les cahiers de l'Iroise"

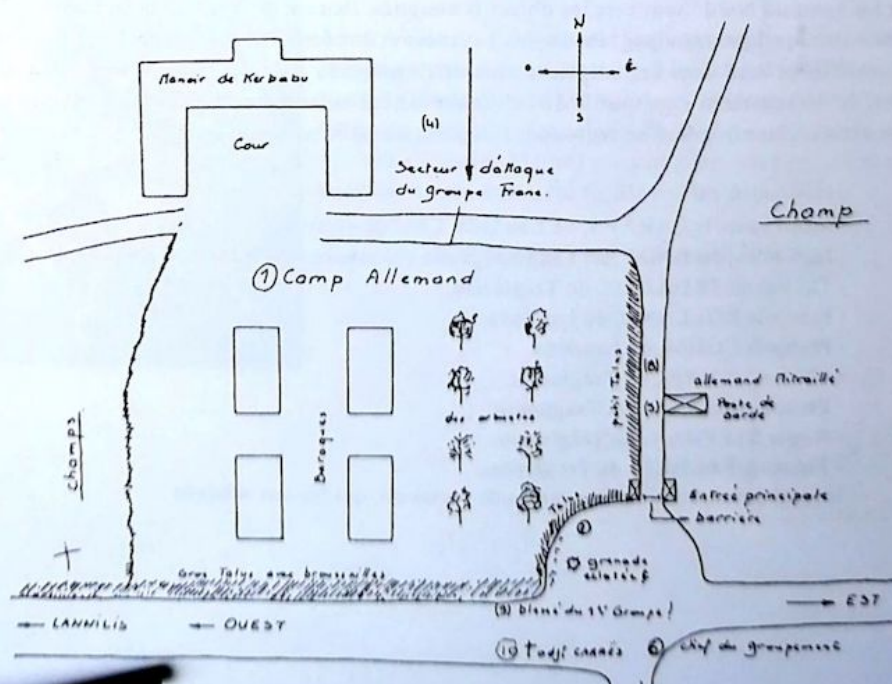
Etienne MANACH, dans son rapport, relate :

"J. L. LANDURE est tué par un Russe qui demandait à se rendre. Inutile de dire comment ce dernier a été abattu séance tenante".

Alfred MAREC qui a participé à l'action, rentre chez lui en traversant l'Aber-Benoit à la nage. Le lendemain, arrêté par une patrouille, alors qu'il se rendait à Kérenoc, considéré comme "terroriste", échappe de justesse à la mort, grâce au faux témoignage de l'officier allemand logé chez lui, attestant qu'il était bien à son domicile la nuit précédente.

L'intervention des F. F. I. créa chez l'occupant un climat d'insécurité propice à la démoralisation. Mais on pouvait craindre de sa part des représailles incitant la population à s'éloigner du bourg dans la soirée du 10.

## CARTE DE L'ATTAQUE DU CAMP ALLEMAND DE KERBABU



### Joseph CARAES

Né à Mesquité le 12 septembre 1911, neuvième de onze enfants, est incorporé à sa demande au 2<sup>ème</sup> Dépot de Brest, le 1<sup>er</sup> octobre 1929.

Instructeur sur "L'ARMORIQUE" (Ecole des mousses), il rejoint l'Afrique du Nord en mai 1940 et vit la tragédie de Mers-el-Kébir, sur le "TIGRE".

Après le sabordage de la Flotte, en congé d'armistice le 1<sup>er</sup> septembre 1943, de retour à Landéda, il rejoint le groupe "Libération Nord" des F. F. I.

Réintégré dans la Marine après la libération de Brest, il passera par Saint-Mandrier, Cherbourg, Oran, prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 1969 et décèdera le 31 janvier 2000.



### Jean-François CARAES

Né le 22 mars 1897, incorporé le 7 janvier 1916 dans la Coloniale, il sera blessé quatre fois. Il poursuivra sa carrière au Maroc (1920-1922) au 2<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie Coloniale (Médaille militaire), au Togo, à Madagascar, au Tonkin. C'est dans le sud tunisien, au 18<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais que l'armistice l'atteindra. Il sera ensuite dirigé sur Marseille le 20 septembre et rejoindra Landéda.

Après avoir tant bourlingué, venir mourir si près de chez lui !

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MARINE NATIONALE

*Le Ministre de la Marine certifie que par Décret portant nomination dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur en date du 28 Février 1951 la Croix de Guerre 1939-1945 avec Palmes*

*a été décernée à Monsieur C A R A E S (J.)*

Officier des Equipages de la Flotte de 2ème classe

Pour le motif suivant :

"A contribué à l'organisation de la Résistance dans le Canton "LANNILIS-LANDEDA". A assuré la garde du matériel parachuté à TREGLOROU; a formé une Compagnie F.F.I dont il a pris effectivement le Commandement et avec laquelle il a participé brillamment à la libération de la région. S'est distingué tout particulièrement lors de l'attaque de la position puissamment fortifiée de KERBAHU, le 6 Août 1944. Se battant à la grenade, est entré le premier dans la position, à la tête de son Unité, continuant à se battre malgré deux blessures et alors que son frère venait d'être tué à ses côtés. Véritable entraînement d'hommes."

Leur le Ministre et par délégation,

YVES AUVERGNE, Député ANDRE

Chef de la Mission Française en Indonésie

PARIS, le 3 DEC 1945

MINISTERE DES ARMEES

MARINE NATIONALE

ETAT-MAJOR GENERAL

N° 1248 EMGM.O/REC

10/12/45.  
3191

R E G U L A R I S A T I O N

Le Général de Division ALLARD  
Commandant la XIème Région Militaire

C I T E

à l'ORDRE ~~DU~~ REGIMENT

*de l'Orne*

- le Premier-Maitre Fusilier CARAES Joseph

" D'une bravoure exemplaire, s'est distingué en particulier à l'occasion de l'attaque de la position fortifiée de KERBABU le 6 Août 1944, où il a assuré le succès de l'opération, restant malgré deux blessures à la tête de son unité. "

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile de Bronze.

RENNES, 7 Mai 1945

signé : ALLARD

Pour régularisation

P.O. Le Capitaine de Frégate AMMAN  
Chef de Cabinet  
du Chef d'Etat-Major Général de la Marine

FAIRE :

RIBLÉ

es :

M/Inf

(3)

Décorations (2)

s. Générales

*W. Amman*

E X T R A I T

du DECRET en date du 14 Janvier 1961  
publié au J.O. du 19 Janvier 1961

portant concessions de la Médaille Militaire

ARTICLE 1er Sont décorés de la Médaille Militaire

A TITRE POSTHUME

.....  
CARAES Jean-François - Adjudant-Chef

"Magnifique patriote, membre des Forces Françaises de l'Intérieur. Arrêté pour faits de résistance le 6 Août 1944, est mort glorieusement pour la France le même jour."-  
.....

CES CONCESSIONS COMPORTENT

1°)-L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.

2°)-L'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, application des prescriptions de l'article 9 de la loi N° 48.1251 du 6 Août 1948.

Par le Président de la République  
Le Premier Ministre  
Signé : Michel DEBRE

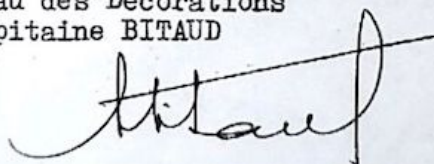
Signé : Charles de GAULLE

POUR AMPLIATION

L'Administrateur Civil  
de 1ère classe SOMMAIRE,  
Chef du Bureau des Décorations  
P.O. Le Capitaine BITAUD

LE MINISTRE DES ARMEES

Signé : P. MESSMER





# François ROLLAND

Né à l'Aberwrac'h, le 22 avril 1896.

Il apprit, après ses premières études, le métier de charpentier. Engagé volontaire dans la Marine Nationale pour 7 ans le 15 octobre 1913, il fut au début de la guerre 1914-18 versé au 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers marins.

Blessé à Dixmude le 28 octobre 1914, puis à Nieuport le 22 février 1915, il reçut la Croix de Guerre avec la citation suivante :

« Excellent soldat, très discipliné, toujours prêt à se rendre aux postes les plus périlleux. Signé : Ronarch.

« A droit au port de la fourragère au titre individuel et à la Médaille de l'Yser ».

Il reçut ensuite la Médaille Militaire et la Croix de Guerre avec étoile en argent pour sa belle conduite au cours des hostilités de 1914-18.

Libéré le 16 octobre 1920, il navigua au long cours pendant 23 mois et à la petite pêche pendant 122 mois à L'Aber-Wrac'h, où il faisait aussi partie de l'équipage du canot de sauvetage.

Pendant la guerre de 1939-1945, il était de la Résistance et s'est dévoué pour le rapatriement des aviateurs anglais parachutés dans la région.

Le 6 août 1944, il fut tué en montant à l'assaut d'un blockhaus allemand à Kerbabu, en Lannilis, laissant une veuve et trois fils dont deux sont marins en ce moment et le troisième charpentier en attendant de partir prochainement dans la Marine Militaire.

Ci-après la citation à l'Ordre de la Brigade qui a été faite en faveur de François Rolland à titre posthume :

« Le Général de Division Allard, commandant la XI<sup>e</sup> Région Militaire, cite à l'Ordre de la Brigade le soldat Rolland François :

« Très brave, discipliné, volontaire pour toutes les missions les plus périlleuses, malgré ses 47 ans, a été tué lors de l'attaque de Kerbabu le 6 août 1944 sur la ligne de feu.

« Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze. »

« A Rennes, le 11 août 1945.

Le Général commandant la XI<sup>e</sup> Région :

Signé : ALLARD. »



*son nom a été  
donné  
au grand canot de  
sauvetage de  
l'Aber-Wrac'h.*

## François COUM



Né le 3 octobre 1922, il contracte, le 18 mars 1942, un engagement de trois ans au bureau de la marine à Brest et rejoint Toulon où il est affecté sur le croiseur "LA GALISSONNIERE" appartenant à la première flottille.

S'il s'engage, c'est parce qu'il pense qu'il va pouvoir participer à la lutte contre l'occupant. Sa déception sera grande, les événements en décideront autrement. C'est la rage au cœur qu'il assiste au sabordage de la Flotte.

Démobilisé le 27 novembre, après 8 mois et 13 jours de service, il retrouve Landéda, toujours décidé à combattre et c'est naturellement que le 1<sup>er</sup> décembre 1942, il entre au réseau "JADE-FITZROY" comme agent P.2, chargé de mission de 3<sup>ème</sup> classe. Recherché par la police allemande, il participe pourtant aux actions qui aboutiront à l'évasion d'aviateurs alliés à partir de nos îles. C'est lors de l'attaque de Kerbabu

qu'il trouve la mort.

Décorations, certificats, citations, portent témoignage de ses services, mais il aurait mérité mieux. Mérite de vivre pour voir la libération à laquelle il avait travaillé.

- Médaille de la Résistance française à titre posthume.
- Médal of Freedom pour services exceptionnels rendus à la cause alliée.
- Certificat pour services rendus signé Attlee.
- Certificat de Mérite avec feuille de chêne décerné par le Gouvernement de Sa Majesté britannique.
- Diplôme signé par le Maréchal de l'Air Tedder pour aide apportée aux évadés alliés (section britannique) à tous ceux qui ont, au péril de leur vie, protégé, nourri et aidé les militaires de l'Empire britannique se trouvant sur le sol de France pendant l'occupation allemande..
- Citation (à titre posthume) à l'ordre de la Brigade.

Le Général Allard, Commandant la 11ème région militaire,  
cite à l'ordre de la Brigade le soldat  
COUM François.

Motif de la citation :

A participé dans des circonstances périlleuses à l'embarquement  
d'aviateurs américains et anglais abattus sur le territoire français.

A trouvé la mort sur la ligne de feu, le 6 août 1944 à Kerbabu.

Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec  
étoile de bronze.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Guerre 1939-1945

C I T A T I O N

DECISION N° 27 .-

Sur la proposition du Ministre de la Guerre, le Président du Conseil des Ministres, cite :

A L'ORDRE DE L'ARMEE, à titre posthume

.....  
COUM, François - des Forces Françaises Combattantes

" Agent de renseignements remarquablement actif, s'est dépensé sans compter avec une hardiesse hors pair à la recherche de renseignements dont l'exploitation a permis de faire infliger à l'ennemi des pertes importantes. S'est notamment distingué par l'aide apportée aux aviateurs alliés qu'il réussit maintes fois à faire regagner l'Angleterre malgré la surveillance allemande. Au péril de sa vie, a porté secours à des soldats alliés naufragés dont il a assuré la sécurité. A trouvé une mort glorieuse à KERBAEU en Août 1944 lors d'une attaque audacieuse contre un camp allemand. Restera un bel exemple d'héroïsme et de dévouement à la cause de la Patrie."

.....  
Ces citations comportent l'attribution de la Croix de Guerre avec Palme.

Fait à Paris le 12 Juin 1947  
signé: RAMADIER

Pour AMPLIATION.  
l'Administrateur de 1° Classe  
BAULET  
Chef du Bureau "Décorations"  
signé: Bulet.

\*\*\*\*\*

- attestation d'appartenance aux F.F.C.

M. COUM François, né le 3 octobre 1922 a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942.

Réseau JADE-FITZEROY

tué le 6-8-1944

Les services accomplis comme agent P2 comptent du 1-12-43 au 6-8-44, en qualité de chargé de mission de 3ème classe.

Grade correspondant homologué par la commission nationale d'homologation : Sous-lieutenant (pendant la durée de la mission)

Paris, 2 février 1948

Le lieutenant-colonel : Le Cars  
chef du bureau liquidateur des F.F.C. de l'intérieur.



*The President*  
OF THE UNITED STATES OF AMERICA  
*has directed me to express to*  
FRANÇOIS COUM

*the gratitude and appreciation of the  
American people for gallant service  
in assisting the escape of Allied  
soldiers from the enemy*

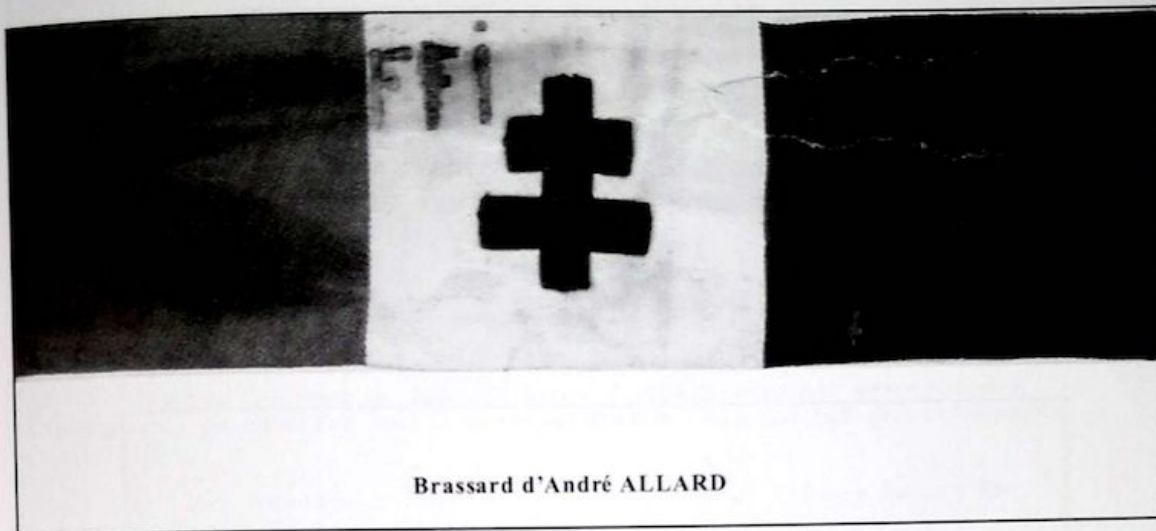
*Dwight D. Eisenhower*

DWIGHT D. EISENHOWER  
General of the Army  
Commanding General United States Forces European Theater

Le brassard F. F. I. porté par les F. F. I. devait permettre à son porteur d'être considéré comme la marque d'appartenance à une unité combattante ce que ne reconnaissent pas les Allemands qui considéraient le F. F. I. comme un "terroriste" à abattre et à achever s'il était blessé, ce qui se passa à Kerbabu.

Le 12 juin 1944, Von Rundstedt déclarait :

"Les soldats de la résistance seront traités comme des francs-tireurs".



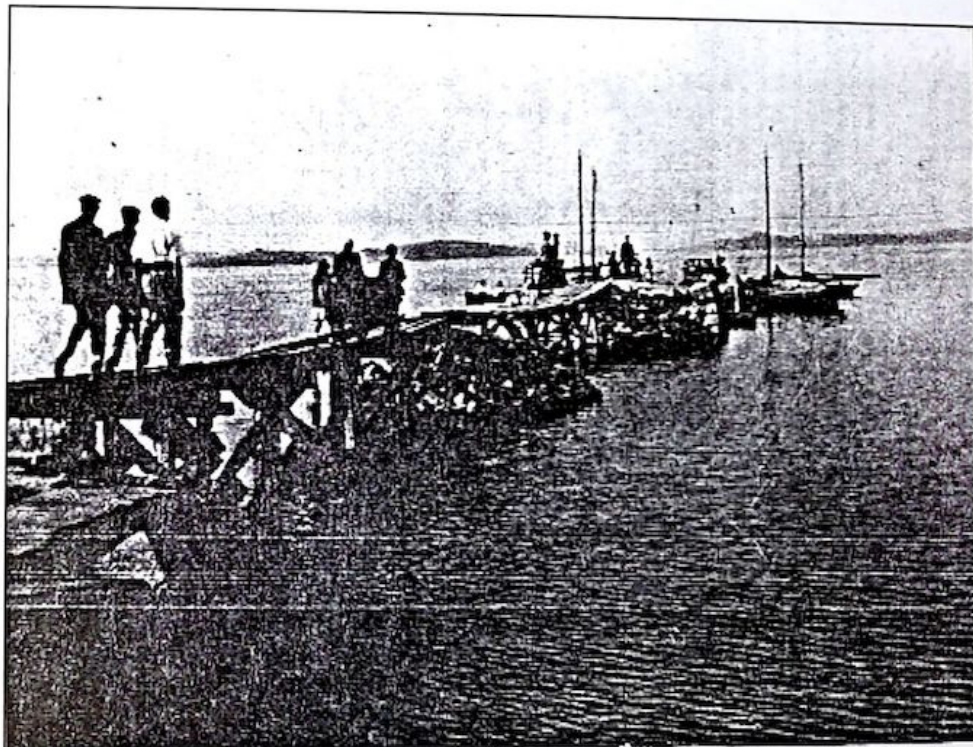
Prévoyant leur départ, les Allemands prennent un certain nombre de mesures :

Le 7, ils font sauter la cale et le terre-plein de la gare, occasionnant des dégâts aux maisons proches.

Le 8, la "Gast" quitte les Anges, libérant plusieurs maisons.

Le 9, la garnison de l'Aber-Wrac'h rejoint Menez-ar-Godez avec armes et bagages.

Le 10, les Allemands réquisitionnent hommes et charrettes pour transporter à Brest armes et matériels. Certains convoyeurs ne reviendront à Landéda que deux semaines après, encore heureux de retrouver leur famille.



La cale en 1947  
(Reconstruite en 1948).

*Lesneven*  
Dienststelle 30988

10.8.1944

498 / 5

B e s c h e i n i g u n g

Der F r e g u e r, wohnhaft in Landéda hat die letzten vier Tage Geräte-Transporte für die Wehrmacht durchgeführt. Heute Transporte nach Brest.

Alle Dienststellen und Streifen werden gebeten, den oben Genannten ungehindert nach seinem Wohnort zurückkehren zu lassen, *sonst werden wir keine Rücksicht nehmen.*



*[Signature]*  
Hauptmann und Zugführer (K)

TREGUER, habitant de Landéda a, ces 4 derniers jours, effectué des transports de matériel pour l'armée allemande. Aujourd'hui des transports vers Brest.

Tous les services et patrouilles sont priés de laisser passer la personne susnommée regagner son domicile.

Die französischen Zivilisten haben mit Pferden und Charettes für die deutsche Wehrmacht gearbeitet und befinden sich auf dem Rückwege nach ihren Wohnorten. Arbeitszeit: 7 Tage.

49

*Mairie  
de Landéda*

*[Signature]*  
Hauptmann.

Les civils français ont travaillé avec des chevaux et des charrettes pour l'armée allemande et se trouvent sur le chemin du retour vers leur domicile. Durée du travail: 7 jours.

L'armée américaine continue son avance.

Venant de Lesneven, les Américains entrent le 10 à Plouguerneau et dans la soirée quelques chars partent en opération vers Lannilis.

- 11 AOÛT 1944 -

Dans la matinée, les Américains sont à Bel Air et s'apprêtent à faire leur entrée dans le bourg où les Allemands regroupés semblent décidés à se défendre ... N'ont-ils pas mis en batterie leurs mitrailleuses!

Plusieurs jeunes, enthousiastes et peut-être aussi inconscients du danger, partent à travers champs informer les libérateurs des dispositions prises dans le bourg. Qu'importe! Quelques coups de canon pourraient être persuasifs! ...

Mais les Allemands ne sont pas vraiment décidés au combat. Finalement le bon sens l'emporte. Des parlementaires munis de drapeaux blancs se rencontrent. L'accord se fait. Se rendre: oui, mais pas à la Résistance, pas à des "terroristes", mais à une armée "régulière" et dans les formes, ce qui explique le regroupement en ordre des unités allemandes.

A 11 heures, ce sont les adieux.

A 11 heures 17, les Allemands, maintenant prisonniers, quittent Landéda sous les cris et huées de la population, réaction compréhensible après quatre ans d'occupation, de tension et d'attente! ...

11 AOÛT 1944

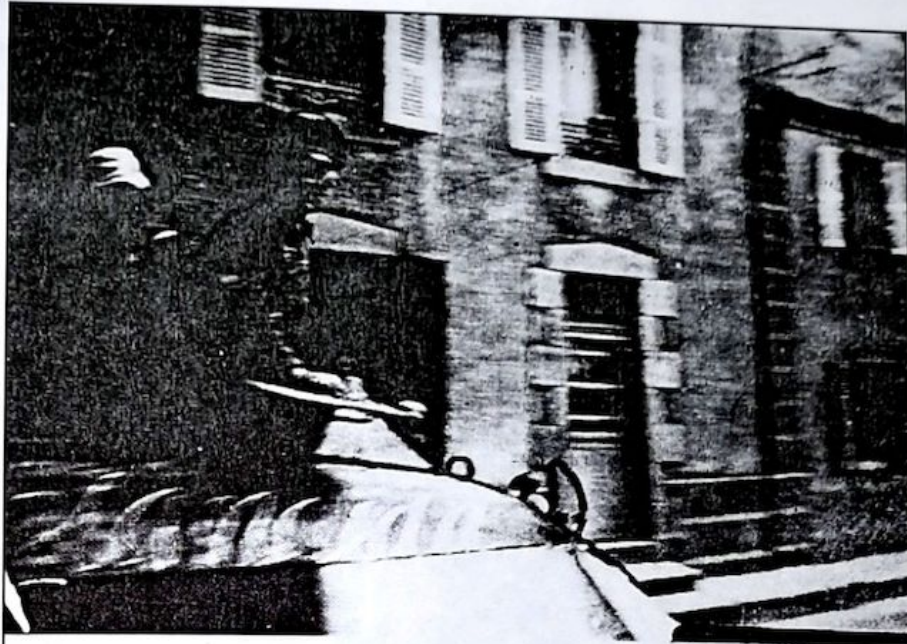






Dans le clocher, un soldat américain remplace le guetteur allemand.





Départ du Commandant TREU sur un char américain.

\*\*\*

La joie occasionnée par la libération sera de courte durée.

Les "Russes blancs" incorporés dans les troupes allemandes encore stationnées à Saint-Pabu tirent sur Landéda. Déjà, dans la matinée, un obus a éclaté, à "La Salle", sur la maison de Jean APPRIOU, occasionnant des dégâts.

Dans l'après-midi, le drame frappe Leuriou.

Pierre LE GOFF et sa femme Marie L'HOSTIS sont tués par un obus, leur fille Marie-Louise et son oncle Charles LE ROUX, blessés, mourront à Lesneven où ils ont été transportés.

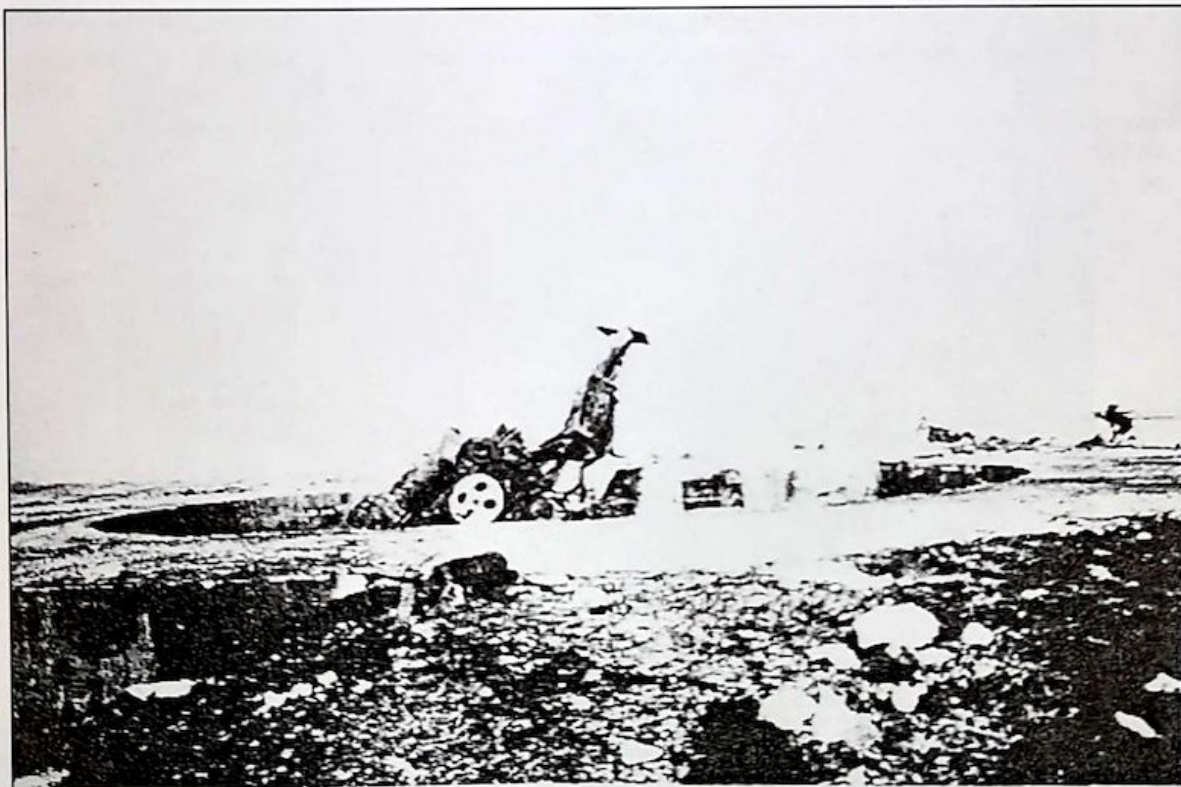
Paul LE GOFF, âgé de six ans, devra être amputé de la jambe gauche et Marie-Antoinette L'HOSTIS, veuve de Charles LE ROUX, est également gravement blessée.

Avant leur départ de Landéda, les Américains, par mesure de précaution, dans la crainte d'un retour offensif des Allemands, font sauter les blockhaus d'Ar Mean.

Le 14 Août, l'heure française est rétablie.

Loin de sa Bretagne, Louis GOURVENNEC, trouve la mort, à Cavalière, dans le Var, lors du débarquement de Provence, le 15 Août.

- AR MEAN -



Noël 1944

## LA MARINE A L'ABER-WRAC'H

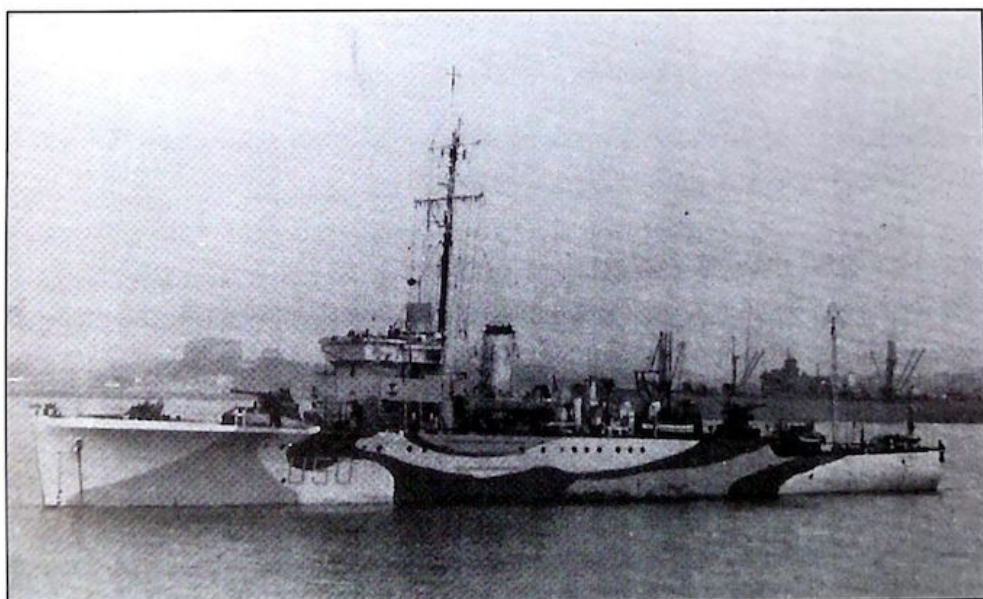
Ce sont les Anglais qui, les premiers, font leur apparition le 16 août.

Le dragueur "Cambridshire", parti de Plymouth, chargé d'escorter un petit pétrolier, se présente à l'entrée de l'Aber, voit au passage un torpilleur allemand échoué dans la baie des Anges et, guidé par un vieux pêcheur, mouille dans le port. On imagine la surprise puis la joie des habitants habitués depuis quatre ans à la présence des bateaux et des équipages allemands ! C'est un véritable assaut que subit le navire de la part des jeunes du pays désireux de voir de près ces marins venus d'outre-Manche ! Certes, on ne parle pas la même langue mais on se comprend quand même ! On échange oeufs, beurre, poissons contre cigarettes et chocolat !

Franck R. BULLEN, âgé de 20 ans, officier sur le HMS ROCHESTER se souvient encore en 2004 qu'il n'avait jamais vu ni mangé autant de homards (lettre du 18 juin 2004 adressée au Maire)

Au bourg, un accueil chaleureux leur est réservé. Le recteur invite les officiers à partager au presbytère, une bouteille rescapée de l'occupation. On trinque à la santé du roi George, du général Eisenhower et de de Gaulle. Partout l'enthousiasme va en s'accroissant, alimenté par force libation ! Ne faut-il pas fêter cet événement ? Dans ce climat d'exubérance, un gendarme se voit même déposséder de son képi ! Sacrilège ! Protestations, mais finalement récupération. "Incident diplomatique" évité ! ...

Une dizaine de jours plus tard, les navires anglais quittent l'Aber-Wrac'h, remplacés par les vedettes des Forces Navales Françaises Libres.



*Le «HMS ROCHESTER»*



Fin Août 1944, la victoire en Normandie est acquise. Après le désastre de Falaise, les débris de l'armée allemande refluent vers la Seine et le 27 Août, la 2ème D.B. de Leclerc fera son entrée à Paris. En Bretagne, les Allemands ne s'accrochent plus qu'à Lorient, Saint-Nazaire et encore à Brest que les Américains sont décidés à enlever coûte que coûte.

C'est pourquoi le 25 Août, les vedettes reçoivent l'ordre de rejoindre l'Aber-Wrac'h où, depuis quelques jours, le commandant en chef de Plymouth a déjà basé quelques vedettes anglaises pour assurer le blocus de Brest. Les préparatifs sont poussés d'une façon fébrile. Pour la première fois, on va quitter la base pour plusieurs jours et le S.O. décide d'emmener l'ingénieur-mécanicien avec quelques-uns de ses hommes et un lot de pièces de rechange. Pour la première fois également, on va mettre le pied sur la terre de France, voir des Français "chez eux", retrouver la Bretagne et, dans cette perspective, chacun éprouve une émotion intraduisible.

Le départ a lieu à 0 heure par une nuit d'un noir d'encre. Par une mer plutôt méchante, les vedettes mettent le cap sur l'île Vierge en file indienne avec des bidons d'huile arrimés sur le pont. A 7 h.00 du matin, elles pénètrent dans l'étroit estuaire de l'Aber-Wrac'h pour venir faire le plein le long d'une citerne arrivée la veille de Plymouth. Mais personne ne se soucie de l'essence. Toutes les jumelles fouillent le fond de la rivière où l'on aperçoit un petit village de chez nous, avec ses barques de pêche dont les mâts dodelinent doucement derrière une jetée détruite, ses vieux pêcheurs groupés sur le quai et ses petites maisons grises qui annoncent en bon français cette fois "Café - Epicerie - Hôtel Bellevue".

La corvée de l'essence terminée, les vedettes s'enfoncent dans la rivière et viennent s'amarrer à une petite bouée rouge à 200 mètres de la jetée. Alors, là-bas sur le quai, c'est l'agitation soudaine. De terre, on distingue les pavillons français; ce sont des marins français et non plus des anglais qui viennent mouiller à l'Aber-Wrac'h. Voilà le village tout entier qui se précipite dans les embarcations, fait force de rame et, en un clin d'oeil, envahit les bateaux. Une marée humaine se juche qui sur les tubes lance-torpilles, qui sur les grenades, qui sur la passerelle ...

- Vous êtes Français?
- D'où venez-vous?
- Qu'est-ce que c'est que ces bateaux?
- Vous êtes de chez de Gaulle?
- Vous restez longtemps?
- Quand avez-vous quitté la France?

Questions et réponses s'entrecroisent.

- Vous connaissez les Le Gall de Ploudalmézeau?
- Vous n'avez pas de nouvelles de Saint-Renan?
- Les vedettes allemandes venaient mouiller juste là où vous êtes ...
- Savez-vous ce qu'est devenu Yves Bertel qui est parti chez de Gaulle en Août 1942?

- Je suis un ancien second-maitre de la Marine, moi, et je n'ai jamais servi les Allemands...

- Commandant, vous ne pouvez pas m'emmener en Angleterre?

Les pêcheurs offrent leur poisson, les matelots des M.T.B. distribuent pain blanc, cigarettes et boîtes de conserves. C'est un tohu-bohu indescriptible où personne ne s'entend et ne se reconnaît mais personne ne s'en soucie et chacun est trop heureux de retrouver des compatriotes de "l'autre bord", de recevoir des nouvelles et d'en donner, de toucher en chair et en os ces gens dont, les uns et les autres entendaient tant parler à la radio depuis quatre ans.

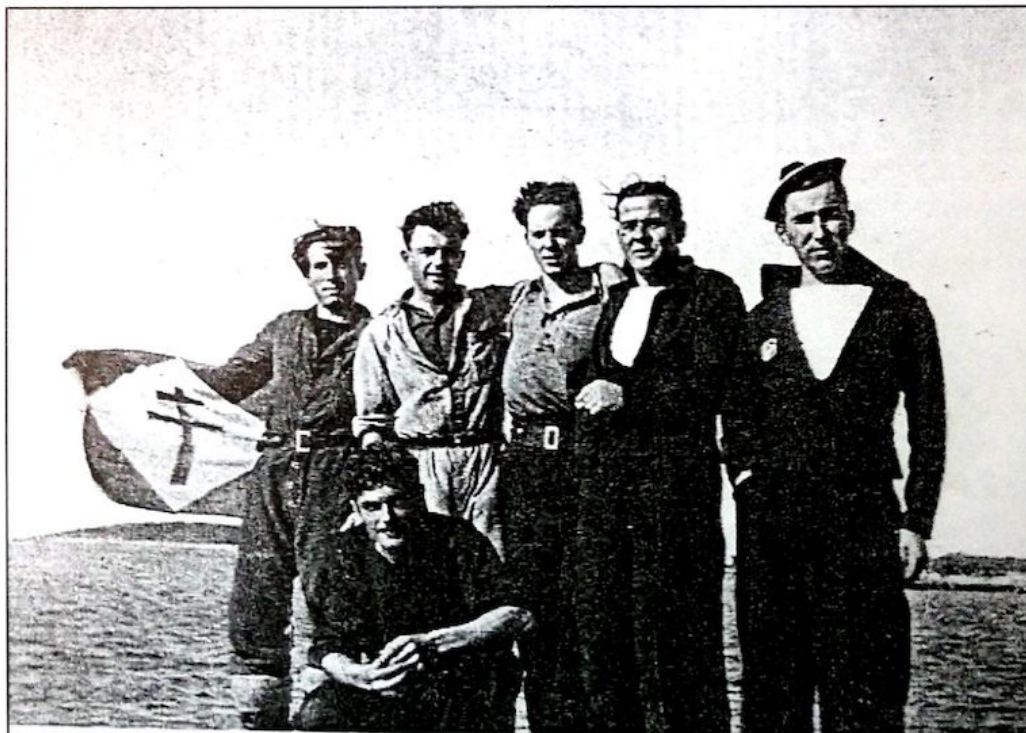
Les vedettes restent un mois à l'Aber-Wrac'h et, pendant ce mois, les habitants reçoivent à bras ouverts les équipages de la flottille. L'hôtel Bellevue est adopté d'emblée comme nouvelle base; officiers et équipages y ont toujours leur table prête.

- Ça fait plaisir tout de même de voir des marins français!

D'ailleurs, c'est à qui recevra un marin chez lui et l'on s'excuse de la pauvre chère et des difficultés du moment; mais on court déterrer dans le fond du jardin des bouteilles poudreuses d'avant la débâcle et on se procure chez des voisins une douzaine d'oeufs ou un lapin.

Des matelots, dont les familles habitent au voisinage, passent quelques jours chez eux, dans leur maison, et tout le monde se presse pour écouter leurs récits. Chacun est fier d'avoir "un du bourg" chez de Gaulle. Les officiers rendent visite aux F.F.I. sur le front de Brest, parcourent les lignes pour voir une "bataille sur terre", et reviennent avec des trophées hétéroclites, casques brisés, fusils hors d'usage, insignes à croix gammée.

Mais chaque fois que le temps le permet, les vedettes appareillent.

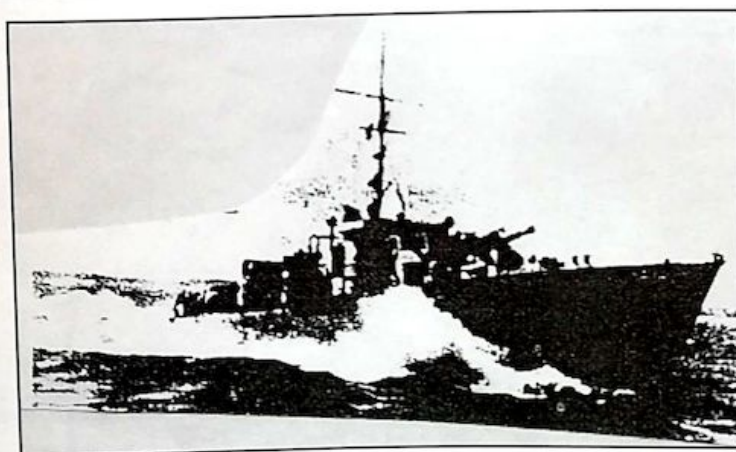


Quelques marins à l'Aber-Wrac'h

A la mi-Septembre, le blocus de Brest se resserre et, le 21, la ville est enfin libérée. Il n'est pas possible de pénétrer dans le port, barré par de nombreux champs de mines. Dès le lendemain de la capitulation, les Français se précipitent en ville. Le spectacle est démoralisant. Partout des destructions. Saint-Pierre en ruines, l'arsenal réduit à quelques pans de mur, le grand pont coupé en deux dans la rivière, la place de la Liberté transformée en une immense carrière de sable, les jetées du port déchiquetées régulièrement tous les 100 mètres et sur tout cela une poussière fine et impalpable comme si la terre elle-même avait été broyée par les bombes et les obus. Le coeur lourd, on poursuit ce triste pèlerinage. Brest n'est plus que murs noircis, ferrailles tordues, décombres brûlants. Ici les restes d'une inscription: "Hôtel Mod..."; là, une porte d'un cinéma béant sur le vide. Ailleurs un jardin intérieur, maintenant en pleine vue; des arbres déchiquetés des cratères béants. Comment et quand pourra-t-on reconstruire tout cela?

Enfin, le 25 Septembre, impatientes de repartir pour de nouvelles opérations, les vedettes disent adieu à l'hôtel Bellevue, à l'Aber-Wrac'h et ses habitants et retournent à Dartmouth.

(Histoire des Forces Navales Françaises Libres)



La M.G.B. 318  
Commandant Birkin.

## SIEGE DE BREST

Conformément aux instructions du Quartier Général, les journées des 11 au 14 août sont employées à la récupération du butin et des vivres abandonnés par les Allemands et que la population a commencé à piller.

On arrête quelques "collaborateurs", quelques "collaboratrices" qui seront tondues ! On ne fait pas dans la dentelle !... Ne faut-il pas se soulager !

Le groupement cantonal F. F. I., placé sous les ordres du gendarme Jean-François DERRIEN compte alors 500 hommes.

Dés le 15 août, en liaison avec la 6<sup>ème</sup> division blindée américaine les F. F. I. prennent position sur la route Brest-Plouguin. Les combats vont faire rage dans la région. Après la prise des Trois-Curés, de Milizac, Saint-Renan est libérée le 29.

Pendant cinq jours et cinq nuits, la compagnie de Landéda (Caraës - Merceur) en position près du bois de Cosquer où l'ennemi est puissamment retranché, subit des tirs violents.

Le jeune Pierre INIZAN est tué au combat le 9 septembre, au dessus de la plage du Treiz Hir en Plougonvelin. Le 10 toute résistance allemande cesse autour du Conquet. Du 1<sup>er</sup> au 20 septembre, sollicité par Paul MAGUER, Georges LE GENDRE assistera les combattants, comme aumônier.

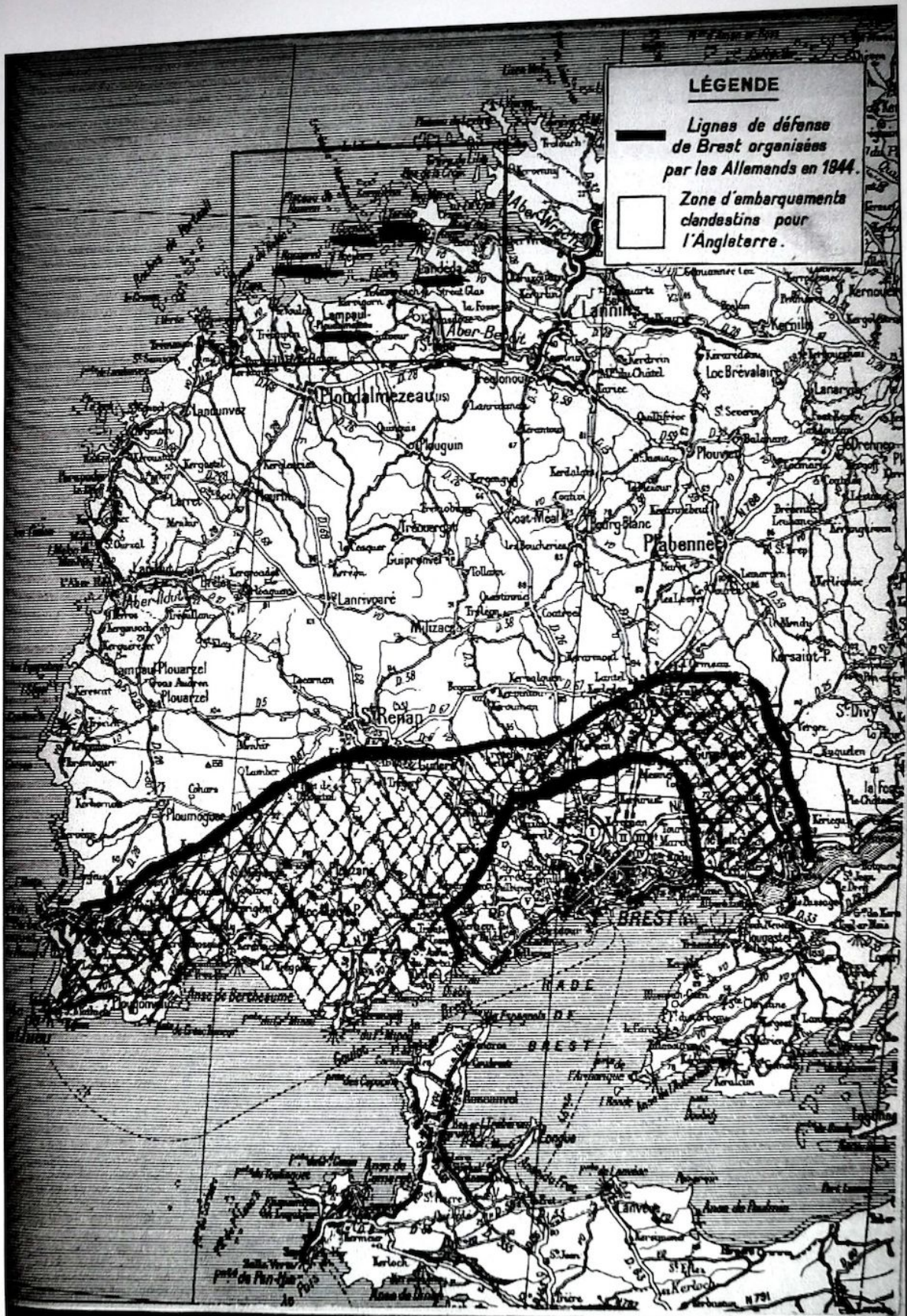
Après quelques jours de repos, les F. F. I. se portent dans la zone Guilers - Penfeld et participent au siège de Brest qui capitule le 18 septembre. Le général RAMCKE qui se réfugie à Crozon pour poursuivre la lutte sera capturé à la Pointe des Espagnols le 23.

Le 22 les F. F. I. reçoivent l'ordre de repli. Chaque compagnie regagne son cantonnement en vue des opérations de démobilisation.

30 % des effectifs se portèrent volontaires pour continuer le combat en s'engageant dans l'armée régulière. Les marins F. F. I. , étant à partir du 1<sup>er</sup> octobre, mis à la disposition de la marine. Le général GERHARDT commandant la 29<sup>ème</sup> Division d'infanterie a reconnu la valeur combattive des F. F. I. :

*"Les éléments des F. F. I. qui opéraient en étroite collaboration avec la 29<sup>ème</sup> Di/USA pendant le siège de la cité de Brest, ont eu, dans cette importante opération, une des missions assignées à cette division, qui comportaient l'élimination des forces ennemies dans le secteur du Conquet, de la péninsule de Bretagne. Dans ce secteur se trouvaient des forces ennemies considérables, retranchées dans des positions puissamment fortifiées et possédant une artillerie lourde, dont le feu était dirigé contre les troupes avançant sur Brest. Les officiers et hommes de troupe des F. F. I. combattirent côte à côte auprès de leurs alliés américains. Par la valeur remarquable du commandement, par leurs connaissances tactiques et techniques, ils contribuèrent, pour une part importante, au succès de cette opération délicate et à la victoire finale de la cause alliée."*





*Brest au combat.*

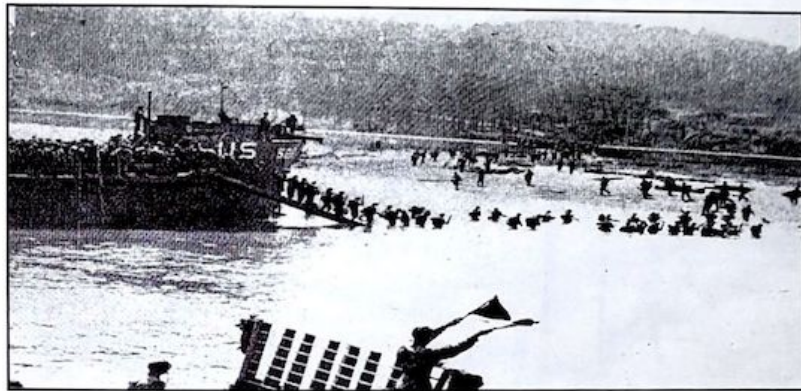
15 AOÛT 1944

C'est le jour fixé pour DRAGOON, le débarquement en Provence, dirigé par le général Patch, l'opération navale étant conduite par l'amiral Cunningham.

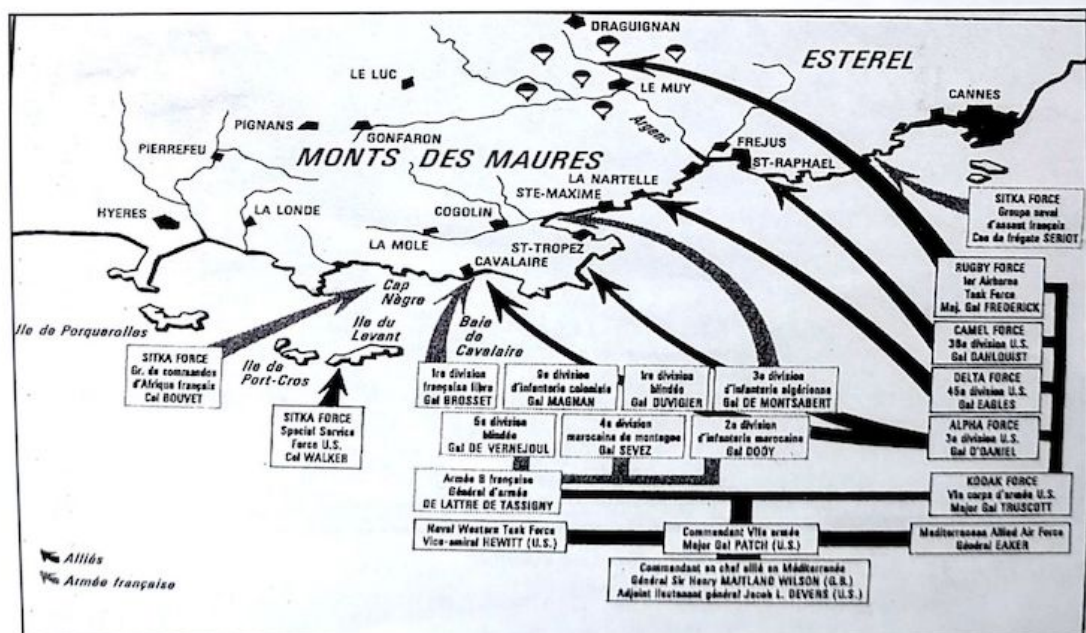
Dans la nuit du 14, toute une flotte s'apprête à débarquer sept divisions françaises et trois américaines.

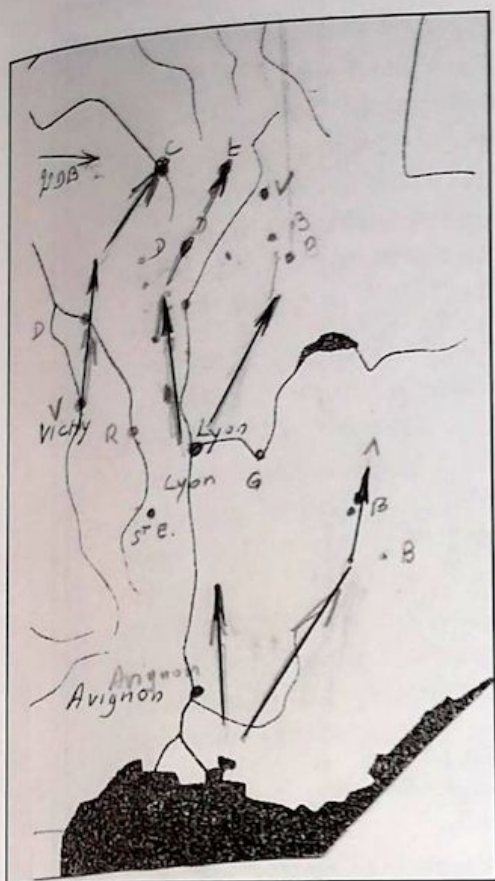
De Toulon à Menton, la Todt a dressé un barrage doté de plusieurs points d'appui fortifiés. Partout le danger. La forêt, les buissons dissimulent des villas transformées en fortins entourés de barbelés.

Si la marine et l'aviation écrasent les positions allemandes, c'est face à une violente résistance que les troupes vont se heurter.



C'est sur la plage de Cavalaire que Jean LAOT pose le pied en même temps que le 18<sup>ème</sup> régiment de Tirailleurs sénégalais. Après d'âpres combats son commando poursuivra son action, en libérant les îles du Levant, Port-Cros, Porquerolles, Hyères. Toulon tombe le 26, Marseille le 28





Jean LAOT prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 1971 et se retirera à Kerhuelguen.

Louis GOURVENNEC, du Ruguel, né à Lambézellec aura moins de chance. Il est tué le 15, lors du débarquement de son régiment d'infanterie de marine à Cavalière.

La victoire de Marseille marque l'anéantissement de l'ennemi en Provence.

Va commencer la poursuite de l'armée allemande en retraite en poussant l'offensive dans les Alpes et la vallée du Rhône. Le 2 septembre Lyon est atteinte.

Pour assurer leur repli vers l'Allemagne, les Allemands vont cependant opposer une vive résistance en Bourgogne, pour conserver Dijon, dernier centre ferroviaire dans la direction de Belfort.

A la 2<sup>ème</sup> armée française qui repousse l'ennemi, va se joindre ce qui reste de l'armée de l'Armistice laissée à la disposition de Vichy.

Le 16 août après la déportation du gouvernement puis le départ pour Belfort de Pétain le 21, une compagnie de fusiliers-marins affectée au Quartier Général de l'Amirauté à Vichy, fut constituée en Compagnie de Marche de l'armée du Centre, commandée par le lieutenant de Vaisseau Fontaine.

Fiche établie par le Maître principal  
Dominique Lemaire - 24 novembre 1980

Le 7 septembre 1944 à 22h00 le lieutenant de vaisseau Fontaine arrive à "LE DONJON". Reçu le 8 septembre 1944 à 03h15, ordres de l'Etat-Major du Colonel Hortier par l'intermédiaire du commandant Renaud qui le prend sous ses ordres.

A 06h30, quitte LE DONJON pour Neuvy. Rassemblement de la compagnie au complet à 10h30.

A 12h30 : une section part pour prendre position à Gressy sur Somme.

A 13h00 : le capitaine Fontaine part pour Issy L'Evêque avec le reste de la compagnie.

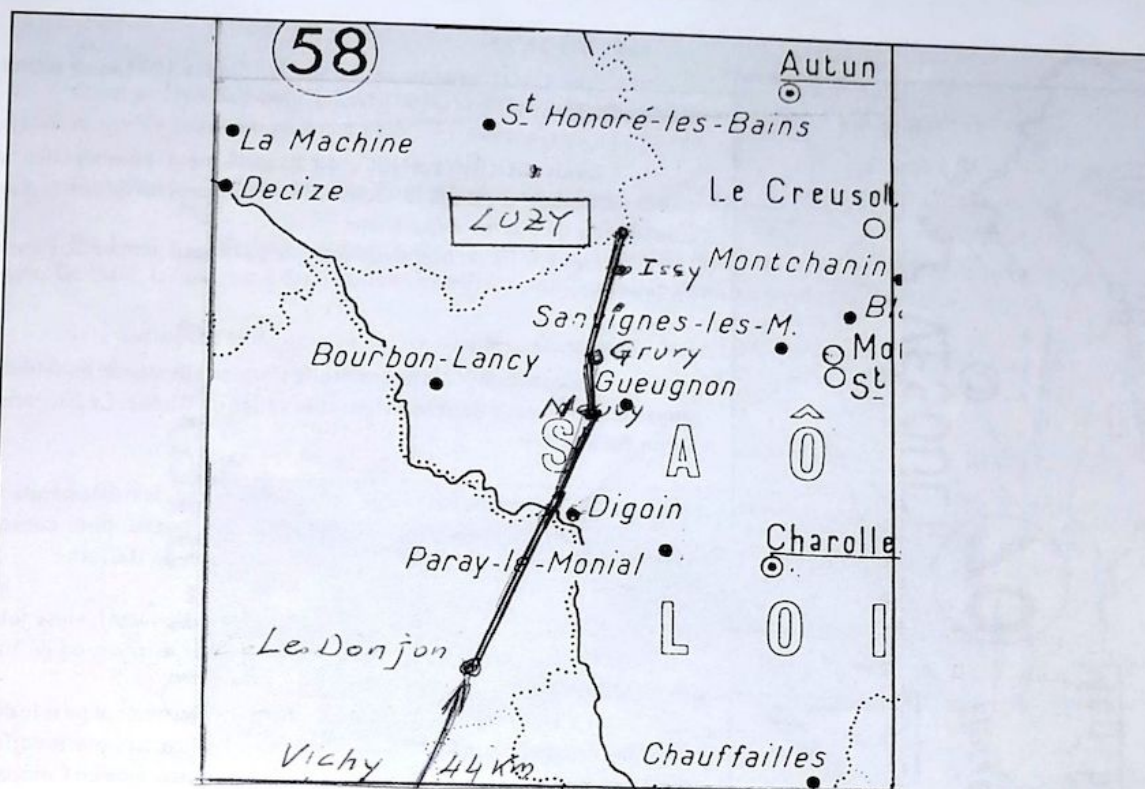
A 16h40 : il reçoit l'ordre indiqué ci-dessus.

A 17h30 : il fait route sur Luzy et fait rallier section Gressy.

A 18h00 : il attaque l'ennemi installé à Luzy.

A 20h00 : il décroche, mais reste au contact.

A 21h30 : il donne l'ordre de repli sur Issy l'Evêque où sa compagnie est cantonnée jusqu'à nouvel ordre du commandant d'opérations.



Déroulement des opérations : détails d'exécution :

- A) La compagnie de marche a traversé les villages de Saint Agnan, le Villar, Neuvy la Chapelle, Grury, Issy l'Evêque et Cressy où un accueil délirant lui fut fait, les marins étant les premières troupes françaises à y passer depuis le départ des allemands qui remontait de 6 à 36 heures.
- B) De 08h00 à 16h45 une voiture légère va faire une reconnaissance jusqu'à la lisière de Luzy et revient sans avoir rencontré l'ennemi. A 17h30 le premier échelon de combat fait route sur Luzy, toutes dispositions prises pour une attaque éventuelle. Rentré dans Luzy à 18h00 et ouvert le feu sur l'ennemi qui est surpris, mais réagit vite.

A 18h30, le capitaine Fontaine donne l'ordre de déborder le point où l'ennemi s'est retranché.

A 18h45, des renforts allemands arrivent en camion et sont pris sous le feu des armes automatiques des fusiliers marins et leur font apparemment beaucoup de mal.

A 19h15, l'ennemi commence à amorcer un mouvement tournant sur la gauche. A ce moment le commandant Renaud envoie au lieutenant de vaisseau Fontain un agent de liaison pour mettre à sa disposition trois fusils-mitrailleurs. Le LV Fontaine les fait placer sur sa gauche.

A 20h00, la pression ennemie s'accroissant (mitrailleuse lourde), les marins commencent le décrochage. Le LV Fontaine est obligé d'abandonner sa voiture de commandement Citroën 7633, le camion Renault 76033 AN4 (qui sera récupéré le lendemain) et le camion Latil.

A 20h05 la section Foucher s'installe sur les hauteurs Est dominant la route de repli pour éviter un mouvement d'encerclement qui semble possible.

A 20h30 l'ennemi cesse sa pression et les marins gardent le contact à vue à environ 400 mètres de l'entrée de la ville.

A 20h45 le lieutenant de vaisseau Fontaine décide de tenter la reprise de véhicules. Protégé par deux fusils-mitrailleurs, il peut rentrer dans la ville accompagné de l'enseigne de vaisseau Loaec et du conducteur Soulier sans rencontrer l'ennemi. Les deux camions sont encore là, mais la voiture de commandement a disparu. Il peut emmener le camion Latil. Le retour des allemands au moment où la nuit est faite l'oblige à donner l'ordre de repli définitif et à abandonner le camion Renault.

Dans son rapport, daté du 9 septembre 1944 à Issy l'Evêque, adressé au capitaine de frégate, commandant le quartier général à Vichy, le lieutenant de vaisseau Fontaine précisera : "... Je vous adresse la liste de nos pertes qui doivent vous paraître lourdes. L'officier des équipages Bouguyon que j'envoie à Vichy pour soigner sa blessure vous expliquera de vive voix mes impressions sur l'engagement à Luzy. Je tiens cependant à vous dire que si la leçon a été dure elle nous apporte un grand réconfort : les hommes ont été magnifiques et sont dignes de leurs aînés. Leur moral n'a pas changé et si je leur en donne l'ordre, ils repartiront tout à l'heure au combat du même cœur, bien qu'en connaissant désormais les dangers. Chacun a fait son devoir et reste prêt à toute mission".

Le 4 octobre 1944, la compagnie de marche des fusiliers marins fut citée à l'ordre de la Division : "Unité d'élite. Sous l'énergique impulsion de son chef, le lieutenant de vaisseau Fontaine, a attaqué le 7 septembre 1944 la garnison allemande de Luzy (Saône-et-Loire) et après un combat très vif de près de 2 heures, au cours duquel elle perdit six hommes, contraignit l'ennemi à décrocher dans la nuit. - A assuré par le succès de cet engagement la couverture à l'est de la demi-brigade THOLLON, pendant les opérations de DECIZE".

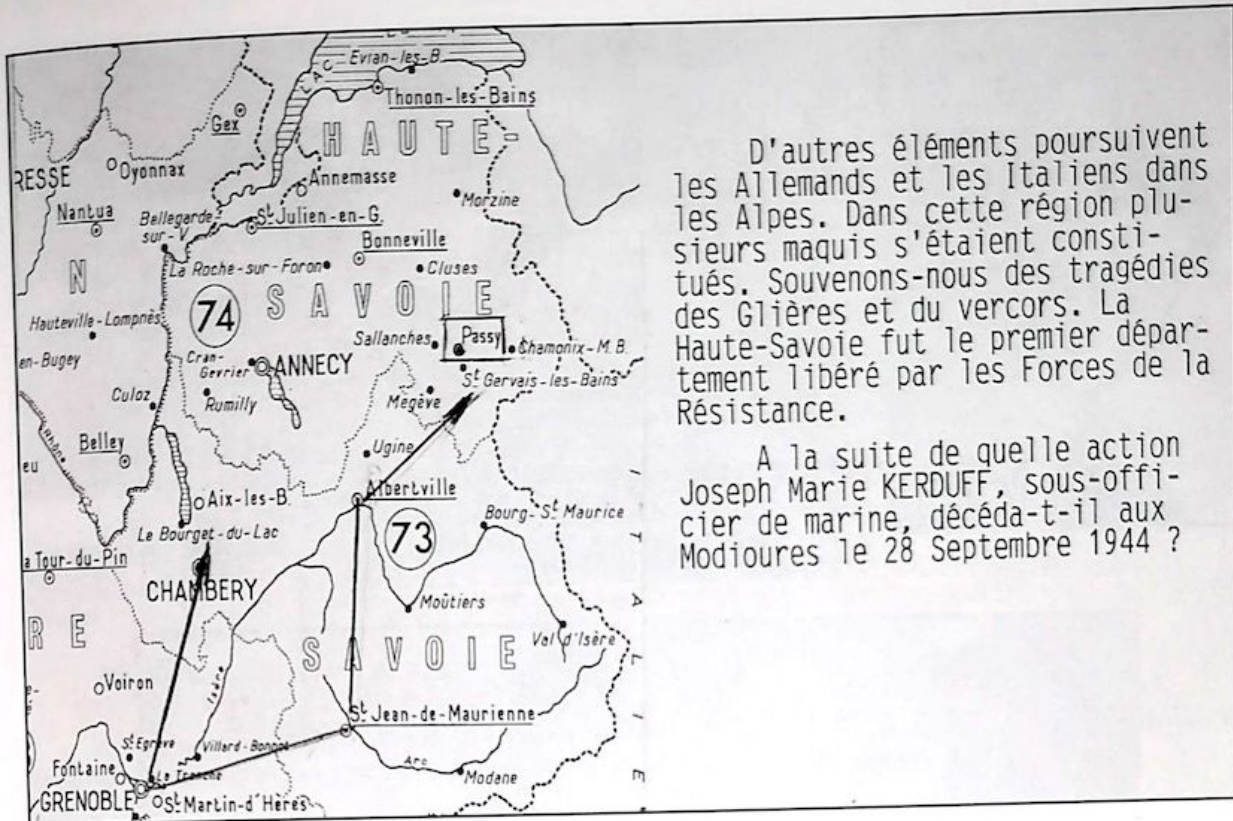
Les officiers-mariniers tués Cousse, Moraux, Menou, Guiziou, furent cités à l'ordre du régiment : "Officier marinier plein d'allant et d'entrain. A résisté jusqu'au bout à un ennemi supérieur en nombre. Est tombé à son poste mortellement atteint".

Le 12, les groupes de reconnaissance de la division Leclerc venant de Paris et de l'armée de Lattre se rencontrent à Châtillon-sur-Seine. Langres capitule le 13.

Toute la ligne de retraite de la Wehrmacht est coupée. Ce qu'il en reste à l'Ouest se rend où se replie dans ce qui va devenir les poches :

- Royan, libérée le 18 avril 1945
- Lorient, le 19 avril





D'autres éléments poursuivent les Allemands et les Italiens dans les Alpes. Dans cette région plusieurs maquis s'étaient constitués. Souvenons-nous des tragédies des Glières et du Vercors. La Haute-Savoie fut le premier département libéré par les Forces de la Résistance.

A la suite de quelle action Joseph Marie KERDUFF, sous-officier de marine, décéda-t-il aux Modioires le 28 Septembre 1944 ?

— N° 129 —

Décès de  
**Kerduff**  
Joseph Marie

Mort pour la France ? Décision  
du Ministère de la Marine. Bureau  
Central Maritime de l'Etat-Civil  
du quinze novembre mil neuf  
cent quarante-cinq.  
Le vingt novembre mil neuf  
cent quarante-cinq.

Le Maire:  
*Ducoudra*

Le vingt-huit septembre mil neuf cent quarante-quatre  
vingt-deux heures quarante-cinq, est décédé aux Modioires  
Joseph Marie **Kerduff**, né à Landéda, Finistère, le  
huit mars mil neuf cent onze, domicilié à Landéda, Finistère,  
sous-officier de marine, fils de François Kerduff, décédé  
et de Marie Louise Kerbraïdic, sa veuve, sans profession,  
domiciliée à Landéda, Finistère, épouse de Yvonne Terrin  
Jeanne Mahé. Décès le vingt-neuf septembre mil neuf  
cent quarante quatre, onze heures, sur la déclaration de  
Pierre Henri Sallet, trente-neuf ans, régisseur des Pompes  
funèbres générales, domicilié en cette commune, qui, lecture  
faite, a signé avec M. Henri Théophile Sallet, Chevalier  
de la Légion d'Honneur, Maire de Saint-

*S. Sallet*

Le Maire

*Sallet*



- LE MAQUIS 82 - HAUTE-SAONE -

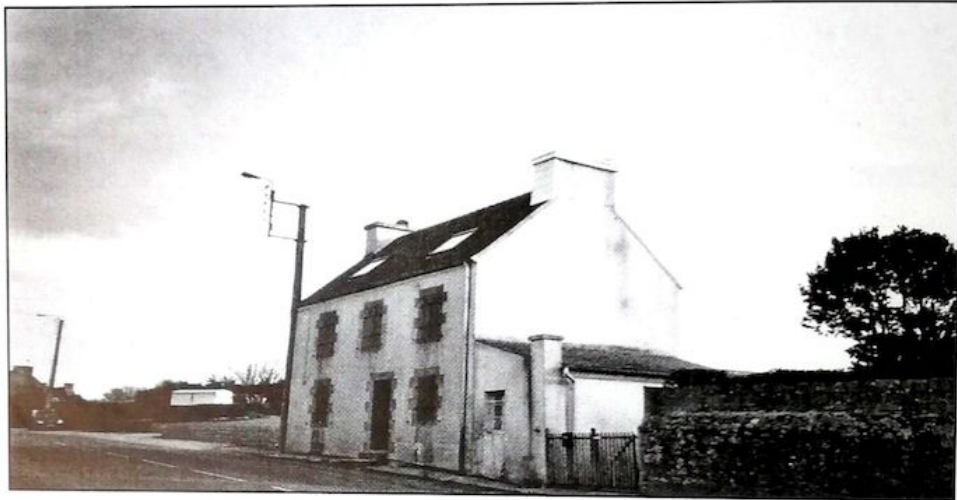
C'est en Haute-Saône que va s'illustrer René OMNES, Landédaen par son père, mais né à GIVET (Ardennes) en 1924, où son père est militaire.

Le 11 Juin 1940, il retrouve la maison paternelle sise au lieu-dit Cos Ker à LANDEDA

Il ne réussit pas, comme plusieurs de ses camarades, à s'embarquer le 18 Juin pour l'Angleterre.

*"Maman, je n'ai pu partir, le remorqueur n'ayant pas été autorisé à entrer dans l'Aber."*

Retour à PARIS. Lycée, Faculté. Instituteur suppléant en 1948 et déjà en résistance, il est pour raison de sécurité désigné comme inspecteur, à POLAINCOURT, des enfants de la région parisienne évacués en Haute-Saône.



Rien, semble-t-il, ne le prédisposait à se jeter dans l'action que les gens du crû s'apprêtaient à mener contre l'occupation nazie, rien, sinon la volonté farouche de se battre pour la liberté, comme il avait tenté de le faire à Paris.

Admis dans la Résistance locale, il luttera donc avec celle-ci, de toutes ses forces et aujourd'hui, marié sur le théâtre de ses exploits, il se sent enfant du pays, à part entière. Sans renier ses origines parentales, il se proclame Comtois. En tout cas, dans l'antique Séquanie, sa vaillance a honoré la tradition guerrière d'Armorique, celle de la Tour d'Auvergne Premier grenadier de la République.

Animé par un tempérament de chef rayonnant, payant de sa personne en toutes circonstances il crée un maquis qu'il organise et entraîne avant de l'équiper à l'allemande au fur et à mesure de ses prises de guerre. A la Libération, ce gamin de vingt ans, ex-candidat à Saint-Cyr qui n'a jamais servi, commandera une compagnie de choc que Bonaparte, en d'autres temps, eût incorporé à la garde consulaire.

Disposant d'un parc auto de 52 véhicules réquisitionnés ou saisis, il nourrit 220 rationnaires dont 85 prisonniers employés en supplétifs comme porteurs, infirmiers, armuriers, cuistots, tailleurs, radios, voire tireur à la MG... Aucun ne tentera la belle car le lieutenant FFI Omnes, alias Simoun, les traite en soldats, selon les lois de la guerre.

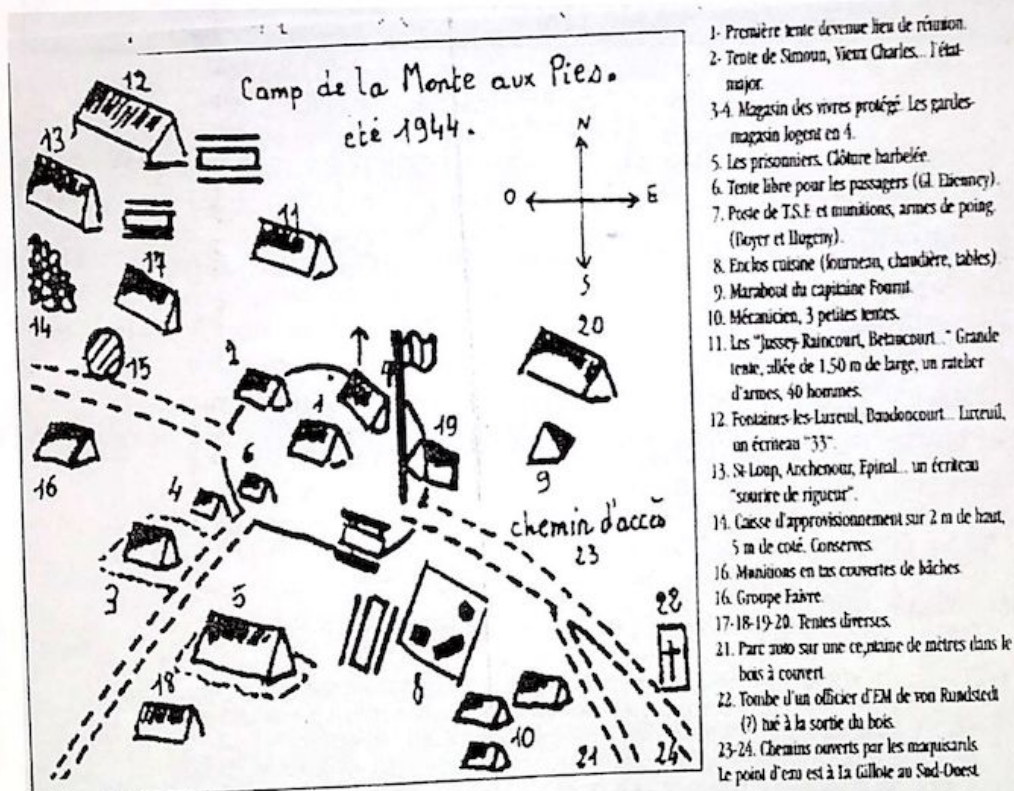


Il se bat avec détermination, coupe de façon spectaculaire et définitive deux lignes ferroviaires indispensables au repli des occupants : Paris-Belfort et Dijon-Jussey-Epinal. Il inflige des pertes à l'adversaire mais soigne tous les blessés tombés entre ses mains. A telle enseigne que la 8e compagnie FTPF est respectée par la Wehrmacht et qu'aucune exaction ne s'abattra sur les villages voisins, pourtant souvent proches des accrochages. Il impose une discipline fraternelle mais stricte à ses gars qui, jusqu'au dernier jour évolueront «comme le poisson dans l'eau» au sein d'une population qui les soutient sans réserve.

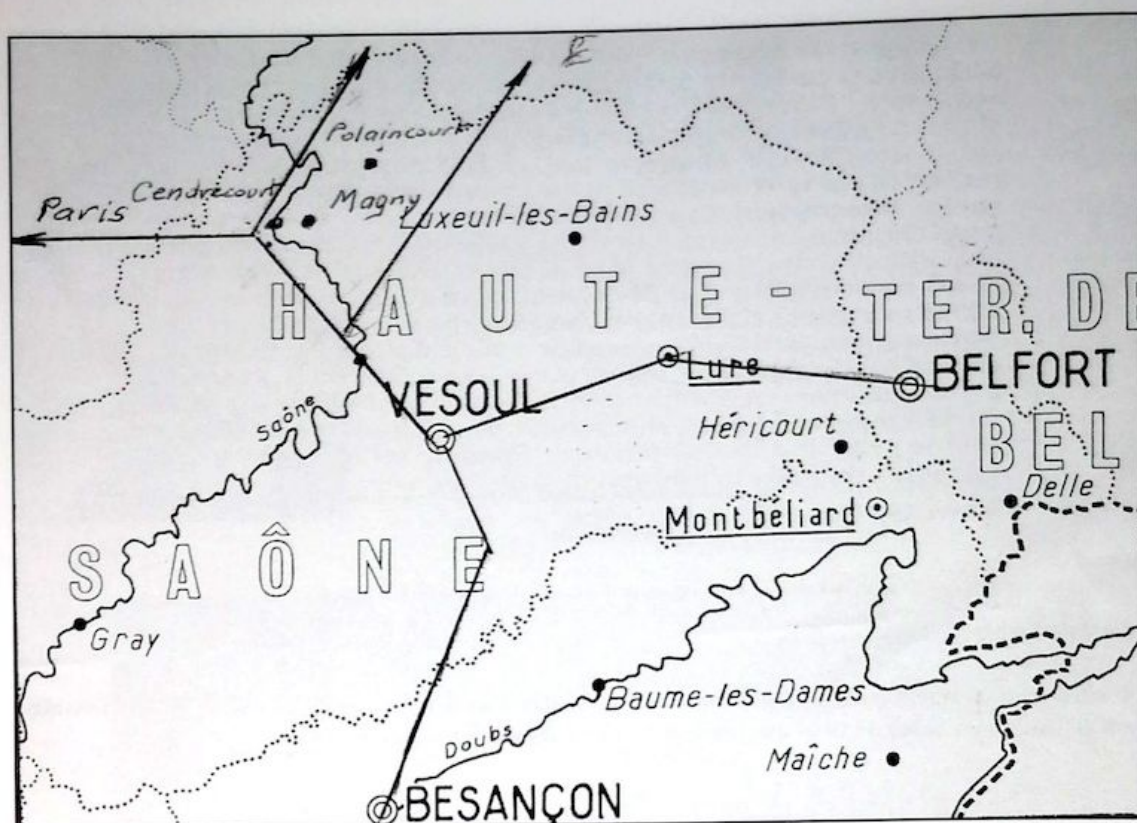
Dans ce genre de combat toutefois, rien n'est facile et cet adolescent investi d'un commandement dédaigné par la hiérarchie militaire classique, active et réserve confondues, se verra, à plusieurs reprises, affronté à des cas de conscience capables de désemparer les plus chevronnés des baroudeurs. Quel que soit le tragique des problèmes, Simoun refusera de subir, adoptant toujours la solution courageuse.

Général Pierre BERTIN

C'est progressivement qu'il noue des contacts et qu'il crée dans la région de POLAINCOURT et MAGNY un embryon de maquis au début de 1944 qui comptera plus de deux cents personnes en août



La région revêt une grande importance stratégique. Vesoul est le centre d'une véritable toile d'araignée où convergent les routes et voies ferrées Paris - Belfort - Bâle. Port L'Atelier est le nœud ferroviaire que vont viser les Alliés, si les communications ne sont pas coupées. Ce sera le rôle de la Résistance d'empêcher de passer les troupes allemandes en retraite.



De nombreuses actions vont être conduites contre les Allemands du 6 Juin au 19 Septembre 1944

- 21 actions sur les voies ferrées: sabotages, destructions de locomotives.
- 29 embuscades contre les convois sur les routes de repli de l'armée allemande.
- Combats face à face, défense du maquis attaqué.
- Sauvegarde des ponts de la Saône et du Canal de l'Est.
- Destruction d'un avion.
- ....

Une embuscade.

Le 8 septembre, nous savons que la route Luxeuil-Epinal, via Corre, est parcourue par de nombreux convois et nous avons une revanche à prendre. Ce sera pour aujourd'hui.

La première armée remonte le Rhône - la deuxième D.B. venant de Paris passe par la Champagne vers la Lorraine... «encore une dizaine de jours et ce sera bon...!»

Les combats retardataires permettent aux allemands un repli en bon ordre, ce n'est pas acceptable, profitons-en car, dans une quinzaine... finie la comédie !

Le terrain est choisi, archi-connu... des courbes, des couverts, un encorbellement, des bois jusqu'au maquis à... 15 km ! Il s'agit des «hauts de Vauvillers» à 2 km au N-NE de Demangeville sur le N 417 qui mène à Contrexeville... L'approche se fait à pied,

une bonne marche dérouillant les jambes de gaillards déjà atteints de la «bagnolite», maladie qui fera des ravages plus tard !

- 16 heures, les éléments (recueil, appui, assaut) sont en place (il a été dit que le premier qui tirerait avant l'ordre serait fusillé !) Faux mais ce bruit n'est pas inutile.

Trente minutes d'attente. Deux side-cars se présentent suivis de deux camions débâchés chargés de soldats, une voiture décapotée armée de deux mitrailleuses sur affût, une belle voiture découverte avec fanions, derrière deux autres camions qui collent à 20 mètres, et pour compléter quatre poids lourds bâchés suivent, juste dans le champ de tir. Vraiment ils se placent pour ne pas être ratés. Leur dispositif est valable pour un petit groupe mais pas du tout pour une compagnie en embuscade. C'est leur problème !

Discipline appliquée : c'est la 11.43 la première à parler... sur la belle Mercedes... une quarantaine de tireurs et grenadiers déclenchent leur tonnerre... cris de toute nature. La Mercedes va au fossé, à deux mètres de nous ! C'est l'assaut, les cris, les déboulés, les rafales...

En quelques secondes, 6 camions chargés de soldats, une voiture blindée d'E.M., deux motards sont stoppés... tuerie à bout portant, cris des blessés...

- «Halte au tir» «Kamarad ! «- «Kamarad !»

Les mitrailleuses sont arrachées de leur embase, le passager de marque est grièvement blessé car la puissance du choc l'a projeté hors de la voiture. Le Major Général Paul Weigel gît sur la route. («Major im Generalstab» est un officier d'état-major ayant une grande autorité auprès du général commandant ; dans certaines grandes unités il est pratiquement le maître à penser et l'ordonnateur de la manœuvre...)

Simoun lui parle, lui soutient la tête, évalue ses blessures ; poitrine, ventre, jambes...

S. - «Souffrez-vous ?»

Gal. - «Non ! Je ne peux bouger !»

S. - «Vous êtes prisonnier des Forces Françaises de l'Intérieur»

- «Nous allons vous soigner».

Deux regards bleus se croisent...

Gal. - «Pourquoi as-tu fait cela mon fils ?» (en français)

Deux hommes m'ont aidé à retourner doucement le blessé...  
il est mort sur la route à 16 heures 35.

Le 16 Septembre à CENDRECOURT le contact est établi avec l'armée venant de PARIS. Les Allemands se replient vers les Vosges pour s'y installer, les armées alliées marquent une pause ...

René OMNES qui sera admis à SAINT-CYR fera une brillante carrière dans la Gendarmerie et terminera général.

## RETOUR

Le pays libéré.

C'est après une longue absence, qu'Antoine COUM revient au pays, tout à la joie des retrouvailles. Il avait pu atteindre Kernilis et c'est là qu'au cours d'une conversation, il avait appris la triste nouvelle, son frère cadet avait été tué à Kerbabu. La joie se transformait en une immense tristesse. Comment se pouvait-il que son frère avait ainsi disparu alors que lui, exposé à maints périls avait survécu ?

Antoine né le 26 avril 1915 à Landéda, avait embarqué pour la pêche côtière en 1930, puis avait effectué son service militaire dans la marine. Mobilisé le 30 août 1939 il avait servi sur un voilier à Brest (la Belle Poule ?) Puis avait été rendu à la vie civile le 27 janvier 1941 (totalisant 4 ans 10 mois 27 jours de service armé.)

Le 2 février il entre à la Compagnie Dreyfus à Marseille ce qui va lui permettre de gagner l'Amérique en 1943. C'est alors une vie nouvelle qui commence : Convois à travers l'Atlantique, débarquement en Sicile, le 10 juillet 1943 où toute une armada déverse sur les plages les forces alliées, par une mer agitée et un temps maussade.



De cette période, Antoine, aimait évoquer ses souvenirs.

New-York : sa vie trépidante, ses gratte-ciel, ses magasins de grande distribution si différents des petits magasins du pays, les dollars gagnés au jeu ...

La Sicile : feux d'artifice accompagnant les opérations, projecteurs, fusées éclairantes, explosions, incendies. Spectacle grandiose, son et lumière, mort et destruction.

La guerre n'est pas finie quand il repart pour Marseille en 1945, entrant aux Cargos algériens, puis à la Compagnie Générale Transatlantique qu'il quitta en 1955 pour entrer à l'Ecole d'Apprentissage Maritime de l'Aber-Wrac'h.

Il prendra sa retraite en 1965 et décédera le 19 décembre 1994.

# MERCHANT NAVY A/A GUNNERY COURSE.

## CERTIFICATE OF PROFICIENCY.



Name ..... A. COUMEN **COUMEN** [Redacted]

Rank or Rating ..... SAILOR

B. of T. or D.B. No. .... M.V. "FOMALHAUT"

has completed the Merchant Navy A/A Gunnery Course and is qualified in the firing and cleaning and oiling of \* OERLIKON

*[Handwritten Signature]*

Rank ..... LT/CDR.R.N.

D.E.M.S. Training Centre ..... LEITH

1966

\* Insert types of guns and/or A/A devices.

La vie reprend peu à peu en dépit des restrictions qui persistent, la guerre n'est pas terminée.

Des prisonniers travaillent au déminage sur le territoire de la commune. Ils seront encore 52 en janvier 1946.

Plusieurs d'entre eux périssent dans ces opérations :

- 22 août :
  - Jacob BOUCSEN, sergent d'infanterie, au méchou Louc'h.
- 7 septembre :
  - Lorenz FALKENSTEIN, soldat d'infanterie, même lieu.
- 17 septembre :
  - Wilhelm SCHUMACHER, caporal chef de marine.
  - Walter BOGNOWSKI, caporal chef de marine.
- 4 octobre :
  - Franz REMIG, sergent de marine, à la Salle.
- 11 octobre, à la "Maison Blanche", au Vill :
  - Johann KARIS, maître de marine
  - Wilhelm HÖRTH, maître de marine.

On relève également

- 20 août :
  - Jean GUELENNOC, blessé à la Maison Blanche (Pointe du Vill) par l'explosion d'une mine.
- 1<sup>er</sup> septembre :
  - Etienne KERVAJAN, réfugié à Guissény, artificier spécialiste des F. F. I., est tué par l'explosion de la mine qu'il avait été chargé de désamorcer au lieu-dit "La Salle".
- 30 septembre :
  - à 18 heures, Adrien Louis GUELENNOC, de Streat Glas, est tué à la suite d'un accident dû à l'éclatement d'un obus allemand.

Les dégâts causés par les Allemands avant leur départ ne seront pas encore réparés le 27 Décembre 1946.

A Poulcansot, *"il existe toujours un câble d'acier qui porte une cinquantaine de mines. Si, par suite d'une tempête ou toute autre raison, le câble se rompt, cela entraînerait une explosion qui ne serait pas sans danger pour les maisons avoisinantes. Déjà, sur une grève de l'Armorique, un éboulement a occasionné l'explosion d'un tas de mines qui se trouvait au pied de la falaise"*. (lettre du 23 janvier 1945)

Après le départ des Allemands, un comité local de la libération avait été mis en place et comprenait

- Joseph CARAES.
- Claude MERCEUR de Poulcansot, 1<sup>er</sup> maître canonier, commandant d'une compagnie F. F. I.
- Jean-François DERRIEN, chef cantonal.

C'est lui qui ordonna les opérations de récupération du matériel abandonné et prit les dispositions nécessaires pour assurer le ravitaillement de la Commune.

Il doit abandonner son rôle après la dissolution du Conseil Municipal.

DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU FINISTERE  
Cabinet du Préfet

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE PREFET DE LA LIBERATION,

Vu l'ordonnance du 10 Janvier 1944 portant division du territoire de la Métropole en Commissariats Régionaux de la République, et notamment l'article 4.

Vu l'ordonnance du 21 Avril 1944 portant organisation des Pouvoirs Publics en France, après la Libération,

Vu la délégation donnée aux Préfets par le Commissaire Régional de la République à RENNES,

Vu l'avis du Comité Départemental de la Libération,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. - Le Conseil Municipal de la commune de LANDEDA est dissous.

ARTICLE 2. - Le nouveau Conseil Municipal est constitué comme suit :

|                          |                |                       |
|--------------------------|----------------|-----------------------|
| MM. BIHANNIC Gongat      | Cultivateur    | Conseiller Munic. élu |
| MAGUER Ambroise          | d°             | d°                    |
| ABIILY Jean              | Pêcheur        |                       |
| BESCOND Jean             | Cordonnier     |                       |
| BIHANNIC François        | Goémonnier     |                       |
| FAIHUN Aimé              | Commerçant     |                       |
| KERVERN <del>Emile</del> | Ancien notaire |                       |
| LE ROUX Victor           | Retraité       |                       |
| MORVAN Albert            | Comptable      |                       |
| MORVAN Louis             | Cultivateur    |                       |
| TREGUER Jean Marie       | d°             |                       |

ARTICLE 3. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de BREST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

POUR AMPLIATION  
Le Secrétaire Général

QUIMPER, le 19 DEJ 1944  
LE PREFET  
L E C O M T E

Destinataires :  
Commissaire Régional  
Sous-Préfet de BREST  
Conseil Municipal de LANDEDA  
M. KERAUDY, ancien Maire  
C.D.L.  
Subdivision  
lère Division  
Archives (4)







1945

Tout n'est pas encore fini. Le Reich ne cède pas. Hitler met encore tous ses espoirs dans la réalisation de nouvelles armes encore plus destructrices que les fusées V. 1 et V. 2 qui causent pourtant d'importants dégâts.

La France est maintenant fortement engagée dans la guerre qui se poursuit.

Jean LE GOT, né le 11 août 1918, admis à l'Ecole des Mousles le 3 avril 1934, avait servi sur le "COMMANDANT TESTE" et sur le "GRANIT". Après la libération de Landéda, il est alors affecté aux Forces Maritimes du Rhin. Il terminera sa carrière en 1960 après être passé par l'Indochine.

| MOUVEMENTS ET MUTATIONS A L'ETAT<br>DEPUIS L'IMMATRICULATION OU L'ARRIVEE AU DEPOT (1) |  |   |   |                                  |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
|--|--|---|---|----------------------------------|--------|-----------|--------|---|--------|---|-----------|--------|--|--|
| ANNEES   | DESIGNATION<br>DES BATIMENTS<br>ou des dépôts.<br><br>Indiquer<br>le port comptable<br>et la position<br>du bâtiment (2) | DATES   |   | SERVICES ACCOMPLIS EFFECTIVEMENT |        |           |        |   |        | SIGNATURE<br>DES CAPITAINES<br>de compagnie<br>dans les dépôts<br>ou du commissaire<br>à bord<br>des bâtiments. |           |        |  |  |
|  |  | DEMAR-<br>QUEMENT<br>ou<br>d'entrée<br>au<br>service. | DE<br>DÉPART<br>OU<br>CASSATION<br>DU<br>SERVICE. | A TERRE<br>ou en<br>réserve.     |        | A LA MER. |        | TOTALS GÉNÉRAUX<br>à terre<br>ou en<br>réserve. |        |   | à la mer. |        |  |  |
|  |  |   |   | Mois.                            | Jours. | Mois.     | Jours. | Mois.   | Jours. |   | Mois.     | Jours. |  |  |
| 1934   | DUK  | 3 Avril   | 1-1   |                                  |        | 8         | 28     |   |        |   |           |        |  |  |
| 1935   | Do   | 1-1   | 1-4   |                                  |        | 3         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1935   | Do   | 1-4   | 1-10  |                                  |        | 6         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1935   | Do   | 1-10  | 1-136   |                                  |        | 8         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1936   | 1 <sup>er</sup> Depot  | 1-1   | 18-1-   |                                  |        | 17        |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1936   | cad. D'erte  | 18-1  | 1-1-37  |                                  |        | 11        | 14     |   |        |   |           |        |  |  |
| 1937   | cad. D'erte  | 1-1-37  | 1-12  |                                  |        | 12        |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 38   | Do   | 1-12  | 31-12   |                                  |        | 12        |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1939   | Do   | 1-1-39  | 1-11  |                                  |        | 3         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1939   | 5 <sup>o</sup> Depot   | 1-1   | 1-5   |                                  |        | 1         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1939   | Du Poulou  | 1-5   | 31-12   |                                  |        | 8         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1940   | Do   | 1-1   | 1-9-  |                                  |        | 8         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1940   | M. M. Talon  | 10-11   | 31-12   | 1                                | 21     | 2         | 21     |   |        |   |           |        |  |  |
| 1941   | "  | 1-1   | 31-12   | 1                                | 12     | 3         | 25     |   |        |   |           |        |  |  |
| 1941   | "  | 1-1   | 26-11   | 3                                | 25     | 3         | 25     |   |        |   |           |        |  |  |
| 42   | 5 <sup>o</sup> de l'air  | 10-11   | 15-6  |                                  |        | 17        |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 42   | Ecole Navale   | 13-6  | 31-12   |                                  |        | 5         | 19     |   |        |   |           |        |  |  |
| 48   | Do   | 1-1   | 31-3  |                                  |        | 2         |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1945   | CAM Grant  | 23-4  | 31-12   | 8                                | 8      |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1945   | CAM Strasbourg   | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1947   | "  | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1948   | CAM RMIN   | 1-1   | 11-6  | 4                                | 10     |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1948   | F.A.I.N.   | 11-5  | 31-12   | 1                                | 17     | 6         | 3      | 1   | 17     | 14  | 13        |        |  |  |
| 1948   | F.A.I.N.   | 1-1   | 11-12   |                                  |        | 11        | 10     |   |        |   |           |        |  |  |
| 1950   | Depot Brest  | 11-12   | 31-12   |                                  |        | 20        |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1950   | Depot Brest  | 1-1   | 2-16  | 5                                | 20     |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1950   | F.N. Rhin  | 2-1-6   | 31-12   | 6                                | 10     |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1951   | "  | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1952   | "  | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1953   | "  | 1-1   | 1-8   | 7                                |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1953   | Depot Brest  | 1-8   | 1-10  | 2                                |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1953   | Ecole Navale   | 1-10  | 31-12   | 3                                |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1954   | "  | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1955   | "  | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1955   | "  | 1-1   | 1-10  | 9                                |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1956   | F.M.A.   | 1-10  | 31-12   | 3                                |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1957   | F.M.A.   | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1958   | F.M.A.   | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1959   | F.M.A.   | 1-1   | 31-12   | 12                               |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |
| 1960   | F.M.A.   | 1-1   | 1-10  | 9                                |        |           |        |   |        |   |           |        |  |  |

Après leur avance fulgurante les armées alliées dont les lignes de communication se sont très étirées, se réorganisent et s'établissent à l'arrière des Vosges.

Joseph BIHANNIC (Job) est, ici, bien loin de son village natal. Né le 16 octobre 1924 à Poulloc, il avait connu la vie dure des enfants de cette époque : la ferme, le goémon et l'école publique si lointaine, avant de s'engager dans la Marine en 1942 et de se retrouver à Toulon sur le "STRASBOURG" jusqu'au sabordage de la flotte.

Démobilisé, revenu à Landéda, il s'engage dans la Résistance et participe aux opérations contre l'ennemi jusqu'à la libération de Brest.

Il s'inscrit alors dans une unité américaine puis intègre l'armée française.

Le 14 novembre quand l'offensive reprend, il est présent dans ce vaste mouvement déclenché pour briser la résistance allemande fortement implantée, dans des conditions climatiques épouvantables : le froid, le brouillard, la pluie, la neige, la brièveté des jours. Son cœur se serre à la vue de tant de villages détruits et de populations désemparées.

Si Strasbourg tombe le 23 novembre, ce n'est qu'après d'âpres combats que COLMAR est libérée le 2 février 1945.

Après le passage du Rhin, il participe à l'avance alliée à travers l'Allemagne du Sud où les noms des localités rappellent les victoires napoléoniennes "les divisions blindées poussant hardiment à grande distance des colonnes de toutes armes".

Voici Job en BAVIERE, à BERCHTESGADEN où le capitaine TOUYERAS plante le drapeau français le 5 mai, sur le nid d'Aigle d'HITLER qui s'est suicidé le 30 avril



BRETAGNE  
FFI  
FINISTÈRE

FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR  
CARTE DE MEMBRE

Nom Bihannic  
Prénoms Joseph  
Grade Soldat

Né le 16 - 10 - 1924 à LANDÉDA  
Etablie à Guimper, le 5 - 7 - 1945  
Le Lt-Colonel BERTHAUD, Chef Départemental.

Enregistré sous le N° H 38

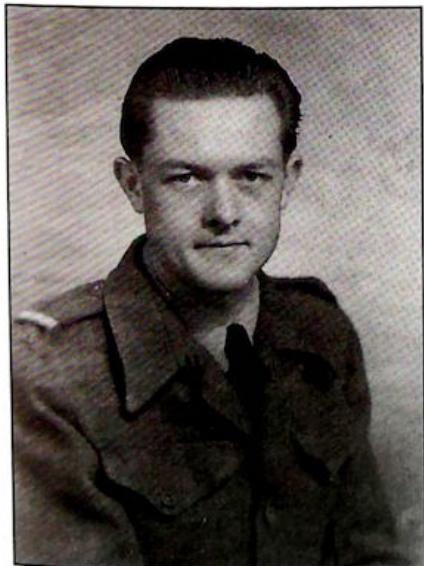
Le 16 juin 1925 "Beuveille, petit village de Meurthe-et-Moselle entendit les premiers braillements d'un nouveau-né, Breton de sang et pour la géographie Lorrain de sol". Guy SALAUN rapporte ainsi sa naissance dans son livre de souvenirs. Son père, douanier qui ne rêve que de retour au pays, espérant faciliter sa mutation, envoie Guy, après quelques années passées à Nancy, chez une tante restauratrice à Brest où l'enfant entre au lycée Saint-Louis.

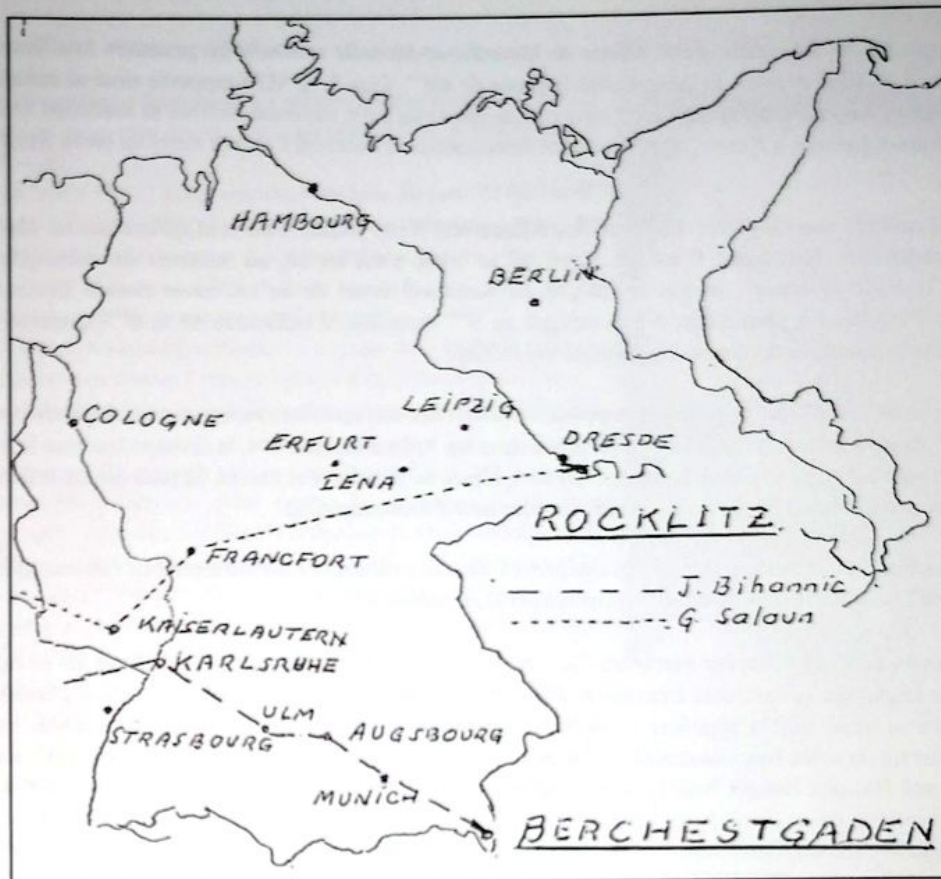
C'est à Landéda que Guy voit l'arrivée des Allemands. Trop jeune, il ne peut qu'assister au départ pour l'Angleterre de camarades plus âgés. C'est de Scaër où le lycée s'est replié, au moment du débarquement de Normandie "qu'il taille la route", rejoint le maquis de Kernével avant de se retrouver devant Lorient où ses connaissances de l'anglais lui permettent d'être intégré au 9<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de la 6<sup>ème</sup> division blindée américaine. La grande aventure commence .... Route vers l'Est ...

La mission de notre "touriste casqué consiste à rechercher des cantonnements auprès des municipalités et des particuliers". Après l'échec de l'offensive allemande dans les Ardennes, fin 1944, la division traverse la Belgique, franchit la ligne Siegfried, atteint Kaiserlautern, Francfort, libère au passage des camps de prisonniers et de déportés et occupe Weimar à six kilomètres de Buchenwald, sinistre lieu d'extermination.

Guy rencontre ici l'inimaginable : "des cadavres calcinés sont encore sur les chariots. Les rescapés encore valides font visiter les installations du camp et expliquent leur calvaire".

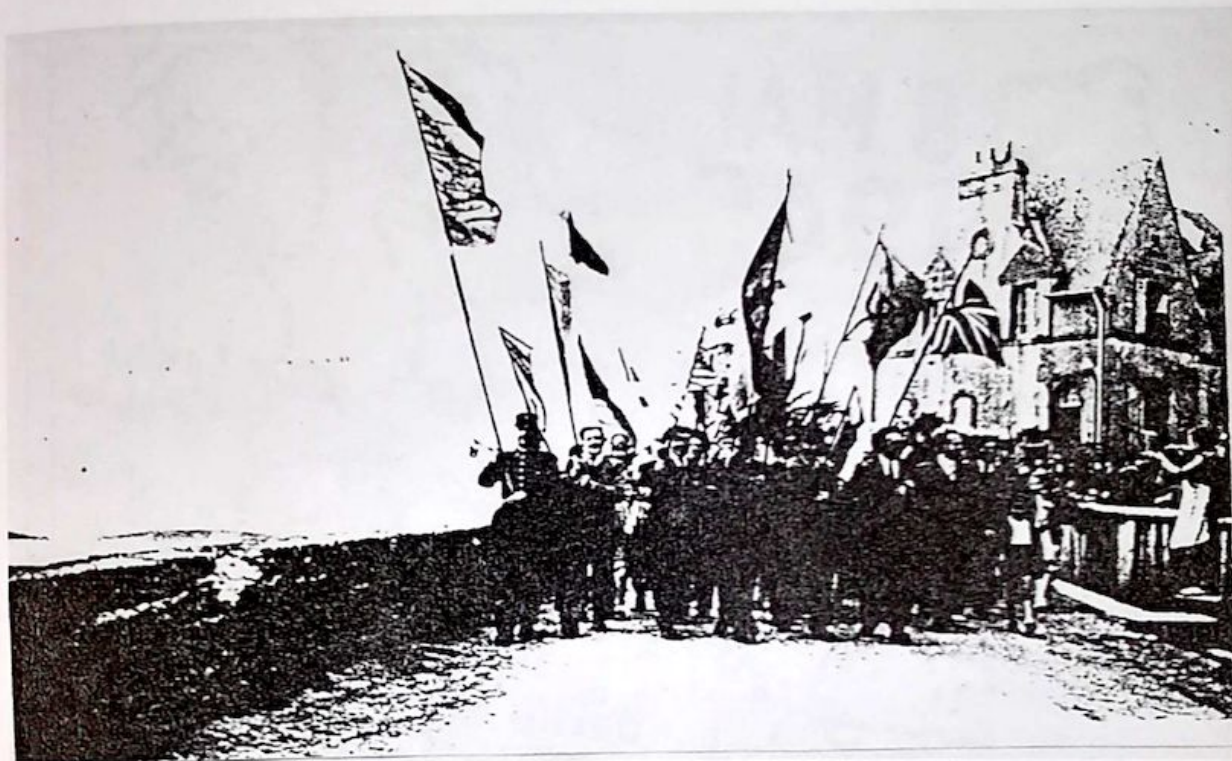
Cette découverte de l'horreur marquera Guy profondément et pour toujours. Au cours de sa marche en avant, la division croise des prisonniers français et allemands et des réfugiés qui fuient les Russes précédés d'une terrible réputation et avec qui la jonction s'opère sur l'Elbe, à Rocklitz, au sud de Dresde. Dans ses divers déplacements, Guy traverse les lieux foulés par les armées napoléoniennes et à Iéna il est mis à la disposition de l'U. N. R. A. A. (United Nations Reliefs Rehabilitation Administration). Réintégrant l'armée française, à Francfort, il participe à la Mission franco-anglaise de recherche des criminels et à l'organisation des rapatriements, une mission qui le conduit à Hambourg, Berlin, Dusseldorf .... "Le touriste casqué" (décoration américaine "bronze star") démobilisé, retrouve la vie civile en 1946. (Décédé le 31-07-2004).





Loin de son pays natal, Jean LEON, du 10ème régiment de Tirailleurs Sénégalais, né le 27 juillet 1927, décède à l'hôpital de Duéros à BLIDA (Algérie) le 4 mai 1945, des suites de maladie.

Enfin, le cauchemar se termine le 8 mai. L'Allemagne capitule et ici comme partout en France, c'est l'explosion de joie, tempérée cependant à la pensée de tous ceux qui ne peuvent la partager : victimes civiles et combattants avec ou sans uniforme qui ont, à leur modeste place, contribué à cette victoire qu'ils espéraient



### Défilé de la Victoire



En extrême-Orient la guerre se poursuit contre le JAPON.

Le "RICHELIEU", placé sous les ordres de l'Amiral anglais Lord MOUNTBATTEN, est présent devant SINGAPOUR lorsque le Japon capitule le 2 septembre 1945.

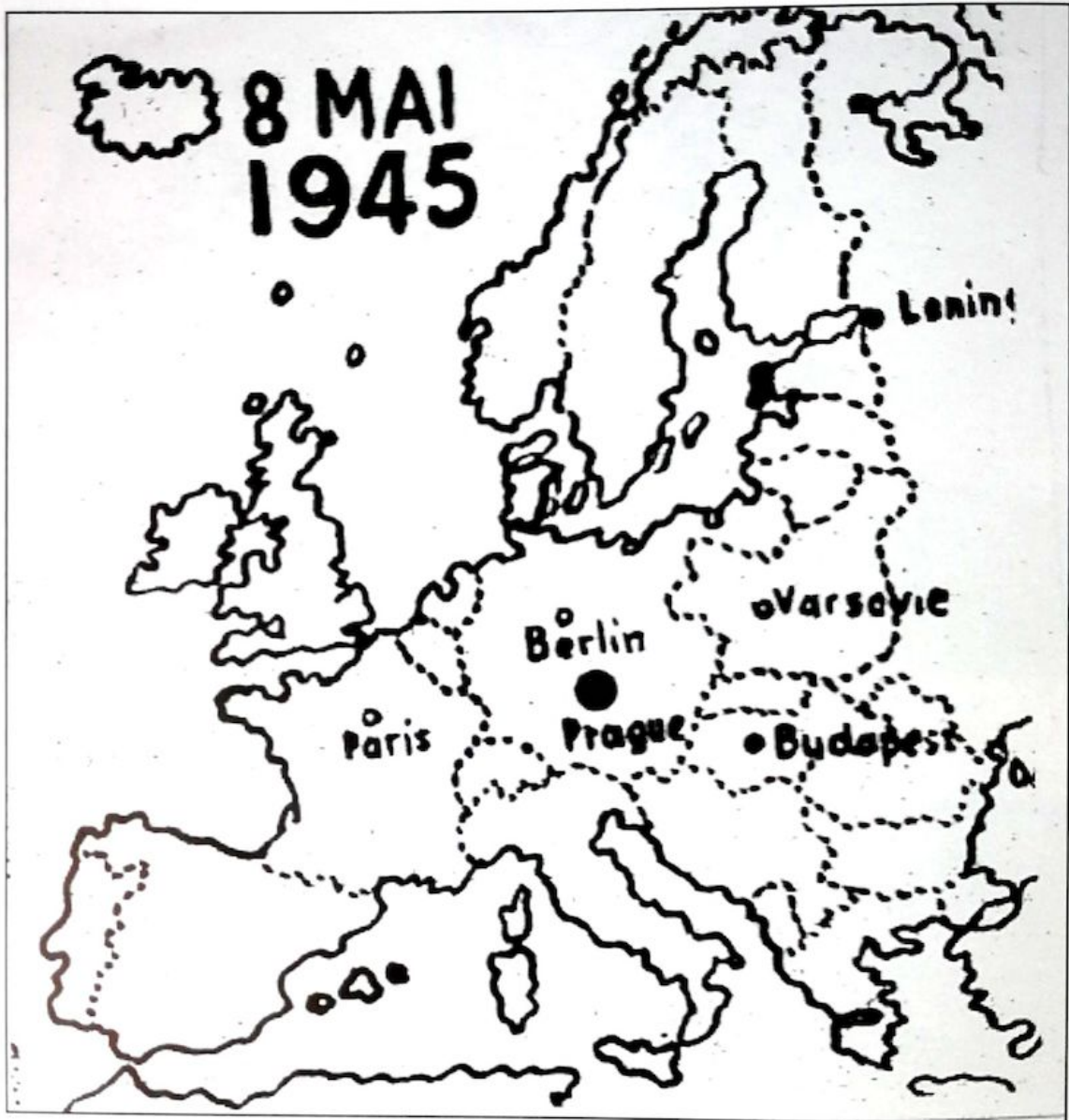
Alfred MAREC y a été affecté à nouveau le 8 janvier 1945.

Revenu à Toulon après DAKAR, en congé d'armistice le 5 mars 1943, il avait retrouvé Landéda et participé à la lutte contre l'occupant avant de réintégrer la Marine le 18 octobre 1944.

Il termine une brillante carrière avec le grade d'Officier en Chef des Equipages de la Flotte.

Titulaire de nombreuses décorations, il sera Maire de Landéda de 1977 à 1983.

Les six derniers prisonniers et les déportés du travail regagnent Landéda et retrouvent les leurs.



Le 11 Novembre 1947, un insigne spécial est remis aux mères, veuves et veufs des "Morts pour la France". Ils sont 43: 5 ascendants, 5 ascendantes, 14 mères, 3 pères, 15 veuves et 1 veuf.

Les habitants ayant aidé les aviateurs alliés reçurent un certificat pour les remercier de leur geste qui aurait pu leur coûter cher.



*This certificate is awarded to*

*Madame Maryvonne Tréguier*

*as a token of gratitude for and appreciation of the help given to the Sailors, Soldiers and Airmen of the British Commonwealth of Nations, which enabled them to escape from, or evade capture by the enemy.*

*Air Chief Marshal,  
Deputy Supreme Commander,  
Allied Expeditionary Force*

1939-1945

## 48 ANS APRES .... REMEMBER : "SOUVENONS -NOUS"

10 MAI 1991

Ils sont revenus sur les lieux de leurs exploits, ces marins anglais et canadiens qui venaient nuitamment embarquer aviateurs alliés et résistants pour les conduire en Angleterre.

Monsieur Hervé MONJARET les accompagnait. Lui qui fut radio de Jean MOULIN, pur héros de la Résistance, déclara :



A Sainte-Marguerite

"que pour ces marins de la M. G. B. 318 qui ont connu la violence des tempêtes bretonnes et la dureté des rochers de l'Aber-Wrac'h, il est agréable d'être ici, venus en amis et reçus en amis".



Devant le monument aux morts



# COASTAL FORCES VETERANS ASSOCIATION

24 MAI 1991



TREASURER

M. MICHEL

C.W. Milner,  
"Marske",  
Barnack Road,  
Bainton,  
Stamford,  
Lincs. PE9 3AE

20 May 1991.

M. le Maire,  
La Mairie,  
Landéda,  
Finistère,  
France.

Dear Monsieur le Maire,

I write on behalf of the members of the Coastal Forces Veterans Association who were your guests on the 10th May.

Will you please thank the French veterans who took part in the ceremony at the Monument aux Morts, and the knowledgable gentlemen who conducted us to the beaches and gave us the splendid illustrated talk recalling the operations of MGB 318 to l'Aber Wrac'h.

Finally Sir, a special "Thank you" to yourself personally, for your courtesy in your lovely town, and your hospitality, and that of the anciens des Reseaux du Finistère at the reception. We will long remember with pleasure our few hours at l'Aber Wrac'h and Landéda.

Yours sincerely,  
*Charles Milner*

## 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération Inauguration de la stèle commémorative.

### Mémoire et reconnaissance

Créé à l'initiative de l'Amicale Culturelle, le 18 octobre 1993, le Comité du Souvenir, a rempli sa mission. Le monument qui commémore le cinquantenaire de la Libération de Landéda le 11 août 1944, s'élève aujourd'hui à Kerdreas, non loin de Prat-allan et de Toul an dour, point de départ vers l'Angleterre d'aviateurs alliés et d'agents de la résistance.

Ont participé à sa réalisation le ministère des Anciens Combattants, le Conseil régional, le Conseil général, les communes de Lannilis et Landéda et ceux qui, personnellement, ont répondu à la souscription publique, manifestant la conscience qu'ils avaient une dette de reconnaissance à l'égard de ceux à qui nous devons d'être vivant et libre.

Le nazisme triomphant, c'eût été la mort ou l'esclavage.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille. Rien n'est gratuitement octroyé. Elle demande engagement et lutte. C'est la leçon qui nous a été léguée. Nous avons le devoir de le rappeler.

Ce monument est le symbole de la mémoire collective.

Hommage aux résistants de l'extérieur et de l'intérieur, combattant avec ou sans uniforme, réfractaire au service du travail obligatoire, de philosophie et de confession diverses, qui croyaient au ciel ou qui n'y croyaient pas, mais tous animés du même idéal : libérer la Patrie de l'occupant, allant pour certains jusqu'au sacrifice de leur vie.

Hommage aux aviateurs alliés abattus au-dessus de la France, recueillis et conduits jusqu'à notre rivage par les réseaux de résistance.

Hommage aux habitants qui les hébergèrent au péril de leur vie.

Hommage aux résistants qui les conduisirent jusqu'aux îles en dépit du danger.

Hommage aux équipages de la Royal Navy qui, sous les ordres du commandant David Birkin, assurèrent par des nuits de tempête le retour en Angleterre.

Hommage aux soldats américains qui, le 11 août, libérèrent Landéda.

Cet hommage serait incomplet si n'y étaient associés ceux qui, sur des champs de bataille plus lointains, fixèrent d'importantes forces allemandes : soldats alliés et français d'Italie, soldats soviétiques du front de l'est.

Landéda a payé un lourd tribut à sa libération et à la victoire finale : trente militaire "morts pour la France" dont plusieurs victimes de la politique du gouvernement de Vichy, onze civils victimes de mines ou de bombardements.

Mesdames Judith et Jane Birkin, épouse et fille du commandant Birkin et une délégation d'Helford River ont tenu à s'associer à cet hommage et à partager notre émotion. Nous les en remercions.

Une page d'histoire a été écrite ici? Nous devons ne pas l'oublier. Nous avons un devoir de mémoire.

En 75 ans, trois conflits ont opposé l'Allemagne et la France, mais depuis 50 ans nos deux pays vivent en paix. C'est que la victoire sur le nazisme a permis à l'Allemagne de rejoindre les nations démocratiques. Puisse ce monument être également le symbole de l'amitié et de la paix entre nos deux pays.

J. Michel

Président du comité du souvenir





## REMERCIEMENTS

Je remercie très vivement toutes les personnes qui, par leurs témoignages et leurs documents ont permis la réalisation de cet ouvrage.

Merci à Jean Chapel pour sa contribution ainsi qu'à Patrick Oulhen pour sa disponibilité et la qualité de son travail dans la mise en forme de cette douloureuse histoire vécue par notre commune entre 1939 - 1945.

## BIBLIOGRAPHIE

### ■ Archives, revues, journaux

Archives municipales ;

Mairie de Passy (Haute-Savoie)

Mairie de Luzy (Nièvre)

Cahiers de l'Iroise

Cahiers de Landéda

Annales du Bien

Journal officiel - 19 juillet 1946

La voix du combattant n° 1689

Le Monde - Les années 40 n° spécial

L'Excelsior

L'armée française au combat - Ministère de la guerre

Chantier 35 n°1

Rapport sur les activités des patriotes du canton de Lannilis

Histoire du maquis 82 ; Collège de Poligny

### ■ Ouvrages

Louis ARAGON : Les deux géants - *Jespard, Polus*

A.J.M. BERNARD, Devary, Roche : Le monde du 20<sup>e</sup> siècle - *Magnard*

Louis BODIGER : Mémoires d'un résistant

Roland BOHN : La guerre en mémoire - *Éd. Le Télégramme*

Philippe DE GAULLE : De Gaulle, mon père - *Plon*

Jean-François DERRIEN : Gendarme et résistant - *Spézet*

B. ISELIN : La guerre 39-45 - *Pont-Royal*

Henri LAFONT : Aviateurs de la liberté - *Service historique de l'armée de l'air*

Francis LICHTLE : Aux portes de Colmar - *Contades*

André MAUROIS : Les deux géants

René OMNES : Pourquoi as-tu fais cela mon fils ? - *La Musse*

Paluel MARMONT : Il était une fois un maréchal de France - *Morgane*

R. PICHAVANT : Clandestins de l'Iroise - *Morgane*

A.J.P. TAYLOR : De Sarajevo à Postdam - *Flammarion*

A. VUILLIEZ : Brest au combat - *Ozanne*

Livre d'or de la France combattante et résistante

## DU MÊME AUTEUR

### ■ Ouvrages scolaires

Collection «Enfances»

*Éditions Magnard*

- Landéda 40-44 (avec Suzanne MICHEL)
- Un îlot du Finistère, Cézon (Prix du Chasse-Marée)
- Landéda et les guerres du premier Empire
- Landéda sous la Monarchie de Juillet
- Landéda sous la seconde République
- Landéda et le second Empire
- Gustave Glaizot, maire de Landéda
- Landéda, mon village
- Contribution aux Cahiers de Landéda
- Mon village dans la tourmente  
(en vente en Mairie au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale)
- Landéda se raconte
- François et Marie de Bretagne
- Haute-mer (en vente au bénéfice de la SNSM « Aber-Wrac'h »)

*CMB*

*Imprimerie Cloître*

*Édition l'Encre Bleue*

*Édition Le Télégramme*

LA CONVENTION D'ARMISTICE

Entre le Colonel-Général KEITEL, ~~chef du haut-Com-~~  
mandement de la Wehrmacht, délégué par le Führer du Reich Allemand  
et Commandant Suprême de la Wehrmacht, d'une part,

et, d'autre part, les Plénipotentiaires du Gouver-  
nement français munis des pouvoirs nécessaires, à savoir : le Géné-  
ral d'Armée HUNTZIGER, Président de la délégation, l'Ambassadeur  
NOEL, le Vice-Amiral LE LUC, le Général de Corps d'Armée PARISOT et  
le Général d'aviation BERGERET,

a été signée la convention d'armistice dont le texte est le suivant :

I - Le Gouvernement Français ordonne de cesser la  
lutte contre l'Empire Allemand en France, dans les possessions fran-  
çaises, les colonies, les protectorats et les territoires sous man-  
dat ainsi que sur mer. Il ordonne que les formations françaises en-  
cerclées par les troupes allemandes déposent immédiatement les armes.

II - Afin d'assurer la protection des intérêts de  
l'Etat Allemand, le territoire français sera occupé par des troupes  
allemandes au Nord et à l'Ouest de la ligne tracée sur la carte ci-  
jointe. L'occupation des territoires qui doivent être occupés et ne se  
trouvent pas encore aux mains des Allemands commencera dès que la  
convention aura été signée.

III - Dans les parties de la France occupées par les  
Allemands, le Reich exerce tous les droits de puissance occupante. Le  
Gouvernement français s'engage à favoriser par tous les moyens les  
ordonnances prises pour l'exécution de ces droits et à les faire ap-  
pliquer avec l'aide de l'Administration française. En conséquence,  
le Gouvernement français doit immédiatement aviser les autorités et  
services des territoires occupés qu'ils auront à se conformer aux  
décisions des Commandants militaires allemands et à collaborer correc-  
tement avec ceux-ci.

Le Gouvernement allemand a l'intention de borner  
au strict nécessaire l'occupation de la côte occidentale française  
après la cessation des hostilités avec l'Angleterre.

Le Gouvernement français est libre de s'établir  
dans une ville de son choix dans le territoire non occupé ou, s'il  
le désire, de s'installer à Paris. Dans ce cas le Gouvernement alle-  
mand donnera au Gouvernement français et aux administrations centrales  
toutes facilités pour les mettre en mesure d'administrer de Paris les  
territoires occupés et non occupés.

IV - Les forces armées françaises, terrestres, nava-  
les et aériennes devront être désarmées et démobilisées dans un délai  
qui sera fixé ultérieurement. Cette mesure ne s'applique pas aux unités

.....

qui sont nécessaires pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. Leur nombre et leur armement sera fixé par l'Allemagne et l'Italie. Les formations françaises se trouvant dans les territoires qui doivent être occupés par l'Allemagne devront être ramenées au plus vite dans les territoires qui ne seront pas occupés et doivent être également libérées. Avant de se mettre en route, ces troupes déposeront leurs armes et leur matériel aux lieux mêmes où elles se trouveront, au moment de l'entrée en vigueur de cette convention. Elles seront responsables de la remise en bonne et due forme de ces armes et de ce matériel aux mains des troupes allemandes.

V - Comme garantie que l'armistice sera observé, la France livrera en bon état tous les canons, armes anti-chars, avions militaires, pièces de D.C.A., armes d'infanterie, matériel de traction et munitions des formations françaises qui combattaient contre l'Allemagne et se trouveront au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention dans le territoire qui ne doit pas être occupé par l'Allemagne. L'étendue de ces livraisons sera fixée par la Commission allemande de l'armistice.

VI - Le reste des armes, du matériel de guerre et des munitions de toutes sortes se trouvant dans la partie de la France non occupée sera entreposé et mis en sûreté sous le contrôle allemand ou italien, sauf ce qui sera laissé à la disposition des formations militaires françaises autorisées. Le Haut-Commandement allemand se réserve le droit, à ce sujet, de prendre toutes les mesures qui sont nécessaires pour empêcher l'usage illicite de ces stocks. La fabrication de nouveau matériel de guerre doit cesser immédiatement dans les territoires non-occupés.

VII - Dans les territoires qui doivent être occupés, toutes les fortifications terrestres et côtières, avec leurs armes, leurs munitions et leur matériel, leurs stocks, et leurs installations de toute nature, doivent être livrées en parfait état. Les plans de ces fortifications, ainsi que ceux de celles déjà prises par les troupes allemandes, doivent être également livrés. Les indications exactes sur les mines, les barrages terrestres de mines etc.... doivent être fournies au Haut-Commandement allemand. Les obstacles doivent être supprimés par les forces françaises sur la requête des autorités allemandes.

VIII - A l'exception de la partie qui sera laissée au Gouvernement français pour la protection de ses intérêts dans son empire colonial, la flotte de guerre française doit être rassemblée dans des ports qui seront désignés ultérieurement : elle y sera démobilisée et désarmée sous le contrôle allemand ou italien. La désignation des ports se fera selon le lieu d'attache des navires en temps de paix.

Le Gouvernement allemand déclare solennellement au Gouvernement français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pour ses buts de guerre la flotte française qui se trouvera dans les ports soumis

.....



au contrôle allemand, à l'exception, toutefois des unités qui sont nécessaires pour surveiller les côtes et relever les mines.

En outre, le Gouvernement allemand déclare solennellement et expressément qu'il n'a pas l'intention d'élever une exigence au moment de la conclusion de la paix sur la flotte française.

A l'exception de la partie de la flotte française (elle sera fixée ultérieurement) qui doit défendre les intérêts français dans l'Empire colonial, tous les navires de guerre qui se trouvent hors de France doivent être ramenés en France.

IX - Le Haut-Commandement français doit donner au Haut-Commandement allemand les indications précises concernant toutes les mines posées par la France, tous les barrages près des ports ou le long des côtes, tous les dispositifs de défense. Si le Haut-Commandement allemand le demande, des forces françaises doivent relever elles-mêmes les mines.

X - Le Gouvernement français s'engage à n'entreprendre aucune action hostile contre le Reich sous aucune forme avec une partie des forces armées laissées à sa disposition. De même, le Gouvernement français empêchera que des membres de l'armée ne quittent le pays et que des armes, du matériel de guerre de toute nature, des navires, des avions, etc... ne soient transportés en Angleterre ou dans un pays quelconque à l'étranger. Le Gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre le Reich dans les armées d'Etats qui se trouvent encore en guerre avec celui-ci. Les ressortissants français qui ne se conformeront pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme des francs-tireurs.

XI - Les bateaux de commerce de toute nature, y compris les embarcations côtières, ou utilisés dans les ports, se trouvant aux mains des français, devront, jusqu'à nouvel ordre, cesser de naviguer. La reprise de la navigation commerciale sera soumise à l'approbation du Gouvernement allemand ou à celle du Gouvernement italien. Les bateaux de commerce français qui se trouvent hors des ports français recevront du Gouvernement français l'ordre de regagner la France ou, si cela n'est pas possible, de gagner des ports neutres.

Tous les navires de commerce allemands qui ont été capturés et se trouvent dans les ports français doivent être remis intacts aux autorités allemandes sur leur demande.

XII - A tous les avions qui se trouvent sur le sol français il sera interdit sans délai de prendre leur vol. Tout appareil qui s'envolera sans avoir une autorisation allemande sera considéré comme ennemi et traité comme tel par l'aviation allemande.

Les aérodromes et installations de l'armée de l'air se trouvant dans la zone non occupée seront soumis au contrôle allemand ou italien. Leur mise hors d'état peut être exigée.

....

Le Gouvernement français est tenu de mettre à la disposition tous les avions étrangers se trouvant sur le territoire non occupé ou, du moins, de les empêcher de prendre le départ. Ces avions doivent être livrés aux forces armées allemandes.

XIII - Le Gouvernement français s'engage à veiller à ce que, dans les territoires qui doivent être occupés par les troupes allemandes, tous les locaux, toutes les installations et tous les stocks de l'armée soient livrés intacts aux troupes allemandes.

Il veillera, en outre, à ce que les ports, les installations industrielles, les chantiers soient laissés dans leur état actuel, à ce qu'ils ne soient aucunement endommagés ou détruits. La même clause vaut pour les moyens et les voies de communication, en particulier pour les chemins de fer, les routes et les canaux, pour le réseau téléphonique et télégraphique, pour toutes les installations de la signalisation maritime et du pilotage le long des côtes. Le Gouvernement français s'engage également, sur décision du Haut-Commandement allemand, à procéder à toutes les remises en état qui seront nécessaires. Il veillera à ce qu'il y ait, dans le territoire occupé, le personnel nécessaire, du matériel roulant de chemin de fer en quantité suffisante, des moyens de transport en même proportion qu'en période normale de paix.

XIV - Pour les stations d'émission de T.S.F. qui se trouvent en territoire français, intervient immédiatement une interdiction d'émettre. La reprise des émissions radiophoniques sur le territoire non occupé fera l'objet d'un accord séparé.

XV - Le Gouvernement français s'oblige à assurer, à travers le territoire non occupé, le transit des marchandises entre l'Empire allemand et l'Italie, dans la mesure exigée par le Gouvernement allemand.

XVI - Le Gouvernement français procédera, d'accord avec les autorités allemandes, au rapatriement de la population dans les régions occupées.

XVII - Le Gouvernement français s'oblige à empêcher tout transfert de valeurs et d'approvisionnements du territoire qui doit être occupé vers le territoire non occupé ou vers l'étranger. Les mesures concernant ces valeurs et approvisionnements devront être prises d'accord avec le Gouvernement allemand. En cela, le Gouvernement allemand prendra en considération les besoins vitaux de la population des régions non occupées.

XVIII - Les frais d'entretien des troupes allemandes en territoire français incombent au Gouvernement français.

XIX - Tous les militaires allemands et tous les prisonniers civils allemands qui se trouvent au pouvoir de la France, y compris les personnes arrêtées ou condamnées qui ont été incarcérées et jugées pour un acte exécuté dans l'intérêt de l'Empire Allemand, devront être remis aussitôt aux troupes allemandes. Le Gouvernement français est obligé de

livrer sur demande tous les Allemands qui, se trouvant aussi bien en France que dans les possessions françaises, colonies, protectorats et territoires sous mandat, seraient réclamés nominativement par le Gouvernement allemand.

Le Gouvernement français s'oblige à empêcher que des prisonniers de guerre ou des prisonniers civils allemands soient transférés des possessions françaises vers l'étranger. Il sera fourni une liste des prisonniers qui ont, dès maintenant, été transportés hors de France, ainsi que des prisonniers de guerre intransportables pour cause de maladie ou de blessure. La surveillance des prisonniers de guerre allemands malades ou blessés sera prise en main par le Haut-Commandement allemand.

XX - Les militaires français prisonniers des allemands demeureront prisonniers de guerre jusqu'à la conclusion de la paix.

XXI - Le Gouvernement garantit de tenir en bon état et de remettre intacts tous les objets et valeurs qui, d'après le traité, doivent être remis à la disposition de l'Allemagne et qu'il est interdit de transporter en dehors du pays.

Le Gouvernement Français est responsable de toutes destructions tous dommages ou expéditions qui vont à l'encontre de la Convention.

XXII - L'exécution de la Convention d'armistice est réglée et contrôlée par une commission allemande d'armistice qui exercera ses fonctions d'après les instructions du Haut-Commandement Allemand. De plus, cette commission aura pour tâche d'assurer la concordance nécessaire entre cette Convention et l'Armistice Franco-Italien.

Pour représenter les desiderata français et recevoir les ordres d'exécution de la Commission allemande d'armistice, le Gouvernement français enverra une délégation au siège de la Commission allemande d'armistice.

XXIII - La présente convention d'armistice entrera en vigueur dès que le Gouvernement français aura passé aussi avec le Gouvernement italien un accord sur la cessation des hostilités. Les hostilités cesseront 6 heures après le moment où le Gouvernement italien aura fait connaître au Gouvernement du Reich la conclusion de cet accord. Le Gouvernement du Reich fera connaître ce moment par radio au Gouvernement français.

XXIV - La convention d'armistice vaudra jusqu'à conclusion du traité de paix. Elle pourra être dénoncée à tout moment et avec effet immédiat par le Gouvernement allemand si le Gouvernement français ne remplit pas les obligations qu'il a assumées par cette convention.

Cette convention d'armistice a été signée dans la forêt de Compiègne le 22 Juin 1940 à 18 heures 50, heure d'été allemande.

Signé :

HUNTZIGER  
KEITEL.

La ligne mentionnée, à l'article 2 de la convention d'armistice commence, à l'Est, à la frontière franco-suisse près de Genève, et est jalonnée ensuite environ par les localités de Dôle, Paray-le-Monial et Bourges jusqu'à environ 20 kilomètres à l'est de Tours. De là, elle passe à une distance de 20 kilomètres à l'est de la ligne de chemin de fer Tours, Angoulême, Libourne, ainsi que, plus loin, par Mont-de-Marsan et Orthez jusqu'à la frontière espagnole.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

(Revenant de Paris), nous nous sommes retrouvés à Landerneau et on nous a séparés en plusieurs petits groupes ; Adam et moi, nous fûmes amenés dans une maison où deux aviateurs américains séjournèrent déjà. Nous restâmes dans la maison jusqu'au soir ; de là, nous fûmes conduits à l'école d'un village voisin pour la nuit. Nous y restâmes jusqu'au 23 décembre ; à 16h30, on nous escorta jusqu'aux faubourgs de Landerneau, où nous avons croisé un camion. Barclay et Clancey, 5 agents français et un agent anglais qui portait beaucoup de courrier nous rejoignirent. Le camion nous ramena au lieu-dit Bel-Air (à Landéda), où nous l'avions rencontré quelques semaines auparavant, lors de notre voyage dans ce secteur. Le courrier fut distribué aux différents membres de notre groupe et nous fîmes 8 km à pied, en longeant les haies et suivant les sentiers jusqu'aux dunes de sable. Nous traversâmes Tariéc et nous arrivâmes à 21h50, pour attendre l'arrivée du bateau 318. En fait, son passage était simplement une affaire de routine, mais il fallait faire bien plus vite qu'ils ne l'avaient pensé. L'opération avait pour nom de code Félicité.

L'équipe de passagers qui étaient venus pour un « aller-retour » étaient arrivés au mieux et avait pu prendre contact avec 318, le 24 décembre, à 1h25. J'ai alors dit à Jan que les conditions étaient réunies à Tariéc pour que puisse s'organiser le voyage de retour ; et il y avait 25 personnes qui attendaient d'être récupérées, plus qu'il n'en attendait. Les conditions extérieures n'étaient pas très bonnes, mais le mouillage était juste possible ; le vent de nord-ouest, de force 4 avait un peu forcé, mais des rafales se levaient de temps en temps. A 2h15, Tassie fut renvoyé à son bateau ; ce dernier tirait une barque vide. Les 4 hommes d'équipage ramaient. Le vent et la mer avaient grossi. De la côte, nous entrâmes en contact avec le 318, toutes les demi-heures, et pour 4h, nous devions dire qu'il n'y avait encore aucun signe de Tassie. Le 24 décembre 1943, à 4h20, Tassie appela le bateau 318 pour signaler qu'il n'avait pas progressé et qu'il faisait demi-tour. Il trouva le voyage de retour encore plus difficile et Jan dut lui ordonner de couper la corde qui reliait le bateau de sauvetage et d'essayer de le couler. Ainsi libéré de cette barque, il progressa plus aisément, mais il était 4h38 avant qu'il ne fut de retour. 318 rencontra des difficultés, car il avait perdu ses deux ancres ; une brèche était ouverte et il maintenait sa position grâce à ses moteurs. A la fin, il atteint Falmouth à 13h15, le 24 décembre, après une traversée lente et difficile, dans une mer agitée.

La marée était basse et nous pûmes ainsi revenir à pied sans traîner, à la maison de M. Le Guen (garde-goémonier) à Sainte Marguerite où les évadés attendaient tandis que Maho (colonel) passait à la gendarmerie pour demander à Derrien (gendarme) d'organiser notre transport et de prévoir où nous loger. Cela ne s'annonçait pas facile, car aucun des camions de M. Tanguy n'était disponible et ils pouvaient seulement emprunter une camionnette. Ils se firent alors prêter une charrette tirée par un cheval pour transporter les trois sacs de

courrier et les ramener à la maison des Derrien – afin de les cacher sous le tas de bois. Trouver un logement s'annonçait aussi compliqué. Je pense que la nourriture était un peu juste, tout comme l'était toute chose en cette période, mais en fait, ils réussirent à tout organiser pour nous ; ils purent retourner à la maison des Le Guen et commencer à mettre en route l'opération de retour. L'agent anglais prénommé Philippe, Adam et moi-même nous dûmes être placés dans une ferme près de Lannilis et à la fin de notre longue marche, nous étions dans le dernier groupe à quitter Bel-Air. Au cours de notre trajet, Derrien décida de s'arrêter chez un collègue pour prendre une boisson à l'occasion de Noël. Environ 12 d'entre nous étaient assis en rond, autour de la pièce : une porte s'ouvrait sur une cour et une étable ; deux sentinelles allemandes faisaient leur ronde ; elles marchaient dans la cour et commençaient à regarder les étables.

Est-ce par pure malice ou pour éviter qu'ils ne soupçonnent quelque chose, qu'on les invita à prendre une boisson à l'occasion de Noël ? Ils paraissaient être d'assez braves types et ils furent heureux de passer quelques minutes à parler de chez eux. Tous les Anglais présents restèrent très silencieux ! En fait, nous nous déplaçâmes vers notre cachette ; après le souper, nous avons dormi dans l'étable : nous étions armés de fourches, dans le foin à l'étage de la mezzanine, au-dessus d'un cheval très effrayé. Philippe nous ramena rapidement à la réalité en retirant un petit paquet de sa veste et il nous dit très clairement : « Ecoutez, les gars. Si vous êtes découverts par les Allemands, je vous donnerai ceci et vous devrez courir comme des fous. Je m'occuperai des Allemands, mais ce paquet doit retourner à tout prix en Angleterre. » Plus tard, j'appris qu'il l'avait porté tout au long de la route depuis l'Allemagne et qu'il contenait des détails concernant les endroits où se situaient les sites de lancement de missiles. Heureusement, il put le ramener lui-même.

A Falmouth ce soir-là, les personnes chargées du retour furent extrêmement déçues, en apprenant les prévisions météorologiques. Le temps était vraiment très mauvais, en cet endroit, mais il y avait des signes annonciateurs d'une amélioration. Ils avaient reçu un message de Maho, demandant un nouvel essai sans délai, depuis qu'il devenait difficile de nous loger et de nous nourrir tous. Le jour suivant, l'aurore annonça un léger mieux avec une météorologie un peu meilleure. Le repas de Noël fut partagé comme les autres repas, mais après le déjeuner, grâce aux indications de la météorologie, ils décidèrent un nouvel essai. Ils confirmèrent qu'un nouveau bateau, plus grand était parti de la base SOE, à Helford, avec l'équipage au complet : ils avaient discuté avec lui, la nuit précédente. L'opération Félicité II se mettait en place. Le 25 décembre, à 15h, ils reçurent un appel téléphonique de Londres qui précisait que Maho avait confirmé qu'il serait prêt cette nuit-là.

Les dieux furent bons avec nous cette nuit. Par des moyens divers, du cheval à la charrette en passant par l'ambulance, tous les évadés et les passagers furent amenés à Bel-Air et conduits en deux groupes à travers champs, vers la plage, en passant par Tariéc. Pour 22h45, le 25 décembre, nous étions tous à

Tariec. Nous formions un grand groupe. 32 passagers pour 318, plus nos guides. Il y avait aussi les trois sacs de courrier et le kayak de Maho. Nous devions être une vision étrange pour quiconque regardât dans notre direction, mais les Allemands semblaient être trop occupés à apprécier leur Noël !

Les conditions étaient idéales ce soir-là, la nuit était calme, le vent léger, le ciel couvert mais pas trop sombre. 318 fit une traversée sans problème, il s'arrêta seulement pour prendre quelques marchandises, le bateau et l'équipage à Helford. Le bateau fut tout le temps remorqué ; quelqu'un tenait continuellement la corde pour s'assurer que le bateau suivait bien la route prévue. Pour 23h 35, le 25 décembre, 318 jeta l'ancre et établit le contact ; aussi, je pus leur dire combien de personnes nous étions. Pour 0h15, le 26 décembre, Tassie fut sur la plage, avec l'autres Doris\*, suivi par le grand bateau de sauvetage. L'approvisionnement fut tout de suite déchargé sous les yeux des agents en alerte et nous étions séparés en plusieurs groupes pour l'embarquement. Tassie insista pour dire qu'il avait l'ordre de me prendre dans le premier bateau pour le retour ; aussi, je partis avec lui. Je rappelai que Philippe et Adams étaient avec moi, mais je ne peux me rappeler qui étaient les autres ; pour que le bateau de 20 pieds puisse faire un second voyage, tout le groupe fut ramené sain et sauf pour 1h52, le 26 décembre ; 318 était prêt à partir. En arrivant à bord, je reçus un formidable accueil. Harold Mould, notre barreur se tenait près de l'écouille menant à la passerelle et faisait descendre tous les passagers à bord. Quand j'arrivai à lui, il ne me reconnut pas et commença à me faire descendre. Je dis que je pensais que je devais passer le premier sur la passerelle, et je fis suivre le groupe, avant qu'il puisse me reconnaître. Il me serra alors la main et fit un grand sourire ; il fut soulagé quand je lui appris que Barclay et Clancey, et les trois du 329 me suivaient. J'entendis alors qu'un murmure circulait sur le bateau : « Jimmy est de retour » ! Ils furent tous très soulagés de me voir sur la passerelle, bien portant !

Je ne me rappelle rien du retour à la maison. Je pense que je me suis retiré dans ma cabine et que je me suis endormi. Nos trois moteurs tombèrent en panne à 6h et de nouveau une heure plus tard quand nous fûmes à 25 miles au sud du cap Lizard. Nous ne pûmes atteindre Helford avant 9h45, le 26 décembre. Là, le grand bateau fut de retour et tous les passagers, y compris moi-même et l'équipage qui était avec moi, furent récupérés dans la chaloupe. A partir de là, ma mémoire est très floue. On nous amena dans une grande maison, le personnel était composé essentiellement de femmes de la Royale Navy ; on y prit un bain ... (C'était une grande salle de bain, avec une baignoire jaune et de l'eau chaude à volonté !) Nous eûmes à manger et nous prîmes le train pour Londres afin de faire le rapport de fin de mission. Seulement après cela, nous fûmes autorisés à prendre contact avec le monde extérieur. Ma mémoire est vide sur ce sujet, tout comme sur le lieu où nous fîmes le rapport ou sur la personne qui le fit, et je ne souviens plus de ce qui arriva alors.

Achévé d'imprimer sur les presses  
de l'imprimerie CLOITRE, Saint-Thonan  
Avril 2005  
Dépôt légal n° 2139



Prix de vente : 20 euros